

Université Laval de Montréal.

ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ LAVAL

MONTRÉAL



ANNÉE ACADÉMIQUE 1912-1913



MONTREAL
ARBOUR & DUPONT, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
419 et 421, rue Saint-Paul

1912

1912

SEPTEMBRE

Di.	Lu.	Ma.	Me.	Je.	Ve.	Sa.
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

OCTOBRE

Di.	Lu.	Ma.	Me.	Je.	Ve.	Sa.
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

NOVEMBRE

Di.	Lu.	Ma.	Me.	Je.	Ve.	Sa.
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

DÉCEMBRE

Di.	Lu.	Ma.	Me.	Je.	Ve.	Sa.
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

1913

JANVIER

Di.	Lu.	Ma.	Me.	Je.	Ve.	Sa.
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

FÉVRIER

Di.	Lu.	Ma.	Me.	Je.	Ve.	Sa.
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	

MARS

Di.	Lu.	Ma.	Me.	Je.	Ve.	Sa.
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

AVRIL

Di.	Lu.	Ma.	Me.	Je.	Ve.	Sa.
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

MAI

Di.	Lu.	Ma.	Me.	Je.	Ve.	Sa.
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

JUIN

Di.	Lu.	Ma.	Me.	Je.	Ve.	Sa.
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

JUILLET

Di.	Lu.	Ma.	Me.	Je.	Ve.	Sa.
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

AOUT

Di.	Lu.	Ma.	Me.	Je.	Ve.	Sa.
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Calendrier de l'année académique 1912-1913

SEPTEMBRE 1912

2 Lundi	Réunion du Conseil de la Faculté de Médecine. Réunion de la Corporation de l'Ecole Polytechnique. Ouverture des cours à l'Institut Agricole d'Oka.
5 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire. Réunion du Conseil d'administration de l'Ecole de Pharmacie Laval.
6 Vendredi	Réunion du Conseil de la Faculté de Droit.
9 Lundi	Réunion du Comité Exécutif. Réunion du Conseil de l'Ecole de Chirurgie Dentaire.
10 Mardi	Ouverture des cours à la Faculté de Droit.
14 Samedi	Rentrée du Grand-Séminaire.
15 DIMANCHE	Ouverture de la retraite annuelle du Grand-Séminaire.
17 Mardi	Ouverture des cours à l'Ecole de Chirurgie Dentaire.
22 DIMANCHE	Reprise de la messe universitaire à Notre-Dame-de-Lourdes, à 8.30 heures.
24 Mardi	Ouverture des cours à la Faculté de Théologie.
26 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles.
30 Lundi	Ouverture des cours à l'Ecole de Pharmacie. Réunion du Conseil de l'Institut Agricole d'Oka.

OCTOBRE 1912

1 Mardi	Ouverture des cours à l'Ecole Polytechnique. Ouverture des cours à la Faculté de Médecine. Ouverture des cours à l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles.
2 Mercredi	Examens à la Faculté de Médecine des élèves qui ne sont pas sous brevet.
3 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire.
4 Vendredi	Réunion du Conseil de la Faculté de Droit.
7 Lundi	Réunion du Conseil de la Faculté de Médecine. Réunion de la Corporation de l'Ecole Polytechnique.
9 Mercredi	Messe du Saint-Esprit à la Cathédrale, à 9 hrs. Ouverture solennelle de l'année académique dans la salle des Promotions, à 8.15 heures du soir.
13 DIMANCHE	Ouverture des cours de Religion à la Messe universitaire.
14 Lundi	Réunion du Comité Exécutif. Réunion du Conseil de l'Ecole de Chirurgie Dentaire.
18 Vendredi	**Fête de saint Luc, patron de la Faculté de Médecine.**
28 Lundi	Réunion du Conseil de l'Institut Agricole d'Oka.
30 MERCREDI	Réunion du Comité Exécutif. Assemblée du Bureau des Gouverneurs. — Elections.
31 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles.

NOVEMBRE 1912

1 VENDREDI	**Toussaint.**
2 Samedi	Commémoration des Défunts. } **Congé universitaire.**
4 Lundi	Réunion du Conseil de la Faculté de Médecine. Réunion de la Corporation de l'Ecole Polytechnique.
6 MERCREDI	Assemblée de la Corporation des Administrateurs — Elections. Ouverture des conférences publiques. —Conférence de Littérature Française.
7 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire. Réunion du Conseil d'administration de l'Ecole de Pharmacie Laval.
8 Vendredi	Réunion du Conseil de la Faculté de Droit.
11 Lundi	Réunion du Comité Exécutif. Réunion du Conseil de l'Ecole de Chirurgie Dentaire. Ouverture du cours didactique de Littérature Française.
13 Mercredi	Ouverture des conférences publiques sur l'Esthétique et l'Histoire de l'Art.
18 Lundi	Cours didactique de Littérature Française.
20 Mercredi	Conférence de Littérature Française.
21 Jeudi	**Présentation de la Bienheureuse Vierge Marie. Fête patronale du Grand-Séminaire.**
25 Lundi	Cours didactique de Littérature Française. Réunion du Conseil de l'Institut Agricole d'Oka.
27 Mercredi	10me anniversaire de la mort de M. l'abbé Colin, p. s. s., bienfaiteur insigne de l'Université. Conférence sur l'Esthétique et l'Histoire de l'Art.
28 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles.

DECEMBRE 1912

1 DIMANCHE	**1er Dimanche de l'Avent.** **Fête de saint Eloi, patron de l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire.**
2 Lundi	Réunion du Conseil de la Faculté de Médecine. Réunion de la Corporation de l'Ecole Polytechnique. Cours didactique de Littérature Française.
4 Mercredi	Conférence de Littérature Française.
5 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire.
6 Vendredi	**Fête de saint Nicolas, patron de l'Ecole de Pharmacie Laval.** Réunion du Conseil de la Faculté de Droit.
8 DIMANCHE	**2me Dimanche de l'Avent.** **Immaculée Conception. — Fête patronale de l'Université, et de l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles.** Messe solennelle à la Cathédrale, à 10 heures. —Sermon.
9 Lundi	Réunion du Comité Exécutif. Réunion du Conseil de l'Ecole de Chirurgie Dentaire. Cours didactique de Littérature Française.
11 Mercredi	Conférence sur l'Esthétique et l'Histoire de l'Art.
15 DIMANCHE	**3me Dimanche de l'Avent.**
16 Lundi	Cours didactique de Littérature Française.
18 Mercredi	Conférence de Littérature Française.
21 Samedi	Ordination générale au Grand-Séminaire.
22 DIMANCHE	**4me Dimanche de l'Avent.**
23 Lundi	Cours didactique de Littérature Française.
24 Mardi	**Ouverture des vacances de Noël dans les Facultés et les Ecoles.**
25 Mercredi	**Noël.**
26 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles.
27 Vendredi	Fête de saint Jean, apôtre, célébrée solennellement au Grand-Séminaire.
30 Lundi	Réunion du Conseil de l'Institut Agricole d'Oka.

JANVIER 1913

1 MERCREDI	**Circoncision.**
2 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire. Réunion du Conseil d'administration de l'Ecole de Pharmacie Laval.
3 Vendredi	Réunion du Conseil de la Faculté de Droit.
4 Samedi	**Fête de saint Robert, patron de l'Ecole de Chirurgie Dentaire.**
6 Lundi	**Epiphanie.**
7 Mardi	Reprise des cours aux Facultés et aux Ecoles.
8 Mercredi	Conférence sur l'Esthétique et l'Histoire de l'Art.
13 Lundi	Réunion du Conseil de la Faculté de Médecine. Réunion de la Corporation de l'Ecole Polytechnique. Réunion du Comité Exécutif. Réunion du Conseil de l'Ecole de Chirurgie Dentaire. Cours didactique de Littérature Française.
15 Mercredi	Conférence de Littérature Française.
19 DIMANCHE	**Septuagésime.**
20 Lundi	Examen du premier semestre à la Faculté de Théologie. Cours didactique de Littérature Française.
22 Mercredi	Conférence sur l'Esthétique et l'Histoire de l'Art.
26 DIMANCHE	**Sexagésime.**
27 Lundi	Cours didactique de Littérature Française. Réunion du Conseil de l'Institut Agricole d'Oka.
29 Mercredi	Conférence de Littérature Française.
30 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles.

FEVRIER 1913

1 SAMEDI	**Vacances des Jours Gras dans les Facultés et les Ecoles.**
2 DIMANCHE	**Quinquagésime.**
3 Lundi	Réunion du Conseil de la Faculté de Médecine. Réunion de la Corporation de l'Ecole Polytechnique.
5 Mercredi	**Cendres.**
6 Jeudi	Reprise des cours dans les Facultés et les Ecoles. Réunion du Conseil de l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire.
7 Vendredi	Réunion du Conseil de la Faculté de Droit.
9 DIMANCHE	**1er Dimanche du Carême.**
10 Lundi	Réunion du Comité Exécutif. Réunion du Conseil de l'Ecole de Chirurgie Dentaire. Cours didactique de Littérature Française.
12 Mercredi	Conférence sur l'Esthétique et l'Histoire de l'Art.
16 DIMANCHE	**2me Dimanche du Carême.**
17 Lundi	Cours didactique de Littérature Française.
19 Mercredi	Conférence de Littérature Française.
23 DIMANCHE	**3me Dimanche du Carême.**
24 Lundi	Cours didactique de Littérature Française. Réunion du Conseil de l'Institut Agricole d'Oka.
26 Mercredi	Ouverture des conférences de Droit Public de l'Eglise.
27 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles.

MARS 1913

2 DIMANCHE	**4me Dimanche du Carême.**
3 Lundi	Réunion du Conseil de la Faculté de Médecine. Réunion de la Corporation de l'Ecole Polytechnique. Cours didactique de Littérature Française.
5 Mercredi	Ouverture de la retraite préparatoire à la communion pascale. Sermon et bénédiction du Saint-Sacrement, à 7.30 heures du soir.
6 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire. Réunion du Conseil d'administration de l'Ecole de Pharmacie Laval.
7 Vendredi	**Fête de saint Thomas d'Aquin.**—Séances solennelles d'argumentations scolastiques à la Faculté de Théologie. Réunion du Conseil de la Faculté de Droit.
9 DIMANCHE	**Passion.** — Clôture de la retraite. Messe, allocution, communion, à 8 heures.
10 Lundi	Réunion du Comité Exécutif. Réunion du Conseil de l'Ecole de Chirurgie Dentaire. Cours didactique de Littérature Française.
12 Mercredi	Conférence de Littérature Française.
16 DIMANCHE	**Les Rameaux.**
17 Lundi	Cours didactique de Littérature Française.
19 Mercredi	**Vacances de Pâques dans les Facultés et les Ecoles.**
20 Jeudi	**Jeudi-Saint.**
21 Vendredi	**Vendredi-Saint.**
22 Samedi	**Samedi-Saint.**
23 DIMANCHE	**Pâques.**
27 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles.
30 DIMANCHE	**Quasimodo.**
31 Lundi	Reprise des cours dans les Facultés et les Ecoles. Cours didactique de Littérature Française. Réunion du Conseil de l'Institut Agricole d'Oka.

AVRIL 1913

2 Mercredi	Conférence de Droit Public de l'Eglise.
3 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire.
4 Vendredi	Réunion du Conseil de la Faculté de Droit.
7 Lundi	Réunion du Conseil de la Faculté de Médecine. Réunion de la Corporation de l'Ecole Polytechnique. Cours didactique de Littérature Française.
9 Mercredi	Conférence de Littérature Française.
14 Lundi	Réunion du Comité Exécutif. Réunion du Conseil de l'Ecole de Chirurgie Dentaire. Cours didactique de Littérature Française.
16 Mercredi	Conférence de Droit Public de l'Eglise.
21 Lundi	Cours didactique de Littérature Française.
23 Mercredi	Conférence de Littérature Française.
24 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles.
28 Lundi	Réunion du Conseil de l'Institut Agricole d'Oka. Cours didactique de Littérature Française.
30 Mercredi	Assemblée du Bureau des Gouverneurs. — Nominations. Conférence de Droit Public de l'Eglise.

MAI 1913

1 Jeudi	**Ascension.**
2 Vendredi	Réunion du Conseil de la Faculté de Droit.
3 Samedi	Examen écrit au cours de Littérature Française.
4 DIMANCHE	Pèlerinage à Notre-Dame-de-Bonsecours, à 8.30 heures du matin.
5 Lundi	Réunion du Conseil de la Faculté de Médecine. Réunion de la Corporation de l'Ecole Polytechnique.
6 Mardi	Examen oral au cours de Littérature Française.
7 MERCREDI	Assemblée de la Corporation des Administrateurs. — Nominations. **Clôture des conférences publiques et des cours de Littérature Française.** Concours à la Faculté de Théologie.
8 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire. Réunion du Conseil d'administration de l'Ecole de Pharmacie Laval.
11 DIMANCHE	**Pentecôte.**
12 Lundi	Réunion du Comité Exécutif. Réunion du Conseil de l'Ecole de Chirurgie Dentaire.
15 Jeudi	Anniversaire de l'institution canonique de l'Université Laval, 1876. **Fête de saint Isidore, patron de l'Institut Agricole d'Oka.**
17 Samedi	Ordination générale au Grand-Séminaire.
18 DIMANCHE	**Trinité.**
19 Lundi	**Fête de saint Yves, patron de la Faculté de Droit.**
26 Lundi	Réunion du Conseil de l'Institut Agricole d'Oka.
29 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles.

JUIN 1913

2 Lundi	Réunion du Conseil de la Faculté de Médecine. Réunion de la Corporation de l'Ecole Polytechnique.
5 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire.
6 Vendredi	Réunion du Conseil de la Faculté de Droit.
9 Lundi	Réunion du Comité Exécutif. Réunion du Conseil de l'Ecole de Chirurgie Dentaire.
16 Lundi	Examen du second semestre dans la Faculté de Théologie.
23 Lundi	Examen de licence dans la Faculté de Théologie.
24 Mardi	**Fête de saint Jean-Baptiste, patron des Canadiens-Français.**
26 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles.
27 Vendredi	Sortie du Grand-Séminaire.
29 DIMANCHE	Fête des saints apôtres Pierre et Paul.
30 Lundi	Commémoration de saint Paul. — Fête patronale de Sa Grandeur Mgr le vice-chancelier. Réunion du Conseil de l'Institut Agricole d'Oka.

JUILLET 1913

3 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire. Réunion du Conseil d'Administration de l'Ecole de Pharmacie Laval.
4 Vendredi	Réunion du Conseil de la Faculté de Droit.
7 Lundi	Réunion du Conseil de la Faculté de Médecine. Réunion de la Corporation de l'Ecole Polytechnique.
14 Lundi	Réunion du Comité Exécutif. Réunion du Conseil de l'Ecole de Chirurgie Dentaire.
28 Lundi	Réunion du Conseil de l'Institut Agricole d'Oka.
31 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles.

AOUT 1913

1 Vendredi	Anniversaire de l'élection de Pie X. Réunion du Conseil de la Faculté de Droit.
4 Lundi	Réunion du Conseil de la Faculté de Médecine. Réunion de la Corporation de l'Ecole Polytechnique.
7 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire.
9 Samedi	9me anniversaire du couronnement de Pie X.
11 Lundi	Réunion du Comité Exécutif. Réunion du Conseil de l'Ecole de Chirurgie Dentaire.
15 VENDREDI	**Assomption de la Très Sainte Vierge.**
25 Lundi	Réunion du Conseil de l'Institut Agricole d'Oka.
28 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles.

L'UNIVERSITE LAVAL

MONTREAL

L'Université Laval a été fondée à Québec, en 1852, par le Séminaire de cette ville, qui lui donna le nom de son fondateur, Mgr François de Montmorency-Laval, premier évêque de Québec. Les directeurs de cette maison obtinrent alors de S. M. Victoria 1re une charte qui, en confirmant les droits et les privilèges qu'ils avaient possédés jusque-là, leur conférait en plus les droits et privilèges d'université, pour l'instruction de la jeunesse dans les études secondaires et professionnelles.

En 1876, à la suite d'une demande de Mgr Bourget, évêque de Montréal, pour obtenir une université catholique dans sa ville épiscopale, la Sacrée Congrégation de la Propagande enjoignit à l'Université Laval d'établir une succursale à Montréal, pour y donner le même enseignement qu'à Québec. Cet enseignement fut inauguré en 1878, dans les Facultés de Théologie et de Droit; en 1879, dans la Faculté de Médecine; et en 1887 dans la Faculté des Arts. En vertu de la constitution apostolique *Jam dudum,* du 2 février 1889, la succursale est devenue pratiquement indépendante de la maison de Québec. Elle reçoit ses grades du conseil universitaire de Québec; mais elle possède une administration locale complète.

Elle comprend quatre Facultés, celles de Théologie, de Droit, de Médecine et des Arts; et huit Ecoles agrégées ou affiliées, l'Ecole Polytechnique, l'Ecole de Médecine Com-

parée et de Science Vétérinaire de Montréal, l'Ecole de Chirurgie Dentaire, l'Ecole de Pharmacie Laval, l'Institut Agricole d'Oka, l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles, l'Institut des Frères Maristes et l'Institut des Frères de l'Instruction chrétienne. L'enseignement se donne en français dans toutes ces sections, sauf dans celle de Théologie où il se donne en latin.

La Faculté de Théologie est constituée par le Grand-Séminaire de Montréal, dirigé par les prêtres de Saint-Sulpice.

Le cours ordinaire y est de trois ans et trois mois. Quelques élèves y prolongent leur séjour de six mois, pour se préparer au doctorat. Un plus grand nombre, après avoir complété leur cours à Montréal, vont prendre leurs grades à Rome, où les Messieurs du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal ont ouvert un collège pour les étudiants canadiens.

Les Facultés de Droit et de Médecine sont installées dans l'édifice de la rue Saint-Denis. Elles y ont de vastes salles de cours et des bibliothèques sectionnelles. La Faculté de Médecine y possède en outre un amphithéâtre, une salle de dissection et des laboratoires pour la chimie, l'histologie, la bactériologie, l'électricité médicale, etc.

La Faculté actuelle de Médecine continue l'*Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal,* fondée en 1845 et affiliée d'abord à l'Université Victoria, de Cobourg (Ontario), de laquelle elle a reçu ses grades jusqu'en 1890. A cette époque l'Ecole fit modifier sa charte par le gouvernement de Québec et s'allia à la section montréalaise de la Faculté de Médecine de l'Université Laval, avec laquelle elle forme aujourd'hui un seul corps.

La Faculté des Arts n'a pas encore atteint son plein déve-

loppement. Comme l'enseignement scientifique et littéraire, qui fait l'objet ordinaire des cours de cette Faculté dans les universités anglaises, est donné dans cette province à la jeunesse catholique par les collèges et les petits-séminaires classiques affiliés à l'Université Laval, où les élèves obtiennent les grades de bachelier ès lettres, ès sciences ou ès arts, un enseignement complet de ce genre ne s'impose pas dans l'Université même.

Trois cours, relevant de cette Faculté, y sont cependant donnés. Le premier, celui de Littérature Française, fondé en 1898 par feu M. l'abbé Colin, supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice à Montréal, est confié à un agrégé de l'Université de Paris. Le second cours a pour objet le Droit Public de l'Eglise; et le troisième, l'Esthétique et l'Histoire de l'Art. Les autres professeurs, ecclésiastiques ou laïques, de la Faculté des Arts, sont chargés de cours réguliers dans les collèges affiliés à l'Université, ou sont appelés occasionnellement à donner quelques conférences publiques dans l'Université.

La Faculté des Arts encourage en outre et contrôle effectivement l'instruction classique donnée aux jeunes filles dans l'Ecole d'Enseignement Supérieur dirigée par les Dames de la Congrégation. Elle a aussi organisé dans certaines congrégations de Frères un cours universitaire modelé sur l'enseignement secondaire moderne français.

Sa bibliothèque d'étude, tenue au courant des meilleures publications par des apports annuels considérables, contribue largement au développement intellectuel des étudiants et du public en général.

Une revue très appréciée que dirige un groupe de professeurs universitaires, concourt au même but.

L'Ecole Polytechnique de Montréal, fondée en 1874 et pourvue en 1908 d'un département d'architecture, est aussi annexée depuis 1887 à la Faculté des Arts. Cette Ecole, généreusement subventionnée par le gouvernement provincial et les principaux chemins de fer du Dominion, correspond, par la nature de ses divers enseignements, aux facultés de sciences appliquées des universités américaines. Elle prépare aux différentes branches du génie civil et industriel, telles que travaux publics, chemins de fer, machines, mines, ponts et constructions métalliques, etc. L'Ecole Polytechnique est installée dans de vastes édifices spéciaux adaptés à ses besoins et où un aménagement bien conçu, au point de vue de l'enseignement scientifique théorique et pratique, lui assure le caractère et les avantages d'un établissement de premier ordre.

L'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire, installée cette année même dans un bel édifice, rue De-Montigny, existe depuis 1886. Agrégée à l'Université, elle est sous le contrôle et soumise à l'inspection du ministre de l'agriculture du gouvernement de Québec dont elle reçoit une allocation. Son enseignement comporte trois années de cours, et le grade final est celui de docteur en médecine vétérinaire. Il comprend de nombreuses cliniques, qui se donnent à l'infirmerie de l'Ecole, rue Craig-Est. L'Ecole possède de belles salles de cours, un intéressant musée pathologique, un laboratoire de bactériologie, un laboratoire de chimie, etc. Le nombre de ses élèves, presque tous de cette province, n'est pas encore considérable; mais il tend à s'accroître, du fait que les cultivateurs commencent à comprendre la valeur des services que peuvent leur rendre les médecins vétérinaires possédant bien leur art.

L'Ecole de Chirurgie Dentaire de Montréal, continuation de la section française du Collège Dentaire de la province de Québec fondé en 1894, a été affiliée à l'Université Laval au mois de février 1904, et obtenait son existence légale par un acte de la législature de Québec au mois de mai de la même année. Cette Ecole destinée à la jeunesse canadienne-française de ce pays, et dont la nécessité s'imposait par suite des progrès considérables qu'a faits la chirurgie dentaire depuis quelques années, a débuté livrée à ses propres ressources et appuyée sur le seul dévouement de ses professeurs. Elle s'est développée rapidement, et chaque année, des élèves européens y viennent suivre des cours très appréciés.

L'enseignement couvre une période de quatre années, et le grade final est celui de " docteur en chirurgie dentaire".

Les cours théoriques, les cliniques et les démonstrations se donnent dans un spacieux immeuble, situé sur la rue Saint-Hubert. A ce dernier endroit se trouvent aussi de magnifiques salles d'opération avec chaises de dentistes et laboratoires parfaitement outillés.

L'infirmerie est ouverte, au même endroit, tous les jours de 9 heures à midi ; et les pauvres y reçoivent, sous la direction de cliniciens compétents, des soins gratuits ne comportant qu'une légère rétribution pour le coût du matériel.

L'Ecole de Pharmacie Laval, constituée en Corporation par une loi spéciale de la législature de Québec, sanctionnée le 9 mars 1906, a été affiliée à l'Université Laval le 11 mai de la même année; son but est l'enseignement et le progrès de toutes les sciences pharmaceutiques.

L'affiliation de cette Ecole à l'Université Laval lui donne accès aux grades universitaires.

Les cours sont donnés dans l'édifice même de l'Université, du commencement d'octobre aux premiers jours d'avril.

L'Institut Agricole d'Oka a été affilié à l'Université Laval le 26 mars 1908. En fait, il existait déjà depuis plusieurs années: son fonctionnement régulier datant du 8 mars 1893, époque où les RR. PP. Trappistes de Notre-Dame-du-Lac l'ouvrirent à la demande et avec le généreux concours du gouvernement provincial. Sous un nom plus modeste—Ecole d'Agriculture—cette institution remportait des succès de plus en plus marqués, quand, pendant l'hiver de 1907, elle se transforma foncièrement, au double point de vue d'une installation matérielle plus moderne et d'un programme d'études plus étendu — surtout sous le rapport scientifique.

Outre un cours préparatoire d'une année, l'Institut donne un cours de trois années aboutissant aux grades académiques. Un enseignement spécial, qui comprend plusieurs *cours abrégés*, y est organisé en faveur des personnes, adultes ou jeunes, empêchées d'embrasser dans toute leur étendue les programmes réguliers.

L'Institut est largement pourvu de bibliothèques, de musées et de laboratoires.

Il eût été bien difficile, sinon impossible, de trouver, pour les avantages pratiques et les facilités de la formation professionnelle à offrir aux élèves, rien de comparable aux dix-huit cents acres de terre qui forment la célèbre exploitation agricole de la Trappe de Notre-Dame-du-Lac.

L'Institut Agricole d'Oka est situé sur le lac des Deux-Montagnes, à dix lieues environ de Montréal.

Au mois de septembre 1908, le Conseil Universitaire affi-

liait à l'Université l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles, inaugurée solennellement le 8 octobre de la même année.

Le but de cette fondation est de répondre aux exigences des temps actuels. Quiconque, en effet, est tant soit peu attentif à suivre la marche des idées contemporaines, remarque bien vite le courant qui pousse les femmes vers l'acquisition de connaissances intellectuelles plus étendues. Ce désir de s'instruire est légitime, mais encore est-il besoin qu'il soit bien dirigé.

C'est en 1909 que fut fondé, avec des règlements spéciaux et des programmes très étendus, le cours d'Enseignement Secondaire Moderne dont nous parlions plus haut. Jusqu'ici le bénéfice de cette organisation universitaire est destiné uniquement aux Frères déjà pourvus d'un brevet de capacité du degré primaire supérieur, et appartenant à une Congrégation enseignante affiliée à l'Université.

L'Institut des Frères Maristes fut le premier à vouloir jouir des avantages de cette création nouvelle, et il obtenait son affiliation le 15 décembre 1909.

Les Frères de l'Instruction chrétienne, du diocèse de Montréal comme leurs devanciers, et les Frères de la Croix de Jésus, du diocèse de Rimouski, s'empressèrent de marcher sur leurs pas.

L'Université est heureuse d'avoir inauguré ce mouvement de progrès, qui aura sans doute des conséquences très grandes pour l'avenir de l'enseignement congréganiste dans la province de Québec et dans tout le Canada.

Toutes ces facultés et ces écoles jouissent d'une grande liberté d'initiative et d'action, en tout ce qui concerne l'organisation de leurs études et leur régie interne.

L'archevêque de Montréal, en qualité de vice-chancelier, contrôle la nomination et la destitution des professeurs, et exerce une haute surveillance sur la doctrine et la discipline.

Il est de droit président de la Corporation des Administrateurs qui a la propriété de l'Université et gère ses finances. Les évêques suffragants de la province ecclésiastique de Montréal, des délégués de tous les collèges et petits-séminaires affiliés de la même province, des délégués des facultés et de leurs anciens gradués, siègent aussi dans cette corporation, qui exerce ordinairement son action par un Bureau de Gouverneurs, composé de personnalités éminentes de la finance et des professions libérales.

Un vice-recteur ecclésiastique, choisi par NN. SS. les évêques de la province de Montréal, représente, pour la discipline et l'administration générale, le Conseil Universitaire, la Corporation des Administrateurs et le Bureau des Gouverneurs ; un Comité Exécutif de quatre membres, délégué par ce bureau, l'assiste dans la gestion des affaires financières courantes.



UNIVERSITE LAVAL

CARDINAL PROTECTEUR

L'EMINENTISSIME

JEROME-MARIE GOTTI

CARDINAL PRÊTRE DE LA SAINTE ÉGLISE ROMAINE

DU TITRE DE SAINTE-MARIE DE LA SCALA

PRÉFET GÉNÉRAL

DE LA SACRÉE CONGRÉGATION DE LA PROPAGANDE

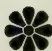
CONSEIL SUPERIEUR

ÉTABLI PAR LA BULLE " INTER VARIAS SOLLICITUDINES "

POUR LA HAUTE SURVEILLANCE DE LA FOI ET DES MOEURS

NN. SS. LES ARCHEVEQUES ET EVEQUES

De la province de Québec



PERSONNEL

POUR L'ANNEE 1912-1913

VICE-CHANCELIER-APOSTOLIQUE

S. G. Mgr PAUL BRUCHESI, archevêque de Montréal.

VICE-RECTEUR

M. le chanoine GASPARD DAUTH, chanoine titulaire de la Métropole de Montréal.

SECRETAIRE-GENERAL

M. l'abbé J.-LEONIDAS DESJARDINS



ADMINISTRATEURS

MEMBRES EX-OFFICIO

S. G. Mgr PAUL BRUCHESI, archevêque de Montréal.

S. G. Mgr JOSEPH-MEDARD EMARD, évêque de Valleyfield.

S. G. Mgr PAUL LAROCQUE, évêque de Sherbrooke.

S. G. Mgr ALFRED ARCHAMBEAULT, évêque de Joliette.

S. G. Mgr ALEXIS-XISTE BERNARD, évêque de Saint-Hyacinthe.

M. le chanoine GASPARD DAUTH, vice-recteur.

M. le chanoine C. LECOQ, supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal.

M. l'abbé F. LELANDAIS, doyen de la Faculté de Théologie.

L'honorable juge M. MATHIEU, doyen de la Faculté de Droit.

M. le Dr E. PERSILLIER-LACHAPELLE, doyen de la Faculté de Médecine.

S. G. Mgr Z. RACICOT, évêque de Pogla, doyen de la Faculté des Arts.

MEMBRES A VIE

(Désignés par le statut 55-56 Victoria, ch. 64.)

L'honorable L.-O. TAILLON, docteur en droit, avocat, ancien Premier-Ministre du Gouvernement provincial, ancien ministre du Gouvernement fédéral, membre du Conseil Privé de Sa Majesté.

L'honorable SIMEON PAGNUELO, docteur en droit, chevalier de la Légion d'honneur, juge en retraite.

L'honorable LOUIS TELLIER, juge à la Cour Supérieure.

MEMBRES ELUS POUR CINQ ANS (1)

M. l'abbé J.-E. DORVAUX, P. S. S., délégué de la Faculté de Théologie (1913).

L'honorable juge H. ARCHAMBEAULT, délégué de la Faculté de Droit (1914).

M. le Dr L.-E. DESJARDINS, délégué de la Faculté de Médecine (1913).

M. ERNEST MARCEAU, délégué de la Faculté des Arts (1914).

M. le chanoine L.-A. JASMIN, supérieur et délégué du Petit-Séminaire de Sainte-Thérèse (1915).

(1) La date mise à la suite des noms des membres électifs de la Corporation des Administrateurs est celle del'expiration de leur mandat.

M. l'abbé O. GAGNON, supérieur et délégué du Petit-Séminaire de Sherbrooke (1915).

Mgr P.-H. CHOQUETTE, supérieur et délégué du Petit-Séminaire de Saint-Hyacinthe (1914).

M. le chanoine J.-A. LEMIEUX, supérieur et délégué du Petit-Séminaire de Sainte-Marie-de-Monnoir (1914).

M. le chanoine G.-V. VILLENEUVE, délégué du Collège de l'Assomption (1914).

Le R. Père M. ROBERGE, C. S. V., supérieur et délégué du Collège de Joliette (1914).

Le R. Père E. HEBERT, C. S. C., supérieur et délégué du Collège de Saint-Laurent (1914).

Le R. Père A.-D. RICHARD, C. S. V., supérieur et délégué du Collège Bourget (1915).

M. l'abbé R. LABELLE, P. S. S., directeur et délégué du Collège de Montréal (1914).

M. l'abbé A.-P. SABOURIN, supérieur et délégué du Collège de Valleyfield (1915).

L'honorable juge EUGENE LAFONTAINE, délégué des gradués de la Faculté de Droit (1915).

L'honorable juge HONORE GERVAIS, délégué des gradués de la Faculté de Droit (1915).

M. le Dr E. SAINT-JACQUES, délégué des gradués de la Faculté de Médecine (1916).

M. le Dr J.-V. CLEROUX, délégué des gradués de la Faculté de Médecine (1916).

Le T. R. Père EDOUARD LECOMPTE, des RR. PP. Jésuites (1913).

L'honorable N. PERODEAU, notaire, conseiller législatif (1913).

M. le Dr J.-O. CAMIRAND (1913).

M. S.-R. JORON, notaire (1913).

Sir RODOLPHE FORGET, financier (1912).

M. J.-M. TELLIER, avocat (1915).

M. le Dr HENRI HERVIEUX, professeur à la Faculté de Médecine (1916).

OFFICIERS

S. G. Mgr PAUL BRUCHESI, archevêque de Montréal, président.

M. le chanoine G. DAUTH, vice-recteur.

L'honorable juge M. MATHIEU, 1er vice-président.

L'honorable juge S. PAGNUELO, 2e vice-président.

Secrétaire : M. l'abbé J.-L. DESJARDINS



GOUVERNEURS

EX-OFFICIO

M. le chanoine GASPARD DAUTH, vice-recteur.

DELEGUES

M. le chanoine W.-C. MARTIN, délégué de Mgr l'archevêque de Montréal.

M. l'abbé N.-A. TROIE, P. S. S., délégué de M. le supérieur de Saint-Sulpice de Montréal.

MEMBRES ELUS POUR CINQ ANS (1)

Sir LOUIS-AMABLE JETTE, ancien juge en chef de la Cour du Banc du Roi (1915).

L'honorable S. PAGNUELO, juge en retraite (1913).

L'honorable A. THIBAUDEAU, sénateur (1916).

M. le chanoine A. P. DUBUC, chanoine honoraire de la Métropole de Montréal (1913).

Sir THOMAS-G. SHAUGHNESSY, chevalier de l'Ordre de Saint-Michel et de Saint-Georges (1913).

L'honorable J.-D. ROLLAND, conseiller législatif (1915).

---

(1) La date mise à la suite des noms des membres électifs du Bureau des Gouverneurs est celle de l'expiration de leur mandat.

L'honorable L.-O. LORANGER, juge en retraite (1913).

M. A.-H. MASSON (1916).

M. Z. HEBERT (1916).

L'honorable LOUIS BEAUBIEN (1916).

OFFICIERS

M. le chanoine G. DAUTH, vice-recteur.

L'honorable juge L.-O. LORANGER, président.

M. le chanoine A.-P. DUBUC, 1er vice-président.

L'honorable J.-D. ROLLAND, trésorier.

Secrétaire : M. l'abbé J.-L. DESJARDINS

COMITE EXECUTIF

M. le chanoine G. DAUTH, vice-recteur.

L'honorable juge L.-O. LORANGER, président.

M. A.-H. MASSON, 2e vice-président.

L'honorable J.-D. ROLLAND, trésorier.



RELEVE NUMERIQUE DES ELEVES

Pour l'année 1911-1912

Faculté de Théologie	273
Faculté de Droit	145
Faculté de Médecine	162
Faculté des Arts (Littérature Française)	37
Ecole Polytechnique	151
Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire	42
Ecole de Chirurgie Dentaire	115
Ecole de Pharmacie Laval	97
Institut Agricole d'Oka	89
Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles	440
	1551



FACULTE DE THEOLOGIE

La Faculté de Théologie est constituée par le Grand-Séminaire de Montréal, dirigé par les prêtres de Saint-Sulpice.

Le cours ordinaire y est de trois ans et trois mois. Quelques élèves y prolongent leur séjour de six mois, pour se préparer au doctorat. Un plus grand nombre, après avoir complété leur cours à Montréal, vont prendre leurs degrés à Rome, où les Messieurs du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal ont ouvert un collège pour les étudiants canadiens.

PERSONNEL DIRIGEANT ET ENSEIGNANT

DOYEN

M. FERDINAND-LOUIS LELANDAIS, P. S. S.

SECRETAIRE

M. JEAN-ETIENNE DORVAUX, P. S. S.

PROFESSEURS TITULAIRES

M. FERDINAND-LOUIS LELANDAIS, P. S. S., docteur en théologie; *professeur de théologie pastorale.*

M. NICOLAS-VICTOR MANY, P. S. S., docteur en théologie ; *professeur d'hébreu.*

M. JEAN-ETIENNE DORVAUX, P. S. S., docteur en théologie et en droit canonique; *professeur de théologie morale* (*3me année*), *de droit canonique* (*3me année*) *et d'hébreu.*

M. FIRMIN DUCHEIN, P. S. S., docteur en théologie ; *professeur de liturgie et d'histoire* (*1ère année*).

M. BARTHELEMY-MARIE GATTET, P. S. S.; *professeur d'Ecriture-Sainte* (*3ème année*) *et d'hébreu.*

M. JEAN-MARIE-EUGENE LABROSSE, P. S. S., docteur en théologie ; *professeur de théologie morale* (*2ème année*), *de droit canonique* (*2ème année*) *et de prédication* (*1ère année*).

M. GUILLAUME BERGER, P. S. S.; *professeur de morale* (*1ère année*) *et de droit canonique* (*1ère année*).

M. LUCIEN-JOSEPH FRANÇOIS, P. S. S., docteur en théologie ; *professeur d'Ecriture Sainte* (*2me année*), *de liturgie* (*2me et 3me années*) *et de français.*

M. ROMEO NEVEU, P. S. S., docteur en théologie ; *professeur d'histoire ecclésiastique* (*2ème année*).

M. JEAN-JOSEPH-HENRI GARROUTEIGT, P. S. S., docteur en théologie ; *professeur de théologie dogmatique* (*3ème année*), *d'histoire* (*3ème année*), *de prédication* (*2ème et 3ème années*) *et de chant sacré.*

M. EDOUARD-MARIE GOUIN, P. S. S.; *professeur de théologie dogmatique* (*2ème année*).

M. AUGUSTE PASQUIER, P. S. S.; *professeur de théologie dogmatique* (*1ère année*).

M. HENRI-L. JASMIN, docteur en théologie et en philosophie, licencié en Ecriture Sainte; *professeur d'Ecriture Sainte* (*1ère année*) *et de français.*

ELEVES ADMIS A SUIVRE LES COURS

DURANT L'ANNEE 1911-1912 (1)

IVme Année (2)

MM.	Ainsborough, John-J.-A.	Ottawa, Ont.
	Barbeau, Joseph-M.	Montréal, Q.
	Burke, Thomas-J.	Springfield, Mass.
	Cassidy, William-H.	Burlington, Vt.
	Clohecy, Thomas-J.	Hamilton, Ont.
	Davitt, Joseph	Springfield, Mass.
	Dennis, Joseph	Montréal, Q.
	Deschênes, Omer-L.-J.	Montréal, Q.
	Donahue, Georges-M.	Springfield, Mass.
	Doyle, Matthew	Pembroke, Ont.
	Dzialuk, Michel	Syracuse, N. Y.
	Egan, John-Th.	Toronto, Ont.
	Flahaven, James-J.	Hamilton, Ont.
	Fortin, Joseph	Montréal, Q.
	Guérin, Louis-D.	Albany, N. Y.
	L'Espérance, Pierre	Mission. du Sacré-Coeur.
	L'Evesque, Hector-P.	Albany, N. Y.
	McMahon, Bernard-W.	Burlington, Vt.
	Norman, Henry-A.	Providence, R. I.
	Petitt, John-A.	Great Falls, Mont.
	Piette, Onésime	Montréal, Q.
	Pitre, Gilbert	London, Ont.
	Rooney, John-A.	London, Ont.
	Staley, Melville-D.	Toronto, Ont.
	Troie, Aimé	Ogdensburg, Vt.

IIIme Année

MM.	Baker, Frederick-A.	Providence, R. I.
	Barry, James-H .	Springfield, Mass.

(1) Les noms de lieu indiquent le diocèse.

(2) Tous ces messieurs ont été ordonnés prêtres durant l'année.

MM. Bédard, Georges	Providence, R. I.
Berthiaume, Joseph-L.	Saint-Hyacinthe, Q.
Boutin, Joseph-E.	Springfield, Mass.
Boylan, Thomas-K.	Toronto, Ont.
Breton, Donat	Saint-Hyacinthe, Q.
Carbonneau, Wilfrid	Montréal, Q.
Carrières, Damase-J.-A.	Burlington, Vt.
Charlebois, Emmanuel-J.	Montréal, Q.
Corcoran, William-T.	London, Ont.
Cordeau, Arthur	Saint-Hyacinthe, Q.
Cordeau, Victor-J.	Saint-Hyacinthe, Q.
Côté, Arthur	Peterborough, Ont.
Desroches, Ovide-J.-C.	Saint-Albert, Alta.
Dole, William-M.	Grand Rapids, Mich.
Dorosz, Ilarion	Saint-Boniface, Man.
Dragon, Alexandre	Vic. apost. de Témiscamingue, [Ont.
Emery, Joseph	London, Ont.
Fauteux, Adélard	Montréal, Q.
Foran, John-J.	Springfield, Mass.
Gallagher, Hugh-F.	Boston, Mass.
Gaudet, Joseph	Montréal, Q.
Gauthier, Pierre-L.-H.	Montréal, Q.
Geisel, Léonard-J.	Manchester, N. H.
Gendron, Honorat	Saint-Hyacinthe, Q.
Gibeault, Oscar	Montréal, Q.
Girard, Joseph-A.	Saint-Hyacinthe, Q.
Gleeson, Jeremiah-P.	London, Ont.
Haller, Reuben-M.	Hamilton, Ont.
Harding, James-A.	London, Ont.
Hodapp, Anthony	Ord. Min., Couvent.
Houle, Arthur-J.-M.	Grand Rapids, Mich.
Keane, Edward-Th.	Toronto, Ont.
Kelly, William	Toronto, Ont.
Kusiw, Orest	Saint-Boniface, Man.
Ladyka, Basilius	Saint-Boniface, Man.
Lafleur, Omer	Saint-Hyacinthe, Q.
Lavallée, Médéric-A.	Saint-Hyacinthe, Q.
McCann, Henry-E.	Springfield, Mass.
McDonell, Jean	Alexandria, Ont.
McGuinness, Patrick	Ogdensburg, N. Y.
McMahon, John-C.	Springfield, Mass.
Matte, Ariste-J.	Montréal, Q.
Mercure, Roméo	Montréal, Q.

MM. Mitchell, James-I.	Springfield, Mass.
Morin, Joseph	Saint-Hyacinthe, Q.
Nicholson, James-F.	Kingston, Ont.
O'Reilly, John-L.	Toronto, Ont.
Pamerleau, Maxime-T.	Portland, Me.
Paradis, Ludovic-Th.	Hartford, Conn.
Payment, Arthur-J.	Montréal, Q.
Pigeon, Cléophas	Montréal, Q.
Poirier, Georges	Portland, Me.
Quigley, John-R.	London, Ont.
Ramsay, Louis-A.	Manchester, N. H.
Rondot, Achille-A.	London, Ont.
Routhier, Daniel	Ottawa, Ont.
Savignac, Josaphat-E.	Joliette, Q.
Sniderhon, Georges-M.	Oregon City, Or.
Stanton, Austin	Ottawa, Ont.
Sullivan, Joseph-S.	Portland, Me.
Théoret, Anatole	Saint-Boniface, Man.
Valois, Joseph-A.	Montréal, Q.

IIme Année

MM. Baillargeon, Joseph	Vic. ap. de Témiscamingue, Ont.
Binette, Donat	Montréal, Q.
Boismenu, Léon	Montréal, Q.
Bona, Stanislaus	Great Falls, Mont.
Breen, William-P.	Pembroke, Ont.
Brogger, Joseph-A.	Grand Rapids, Mich.
Brulé, Joseph-Ph.	Joliette, Q.
Brunelle, Evangéliste	Joliette, Q.
Cahalane, John-E.	Manchester, N. H.
Caprio, Salvatore	Altoona, Pa.
Caumartin, Donat	Joliette, Q.
Chadillon, Joseph-G.	Montréal, Q.
Chagnon, F.-Xavier	Joliette, Q.
Champoux, Georges	Montréal, Q.
Chlapowski, Stanislas	Springfield, Mass.
Clancy, Aloysius	Toronto, Ont.
Collette, Ernest-H.	Saint-Hyacinthe, Q.
Connors, James-F.	Springfield, Mass.
Coron, Hermile	Montréal, Q.
Coyle, Patrick-F.	Springfield, Mass.

MM. Desmarais, Joseph-A.	Saint-Hyacinthe, Q.
Doyle, Bernard	Toronto, Ont.
Doyle, Thomas	Hamilton, Ont.
Dupuis, Noé	Joliette, Q.
Ethier, Aquila	Montréal, Q.
Farquharson, Léo	Grand Rapids, Mich.
Faucher, Joseph-L.	Manchester, N. H.
Garceau, Camille	Joliette, Q.
Gaudet, Henri	Joliette, Q.
Gauthier, Charles-F.	Alexandria, Ont.
Gervais, Augustin	Montréal, Q.
Giard, Armand	Montréal, Q.
Gleason, Joannes Baptista	Ord. Frat. Convent.
Goodrow, William	Hamilton, Ont.
Grenier, Télesphore	London, Ont.
Guilbault, Louis-N.	Portland, Me.
Johnson, George	Portland, Me.
Kelly, Michael-J.	Ogdensburg, N. Y.
Kilcoyne, William	Hartford, Conn.
Labelle, Charles-A.	Montréal, Q.
Labonté, Joseph-A.	Montréal, Q.
Laflamme, Albert	Saint-Hyacinthe, Q.
Lambert, Alexandre	Saint-Boniface, Man.
Lambertus, George	Hamilton, Ont.
Lapierre, Anatole	Montréal, Q.
Larose, Eugène	Montréal, Q.
Latour, Joseph-A.	Montréal, Q.
Lemire, Médard	Montréal, Q.
McCarthy, Thomas	London, Ont.
McGoey, Jeremiah	Hamilton, Ont.
McIsaac, William	Antigonish, N. E.
McNeil, Cecil	Toronto, Ont.
McNeil, James	Grand Rapids, Mich.
McNeil, John	Kingston, Ont.
Maney, Frank	Manchester, N. H.
Martel, Joseph-E.	Montréal, Q.
Morin, Ernest	Providence, R. I.
Morin, John-F.	Manchester, N. H.
Morin, Joseph-Ludger	Nicolet, Q.
Morin, René	Ottawa, Ont.
O'Brien, Ambrose	Toronto, Ont.
O'Connor, John-M.	Toronto, Ont.
O'Gara, Martin	Ottawa, Ont.

MM.	O'Gorman, Charles	Pembroke, Ont.
	Ouellette, Ludger	Portland, Me.
	Pennylegion, Francis	Toronto, Ont.
	Philipp, Karl	Seattle, Wash.
	Plante, Joseph	Joliette, Q.
	Plante, Olaüs	Joliette, Q.
	Plourde, Jean-Baptiste	Montréal, Q.
	Potvin, Lucien	Montréal, Q.
	Quinn, William	Hartford, Conn.
	Quirk, Edmund	Manchester, N. H.
	Richard, Arthur	Joliette, Q.
	Roy, Emile	Saint-Hyacinthe, Q.
	Roy, Honoré	Montréal, Q.
	Ryan, Frederick	Grand Rapids, Mich.
	Schnitzler, Joseph-H.	Saint-Albert, Alta.
	Smith, Michael	Ottawa, Ont.
	Sullivan, Daniel	Manchester, N. H.
	Thellen, Joseph	Joliette, Q.
	Thibeaudeau, Alcide.	Montréal, Q.
	Viau, Joseph-O.	Montréal, Q.
	Vincent, Eugène	Joliette, Q.

Ière Année

MM.	Auger, Philippe	Saint-Hyacinthe, Q.
	Bargiel, Jean	Springfield, Mass.
	Beaulieu, Arthur	Montréal, Q.
	Beauregard, Tancrède	Springfield, Mass.
	Belcourt, Edmond-G.	Sherbrooke, Q.
	Béliveau, Arthur-J.	Saint-Boniface, Man.
	Bell, Joseph-L.	London, Ont.
	Bellefeuille, Robert	Manchester, N. H.
	Benoit, Basile	Saint-Hyacinthe, Q.
	Bernèche, Albert	Joliette, Q.
	Bertrand, Jacques	Saint-Boniface, Man.
	Bigras, Arthur	Montréal, Q.
	Blais, Ariste	Montréal, Q.
	Boutin, Herménégilde	Springfield, Mass.
	Bowen, John-R.	Dubuque, Ia.
	Bowlen, William-F.	Wichita, Texas.
	Boyd, John-J.	Manchester, N. H.
	Breen, Daniel-J.	Pembroke, Ont.

MM. Brosseau, Adrien-J.	Ottawa, Ont.
Brouillet, Frédéric-J.	Springfield, Mass.
Chabot, Joseph-H.	Montréal, Q.
Charbonneau, Daniel	Montréal, Q.
Charron, Laurent-L.-J.	Montréal, Q.
Chevrette, Omer	Springfield, Mass.
Clark, Edward-A.	Manchester, N. H.
Connor, Edward-J.	Manchester, N. H.
Costello, Frederick	London, Ont.
Costello, James-P.	Springfield, Mass.
Curran, Edmund-F.	Springfield, Mass.
Denis, Régis	Montréal, Q.
Desmarais, François	Providence, R. I.
Dignan, Ralph-H.	London, Ont.
Dowd, John-A.	Hartford, Conn.
Driscoll, John-J.	Manchester, N. H.
Duhamel, Léon-P.	Toronto, Ont.
Dupuis, Joseph-A.	Témiscamingue, Ont.
Early, Michael-P.	Dubuque, Iowa.
Endersbec, William-J.	Ogdensburg, N. Y.
Fauteux, Albert	Montréal, Q.
Finn, Arthur-J.	London, Ont.
Fitzgerald, William-G.	Seattle, Wash.
Fitzgibbons, James-J.	Springfield, Mass.
Flood, James-J.	Montréal, Q.
Gagné, Wilfrid	Manchester, N. H.
Gareau, Eugène	Montréal, Q.
Gervais, Louis	Joliette, Q.
Giguère, Aimé	Portland, Me.
Graton, Augustin	Montréal, Q.
Guillet, Paul	Saint-Hyacinthe, Q.
Hennessey, Daniel	Springfield, Mass.
Hétu, Charles-E.	Saint-Hyacinthe, Q.
Hickey, John-F.	Providence, R. I.
Hussez,, Peter-P.	Providence, R. I.
Jodoin, Philippe	Saint-Hyacinthe, Q.
Joubert, Adrien	Montréal, Q.
Kennedy, John	Wichita, Texas.
Kivasigroch, Léonard	Grand Rapids, Mich.
Lacourse, William	Montréal, Q.
Ladouceur, Louis-O.	Joliette, Q.
Lafortune, Louis-A.	Joliette, Q.
Lajoie, Valmore	Saint-Hyacinthe, Q.
Langlois, Denis-J.	London, Ont.

MM. Lanthier, Henry	Ottawa, Ont.
Laurin, Emile	Montréal, Q.
Leahy, Frederick-Ch.	Springfield, Mass.
Lebeau, Alexandre	Montréal, Q.
Leduc, Joseph-N.	Albany, N. Y.
Lukacs, Joseph	Regina, Ass.
Mac, Antonius	Cheyenne, Wyo.
McCarthy, John-A.	Manchester, N. H.
McCarty, Francis	London, Ont.
McDougall, Henry	Montréal, Q.
McKinnon, George-J.	Alexandria, Ont.
Martin, John-A.	Springfield, Mass.
Masson, Charles	Springfield, Mass.
Mathieu, Tancrède	Montréal, Q.
Mignault, Gustave	Montréal, Q.
Mongeau, Henri-P.	Saint-Hyacinthe, Q.
Mongovan, John-F.	Springfield, Mass.
Moreau, François-A.	Saint-Boniface, Man.
Morneau, Joseph-A.	Saint-Boniface, Man.
Mullen, James-J.	Portland, Me.
Nadeau, Hector	Saint-Hyacinthe, Q.
Nobert, William	Toronto, Ont.
Paquet, Aldéric	Montréal, Q.
Piette, Joseph-M.	Joliette, Q.
Raymond, William-J.	Springfield, Mass.
Reilly, John-F.	Springfield, Mass.
Robert, Damien-J.	Joliette, Q.
Rouleau, Joseph-D.	Québec, Q.
Ryan, Théodore-M.	Seattle, Wash.
Séguin, Joseph-A.	Ogdensburg, N. Y.
Shields, Richard	Springfield, Mass.
Sneath, Francis-J.	Toronto, Ont.
Sullivan, John-D.	Springfield, Mass.
Trudeau, Joseph-Th.	Montréal, Q.
Vadnais, Joseph-D.	Saint-Hyacinthe, Q.
Vaillancourt, Olier	Montréal, Q.
Vézeau, Bruno	Montréal, Q.
Viau, Albert-Ch.	Marquette, Wisc.

Nombre des élèves : 273.



DURANT L'ANNEE 1912-1913

PREMIER TERME

THEOLOGIA DOGMATICA.—

1o *Anno. — Apologia Religionis Christianae. De Scriptura et Traditione. De Ecclesia, Pars Ia.*

2o *Anno. — De Genesi et Regula Fidei. De Deo uno et trino.*

3o *Anno. — De Gratia Christi. De Sacramentis in genere. De Baptismo et Confirmatione.*

Tous les jours (dimanche et jeudi exceptés), à 3.45 hrs.

THEOLOGIA MORALIS.—

1o *Anno. — De Actibus humanis. De conscientia. De Legibus.*

2o *Anno. — De Justitia et Jure.*

3o *Anno. — De Poenitentia (Pars dogmatica et moralis).*

Première année: lundi, mardi, mercredi et samedi, à 9.15 heures.

Deuxième et troisième année: lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 9.15 heures.

SCRIPTURA SACRA.—

Juniores. — Commentaria in Psalmos et Libros propheticos V.-T.

Seniores. — Commentaria in Epistolas B. Pauli.

Lundi, mercredi, vendredi, à 11 heures.

JUS CANONICUM.—

Juniores.—De Personis. Vendredi, à 9.15 heures.

Seniores.—De Judiciis, Censuris, et Irregularitatibus. Samedi, à 9.15 heures.

Historia ecclesiastica.—

Juniores. — A Saeculo Io ad VIIum.

Seniores. — Ab initio haereseos lutheranae ad nostra tempora.

Mardi, à 11 heures.

Liturgia sacra.—

Juniores. — De Rituali.

Seniores. — De Breviario.

Samedi, à 11 heures.

Eloquentia sacra. — Dimanche, à 5 heures.

Schola hebraïca. — Lundi et mercredi, à 5.45 heures.

SECOND TERME

Theologia dogmatica.—

1o *Anno.—De Ecclesia, IIa Pars. De Romano Pontifice.*

2o *Anno. — De Verbo Incarnato. De Marialogia. De Soteriologia.*

3o *Anno. — De Eucharistia. De Extrema Unctione. De Ordine. De Novissimis.*

Theologia moralis.—

1o *Anno. — De Peccatis. De Virtutibus. De Decalogi praeceptis* 1o, 2o, 3o, 4o. *De Ecclesiae praeceptis.*

2o *Anno. — De Decalogi praeceptis* 5o *et* 8o. *De Contractibus. De Statibus particularibus.*

3o *Anno. — De Matrimonio. (Pars dogmatica et moralis).*

Le reste et l'horaire des cours comme au premier terme.

ORGANISATION PEDAGOGIQUE ET FINANCIERE

Les professeurs de la Faculté de Théologie sont nommés par le supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice, à Montréal, et ces nominations sont soumises à l'approbation et à la ratification de l'archevêque de Montréal, vice-chancelier apostolique de l'Université.

Personne n'est admis comme élève de la Faculté, s'il n'a d'abord présenté au doyen la permission et les lettres testimoniales de son évêque. On exige aussi de lui le certificat d'une bonne conduite et d'un succès suffisant dans les maisons où il a étudié, et celui de deux années de philosophie scolastique.

I. — ENSEIGNEMENT

Le cours complet d'études, jusqu'au doctorat, est de quatre ans, après deux années de philosophie scolastique.

L'année scolaire est divisée en deux termes, clos chacun par un examen, le premier en janvier, le second en juin.

L'enseignement comprend la théologie dogmatique et morale, l'Ecriture Sainte, la liturgie, le droit canonique, l'histoire ecclésiastique, l'éloquence sacrée, l'hébreu et un cours de signes pour l'instruction des sourds-muets.

La langue latine est la seule dont on puisse faire usage dans les classes et aux examens.

Les élèves sont répartis en quatre classes, dites de première, de seconde, de troisième et de quatrième année.

Les matières enseignées dans chacune de ces classes sont distribuées comme suit :

Ière ANNEE

DOGME. — De Divina Religione. — De Traditione et Sacra Scriptura. — De Ecclesia et Romano Pontifice.

MORALE. — De Fine ultimo. — De Conscientia. — De Legibus. — De Peccatis. — De Virtutibus in communi. — De Virtutibus theologicis et cardinalibus — De praeceptis Ecclesiae.

ECRITURE SAINTE. — Commentaria in libros Morales et Propheticos Veteris Testamenti.

DROIT CANONIQUE. — Institutiones Canonicae de Personis.

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE. — Prima Epocha, scil. ab Initio Christianismi ad Saeculum VI.

LITURGIE. — De Missali Romano.

IIme ANNEE

DOGME. — De Genesi et Regula Fidei. — De Deo Uno et Trino. — De Deo Creante et Elevante. — De Verbo Incarnato.

MORALE. — De Virtute Religionis. — De Justitia et Jure.— De Contractibus. — De Statibus Particularibus.

ECRITURE SAINTE. — Commentaria in Evangelia.

DROIT CANONIQUE. — Institutiones Canonicae de Personis (Ultima pars).

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE. — IIa Epocha, scil. à Saec. VII ad Initium Haereseos Lutheranae.

LITURGIE. — De Breviario Romano.

IIme ANNEE

DOGME. — De Gratia et Virtutibus. — De Sacramentis in genere. — De Baptismo, Confirmatione, Eucharistia, Extrema-Unctione, Ordine. — De Novissimis.

MORALE. — De Poenitentia. — De Matrimonio.

ECRITURE SAINTE. — Commentaria in Epistolas B. Pauli.

DROIT CANONIQUE. — Institutiones canonicae de Rebus, de Judiciis, Censuris et Irregularitatibus.

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE. — IIIa Epocha, scil. ab Haeresi Lutherana ad nostra tempora.

LITURGIE. — De Rituali Romano.

IVme ANNEE

MORALE. — Lectiones physiologico-theologicae in VIum et IXum Decalogi Praeceptum. — Theologia pastoralis. — De Cura animarum habenda, et de Administratione sacramentorum.

Les cours d'éloquence sacrée se donnent chaque semaine en deux cours distincts. Les cours d'hébreu ainsi que le cours de signes pour l'instruction des sourds-muets sont facultatifs.

II. — EXAMENS

EXAMENS INTRA SEMESTRIELS

Les élèves de la Faculté ont à subir, au cours de chaque terme, des examens écrits sur le dogme, la morale, l'Ecriture Sainte.

Le résultat de ces examens s'ajoute comme partie essentielle (moitié) à celui des examens de termes.

EXAMENS DE TERMES

Le premier examen de terme a lieu au mois de janvier, et le second, au mois de juin; chacun de ces examens a pour objet les matières enseignées pendant le terme.

Les examens de termes comprennent :

1o Une épreuve écrite de trois heures sur le dogme, la morale et l'Ecriture Sainte ;

2o Une épreuve orale de quinze minutes sur le dogme et la morale réunis ;

3o Une épreuve écrite de deux heures sur le droit canonique, l'histoire ecclésiastique et la liturgie respectivement.

La valeur des examens est appréciée par l'un des dix premiers nombres. La note 4 est regardée comme suffisante pour l'inscription dans la Faculté. Tout examen de terme où un élève a acquis le droit d'inscription lui est compté pour les grades, selon la valeur de la note obtenue.

III. — GRADES ACADEMIQUES

I. — Théologie

Le baccalauréat de théologie peut s'obtenir à la fin de la seconde année; la licence, à la fin de la troisième année ; le doctorat, à la fin de la quatrième année.

Il faut au moins la note 6 pour obtenir un des grades académiques.

Baccalauréat

Pour obtenir le titre de bachelier en théologie, il faut :

1o Etre inscrit dans la Faculté.

2o Avoir suivi les cours de la Faculté pendant quatre termes qui, à moins de dispense, doivent être consécutifs.

3o Avoir obtenu sur chaque matière, comme résultat des examens de ces quatre termes, une moyenne représentée au moins par la note 6 ; ou, lorsqu'une moyenne est insuffisante sur quelque matière, et que le jury trouve opportun de le permettre, avoir racheté ce défaut par un examen subséquent sur cette matière.

Si un élève a fait une partie de son cours de théologie au grand-séminaire de Québec ou dans un grand séminaire affilié (1), on lui tient compte de tous les examens de termes qu'il a subis dans ces maisons.

Les élèves des autres maisons doivent suppléer par un examen spécial aux examens de termes qu'ils n'ont pas subis ; et ils peuvent obtenir aussi le baccalauréat dès la fin de la seconde année de théologie ou pendant la troisième année, pourvu qu'ils subissent devant la Faculté au moins deux examens de termes consécutifs, avec une moyenne suffisante sur chaque matière.

Aucun d'eux n'est, en général, dispensé de ces deux examens avant la quatrième année.

Licence

Pour obtenir le titre de licencié en théologie, il faut :

1o Etre bachelier en théologie.

2o Etre à la fin de la troisième année de théologie.

---

(1) Les grands-séminaires affiliés à l'Université Laval sont ceux de Québec, de Montréal, de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, de Rimouski, de Chicoutimi, de Valleyfield et de Nicolet.

3o Avoir subi l'examen du premier terme de cette année avec une moyenne suffisante sur chaque matière, ou avoir racheté, avec la permission du jury, une moyenne insuffisante sur une matière par un examen spécial sur cette matière.

4o Subir avec un succès satisfaisant, à la fin du second terme de la même année, une double épreuve sur la partie de la théologie dogmatique et morale étudiée en classe pendant l'année. L'épreuve écrite dure trois heures pour le dogme et trois heures pour la morale ; l'épreuve orale dure une heure et n'est ouverte qu'aux candidats dont l'épreuve écrite a été jugée satisfaisante.

Deux mois à l'avance, la Faculté fait connaître aux candidats les thèses sur lesquelles doit rouler l'examen écrit et oral.

Un candidat malheureux peut, avec la permission du jury, se présenter de nouveau trois mois après son échec ; mais, s'il échoue encore, il doit alors attendre l'époque ordinaire des examens de l'année suivante.

Les élèves qui entrent au Grand Séminaire, en seconde année de théologie, peuvent se présenter à la licence à la fin de la troisième année, après s'être fait recevoir bacheliers dans l'intervalle.

Si ces élèves n'entrent qu'en troisième année, ils ne peuvent prendre la licence qu'au premier terme de la quatrième année, avec la condition préalable du baccalauréat.

S'ils entrent en quatrième année sans être pourvus d'aucun grade, ils ne peuvent se présenter, durant cette année, qu'au baccalauréat et à la licence.

Doctorat

Pour obtenir le titre de docteur en théologie, il faut :

1o Etre licencié en théologie.

2o Etre à la fin de la quatrième année de théologie.

3o Avoir obtenu, à l'examen du premier terme de cette quatrième année, une note moyenne suffisante, ou avoir réparé, avec la permission du jury, une moyenne défectueuse sur une matière, par un examen subséquent sur cette matière.

4o Subir avec succès, à la fin du second terme de cette même année, sur toute la théologie dogmatique et morale, y compris les empêchements de mariage, une double épreuve. L'épreuve écrite dure trois heures pour le dogme et trois heures pour la morale ; l'épreuve orale ne doit pas durer moins d'une heure et demie.

En cas d'échec, le candidat, sur l'avis favorable du jury, peut, trois mois après, tenter une nouvelle épreuve ; mais s'il ne réussit pas cette fois, il devra comme pour la licence attendre le second terme de l'année suivante.

Les thèses sont communiqués aux candidats vers le 1er avril.

Nul n'est admis aux épreuves du doctorat s'il n'a suivi au moins deux ans les cours de la Faculté.

Cette règle est applicable aux prêtres qui, avec une recommandation de leur évêque, se présenteront pour obtenir le doctorat en théologie. Ils seront tenus de suivre pendant deux ans les cours de la Faculté.

II. — Droit canonique

Le baccalauréat en droit canonique s'obtient à la fin de la troisième année, aux conditions marquées pour le baccalauréat en théologie.

IV. — DEBOURSES

Enseignement et pension annuelle au Grand-Séminaire	$150.00
Diplôme de bachelier	5.00
" " licencié	8.00
" " docteur	20.00
Frais d'expédition du diplôme par la poste	1.00



GRADUÉS

BACHELIERS EN THEOLOGIE

1880—Becker, H.-C.
McKeon, Albert-John
McMahon, Dennis
Walsh, J.-J.
1884—Gibson, Thomas-S.
1886—Butler, F.-In.
Kane, C.-Fr.
1887—Bastien, Alfred
1889—Grace, J.-F.
1890—Oreilly, N.
1892—Auclair, Elie
1893—Roy, J.-E.
1894—Gauthier, G.-L.
1896—McCauley, H.-W.
Sullivan, M.-B.
Walker, A.-C.
1897—Barry, J.
Carroll, J.-P.
1899—Curran, M.-J.
Nagle, N.-J.
O'Leary, L.-J.
Valois, J.-A.-O.
1901—Walsh, J.-J.

LICENCIE EN DROIT CANONIQUE

1901—Curran, M.-J.

LICENCIES EN THEOLOGIE

1879—Becker, H.-C., *a. d.* (2)
McKeon, Albert-John
McMahon, Dennis
1892—Auclair, Elie, *a. d.*
1897—Carroll, J.-P.
1899—O'Leary, L.-J.
1907—Desranleau, Philippe
Fafard, Gustave

DOCTEURS EN THEOLOGIE

1879—Becker, W.-C.
1897—Carroll, J.-P.
1908—Dauth, G.

---

(1) Cette liste ne contient que les noms des gradués qui ont *demandé* à l'Université le diplôme attestant le grade *mérité*.

(2) Les abréviations *a. d.* et *a. g. d.*, indiquent respectivement les notes qualificatives *avec distinction* et *avec grande distinction*.

PRIX

CONCOURS DE THEOLOGIE

1ère Année

1*er prix* : M. Robert
2*e* " M. Reilly
3*e* " M. Chevrette

2me Année

1*er prix* : M. Philipp
2*e* " M. Connors

3me Année

1*er prix* : M. Savignac
2*e* " M. Gibeault
3*e* " M. Valois

ECRITURE SAINTE

1ère Année

M. Langlois

2me Année

M. Philipp

3me Année

M. Gibeault

HEBREU

M. Gibeault

FRANCAIS

1*ère section* : M. Hennessey
2*me* " M. Finn

FACULTE DE DROIT

PERSONNEL DIRIGEANT ET ENSEIGNANT

DOYEN

L'honorable juge MICHEL MATHIEU

SECRETAIRE

L'honorable juge EUGENE LAFONTAINE

PROFESSEURS TITULAIRES

*Sir LOUIS-AMABLE JETTE, docteur en droit, ancien juge en chef de la Cour du Banc du Roi, commandeur de la Légion d'honneur, et de l'Ordre de Saint-Michel et de Saint-Georges ; *professeur de droit civil.*

*Sir ALEXANDRE LACOSTE, docteur en droit, ancien juge en chef de la Cour du Banc du Roi ; *professeur de droit commercial et maritime.*

*L'honorable CHARLES-CHAMILLY DE LORIMIER, docteur en droit, juge à la Cour Supérieure ; *professeur de droit criminel.*

---

*L'astérisque placé avant le nom d'un professeur signifie que le professeur désigné ne donne pas de cours actuellement.

L'honorable MICHEL MATHIEU, docteur en droit, ancien juge à la Cour Supérieure ; *professeur de droit civil.*

L'honorable HORACE ARCHAMBEAULT, docteur en droit, juge en chef de la Cour du Banc du Roi ; *professeur de droit commercial et maritime.*

L'honorable EUGENE LAFONTAINE, docteur en droit, juge à la Cour Supérieure ; *professeur de droit romain.*

*L'honorable FREDERICK-DEBARTZCH MONK, membre du Conseil Privé du Canada, docteur en droit, Conseil du Roi ; *professeur de droit constitutionnel.*

L'honorable HONORE GERVAIS, docteur en droit, juge à la Cour du Banc du Roi, chevalier de la Légion d'honneur ; *professeur de droit international et de procédure civile.*

*L'honorable LOUIS-PHILIPPE DEMERS, docteur en droit, juge à la Cour Supérieure ; *professeur de droit commercial.*

*L'honorable RODOLPHE LEMIEUX, membre du Conseil Privé du Canada, docteur en droit, Conseil du Roi ; *professeur d'histoire du droit et de droit administratif.*

L'honorable NARCISSE PERODEAU, docteur en droit ; *professeur de procédure notariale.*

M. PHILEMON COUSINEAU, docteur en droit ; *professeur de droit constitutionnel et municipal.*

M. LOUIS-JOSEPH-SIMEON MORIN, docteur en droit ; *professeur de droit criminel.*

M. ROBERT TASCHEREAU, docteur en droit, Conseil du Roi ; *professeur d'histoire du droit.*

M. VICTOR MORIN, docteur en droit ; *professeur de droit administratif.*

PROFESSEUR AGREGE

M. EDOUARD MONTPETIT, licencié en droit, lauréat des Sciences Politiques et diplômé du Collège des Sciences Sociales de Paris; *professeur d'économie politique et sociale.*

BIBLIOTHECAIRE

L'honorable juge EUGENE LAFONTAINE

TRESORIER

M. OSCAR ARCHAMBAULT



ELEVES ADMIS A SUIVRE LES COURS

DURANT L'ANNEE 1911-1912

IIme Année

MM.	Béique, V.	Montréal, Q.
	Bissonnette, J.-J.	Saint-Esprit, Q.
	Brunet, E.	Montréal, Q.
	Chassé, A.	Saint-Elphège, Q.
	Chaurette, A.	Saint-Augustin, Q.
	Chevrette, J.-H.-A.	Saint-Hugues, Q.
	Côté, Adjutor	Sainte-Luce, Q.
	Côté, E.-Aug.	Sainte-Luce, Q.
	Décary, A.	Montréal, Q.
	Défond, J.-W.	Saint-Cuthbert, Q.
	Desgroseillers, P.-A.	Saint-Paul-l'Ermite, Q.
	Desjarlais, E.	Saint-David-d'Yamaska, Q.
	Filion, E.	Sainte-Thérèse, Q.
	Forest, E.	L'Epiphanie, Q.
	Forget, J.-E.	Sainte-Thérèse, Q.
	Gendron, L.-H.	Saint-Hyacinthe, Q.
	Girard, J.-H.	Sainte-Rosalie, Q.
	Grand'maison, P.	Saint-Lin, Q.
	Handfield, A.	Montréal, Q.
	Hay, A.	Montréal, Q.
	Lacasse, J.-P.-L.	Sainte-Geneviève, Q.
	Lachapelle E.-E.	Saint-François-du-Lac, Q.
	Lafontaine, Adrien	Saint-Cuthbert, Q.
	Lafontaine, Ernest	Montréal, Q.
	Lagassé, J.-A.	Saint-Hyacinthe, Q.
	Laporte, M.	Verchères, Q.
	Lavergne, C.-E.	Montréal, Q.
	Leblanc, A.	Scotstown, Q.
	Marier, E.	Drummondville, Q.
	Marin, G.	Saint-Pie, Q.
	Martel, D.	Danville, Q.
	Mercier, P.	Beauharnois, Q.
	Moreau, P.	Saint-Jean, Q.

MM. Morier, E.	Saint-Hyacinthe, Q.
Nantel, Bruno	Saint-Jérome, Q.
Normandin, G.-A.	Saint-Liboire, Q.
Panneton, D.	Sherbrooke, Q.
Pariseau, L.-P.	Saint-Esprit, Q.
Pauzé, C.-E.	Saint-Lin, Q.
Pepin, L.	Montréal, Q.
Pérodeau, A.	Montréal, Q.
Picard, E.	Montréal, Q.
Préville, J.-N.-N.	Berthierville, Q.
Prieur, J.-S.-E.	Saint-Zotique, Q.
Robillard, L.-J.	Repentigny, Q.
Savaria, H.	Sainte-Julie-de-Verchères, Q.
Saint-Cyr, G.	Montréal, Q.
Terrault, G.-A.	Montréal, Q.
Tremblay, D.-S.	Valleyfield, Q.
Trudeau, J.-C.-E.	Saint-Rémi-de-Napierville, Q.
Vanier, Guy	Montréal, Q.
Yvon, O.-A.	Saint-Thomas-d'Aquin, Q.

IIme Année

MM. Barrette, Hervé	Sainte-Thérèse, Q.
Barrette, Avila	Sainte-Elisabeth, Q.
Beaudoin, Arsène	Montréal, Q.
Beaudoin, Wilfrid	Saint-Roch-de-l'Achigan, Q.
Beauregard. G.	Saint-Liboire, Q.
Benjamin, J.-L.	Montréal, Q.
Blain, A.	Montréal, Q.
Blouin, J.-B.	Montréal, Q.
Brodeur, R.	Ottawa, Ont.
Bruchési, C.-E.	Montréal, Q.
Chamberland, C.-N.	Montréal, Q.
DeGrandpré, J.	Saint-Cuthbert, Q.
Duplessis, M.-L.	Les Trois-Rivières, Q.
Gaboury, J.-E.	Bryson, Q.
Gervais, A.	Montréal, Q.
Goldberg, J.-S.	Montréal, Q.
Guérin, C.-E.	Saint-Jacques-le-Mineur, Q.
Hurteau, A.	Montréal, Q.
Jasmin, E.	Sainte-Geneviève, Q.
Labelle, A.-S.	Montréal, Q.

MM. Lafontaine, René	Saint-Cuthbert, Q.
Lanctôt, J.-P.	Montréal, Q.
Lessard, Arthur	Saint-Joachim, Ont.
Lessard, Lucien	Sainte-Ursule, Q.
Mackay, J.-H.	Ottawa, Ont.
Marsan, P.-J.	L'Assomption, Q.
Monette, P.	Saint-Rémi, Q.
Morin, A.	Lac Weedon, Q.
Noiseux, H.	Farnham, Q.
Pariseau, C.-E.	Saint-Esprit, Q.
Plante, L.	Québec, Q.
Poirier, E.	Saint-Aimé-de-Richelieu, Q.
Racine, S.	Sainte-Anne-des-Plaines, Q.
Ringuet, G.	Saint-Hyacinthe, Q.
Roy, V.	Rivière-Ouelle, Q.
Saint-Denis, L.	Sherbrooke, Q.
Thuot, W.-P.	Montréal, Q.

Ière Année

MM. Allard, A.	Saint-Lin, Q.
Archambault, G.	Saint-Antoine, Q.
Baril, J.	Montréal, Q.
Bastien, J.-A.-M.	Montréal, Q.
Beaudoin, Emile	Lennoxville, Q.
Beaudoin, Rosaire	Broughton, Q.
Beaupré, G.	Montréal, Q.
Bergeron, O.	Saint-Grégoire, Q.
Bertrand, C.-A.-H.	Montréal, Q.
Biron, F.-X.	Montréal, Q.
Blanchard, L.	Sainte-Thérèse-de-Blainville, Q.
Breton, G.	Saint-Benoit, Q.
Brisson, J.-W.	Saint-Constant, Q.
Caisse, I.	Saint-Paul-de-Joliette, Q.
Camirand, L.	Nicolet, Q.
Carreau, H.-R.	Marieville, Q.
Chapdelaine, E.	Sorel, Q.
Courtois, A.	Montréal, Q.
Dandurand, G.-A.	Valleyfield, Q.
Delâge, V.-A.	Sainte-Madeleine, Q.
Demers, Y.-E.	Farnham, Q.
Denis, J.-W.	Saint-Norbert, Q.
Ducharme, N.	Chambly, Q.

MM. Dupont, J.-E.	Notre-Dame-de-Standbridge, Q.
Durand, J.-L.-D.	Les Trois-Rivières, Q.
Ethier, B.	Montréal, Q.
Fauteux, N.	Oka, Q.
Godin, J.-L.	Saint-Hyacinthe, Q..
Guay, A.	Villemarie, Q.
Guy, A.	Rivière-Ouelle, Q.
Joyal, L.-S.	Saint-François-du-Lac, Q.
Ladouceur, E.	Montréal, Q.
Lafontaine, A.	Montréal, Q.
Lamarre, J.-S.	Montréal, Q.
Lanctôt, P.-E.	Québec, Q.
Larivière, J.-E.	Saint-Hyacinthe, Q.
Leblanc, E.	Montréal, Q.
Lemay, J.-P.	Manchester, N. H.
Mainville, C.	Montréal, Q.
Major, F.-B.	Papineauville, Q.
Marcotte, E.	Montréal, Q.
Ménard, A.	Saint-Michel-des-Saints, Q.
Mérizzi, J.-H.	Napierville, Q.
Messier, J.-H.-R.	Saint-Pie, Q.
Morey, Guy	Lachine, Q.
Payette, J.-H.	Saint-Paul-l'Ermite, Q.
Pouliot, M.	Rimouski, Q.
Pratt, J.	Montréal, Q.
Roch, H.	Montréal, Q.
Quevillon, H.	Montréal, Q.
Savoie, J.-A.	Saint-Justin, Q.
Schmid, J.-A.	Yamaska, Q.
Tellier, L.	Saint-Esprit, Q.
Touzin, Domptail	Montréal, Q.
Touzin, Eugène	Montréal, Q.
Trudel, J.-P.	Sainte-Geneviève-de-Batiscan, Q.

Nombre des élèves : 145.



COURS DE LA FACULTE DE DROIT

PENDANT L'ANNEE 1912-1913

PREMIER TERME

Etudiants de première année

DROIT ROMAIN. — *L'hon. E. Lafontaine.*—8 heures.

DROIT CIVIL.—*L'hon. M. Mathieu.*—9 heures.

DROIT CONSTITUTIONNEL.—*M. P. Cousineau,* } Altern.
HISTOIRE DU DROIT.—*M. R. Taschereau,* } 5 hrs.

Etudiants de 2me et 3me année

PROCÉDURE CIVILE.—*L'hon. H. Gervais.* — 8 heures.

DROIT CIVIL.—*L'hon. M. Mathieu.*—9 heures.

DROIT CONSTITUTIONNEL.—*M. P. Cousineau,* } Altern.
HISTOIRE DU DROIT.—*M. R. Taschereau,* } 5 hrs.

SECOND TERME

Etudiants de première année

DROIT ROMAIN.—*L'hon. E. Lafontaine.*—8 heures.

DROIT CIVIL.—*L'hon. M. Mathieu.*—9 heures.

Etudiants de 2me et 3me année

DROIT CRIMINEL.—*M. Joseph Morin.*—8 heures.

DROIT CIVIL.—*L'hon. M. Mathieu.*—9 heures.

DROIT COMMERCIAL.—*L'hon. H. Archambeault.*—5 heures.

ORGANISATION PEDAGOGIQUE, DISCIPLINAIRE ET FINANCIERE

I. — ENSEIGNEMENT

Art. I. — La Faculté de Droit comprend onze chaires, savoir :

Une chaire de droit romain ;
Une chaire de droit civil ;
Une chaire de procédure civile ;
Une chaire de droit commercial et de droit maritime ;
Une chaire de droit criminel ;
Une chaire de droit constitutionnel ;
Une chaire de droit administratif ;
Une chaire de droit international ;
Une chaire d'histoire du droit ;
Un cours pratique de notariat ;
Un cours d'économie politique et sociale.

Art. II. — L'enseignement se donne en trois années, divisées chacune en deux termes dont le premier commence la première semaine de septembre et finit vers Noël, et dont le second commence le lendemain de l'Epiphanie et se termine vers la fin de mai.

II. — EXAMENS

Art. I.—Un examen écrit, pour tous les cours, aura lieu, chaque mois, sur les matières enseignées durant le mois ; un examen, écrit et oral, à la fin de chaque terme, sur les

matières enseignées durant le terme ; un examen écrit à la fin de l'année. On tiendra compte, pour la collation des grades, des notes méritées dans chacun de ces examens. Cependant, un élève qui n'aurait obtenu, dans l'un de ces examens et sur une matière quelconque, qu'une note inférieure à *bien* sera admis à reprendre cet examen, en vue d'obtenir une meilleure note.

Art. II. — Ces examens sont obligatoires pour tous les élèves, sous peine d'une amende, du refus des certificats de cours et de l'admission aux examens pour l'obtention des grades universitaires. De plus, l'élève qui n'a pas subi avec succès les examens de l'année pendant laquelle il a suivi les cours, ne peut passer aux cours de l'année suivante sans une permission spéciale.

III. — GRADES ACADEMIQUES

Art. I. — Les grades sont au nombre de trois : le baccalauréat, la maîtrise ou licence et le doctorat.

Art. II. — Sauf le cas du doctorat honorifique — que l'Université peut conférer en témoignage d'honneur ou de bienveillance — pour obtenir un grade, il faut avoir subi des épreuves suffisantes.

BACCALAUREAT. — MAITRISE OU LICENCE

Art. I. — Aucun candidat ne peut être admis aux épreuves du baccalauréat et de la maîtrise ou licence, sans avoir rempli les conditions suivantes :

1o Il faut avoir suivi les cours d'études de la Faculté, d'une manière régulière et entièrement conforme aux règles et aux usages de la Faculté.

2o Il faut avoir obtenu, aux examens qui se font au cours de l'année académique, une des notes *très bien, bien, assez bien,* sur toutes les matières du cours. Cependant l'examen du dernier terme peut être remplacé par l'examen du baccalauréat et de la licence, lorsque cet examen a lieu à la fin de ce dernier terme.

3o Il faut avoir subi avec succès les épreuves spéciales du baccalauréat et de la licence.

Art. II. — Ces épreuves spéciales sont les unes, écrites, les autres, orales. Les épreuves orales sont publiques.

Art. III. — Les grades de licencié et de bachelier en droit s'obtiennent, à la fin du cours de droit, par les élèves qui ont passé avec succès leurs examens de termes tel que l'exigent les règlements universitaires et qui ont de plus subi avec succès les épreuves spéciales suivantes :

1o Une épreuve écrite de huit heures ou deux épreuves écrites de quatre heures sur toutes les matières de l'enseignement.

1o Trois épreuves écrites de trois heures chacune, sur les matières de l'enseignement.

Les candidats qui, dans ces épreuves spéciales, n'ont que les notes *très bien* et *bien,* avec une majorité de *très bien,* sont licenciés " avec grande distinction ". Ceux qui n'ont que les notes *très bien* et *bien,* avec un nombre égal de *très bien* et de *bien* ou une majorité de *bien,* sont licenciés avec distinction. Ceux qui ont quelques *assez bien* avec un nombre égal de *très bien,* ou un nombre double de *bien,* sont licenciés. Ceux qui n'entrent dans aucune de ces catégories, mais qui n'ont pas de note inférieure à *assez bien* sont bacheliers.

Les notes *très bien, bien* et *assez bien* correspondent respectivement aux quatre-cinquièmes, aux deux-tiers et à la moitié des points alloués à chaque matière pour l'examen écrit et l'examen oral.

Art. IV. — Les épreuves sont dirigées et appréciées soit par la Faculté entière, soit par un jury dont les membres, au nombre de quatre au moins, sont choisis par la Faculté.

Art. V. — Le travail des candidats est apprécié dans une assemblée de la Faculté et de tous les membres du jury, qui se réunissent pour cela à leur commodité et qui appliquent à chaque composition une des six notes *très bien, bien, assez bien* ou *suffisant, médiocre, mal, très mal.*

Le jugement est prononcé à la majorité des voix et, en cas de partage égal, le professeur de la matière sur laquelle le candidat a composé ou, en son absence, celui qui a posé la question, a voix prépondérante.

Art. VI. — Pour les épreuves orales auxquelles ne sont admis que les candidats dont les épreuves écrites ont été jugées suffisantes, les membres de la Faculté ou du jury interrogent le candidat sur chacune des matières de l'enseignement, à raison de quinze minutes par terme, et plus longuement, si l'examen exige un plus grand développement.

Art. VII. — Dès que le candidat a passé sur une matière, le jury apprécie, à la majorité des voix, le résultat de l'examen partiel, en lui appliquant l'une des six notes *très bien, bien, suffisant, médiocre, mal, très mal.* Cette appréciation se fait séance tenante — après délibération, si c'est nécessaire — mais de manière que le candidat ne la connaisse point avant la fin de l'examen. En cas de partage égal des

voix, le professeur de la matière sur laquelle le candidat vient d'être interrogé, ou, en son absence, l'interrogateur a voix prépondérante. Dans tous les cas, le président du jury consigne le résultat en mettant dans l'urne un jeton dont la couleur indique la note comme suit :

Jeton blanc	Très bien.
Jeton jaune	Bien.
Jeton rouge	Suffisant ou assez bien.
Jeton vert	Médiocre.
Jeton bleu	Mal.
Jeton noir	Très mal.

A la fin de l'examen, le jury examine les jetons en tenant compte de ceux mérités pour les compositions écrites, et le président proclame immédiatement le résultat en prononçant l'admission ou le renvoi du candidat, d'après les règles suivantes. Le candidat ne peut être reçu avec des jetons verts, bleus ou noirs : aussi peut-on interrompre l'examen oral d'un candidat, aussitôt qu'il a mérité une de ces trois notes. Le candidat qui a échoué peut cependant se représenter, si le jury le lui permet, trois mois après son premier échec. S'il ne réussit pas dans ce nouvel examen, il ne peut se représenter qu'à l'époque ordinaire, l'année suivante, et une seule fois.

DOCTORAT

Art. I. — Le maître ou licencié qui veut obtenir le doctorat peut être admis aux épreuves un an après l'obtention de la maîtrise ou licence, s'il l'a obtenue " avec grande distinction", et trois ans après, s'il l'a obtenue seulement d'une manière satisfaisante.

Art. II. — Les épreuves consistent à soutenir publiquement, en présence des membres de la Faculté, une thèse sur un sujet pris dans la matière de l'enseignement de la Faculté et un certain nombre de propositions appartenant aux principales parties de cet enseignement.

Art. III. — La thèse et les propositions sont remises au doyen de la Faculté en même temps que la demande d'admission aux épreuves. Le doyen consulte sur le tout les membres de la Faculté, qui donnent leur avis sur la thèse, et ajoutent d'autres propositions à celles du candidat, s'ils ne les trouvent pas suffisantes. Si l'avis est favorable, le doyen, après s'être assuré que la conduite du candidat est bonne, informe ce dernier que sa thèse est admise et indique le jour de la soutenance. Un mois au moins avant ce jour, le candidat doit remettre au vice-recteur et à chacun des professeurs de la Faculté une copie de la thèse et des propositions.

Art. IV. — Les professeurs de la Faculté sont convoqués pour la soutenance. On peut aussi inviter les docteurs de la Faculté qui ne sont pas professeurs. Tous les professeurs et les docteurs présents en costume peuvent interroger le candidat à leur tour, principalement sur la thèse, et argumenter contre lui ; mais il n'est pas nécessaire que plus de cinq soient présents. Le jury est présidé par le doyen ou, en l'absence de celui-ci, par le plus ancien des professeurs présents. Le président, quel qu'il soit, a toute l'autorité nécessaire pour maintenir l'ordre dans l'assemblée, ramener le candidat à la question s'il s'en écarte, le reprendre s'il manque en quelque chose et même le protéger au besoin.

Art. V. — Durant la soutenance qui dure trois heures, le

candidat doit donner tous les développements et explications qui lui sont demandés, et répondre à toutes les objections qui lui sont faites, et sur la thèse et sur les propositions.

Art. VI. — La soutenance se termine par le vote des professeurs et des docteurs qui ont pris part à l'examen. Ils le donnent en déposant dans une boîte placée devant le président une des deux boules qu'on leur aura remises durant la séance. La boule blanche représente un vote favorable.

IV. — DISCIPLINE

Art. I. — Nul ne peut suivre les cours sans avoir préalablement obtenu son inscription dans le régistre de la Faculté.

Art. II. — Les élèves sont tenus de suivre les cours avec assiduité. Les professeurs prennent note des absences et celles-ci sont enregistrées. Lorsqu'elles ont lieu sans une raison suffisante, les élèves sont exposés à n'être pas admis aux examens et à se voir refuser les certificats et diplômes dont ils ont besoin.

Art. III. — Ils ne sont admis dans la salle de cours qu'après le signal donné par l'appariteur et ils doivent en sortir aussitôt que la leçon est terminée. Ils y occupent, pendant tout le terme, la place qui leur est assignée, ou qu'ils prennent au commencement du terme à défaut d'assignation.

Art. IV. — Ils peuvent parler dans les salles d'attente, pourvu qu'ils le fassent de manière à ne troubler personne dans la maison et à n'être pas entendus dans la rue. Ils doivent garder le silence dans les salles de cours.

Art. V. — Il est strictement défendu de fumer dans les corridors ou dans les salles et de salir le parquet.

Art. VI. — Les élèves ne doivent ni chanter, ni siffler, ni crier dans l'édifice occupé par la Faculté ou dans le voisinage.

Art. VII. — Tout dommage fait à l'édifice ou aux meubles est réparé aux frais de celui qui en est l'auteur ; l'appariteur en est responsable s'il ne le fait pas connaître.

Art. VIII. — Tout acte de la part d'un élève tendant à compromettre l'honneur de la Faculté, sera passible d'une réparation déterminée par les autorités universitaires.

Art. IX. — La Faculté punit la violation des règlements par l'admonition particulière, l'admonition publique, c'est-à-dire devant tous les élèves de la Faculté, le refus de l'admission aux examens ou du certificat de cours, la suspension et le renvoi.

V. — HONORAIRES ET DEBOURSES

Inscription, annuellement	$ 5.00
Cotisation pour la Maison des Etudiants	5.00
Cours, chaque année	80.00
Diplôme et frais d'examens pour le baccalauréat	13.00
Diplôme et frais d'examens pour la licence	15.00
" " " " le doctorat	40.00
Certificat d'étude	10.00

Si le diplôme doit être expédié par la poste, il faut ajouter $1.00 pour les frais d'envoi.

Tous ces honoraires sont strictement payables d'avance. Le prix des cours se paye en deux versements, au commencement de chaque terme.

VI. — PRIX

PRIX LARUE

Une bourse de $40.00 est donnée à l'élève de deuxième ou de troisième année qui a conservé le plus grand nombre de points dans un concours ouvert sur toutes les matières de son cours. Cette bourse représente l'intérêt d'une somme de $800.00, offerte en don à la Faculté de Droit par l'entremise de M. Jean-Baptiste Larue, de Montréal, exécuteur testamentaire de M. Prisque Gravel.

Prix offert par

MM. C.-S. CAMPBELL, F. MEREDITH, J.-B. ALLAN

Ce prix qui consiste en ouvrages de droit a été accordé jusqu'ici, chaque année, par trois anciens élèves de la Faculté, MM. C.-S. Campbell, D. D., F. Meredith et J.-B. Allan, à l'élève de troisième année, qui a obtenu aux examens le plus grand nombre de points sur les matières du droit civil.

PRIX JOEL LEDUC

Ce prix a été fondé par la Faculté en mémoire de feu M. Joël Leduc, un de ses bienfaiteurs.

Il consiste en une bourse de $20.00 donnée par concours ouvert aux élèves de première année.

BOURSE L.-A. WILSON

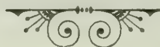
Une somme de $60.00, don de M. L.-A. Wilson, négociant de Montréal, forme une bourse annuelle en faveur d'un élève de la Faculté.

PRIX BERTHELOT

Ce prix consiste en une somme de $20.00 qui représente le dividende annuel de deux parts de la Banque de Montréal, don de Mme Juge Berthelot destiné à encourager l'étude du droit romain.

VII. — PRIVILEGE DES GRADUES EN DROIT

L'Université Laval de Montréal forme une corporation qui a été créée par la loi 55-56 Vict., c. 64, sous le nom de : " Les Administrateurs de l'Université Laval à Montréal ". Cette corporation se compose de quarante membres environ, les uns nommés à vie, les autres élus pour cinq ans. Les anciens élèves de la Faculté de Droit, gradués depuis plus de cinq ans à la date d'une élection, ont le droit d'élire deux membres de cette corporation.



GRADUES

Bacheliers

1879—Simard, Eugène
1880—Guindon, Louis-Napoléon
Paradis, Joseph-Edouard
1881—Bertrand, Emery-Philippe
Brosseau, Toussaint
Cressé, L.-G.-Auguste
Doucet, Joseph-Stanislas
Leduc, Joseph-Dominique
Mackay, Auguste-Etienne
Rinfret, Joseph-Alfred
Taché, Louis-Jean-Etienne
Turgeon, Louis-Edouard
1882—Baillargé, Maurice
Bissonnette, M.-L.-Amédée
Beaune, Joseph
Champagne, Louis-Nap.
Cholette, Henri-Arthur
Drouin, Pierre-Elzéar
Dugas, Amédée
Fortin, Georges-Elzéar
Lafontaine, Edouard-Ulric
Laliberté, Eusèbe
Martel, Joseph-Philippe
McCully, Cornélius
Marion, Joseph-Eugène-Ed.
Morgan, William-G.
Poirier, Pierre-T.
Renaud, Pierre-Uldéric
1883—Chênevert, Cuthbert-Alph.
Dandurand, Raoul
Gagnon, Charles-Edouard
Hennessey, Daniel-Jean
Héroux, Joseph-Georges-E.
Lafortune, Daniel-Arthur
Laurendeau, Romulus-H.
Lavallée, Louis-Arsène
Leroux, Joseph-Stanislas
Lynch, Joseph-Arthur
Melançon, Joseph
Moreau, Tancrède-Toussaint
Papineau, Louis-Joseph
Prieur, Georges-Robt-Arth.
1883—Roy, Joseph-Pierre
Saint-Louis, C.-Horace
1884—Allard, Victor
Beauset, Edouard
Bédard, Edouard-Jean
Bélanger, Louis
Bouchette, Robert-Errol
Brodeur, Louis-Philippe
Bruchési, Charles
Chambers, Arthur-Etching
Delfausse, Jean-H.-R.
Desaulniers, Ernest-Louis
Geoffrion, Jean-Geo.-Godef.
Gouin, Jean-Lomer
Gratton, Charles-Eusèbe
Laurendeau, Georges
Marceau, François-Raymond
Olivier, Joseph-Charles
Rinfret, Léonce-Auguste
Roy, Charles-Salomon
1885—Brunet, Joseph-A.
Champagne, Cyrille-Hector
Gérin, Léon
Germain, Stanislas-Adolphe
Hébert, Joseph-Albert
Lanctôt, Charles
Lorimier de, Albert-E.
Marceau, Joseph-Odilon
Mathieu, Ernest-S.
Tremblay, Louis-Philippe
Villiars, Joseph-Antoine
1886—Brien, L.-Adélard
Chauvin, Hector
Demers, Louis-Philippe
Ducharme, Charles-L.
Forget, Joseph-F.-Philéas
Gaboury, Louis-Amédée
Gendron, L.-A.-Aimé
Hénault, E.
Hétu, L.-J.-Ovide
Lacoursière, R.-Stanislas
Lemire-Marsolais, M.-J.-A.

1886—Macdonald, M.
Murphy, David-E.
Perrault, Joseph-Edmond
Prévost, Louis de Gonzague
Rocher, Auguste
Sicotte, Louis-Wilfrid
1887—Bourgeois, E.
Bruneau, A.-A.-A.
Cormier, F.
Gervais, Honoré-H.-A.
Larose, Wilfrid
Légaré, A.
Meredith, Frederick-E.
Viau, L.-P.-H.
1888—Allan, J.-Bryce
Beaudoin, A.
Crépeau, A.
Gélinas, Eugène
Godin, Eugène-H.
Lavallée, P.-O.
Morin, J.-B.-M.-Victor
Plourde, F.-Ubald
Sanche, Hubert
Théoret, J.-A.
1889—Bouliane, Adjutor
Joubert, A.-W.-A.-Beaumont
Merizzi, Philippe-Romuald
1890—Chauveau, P.-A.
Colpron, J.-N.
Crépeau, F.-G.
Fiset, M.
Giroux, A.
Jocks, J.-W.
Ladouceur, E.-A.-B.
Lamarche, L.-J.-P.
Lippé, C.-A.
Meunier, J.-H.
Rinfret, E.-A.
Roy, F.-U.
Schetagne, H.-F.
Saint-Denis, A.-J.-A.
Villeneuve, P.-E.
1891—Bouchard, A.
Chagnon, J.-N.-A.
Ladouceur, E.-A.-B.
Lorimier de, Raoul
1892—Bourdeau, G.-A.
Bernard, L.-E.
Bourgeois, J.-M.
Coderre, L.
Fournier, J.-O.
Germain, L.-A.-E.
1892—Hénault, L.-A.
Ladurantaye de, J.-G.
Lussier, J.
Lacasse, P.-C.
Laurendeau, C.-U.
Martineau, Victor
Masson, Louis
O'Bready, M.
Primeau, Eugène
Proulx, W.-J.
Routhier, M.-O.
1893—Brault, C.-E.-A.
Buchanan, A.-W.-P.
Fontaine, Z.
Généreux, G.-A.
Labelle, J.-A.
Mackay, J.-Alfred-A.
1894—Archambault, A.
Bazin, A.
Beaubien, C.-P.
Beaudoin, R.-T.
Benoit, B.
Bonin, A.
Beaudry, J.-R.-F.
Chevalier, J.
Denault, J.-M.-A.
Dumouchel, R.
Drouin, J.-A.
Décarie, J.-L.
Foisy, J.-A.
Garceau, Napoléon
Goyette, O.-A.
Lamarche, J.-A.
Lamothe, C.
Lesage, J.
Loranger, Louis
Marsan, G.-A.
Mount, W.
Merizzi, E.
Ouimet, J.
Plante, M.-H.-A.
Pagnuelo, Tancrède
Prévost, J.-B.-B.
Rousseau, A.
Sylvestre, Joseph
Tourigny, A.
Trudel, P.
Vanier, A.
Vermet, J.-C.
1895—Archambault, J.-B.
Boissonneault, G.
Bourbeau, J.-M.-A.

1895—Brossard, L.-J.-A.
Beullac, Pierre
Belzile, Louis de Gonzague
Baker, W.-A.
Chalifoux, L.
David, J.-H.
Desjardins, A.
Demers, Joseph
Dubreuil, A.
Décarie, A.
Fortin, Auguste
Gourre, E.
Garneau, J.-H.-H.
Gauthier, D.
Guilbault, R.
Goyette, C.-L.
Joseph, Em.
Jacobs, L.-W.
Jasmin, H.-L.
Lamarre, J.-T.
Lamarche, J.-S.
Lamoureux, R.-M.-J.
Lavimodière, A.
Laporte, C.-Z.
Larose, V.
Léonard, J.-E.
Létourneau, S.
Massicotte, E.-Z.
Mondou, J.-A.-A.
Mount, H.-E.
Paquet, C.
Perron, J.-L.
Perrault, C.
Rivet, A.-D.
Roy, Elzéar
Sénécal. O.
Sicotte, L.
Saint-Germain, P.
Wilson, C.-A.
1896—Archambault, N.
Bégin, Ph.-A.
Comeau, J.-A.
Cordeau, N.-Z.
Desilets, A.
Gosselin. A.-L.
Gérin, J.-L.
Lachapelle, E.-J.
Lamontagne, J.
Lavallée, Charles-B.
Leclaire, J.
Mathieu, De Ligny
Morin, L.-J.-S.
1896—Paré, O.
Robillard, Ald.
Salaberry de, René
Tétreau, Ernest
1897—Baby, L.-G.-A. Duperron
David, J.-T.
Derome, L.
Ferron, J.-F.
Foisy, J.
Geoffrion, J.-N.-A.
Geoffrion, L.-P.
Gohier, H.
Gaudet, Victor
Lacroix, J.-O.
Lamarche, J.-A.
Mainville, J.-R.
Monty, R.
Meunier, E.
Mousseau, J.-O.
Papillon, J.-A.
Rousseau, E.
Sincennes, J.-B.
Touchette, G.
Tessier, N.
Vanier, G.
1898—Archambault, J.-S.
Brassard, E.
Brodeur, S.-A.
Fortin, P.-A.
Godbout, A.
Lemieux, A.
Léonard, V.
Poliquin, G.
Trépanier, P.-J.-T.
1899—Bertrand, L.-Z.
Brien *dit* Desrochers, J.-E.-M.
Bernard, Hector
Bérard, Jean-Baptiste
Cordeau. L.-B.
Cinq-Mars, A.
Damphousse, Honoré
Desaulniers, Edmond-L.
Dufresne, H.-R.
Fontaine, L.-Beaulieu
Forest, J.-Z.
Goyette, C.-A.
Gaudet, J.-M.-B.
Gagnon, Isidore
Guérin, L.
Gravel, A.
Julien, J.-A.
Lalonde, Wilfrid

1899—Lorimier de, L.-Raoul
Lapierre, Omer
Laramée, J.-A.-H.-Arthur
Laurier, Raoul
Lebeau, J.-E.
Mathieu, J.-J.-V.
Mercier, Henri
Mercier, J.-A.
Milette, J.-N.-A.
O'Gleman, J.-A.
Pilon, J.-A.
Pruneau, J.-A.-N.
Prudhomme, A.-E.
Raymond, Napoléon
Rivet, H.
Rocher, Robert
Robitaille, C.
Séguin, P.-A.
Saint-Martin, L.-N.
Tremblay, O.
Trudeau, J.-P.-C.
1900—Béique, Louis-J.
Béliveau, J.-A.
Bisaillon, H.-R.
Décary, E.-R.
Desmarais, O.
Jodoin, T.
Hébert, Ernest
Lévesque, L.-E.
Leduc, L.
Marceau, J.-V.
Mayrand, G.
Patterson, W.
Rainville, J.-H.
Sainte-Marie, J.-W.
1901—Archambault, Auguste
Archambault, Joseph
Bigué, Philippe
Deguire, Séraphin
Demers, Hector
Désy, Louis-Joseph-A.
Dion, Héliodore
Du Tremblay, Pamphile-B.
Faribault, Léon
Lacasse, Napoléon-N.
Lacombes, Georges-Albini
Laflamme, Horace
Laurier, Lévis
Libersan, Albert-T.
Magnan, J.-Georges
Marsolais, Georges-L.
Molleur, Georges-O.
1901—Roy, Joseph
Savignac, Albert
Saint-Pierre, Henri-A.
Talbot, Joachim
Tremblay, François
Valiquette, Alphonse
1902—Archambault, Édouard
Bousquet, J.-B.-Eugène
Brais, Louis-Jos.-Émilien
Bumbray, John
Caron, S.-Ménésippe
Carufel de, Eugène
Depocas, Gustave-Émile
DuBoyce, Percy-C.
Ducharme, J.-B.-Raoul
Emard, Edouard-Charles
Gagné, Arthur
Gibeault, Arthur
Jalbert, J.-Wilfrid
Jodoin, Henri
Leblanc, Amédée
Lefebvre, Joseph-Ephrem
Leroux, Joseph-René
Ouimet, Joseph-Rodolphe
Pilon, Wilfrid
Renaud, Gustave
Rochon, Gédéon
Saint-Julien, Raoul
Trudeau, Aristide
Vigneault, Charles-Edouard
1903—Béique, Henri
Courchesne, Ovide
Dalbec, Hector
Fauteux, Francis
Feeney, Benet
Fortin, Anthime
Jarry, Adélard
Lanctôt, Denys
Reilly, Clifford-B.
1904—Archambault, Henri
Boileau, J.-A.-F.
Clavel, Albert
Gagné, Horace-J.
Gauthier, Zéphirin
Hétu, Euclide
Houde, Louis-J.
Langlois, Aimé
Langlois, J.-Charles
Léveillé, H.-Elie
Marcil, Emilien
Melançon, Wilfrid
Ménard, Joseph

1904—Moisan, Walter
Molleur, J.-Avilda
Poupart, Albert
Simon, L.-A.
Surveyer, Paul
Trudeau, Hector
1905—Boisjoli, Wm
Bouthillier, Victor
David, L.-Athanase
DeGrandpré, Joseph-D.
Lacoste, Alexandre
Lafond, Elizée
O'Sullivan, J.-Alexandre
1906—Grandpré (de), J.-D.
Handfield, Arthur
Hétu, J.-Arcade
Jasmin, Amédée
Kearney, W.-P.
Laberge, Fortunat
Lavergne, L.-R.
O'Sullivan, J.-A.
1907—Barry, L.
Beauchemin, A.
Brosseau, J.
Coderre, O.
Godin, E.
Lalonde, J.-P.
Lamothe, A.
Normandeau, E.
Prud'homme, Aug.
1908—Allard, G.
Beauregard, E.
Bouchard, J.-B.
Brodeur, C.
Jetté, T.
Lalonde, C.-H.
Marchand, G.
Mathieu, J.-B.
Meunier, J.-A.
Morin, D.
Paquette, P.
Parent, H.
Robichon, G.-H.
Trudel, A.
1909—David, M.
1909—Delage, L.
Descarries, T.
Dostaler, J.
Ducharme, T.
Duckett, C.
Girard, E.
Lalancette, A.
Lalonde, A.
Poitras, J.-A.
1910—Audet, E.
Bayard, A.
Bélanger, J.
Boisseau, J.-A.
Clément, D.
Crépeau, C.
Désorcy, O.-A.
Grothé, A.-P.
Jodoin, L.-J.
Leblanc, R.
Lefebvre, E.
Lemay, H.
Morin, P.
Tessier, C.
1911—Bournival, E.
Cardinal, F.
Corbeil, D.
Francoeur, H.
Gagnon, O.
Labadie, P.
Lacerte, H.
Monette, G.
Papineau, A.
Sicotte, A.
Saint-Germain, A.
Vanier, A.
Vanier, G.
1912—Bissonnette, J.-J.
Chassé, A.
Chevrette, H.
Défond, J.-W.
Lacasse, J.-L.-P.
Pauzé, C.-E.
Robillard, L.-J.
Trudeau, J.-E.-C.

Licenciés

1879—Charest, Joseph-A.
Descarries, Jos.-Ad.
Lafontaine, P.-Eug. *a.g.d.*
Léveillé, C.-Alph.
Nantel, Bruno
1879—Saint-Julien, Jules-A.
1880—Boisvert, Onésime, *a.g.d.*
Dorion, Ach., *a. g. d.*
Lamirande, Alex.
1881—David, Arthur

1881—Drouin, Jos.-Oct., *a. g. d.*
Emard, Joseph, *a. d.*
Gérin-Lajoie, H., *a. d.*
Lemoyne de Martigny, C. *a. g. d.*
1882—Belcourt, Nap.-Ant., *a. g.d.*
Comeau, Ls.-Arsène-H.
Fortin, Thos., *a. g. d.*
Holt, Chs-McPherson
Richard, Jos.-H.-Nap., *a. g. d.*
1883—Jodoin, Alexandre
1884—Campbell, Chs-S., *a. g. d.*
1886—Demers, L.-Philippe, *a.g.d.*
1887—Bérard, L.-P.
Gervais, H.-Hon., *a. g. d.*
Meredith, Fred.-E., *a. d.*
Viau, Ls-P.-H., *a. g. d.*
1890—Mathieu, Georges-Eti.
1891—Lamarche, J.-A.
Loranger, Louis
1896—Brisset, Joseph
Beaudry, P.
Cousineau, Philémon
Cusson, V., *a. g. d.*
Desaulles, Casimir
Lachapelle, A., *a. g. d.*
Meunier, L.
Rodier, C.
Surveyer, Edouard-F.
Taschereau, Robert-A.-P.
1897—Beaudoin, G.
Bédard, L.-A.
Boucherville, Joseph de
Brossard, E.
Duranleau, A.
Hébert, J.-A.-H.
Lacoste, Paul
Mousseau, J.-O.
1899—Archambault, Anthime-S.
Beauregard, Elzéar
Boileau, L.-J.
Bourbonnière-Gaudry, J.-B.-F., *a. d.*
Bertrand, L.
Bessette, Wilfrid
Dussault, J.-C.-Hector
Fortier, H.-A.
Guilbault, J.-P.-O.
Grenier, Armand
Hurteau, J.-A.
Lanthier, J.-O.
Loranger, Joseph-H.
Marchand, C.-E.
1899—Patenaude, E., *a. g. d.*
Piché, Anthime
Pelletier, A.-S.
Rainville, Paul
Rocher, Robert
Rousseau, Maurice
Savignac, J.-A.
1900—Biron, E.
Cinq-Mars, Alex., *a. g. d.*
Desbois, D., *a. d.*
Fauteux, G.-A.
Morin, A.-Zénon
Pigeon, A.
Robert, J.-Léonide
Saint-Cyr, J.-F., *a. g. d.*
Saint-Germain, Paul
1901—Beaudry, L.-Richard
Marin, Joseph-Henri
Saint-Jacques, Jos.-Léon
1902—Beaudry, Adrien
Beaulieu, Louis-E., *a.g.d.*
Faribeault, Léon
Lamothe, C.
Langlais, Jules
Rhéaume, Théodule
1903—Morin, L.-J.-S.
Brouillet, Henri
Cholette, Edouard
Faribeault, René
Filion, Zéphirin
Tremblay, Achille
1904—Audet, H.-Eugène
Beaulieu, Romuald-H.
Bourgeois, Charles
Butler, W.-P., *a. g. d.*
Codebecq, Ludger
Desjardins, C.-Henri
Desmarais, Jules
Fortin, Anthime
Montpetit, Edouard, *a.g.d.*
Mousseau, Alphonse
Payette, Victor
Piette, Joseph
Vallée, Arthur
1905—Bohémier, Albert, *a. d.*
Brosseau, Alcibiade
Bussière, Ulysse
Cartier, Jacques
Couture, J.-A.
Ecrément, Arthur
Fortin, Georges
Gosselin, Arthur
Handfield, Wilfrid
Jasmin, Aquila

1905—Lamarche, P.-Emile, *a. d.*
Leblanc, Aimé, *a. d.*
Leduc, Adélard
Loranger, Maurice
Millard, Rolland
Poulin, Stanislas
1906—Achim, J-A.
Beaudry, A.-Paul
Bercovitch, Peter
Charette, J.-Ernest
Dugas, Armand
Fortin, Tancrède, *a. d.*
Gélinas, Joachim
Genest, R., *a. d.*
Lareau, Jules
Ménard, Gordien, *a. g. d.*
Monk, Henri, *a. d.*
Mousseau, Alfred
Perrault, Antonio, *a. g. d.*
Renaud, Henri, *a. d.*
1907—Angers, E.-R., *a. g. d.*
Beaudoin, J., *a. g. d.*
Dufort, G.
Durocher, P.
Guimond, E.
Guyon, H.
Lanctôt, G.
Martineau, A.
Monty, C.-E.
Prud'homme, Alex.
Roy, E.
Roy, R., *a. g. d.*
Saint-Pierre, G., *a. g. d.*
1908—Archambault, J.-H.
Bachand, C.-E.
Beaulieu, J.
Cardin, A.
Chenevert, R.
Cousineau, O., *a. g. d.*
Desrochers, F.
Duckett, R.-L.
Dufresne, A.
Forest, A.
Labelle, E., *a. d.*
Lachapelle, A.
Lamarche, J.-P.
Lamoureux, P.-A.
Lippé, H.
Lord, F., *a. g. d.*
Noiseux, G.
Proulx, J.
Rainville, E., *a. g. d.*
Raymond, M.
Sauvé, J.
1909—Berthiaume, A.
Charland, H.
Chopin, R.
Denis, L.
DeSerres, R.
Desilets, A.
Girouard, J.-L.
Lacoursière, F.-X.
Marchand, B.
Riendeau, E.
Sasseville, E.

1910—Beauchamp, A., *a. d.*
Bélanger, A.
Casgrain, P., *a. d.*
Dugas, M.
Gadbois, E.
Labrèche, A., *a. g. d.*
Lajoie, F., *a. d.*
Lavallée, A.
Lemire, E.
Marier, J., *a. g. d.*
Panet-Raymond, B., *a. d.*
Rose, B.
Saint-Pierre, A., *a. g. d.*
Shaughnessy, W.-J., *a.g.d.*
1911—Bariteau, A.
Billette, E., *a. d.*
Boileau, A.
Brunet, N.
Dupuis, P.
Dupuis, R.
Joron, L., *a. g. d.*
Langevin, R.
Legault, A.
Parent, A., *a. d.*
Pepin, A., *a. d.*
Thibault, O.
Valois, G.
1912—Chaurette, J.-A., *a. d.*
Côté, E.-Aug., *a. d.*
Filion, E., *a. d.*
Forest, E.
Grand'Maison, R., *a. g. d.*
Hay, A.
Lafontaine, A.
Lafontaine, E.
Marier, E.
Marin, G.
Martel, D.
Mercier, P., *a. d.*
Moreau, H.
Morier, E.
Nantel, B.

1912—Normandin, G.-A., *a. d.*
Panneton, D., *a. d.*
Pérodeau, A., *a. d.*
Prieur, J.-E.
Savaria, H.

1912—Terrault, G.-A., *a. d.*
Tremblay, D.-S.,
Vanier, Guy, *a. g. d.*
Yvon, O.-A., *a. g. d.*

Docteurs

1882—Lafontaine, Pierre-Eug.
1889—Demers, Ls-Philippe
Gervais, Honoré
1896—Lemieux, Rodolphe
1901—Holt, Charles-McPherson
Loranger, Louis
Taschereau, Robert
Cousineau, Philémon
1907—Lamothe, J.-C.

1910—Belcourt, N.-Antoine
Bruneau, Arthur-A.
Champagne, L.-Napoléon
Chauret, J.-Adolphe
Dandurand, Raoul
Mercier, Wilfrid
1912—Morin, L.-J.-S.
Morin, Victor
Larochelle, Z.



PRIX

PRIX LARUE ($40.00)

MM. Arthur-O. Yvon et Elphège Marier **ex-aequo.**

PRIX CAMPBELL-MEREDITH-ALLAN

MM. Rosaire Grand'Maison et Arthur-O. Yvon, **ex-aequo.**

BOURSE L.-A. WILSON ($60.00)

M. Ernest Jasmin.



FACULTE DE MEDECINE

Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal.

HISTORIQUE

La Faculté actuelle de Médecine continue l'*Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal,* fondée en 1845 et affiliée d'abord à l'Université Victoria, de Cobourg (Ontario), de laquelle elle a reçu ses grades jusqu'en 1890. A cette époque l'Ecole fit modifier sa charte par le gouvernement de Québec et s'allia à la section montréalaise de la Faculté de Médecine de l'Université Laval, avec laquelle elle forme aujourd'hui un seul corps. Elle reçoit ses grades de l'Université Laval, mais elle a conservé sa charte corporative et son autonomie.

La Faculté de Médecine est installée dans l'édifice universitaire de la rue Saint-Denis. Elle y a de vastes salles de cours, des bibliothèques sectionnelles, y possède un amphithéâtre et une salle de dissection ainsi que des laboratoires, pour la chimie, l'histologie, la bactériologie, l'électricité médicale, etc.



PERSONNEL DIRIGEANT ET ENSEIGNANT

DOYEN

M. le Dr E. PERSILLIER-LACHAPELLE

SECRETAIRE

M. le Dr LOUIS-D. MIGNAULT

TRESORIER

M. le Dr A.-A. FOUCHER

I. — PROFESSEURS TITULAIRES

Faisant partie de la Corporation de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal (1).

M. L.-E. DESJARDINS, docteur en médecine et maître en chirurgie, membre de la Société française d'Ophtalmologie ; *professeur émérite d'ophtalmologie et d'otologie.*

M. E. PERSILLIER-LACHAPELLE, docteur en médecine, chevalier de la Légion d'honneur, président du Conseil d'Hygiène de la province de Québec ; *professeur d'hygiène, de déontologie médicale et d'histoire de la médecine.*

M. SEVERIN LACHAPELLE, docteur en médecine ; *professeur de pédiatrie et de clinique infantile à l'hôpital Notre-Dame.*

---

(1) Les membres de cette corporation constituent le Conseil de la Faculté.

M. SALLUSTE DUVAL, docteur en médecine ; *professeur de physiologie et d'électricité médicale.*

M. J.-J. GUERIN, docteur en médecine et maître en chirurgie ; *professeur de clinique médicale à l'Hôtel-Dieu.*

M. A.-A. FOUCHER, docteur en médecine, membre de la Société française d'Ophtalmologie, officier de l'Instruction publique ; *professeur de théorie et de clinique d'ophtalmologie, d'otologie et de rhino-laryngologie.*

M. L.-D. MIGNAULT, docteur en médecine et maître en chirurgie ; *professeur d'anatomie descriptive.*

M. HENRI HERVIEUX, docteur en médecine ; *professeur de pathologie interne.*

M. G. VILLENEUVE, docteur en médecine, surintendant médical de l'Asile Saint-Jean-de-Dieu ; *professeur de théorie et de clinique des maladies mentales et nerveuses ; professeur de médecine légale.*

M. E.-A. RENE DE COTRET, docteur en médecine ; *professeur d'obstétrique et de clinique obstétricale.*

M. L. DE LOTBINIERE HARWOOD, docteur en médecine ; *professeur de théorie et de clinique de gynécologie.*

II. — PROFESSEURS TITULAIRES

Ne faisant pas partie de la Corporation de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal.

M. L.-N. DELORME, docteur en médecine ; *professeur d'anatomie pratique.*

M. OSCAR-F. MERCIER, docteur en médecine ; *professeur de clinique chirurgicale à l'hôpital Notre-Dame.*

M. A.-N. RIVET, docteur en médecine ; *professeur de toxicologie et chargé du cours de chimie.*

M. T. PARIZEAU, docteur en médecine ; *professeur de pathologie externe et chargé du cours de médecine opératoire.*

M. P.-A. MARIEN, docteur en médecine ; *professeur de clinique chirurgicale à l'Hôtel-Dieu.*

M. E.-P. BENOIT, docteur en médecine ; *professeur de clinique médicale à l'hôpital Notre-Dame.*

M. S. BOUCHER, docteur en médecine ; *professeur d'histologie.*

M. L.-E. FORTIER, docteur en médecine ; *professeur de matière médicale et de thérapeutique.*

M. ARTHUR BERNIER, docteur en médecine ; *professeur de bactériologie et chargé du cours de pathologie générale.*

M. R. HEBERT, docteur en médecine ; *assistant à la clinique médicale de l'hôpital Notre-Dame et professeur du cours complémentaire de propédeutique.*

M. ELIE ASSELIN, docteur en médecine ; *professeur de physiologie expérimentale, suppléant au cours de physiologie et chargé du cours d'embryologie.*

III. — PROFESSEURS ADJOINTS

M. L.-J.-V. CLEROUX, docteur en médecine ; *professeur adjoint de clinique médicale à l'Hôtel-Dieu.*

M. EUGENE SAINT-JACQUES, docteur en médecine ; *professeur adjoint de clinique chirurgicale à l'Hôtel-Dieu.*

IV. — AGREGES EN EXERCICE

M. G.-T. MOREAU, docteur en médecine ; *démonstrateur d'anatomie.*

M. J.-DAVID GAUTHIER, docteur en médecine ; *assistant à la clinique médicale de l'hôpital Notre-Dame.*

M. I. CORMIER, docteur en médecine; *suppléant à la clinique infantile de l'hôpital Notre-Dame.*

M. C.-N. VALIN, docteur en médecine ; *suppléant au cours d'hygiène.*

M. J.-EDMOND DUBE, docteur en médecine ; *assistant à la clinique médicale de l'Hôtel-Dieu.*

M. J.-ALBERT LESAGE, docteur en médecine ; *assistant à la clinique interne de l'hôpital Notre-Dame et suppléant au cours de pathologie interne.*

M. E.-P. CHAGNON, docteur en médecine ; *assistant à la clinique de neurologie de l'hôpital Notre-Dame et suppléant au cours des maladies mentales.*

M. A. ETHIER, docteur en médecine ; *suppléant à la clinique de gynécologie de l'hôpital Notre-Dame et au cours de gynécologie.*

M. EUGENE VIROLLE, docteur en médecine ; *suppléant au cours d'anatomie descriptive.*

M. A.-F. JEANNOTTE, docteur en médecine; *suppléant au cours de bactériologie.*

M. THEODULE BRUNEAU, docteur en médecine ; *assistant à la clinique médicale de l'Hôtel-Dieu.*

M. DONALD HINGSTON, docteur en médecine ; *assistant à la clinique chirurgicale de l'Hôtel-Dieu.*

M. ALPHONSE MERCIER, docteur en médecine ; *assistant à la clinique médicale de l'hôpital Notre-Dame.*

M. BENJAMIN BOURGEOIS, docteur en médecine ; *assistant à la clinique chirurgicale de l'hôpital Notre-Dame et suppléant au cours de pathologie externe.*

M. RODOLPHE BOULET, docteur en médecine ; *suppléant au cours et à la clinique d'ophtalmologie, de laryngologie, etc.*

M. L.-JOSEPH LEMIEUX, docteur en médecine ; *suppléant au cours d'histoire de la médecine.*

M. ARTHUR RICARD, docteur en médecine ; *assistant au cours de pédiatrie.*

M. RAOUL MASSON, docteur en médecine ; *suppléant au cours de pédiatrie.*

M. JEAN DECARIE, docteur en médecine ; *suppléant au cours d'histologie et chargé du cours de dermatologie.*

M. EUGENE GAGNON, docteur en médecine ; *assistant au cours d'histologie.*

M. EUGENE LATREILLE, docteur en médecine ; *chargé du cours d'anatomie pathologique.*

M. G.-WILFRID DEROME, docteur en médecine ; *suppléant au cours de médecine légale.*

M. ZEPHIR RHEAUME, docteur en médecine ; *assistant à la clinique chirurgicale de l'Hôtel-Dieu.*

M. JOSEPH LEDUC, docteur en médecine ; *assistant à la clinique infantile de l'hôpital Notre-Dame et chargé du cours des maladies contagieuses à l'hôpital Notre-Dame.*

M. J.-M.-RAPHAEL TRUDEAU, docteur en médecine ; *assistant à la clinique de gynécologie de l'hôpital Notre-Dame.*

M. ALCEE TETREAULT, docteur en médecine; *assistant à la clinique des maladies mentales.*

M. JOSEPH BOURGOIN, docteur en médecine ; *suppléant au cours de matière médicale et de thérapeutique.*

M. LUDOVIC VERNER, docteur en médecine ; *assistant à la clinique médicale de l'Hôtel-Dieu.*

M. HYACINTHE LEBEL, docteur en médecine ; *assistant à la clinique médicale de l'Hôtel-Dieu.*

M. ALFRED-JOSEPH LAURENCE, licencié en pharmacie ; *chargé du cours de pharmacie pratique.*

M. G. LEF. DE BELLEFEUILLE, docteur en médecine; *assistant à la clinique des maladies mentales.*

M. GEO.-ETIENNE MIGNAULT, docteur en médecine ; *assistant au cours de matière médicale.*

M. ALEXANDRE SAINT-PIERRE, docteur en médecine; *assistant à la clinique chirurgicale de l'Hôtel-Dieu.*

M. GEORGES-H. BARIL, docteur en médecine; *chargé du cours de chimie pratique.*

M. STEPHEN LANGEVIN, docteur en médecine ; *assistant au cours et à la clinique d'obstétrique.*

M. HECTOR AUBRY, docteur en médecine ; *assistant au cours de bactériologie.*

V. — AGREGES LIBRES

M. A.-R. MARSOLAIS, docteur en médecine.

M. E.-J. BOURQUE, docteur en médecine.

M. E.-E. LAURENT, docteur en médecine.

M. JULES CHOPIN, docteur en médecine.

M. C.-A. DAIGLE, docteur en médecine.

VI. — DEMONSTRATEURS

Anatomie. — MM. Eugène Dufresne, A. Robichon, P. del Vecchio, A. Demers, Alf.-D. Tessier et Charles Saint-Pierre.

Histologie. — MM. Gustave Archambault et Vital Cléroux.

Bactériologie. — MM. Roch Despatis et Eugène Dupuy.

Obstétrique. — M. Léopold Prud'homme.

VII. — BIBLIOTHECAIRE

M. le Dr E-.P. CHAGNON



ELEVES ADMIS A SUIVRE LES COURS

DURANT L'ANNEE 1911-1912

IVme Année

MM. Accocella, Gabriel	Naples, Italie.
Adam, Philippe	Saint-Césaire, Q.
Aubin, Arthur	Saint-Gabriel, Q.
Astrofsky, Samuel	Montréal, Q.
Barry, Maurice	Montréal, Q.
Bastien, Benoit	Sainte-Rose, Q.
Beaulac, Henri	Les Trois-Rivières, Q.
Beaupré, Dolor	Indian Orchard, Mass.
Bélanger, J.-B.	Ottawa, Ont.
Bourget, Emēlias	Saint-Régis, Q.
Bousquet, J.-Hormisdas	Sainte-Rosalie, Q.
Bruchési, Denis	Saint-Eustache, Q.
Daignault, Emile	Acton Vale, Q.
Daniel, Paul	Montréal, Q.
Deschènes, Adjutor	Saint-Léon, Q.
Desjardins, Arthur	Lakeville, Q.
Dupuis, Pierre	Saint-Philippe, Q.
Emery, Fernand	Montréal, Q.
Faubert, Omer	Rigaud, Q.
Francoeur, D.-Omer	Nashua, N. H.
Forget, Achille	Sainte-Agathe, Q.
Gagnon, Joseph	Montréal, Q.
Geoffroy, Albert	Joliette, Q.
Hurtubise, Elzéar	Sainte-Anne, Ont.
Jolivet, Gilles	Saint-Philippe, Q.
Joyal, Hector	Sainte-Agathe, Man.
Laberge, Oscar	Iberville, Q
Lajoie, J.-Louis	Worcester, Mass.
Lajoie, Roméo	Montréal, Q.
Lamarche, Charles	Montréal, Q.
Lambert, J.-Gabriel	Montréal, Q.
Lamothe, Gustave	Montréal, Q.

MM. Lapierre, J.-M.	Buckingham, Q.
Lapierre, Aquila	Saint-Hermas, Q.
Leblanc, Rosaire	Montréal, Q.
Lévesque, Ronald	Montréal, Q.
Lundie, J.-A.	Montréal, Q.
Marion, J.-Eustache	Saint-Jacques (Montcalm), Q.
Martineau, Raoul	Lavaltrie, Q.
Mathieu, C.-Théodore	Saint-Roch, Q.
Morin, Norbert	Saint-Hyacinthe, Q.
Panneton, Auguste	Les Trois-Rivières, Q.
Paquin, Fortunat	Saint-André, Q.
Paré, Armand	Pointe-aux-Trembles, Q.
Perrault, Nestor	Cap-de-la-Madeleine, Q.
Perras, Fernand	Montréal, Q.
Phénix, Georges	Henryville, Q.
Pineault, Jos.-Adhémar	Bic, Q.
Plouffe, Adrien	Montréal, Q.
Ritchot, Dolphis	Saint-Thomas, Q.
Saint-Martin, Théode	Montréal, Q.
Telmosse, Ignace	Montréal, Q.
Tétrault, Arthur	Saint-Jacques (Laprairie), Q.
Trottier, Ernest	Montréal, Q.
Trudeau, J.-A.-Henri	Longueuil, Q .
Turgeon, Roméo	Saint-Jean-de-Matha, Q.
Valiquette, Alcime	Montréal, Q.

IIme Année

MM. Archambault, L.-Philippe	Saint-Jean, Q.
Bédard, A.	Saint-Rémi, Q.
Biron, Romuald	Pointe-du-Lac, Q.
Beauchemin, L.-O.	Sainte-Monique-de-Nicolet, Q.
Brais, Joseph-Rottot	Montréal, Q.
Brault, Raoul	Saint-Urbain, Q.
Brault, Raoul-Norbert	Brockton, Mass.
Brosseau, Emile	Sainte-Thérèse, Q.
Brunet, Zénon	Montréal, Q.
Bruchési, D.	Montréal, Q.
Côté, L.-O.	Montréal, Q.
Delage, C.-Emile	Bristol, Conn.
Dostaler, Alphonse	Ottawa, Ont.
Downing, G.-F.	Montréal, Q.
Dubuc, Aristide	Montréal, Q.

MM. Dumont, Ludovic	Lawrence, Mass.
Gaudet, Camille	Saint-Joseph, N. B.
Gratton, Albert	Montréal, Q.
Hébert, Joseph	Saint-Michel d'Yamaska, Q.
Hébert, Pierre	Saint-Remi, Q.
Joubert, Louis	Montréal, Q.
Labarre, Gédéon	Saint-Grégoire, Q.
Labonté, Boniface	Montréal, Q.
Lacasse, Gustave	Sainte-Geneviève, Q.
Lafrance, A.-D.	New Bedford, Mass.
Lapierre, J.-R.	Montréal, Q.
Laplume, A.-Henri	Montréal, Q.
Laporte, René	Montréal, Q.
Larouche, Henri	Montréal, Q.
Laurier, Yvon	Montréal, Q.
Léger, Anselme	Shediac, N. B.
Lessard, Rosario	Montréal, Q.
Limoges, Gédéon	Sainte-Anne-des-Plaines, Q.
Milard, Jos.-Edouard	Sainte-Marthe, Q.
Milette, G.-E.	Windsor Mills, Q.
Mousseau, Alfred	Saint-Polycarpe, Q.
Nantais, Isaie	Saint-Lin, Q.
Nepveu, Théodule	Montréal, Q.
Paquette, Albini	Montréal, Q.
Perron, H.-R.	Saint-Mathias, Q.
Pilon, Oscar	Saint-Polycarpe, Q.
Pleau, Stanislas	L'Epiphanie, Q.
Poirier, Aimé	Saint-Polycarpe, Q.
Prieur, Henri	Ville-Emard, Q.
Provost, Albert	Sorel, Q.
Rocheleau, Ferdinand	Montréal, Q.
Rouleau, Jos.-Albert	Saint-Viateur, Q.
Roy, Almanzor	Joliette, Q.
Roy, Alphonse	Saint-Anaclet, Q.
Saint-Jacques, Edmond	Saint-Augustin, Q.
Saint-Jean, J.-Olaüs	Sainte-Julienne, Q.
Saint-Onge, Emile	Valleyfield, Q.
Saint-Pierre, Damien	Moose Creek, Ont.
Trudel, J.-Joseph	Ottawa, Ont.

IIme Année

MM. Adam, Alfred	Nominingue, Q.
Archambault, J.-B.	Saint-Antoine, Q.

MM. Beaudry, Stanislas	Saint-Valérien, Q.
Belcourt, Louis-Emile	Saint-Adolphe, Q.
Bertrand, C.-Magloire	Sainte-Thérèse, Q.
Bissonnette, Tancrède	Les Cèdres, Q.
Brault, Ernest	Longueuil, Q.
Chaput, Donat	Howell, Sask.
Choquette, Stanislas	Montréal, Q.
Clermont, Hector	Montréal, Q.
DeCotret, Gaston-A.	Montréal, Q.
Garand, Lucien	Montréal, Q.
Gauthier, Pierre	Montréal, Q.
Gravel, Lionel	Joliette, Q.
Hélie, Joseph-Désiré	Saint-Grégoire, Q.
Houle, Joseph-Firmin	Montréal, Q.
Lalonde, Emery	Sorel,
Larose, Joseph-Ulysse	Sainte-Théodosie, Q.
Marcil, Lucien	Saint-Jean-de-Matha, Q.
Mandeville, Louis	Saint-Paul-de-l'Ile-aux-Noix, Q.
Milette, Alfred	Montréal, Q.
Piette, Edmond	Sainte-Elisabeth, Q.
Rolland, Rodolphe	Montréal, Q.
Tanguay, J.-Armand	Saint-Hyacinthe, Q.
Thibault, Jude	Wotton, Q.
Vasseur, Arthur-L.	Worcester, Mass.

Ière Année

MM. Bissonnette, Aubin	Saint-Esprit, Q.
Boulay, Joseph	Montréal, Q.
Campbell, John	Sherbrooke, Q.
Coallier, J.-A.-T.	Varennes, Q.
Coutlée, Lucien,	Montréal, Q.
Desaulniers, René-L.	Montréal, Q.
Gariépy, Ernest	Montréal, Q.
Gravel, Antonio	Louiseville, Q.
Guindon, Dolemer	Saint-Jean-de-Terreneuve, N. B.
Jacques, Elphège	Saint-Hyacinthe, Q.
Lamothe, Armand	Montréal, Q.
Laroche, Albert	Montréal, Q.
Lamoureux, Léopold	Montréal, Q.
Lamy, Lionel	Saint-Léon, Q.
Lavigne, Léo	Montréal, Q.
Leriche, Oscar	Montréal, Q.

MM.	Letellier de St-Just.-J.-C.	Montréal, Q.
	Levesque, Albert	Montréal, Q.
	Mailloux, Henri	Saint-Barthélemy, Q.
	Marin, Albéric	Montréal, Q.
	McKenzie, Charles	Sherbrooke, Q.
	Michaud, Rodolphe	Sturgeon Falls, Ont.
	Mignault, Maurice	Montréal, Q.
	Poisson, Albert	Sainte-Angèle, Q.
	Viens, Léonide	Saint-Guillaume d'Upton, Q.

Nombre des élèves : 162.



EXAMENS DE FIN D'ANNÉE
1911-1912

ELEVES DE 1ère ANNEE QUI ONT SUBI AVEC SUCCES L'EXAMEN SUR TOUTES LES MATIERES

MM. Campbell, John
Coallier, Joseph-Alfred
Desaulniers, René
Gariépy, Ernest
Gravel, Antonio
Jacques, Elphège
Laroche, Albert
Lamoureux, Léopold
Lamy, Léonidas

MM. Lavigne, Léo
Leriche, Oscar
Letellier de St-Just., J.-C.
Mailloux, Henri
Morin, Adélard
Michaud, Rodriguge
Poisson, Albert
Viens, Léonide

ELEVES DE 3me ANNEE QUI ONT SUBI AVEC SUCCES L'EXAMEN SUR TOUTES LES MATIERES

MM. Archambault, Phil.
Brunet, Zénon
Beauchemin, L.-Omer
Brault, Norbert
Brault, Raoul
Côté, Oliva
Brosseau, Emile
Dumont, Ludovic
Gratton, A.
Limoges, Gédéon
Lafrance, A.-D.
Laplume, Henri
Labonté, Boniface

MM. Lacasse, Gustave
Laporte, R.-N.
Labarre, Gédéon
Léger, Anselme
Mousseau, Alfred
Poirier, Aimé
Pilon, Oscar
Pleau, Stéphanus
Provost, Albert
Saint-Jacques, Edmond
Saint-Pierre, Damien
Saint-Onge, Emile

BACHELIERS

MM. Archambault, J.-B.
Beaudry, Stanislas
Belcourt, Ls-Emile
Bertrand, Charles
Bissonnette, Stan.
Clermont, Hector
DeCotret, Gaston

MM. Garand, Lucien
Gravel, Lionel
Houle, Joseph-Firmin
Mandeville, Louis
Piette, Edmond
Rolland Rodolphe
Thibault, Jude.

DOCTEURS

Septembre 1911

MM. Barolet, Wilfrid
Beaudry, Philippe
Bertholet, Georges
Desrosiers, Arthur
Dufresne, Albert
Dumontier, C.-A.
Ferron, Henri
Forgues, J.-A.-H.
Godin, Laurent
Goyette, J.-D.
Hétu, L.-G.
Lawler, Arthur
Leduc, Fernand
Poulin, Emile
Prévost, Léon
Ship, Abraham
Simard, Paul-Emile
Tremblay, Philippe
Violette, L.-J.

Juin 1912

MM. Accocella, G.-A., *a. d.*
Adam, L.-P., *a.. d.*
Aubin, J.-L.-A.
Beaulac, J.-H.-E.
Beaupré, Dolor, *a. d.*
Bourget, Emélias

Juin 1912

MM. Deschesnes, J.-G.-A., *a. d.*
Desjardins, Arthur, *a. d.*
Dupuis, P.-B., *a. g. d.*
Daniel, Paul, *a. g. d.*
Emery, Fernand
Gagnon, J.-J.-L.
Geoffroy, Albert
Hurtubise, Elzéar
Janelle, L.-J.
Joyal, J.-A.-H., *a. g. d.*
Lamarche, J.-E.-C., *a. g. d.*
Lajoie, J.-H.-R.
Lapierre, A., *a. d.*
Lévesque, Ronald
Lundie, J.-A., *a. d.*
Mathieu, C.-F., *a. d.*
Panneton, J.-A., *a. g. d.*
Paquin, J.-D.-F.
Paré, J.-A.-A., *a. g. d.*
Perreault, Nestor
Perras, J.-H.-F., *a. d.*
Phénix, G.-A.-F., *a. g. d.*
Pineault, Adhémar
Plouffe, A.-F., *a. g. d.*
Ritchot, J.-E.-D.
Telmosse, I.
Tétreault, J.-A., *a. d.*
Turgeon, J.-A.-R., *a. g. d.*

MEDAILLE HINGSTON

M. Joseph-Auguste Panneton.

HORAIRE DES COURS

COURS DE PREMIERE ANNEE. — 1er TERME.

Du 1er octobre au 1er février

	Lundi Heures	Mardi Heures	Mercredi Heures	Jeudi Heures	Vendredi Heures	Samedi Heures	OBSERVATIONS
Physiologie Dr Duval	8	8	8	8	8		
Anatomie Dr Mignault	9	9	9	9	9		
Chimie Dr Rivet	10	10	10	10	10		
Pathologie générale Dr Bernier	2	2	2	2	2		
Bactériologie Dr Bernier	3	3	3	3	3		
Ostéologie Dr Delorme	4	4	4	4	4		Jusqu'au 1er novembre.
Anatomie pratique	4	4	4	4	4		A partir du 1er novembre.

COURS DE PREMIERE ANNEE. — 2me TERME.

Du 1er février jusqu'à la fin de l'année académique.

	Lundi Heures	Mardi Heures	Mercredi Heures	Jeudi Heures	Vendredi Heures	Samedi Heures	OBSERVATIONS
Physiologie Drs Duval et Asselin	8	8	8	8	8		
Anatomie Dr Mignault	9	9	9	9	9		
Chimie théorique Dr Rivet	10	10	10	10	10		Jusqu'au 1er avril.
Chimie pratique Dr Baril							Du 1er avril jusqu'à la fin de l'année académique.
Pathologie générale Dr Bernier	2	2	2	2	2		
Histologie Dr Boucher	3	3	3	3	3		
Anatomie pratique	4	4	4	4	4		

COURS DE DEUXIEME ANNEE. — 1er TERME.

Du 1er octobre au 1er février.

	Lundi Heures	Mardi Heures	Mercredi Heures	Jeudi Heures	Vendredi Heures	Samedi Heures	OBSERVATIONS
Physiologie Dr Duval	8	8	8	8	8		
Anatomie Dr Mignault	9	9	9	9	9		
Chimie Dr Rivet	10	10	10	10	10		
Propédeutique médicale Dr Hébert	11	11	11	11	11		
Pathologie générale Dr Bernier	2	2	2	2	2		
Bactériologie Dr Bernier	3	3	3	3	3		
Anatomie pratique	4	4	4	4	4		Depuis le 1er novembre.

COURS DE DEUXIEME ANNEE. — 2me TERME.

Du 1er février jusqu'à la fin de l'année académique.

	Lundi Heures	Mardi Heures	Mercredi Heures	Jeudi Heures	Vendredi Heures	Samedi Heures	OBSERVATIONS
Physiologie théorique et pratique Drs Duval et Asselin	8	8	8	8	8		
Anatomie Dr Mignault	9	9	9	9	9		
Chimie théorique Dr Rivet	10	10	10	10	10		Du 1er février au 1er avril.
Chimie pratique Dr Baril							Du 1er avril à la fin de l'année académique.
Propédeutique médicale Dr Hébert	11	11	11	11	11		Jusqu'au 1er avril.
Pathologie générale Dr Bernier	2	2	2	2	2		
Histologie Dr Boucher	3	3	3	3	3		
Anatomie pratique	4	4	4	4	4		Jusqu'au 1er avril.
Pharmacie pratique M. Laurence	4	4	4	4	4		Du 1er avril à la fin de l'année académique.

COURS DE TROISIEME ANNEE. — 1er TERME.

Du 1er octobre au 1er février.

	Lundi Heures	Mardi Heures	Mercredi Heures	Jeudi Heures	Vendredi Heures	Samedi Heures	OBSERVATIONS
Cliniques	9	9	9	9	9	9	Les cliniques se donnent à l'Hôtel-Dieu, à l'Hôpital Notre-Dame et à la Maternité.
Pathologie interne Dr Hervieux	2	2	2	2	2		Les cours d'ophtalmologie et de gynécologie se donnent à l'Hôpital Notre-Dame.
Matière médicale Dr Fortier	3	3	3	3	3		La distribution des élèves entre les différents hôpitaux et les différents services sera annoncée au commencement de l'année.
Pathologie externe et médecine opératoire Dr Parizeau	4	4	4	4	4		
Obstétrique Dr de Cotret	5	5	5	5	5		

COURS DE TROISIEME ANNEE. — 2me TERME.

Du 1er février jusqu'à la fin de l'année académique.

	Lundi Heures	Mardi Heures	Mercredi Heures	Jeudi Heures	Vendredi Heures	Samedi Heures	OBSERVATIONS
Cliniques	9	9	9	9	9	9	Voir la note de la page précédente.
Pathologie interne Dr Hervieux	2	2	2	2	2		
Matière médicale Dr Fortier	3	3	3	3	3		Jusqu'au 1er avril.
Anatomie pathologique Dr Latreille							Du 1er avril à la fin de l'année.
Hygiène Dr Valin	4	4	4	4	4		Jusqu'au 1er avril.
Médecine légale et maladies mentales Dr Villeneuve							Du 1er avril à la fin de l'année.
Pédiatrie Dr S. Lachapelle	5	5	5	5	5		

COURS DE QUATRIEME ANNEE. — 1er TERME.

Du 1er octobre au 1er février.

	Lundi Heures	Mardi Heures	Mercredi Heures	Jeudi Heures	Vendredi Heures	Samedi Heures	OBSERVATIONS
Cliniques	9	9	9	9	9	9	Voir la note de la page 101.
Pathologie interne Dr Hervieux	2	2	2	2	2		
Matière médicale Dr Fortier	3	3	3	3	3		
Pathologie externe et médecine opératoire Dr Parizeau	4	4	4	4	4		
Obstétrique Dr de Cotret	5	5	5	5	5		

COURS DE QUATRIEME ANNEE. — 2me TERME.

Du 1er février jusqu'à la fin de l'année académique.

	Lundi Heures	Mardi Heures	Mercredi Heures	Jeudi Heures	Vendredi Heures	Samedi Heures	OBSERVATIONS
Cliniques	9	9	9	9	9	9	Clinique à l'Asile Saint-Jean-de-Dieu, tous les lundis, à partir du 1er avril.
Pathologie interne Dr Hervieux	2	2	2	2	2		
Matière médicale Dr Fortier	3	3	3	3	3		Jusqu'au 1er avril.
Anatomie pathologique Dr Latreille							Du 1er avril à la fin de l'année.
Hygiène Dr Valin	4	4	4	4	4		Jusqu'au 1er avril.
Médecine légale et maladies mentales Dr Villeneuve							Du 1er avril à la fin de l'année.
Pédiatrie Dr S. Lachapelle	5	5	5	5	5		
Histoire de la médecine Dr Lemieux	5	5	5	5	5		Du 1er avril à la fin de l'année.
Déontologie médicale Dr E. Persillier-Lachapelle							

ORGANISATION PEDAGOGIQUE, DISCIPLINAIRE ET FINANCIERE

I. — GRADES ACADEMIQUES

L'Université accorde aux élèves de la Faculté de Médecine deux grades, le baccalauréat et le doctorat.

BACCALAUREAT

Pour obtenir le baccalauréat, il faut avoir suivi régulièrement tous les cours inscrits au programme des matières primaires, et conservé, dans un examen spécial sur ces matières, un minimum de 51 points sur 100.

Le baccalauréat ne vaut que comme preuve scientifique. Il indique que l'élève a subi avec succès l'examen sur les matières primaires.

DOCTORAT

Le doctorat s'accorde après cinq années d'études et comporte, suivant la valeur relative de l'examen, une des trois notes suivantes : avec très grande distinction, *summa cum laude;* avec grande distinction, *magna cum laude;* avec distinction, *cum laude.*

La note *summa cum laude* est accordée à l'élève qui conserve, sur toutes les matières du double examen, la note *très bien.*

La note *magna cum laude* à celui qui obtient, avec plusieurs *bien,* une majorité de *très bien.*

La note *cum laude* à celui qui obtient un nombre de *bien* plus grand que celui des *très bien.*

Cette troisième note peut être méritée en dépit d'un ou de quelques *assez bien,* pourvu que chacun de ces *assez bien* soit compensé par deux *très bien.*

Le candidat qui conserve, au moins sur chaque matière, la note *assez bien* reçoit le titre de docteur, sans note qualificative. Toute note inférieure à celle-là, sur quelque matière que ce soit, est éliminatoire.

DIPLOMES

Les diplômes de bacheliers doivent être demandés au secrétaire de l'Université Laval de Québec, en produisant un certificat du secrétaire de la Faculté ; ceux de docteurs, désormais obligatoires, au secrétaire de la Faculté.

II. — EXERCICE DE LA MEDECINE DANS LA PROVINCE DE QUEBEC

Bien que l'examen pour le doctorat et la licence soit absolument le même et que le programme et la durée des études soient identiques dans les deux cas, l'élève doit savoir que le diplôme de docteur en médecine, conféré par les facultés de médecine de la Province, ne donne pas le droit *ipso facto,* d'exercer la médecine dans la province de Québec. D'après la loi médicale, l'élève qui désire pratiquer la médecine dans la province de Québec, après y avoir fait ses études médicales, doit, au préalable, avoir été admis à l'étude par le Bureau provincial de médecine, puis en avoir obtenu la licence ou droit de pratique par des examens subis devant un jury composé de professeurs de la Faculté et de représentants du Bureau.

Ces examens portent sur les mêmes matières pour le doc-

torat et la licence et, si les élèves sont pourvus du certificat d'admission à l'étude délivré par le Bureau, sont subis en même temps; de sorte que la même épreuve sert pour les deux titres.

Les études médicales, en vue de l'obtention de la licence, ne comptent qu'à partir de l'admission à l'étude par le Bureau: l'élève ne peut donc espérer obtenir la licence, que cinq années après son admission à l'étude par le Bureau.

Comme la même disposition existe dans les autres provinces, l'élève qui se destine à la pratique de la médecine dans une autre province doit se renseigner exactement sur les conditions d'admission à l'étude de la médecine dans telle province et s'y conformer avant de commencer ses études médicales. Le certificat d'admission à l'étude, délivré par le Bureau médical d'une autre province, est accepté comme l'équivalent de l'examen préliminaire exigé par la Faculté.

L'élève trouvera plus loin les lois et règlements du Bureau provincial de médecine, qui régissent l'admission à l'étude et à la pratique de la médecine, dans la province de Québec.

III. — LICENCE FEDERALE

Le parlement du Canada vient de compléter par des amendements la loi médicale du Canada. Une disposition de cette loi donne à la licence provinciale une valeur inestimable. Aussitôt que le Conseil médical du Canada prévu par cette loi aura été constitué, tout porteur d'une licence provinciale pourra se présenter devant le bureau central d'examen nommé par le Conseil et, s'il satisfait à l'épreuve, en obtenir un diplôme lui permettant d'exercer la médecine

dans toutes les provinces, sans autre formalité que l'inscription et l'acquittement des droits. Le porteur de ce diplôme pourra aussi obtenir l'équivalence en Angleterre et dans toutes les possessions anglaises.

Il importe donc pour tout élève d'obtenir le certificat d'admission à l'étude de la médecine, délivré par le Bureau provincial de médecine, avant de commencer ses études médicales, et d'avoir ainsi accès et à la licence provinciale et à la licence fédérale. L'élève se donne de la sorte la possibilité d'obtenir un diplôme presque universel.

Il serait bon que les directeurs des maisons d'éducation préviennent ceux de leurs élèves qui se destinent à l'étude de la médecine, de l'importance de ne pas commencer leurs études médicales avant d'avoir obtenu du Bureau provincial de médecine un certificat d'admission à l'étude.

IV. — EQUIVALENCE

Tout élève d'une autre université qui désire être admis à suivre les cours de cette Faculté, avec équivalence pour les cours déjà suivis ou les grades obtenus, doit présenter avec sa requête :

1. Un annuaire de l'université où il a commencé ses études, donnant un programme détaillé des cours ;

2. Un rapport des cours qu'il a suivi ;

3. Un état des grades obtenus et un certificat de bonnes moeurs ;

4. Une carte d'identité.

Toutes ces pièces seront soumises à la Faculté qui décidera quels cours supplémentaires le postulant devra suivre et quels examens il devra subir.

V. — SESSION 1912-1913

OUVERTURE DES COURS

Les cours s'ouvriront le 1er octobre et se continueront jusqu'à la fin de la session, sans interruption, sauf les vacances de Noël et de Pâques, les congés et fêtes universitaires et les congés autorisés par le doyen.

EXAMEN PRELIMINAIRE

Le 2 octobre aura lieu l'examen préliminaire, pour les élèves qui ne sont pas sous brevet et qui n'ont pas obtenu de dispense en produisant un titre équivalent.

EXAMEN DE REPRISE

L'examen de reprise pour l'obtention du baccalauréat et du doctorat aura lieu le 18 septembre.

VI. — ADMISSION AUX COURS

Pour être admis à suivre les cours de la Faculté en vue de l'obtention du diplôme de docteur en médecine, l'élève doit fournir un certificat de bonnes moeurs et subir devant un jury nommé par la Faculté un examen d'aptitude sur les matières suivantes :

Latin. — *Commentaires* de César, liv. IV, V, VI. — *Enéïde* de Virgile, liv. V et VI. — *Pro Milone*. — Le candidat devra aussi avoir une connaissance sérieuse de la grammaire latine.

Français. — Les candidats devront écrire une courte com-

position sur un sujet donné. Cette composition permettra aux examinateurs de juger si l'élève connaît le mécanisme général de la langue, s'il peut trouver les idées d'un développement et les agencer convenablement. Ils doivent aussi répondre à des questions de grammaire, d'étymologie et d'analyse grammaticale et logique.

Les candidats traduiront quelques passages des huit premiers livres de la vie de Colomb (Life of Colombus), par Washington Irving. Ils devront aussi répondre à des questions de grammaire anglaise et traduire en anglais quelques phrases de *Télémaque*.

BELLES-LETTRES. — Principes de belles-lettres et de rhétorique; histoire de la littérature des siècles de Périclès en Grèce, d'Auguste à Rome, du 17e, du 18e et du 19e siècles en France et en Angleterre.

HISTOIRE. — Notions générales sur l'histoire de la Grèce et de Rome, avec connaissance spéciale de l'histoire d'Angleterre, de France et du Canada.

GÉOGRAPHIE. — Notions générales sur la géographie universelle avec connaissance spéciale de la géographie de la France, de l'Angleterre et de l'Amérique du Nord.

ARITHMÉTIQUE. — Fractions ordinaires et décimales, proportions simples et composées, intérêts et autres règles basées sur le pourcentage, racine carrée.

ALGÈBRE. — Fractions et équations du premier degré à une ou plusieurs inconnues.

GÉOMÉTRIE. — Les quatre premiers livres d'Euclide et le sixième, ou la partie de la géométrie plane correspon-

dant à ces livres dans Eysséric et Pascal. Calcul des lignes, des surfaces et des volumes des figures géométriques régulières sans démonstration.

CHIMIE. — Notions générales, telles que dans Wurtz, Troost ou Roscoe.

BOTANIQUE. — Notions générales, telles que dans Moyen, Provancher, Laflamme ou Spotton.

PHYSIQUE. — Notions générales, telles que dans Ganot ou sa traduction par Peck.

PHILOSOPHIE. — Notions générales sur toute la philosophie.

ZOOLOGIE.—Notions générales (Huard) (1).

L'élève est dispensé de cet examen s'il est porteur d'un diplôme de bachelier ès lettres, ès sciences ou ès arts, délivré par une université canadienne, du Royaume-Uni ou par une université étrangère reconnue, ou du brevet d'admission à l'étude de la médecine accordé par le Bureau provincial de médecine de la province de Québec, ou tout autre corps similaire des autres provinces du Canada.

L'élève qui n'est pas porteur d'un certificat d'admission à l'étude de la médecine, délivré par le Bureau provincial de médecine, doit donner avis au secrétaire de la Faculté de son intention d'étudier la médecine, au moins quinze jours avant l'ouverture des cours. Si tel élève désire se

---

(1) Tout candidat pris à copier, ou à aider quelqu'un à copier, ou à se servir de livres ou de notes, sera immédiatement renvoyé de la salle. A la fin de l'examen, chaque candidat sera requis de faire la déclaration solennelle qu'il n'a eu recours à aucun moyen frauduleux pour réussir dans son examen. Il devra aussi fournir la preuve de son identité.

faire dispenser de l'examen préliminaire en vertu d'un motif d'exemption reconnu par la Faculté, il doit adresser au secrétaire de la Faculté, en même temps que sa demande d'inscription, les titres, certificats, pièces justificatives, etc. dont il entend se prévaloir à cet effet. Tel élève sera informé si l'équivalence peut lui être accordée.

Il y a encore lieu d'insister ici sur l'importance majeure pour l'élève d'obtenir du Bureau provincial de médecine le certificat d'admission à l'étude, puisque ce certificat lui permet non seulement d'acquérir la licence c'est-à-dire le droit de pratiquer dans la province de Québec, mais même la licence fédérale, c'est-à-dire le droit de pratiquer dans toutes les provinces du Canada et même dans toutes les possessions anglaises.

Sans le certificat d'admission à l'étude délivré par le Bureau provincial de médecine, l'élève ne peut espérer pouvoir exercer la médecine dans la province de Québec et il perd une occasion facile d'obtenir celui de pratiquer dans tout le Canada.

VII. — DEBOURSES

1. Au commencement de chaque année, les élèves devront faire inscrire leur nom et le lieu de leur résidence dans le registre de la Faculté et obtenir du trésorier une carte d'inscription. *Personne ne sera admis aux cours, ni même considéré comme élève, tant qu'il n'aura pas été inscrit régulièrement pour l'année courante.*

2. Le registre de la Faculté sera fermé le 15 octobre. Une liste des élèves inscrits sera alors fournie à chacun des professeurs pour servir à la formation des comités dans les hôpitaux et les laboratoires.

3. Le paiement des cours se fera en deux versements égaux: le premier avant le 15 octobre, le second avant le 1er février. Ceux qui se conformeront à ce règlement, auront droit à une remise de $3.00 pour le 1er versement et de $2.00 pour le second. Aucune remise ne sera accordée pour les fractions de paiement. Au 1er mai, les élèves qui n'auront pas acquitté complètement leurs redevances à la Faculté auront à payer une amende de $2.00. Un intérêt de 5 p. c. sera chargé sur les montants non acquittés au 1er juin de chaque année.

4. La carte d'hôpital pour l'Hôtel-Dieu et l'hôpital Notre-Dame est obligatoire pour les élèves de 2ème, 3ème et 4ème année.

Le prix, pour les deux hôpitaux, pour 12 mois, est perçu par le trésorier.

La carte d'admission à la Maternité est obligatoire pour les élèves de 3ème année; le prix en est perçu à l'hôpital des soeurs de Miséricorde.

SOMMES A DEBOURSER

Inscription annuelle..................	$ 5.00
Cours de l'année entière...............	100.00
Hôpitaux (Hôtel-Dieu et hôpital Notre-Dame).........................	8.00
Maternité (12 mois).................	8.00
Diplômes de docteur (en 4ème année)..	20.00
Les élèves qui suivent des cours partiels:	
Inscription.........................	5.00
Chaque cours.........................	10.00

DEBOURSES EVENTUELS

Admission à l'étude de la médecine pour les élèves qui n'ont pas obtenu de brevet d'admission du Bureau provincial de médecine...............	$10.00
Partie de dissection à reprendre........	$ 4.00
Reprise d'examen (1ère ou 3ème année) soit que l'élève ait négligé de se présenter au temps règlementaire, soit qu'il ait échoué sur une ou plusieurs matières du cours................	5.00
Reprise d'examen de baccalauréat sur une ou plusieurs matières.............	10.00
Reprise d'examen de doctorat en septembre	15.00
Inscription nouvelle..................	5.00
Chaque matière à reprendre...........	10.00

Le bureau du trésorier est ouvert tous les soirs, samedi et dimanche exceptés, de 5 à 6 heures, pendant les mois d'octobre et janvier; et à la même heure les lundi, mercredi et vendredi pendant les autres mois du cours.

VIII. — DISCIPLINE

1. Après chaque cours, les élèves devront se retirer de la salle de cours jusqu'au cours suivant.

2. Aucun élève n'est admis aux examens sans avoir produit ses cartes d'assiduité à tous les cours, signées par les professeurs de ces cours. Les cartes doivent être certifiées à la fin de chaque session, pour les cours de cette session.

Le terme passé, elles ne peuvent être certifiées qu'au bout de la session suivante, après reprise des mêmes cours.

3. Un manquement aux bienséances durant la dissection, l'ivrognerie, une mauvaise conduite dans l'Université ou au dehors, sont passibles d'expulsion; et l'élève expulsé ne peut toucher aucune remise sur les sommes qu'il a payées à la Faculté.

4. Pour être admis aux hôpitaux, il faut être inscrit dans le registre de la Faculté.

5. Pour être admis à la Maternité, il faut avoir suivi pendant au moins deux ans les cours de la Faculté.

6. La Faculté exigera de tous les élèves que les lois de la plus stricte bienséance soient observées durant les visites aux hôpitaux, aux dispensaires et à la Maternité.

7. Il est absolument défendu aux élèves d'introduire aucune personne étrangère dans la salle de dissection, sans une permission spéciale du trésorier.

8. Les élèves seront tenus responsables de toute détérioration faite par eux à la propriété ou à l'ameublement de la Faculté et de l'Université.

IX. — ENSEIGNEMENT

L'enseignement de la Faculté de Médecine se donne en cinq années. Il comprend les matières suivantes, divisées en deux sections, les primaires et les finales.

PRIMAIRES

Anatomie descriptive, 240 leçons.

Anatomie pratique, 180 leçons de deux heures chacune.

Histologie normale, 120 leçons.
Physiologie et électricité médicale, 240 leçons.
Bactériologie, 120 leçons.
Chimie médicale, 180 leçons, dont 60 pratiques.
Physiologie pratique, 20 leçons.
Pathologie générale, 120 leçons.
Pharmacie pratique, 25 leçons.
Clinique médicale et chirurgicale, au dispensaire de l'hôpital Notre-Dame.

FINALES

Matière médicale et thérapeutique, pharmacie pratique, 240 leçons.
Pathologie externe, 240 leçons.
Pathologie interne, 240 leçons.
Obstétrique, 120 leçons.
Clinique médicale, 3 termes de 8 mois ou 4 termes de 6 mois.
" chirurgicale, " " " "
Ophtalmologie, otologie, laryngologie et rhinologie, théorie et clinique, 120 leçons.
Clinique obstétricale, 48 leçons durant la même année.
Gynécologie clinique et théorique, 60 leçons.
Pédiatrie théorique et clinique, 60 leçons.
Déontologie médicale et histoire de la médecine, 10 leçons durant la même année.
Anatomie pathologique, 120 leçons.
Hygiène, 90 leçons.
Electricité médicale pratique, 20 leçons.
Toxicologie, 60 leçons.
Maladies mentales et nerveuses, 60 leçons.
Médecine légale, 60 leçons.
Médecine opératoire et petite chirurgie, 60 leçons.

DISSECTION

La dissection se fait par régions.

Chaque élève doit disséquer au moins six régions, soit trois régions par année, avant de passer les examens primaires.

Chaque élève sera interrogé trois fois par le professeur d'anatomie pratique au cours de la dissection de chaque région, et, si ses réponses sont satisfaisantes, il recevra séance tenante les initiales du professeur sur sa carte de dissection, ainsi que la date de cette signature.

Le professeur d'anatomie pratique inscrira au registre le nom de ses élèves, les régions qu'ils auront disséquées et la période de cette dissection.

X. — REPARTITION DES COURS

Première année. — Histologie, bactériologie, anatomie descriptive et pratique, physiologie générale, chimie médicale et toxicologie pratique.

Deuxième année. — Histologie, anatomie descriptive et pratique, physiologie générale, chimie médicale, toxicologie pratique, bactériologie, cliniques interne et externe, pharmacie pratique.

Troisième année. — Pathologie interne et externe, matière médicale et thérapeutique, pharmacie pratique, obstétrique, médecine opératoire, anatomie pathologique et bactériologie, cliniques interne, externe et obstétricale, ophtalmologie, otologie, etc., pédiatrie, gynécologie, déontologie médicale, histoire de la médecine, électricité médicale et pratique.

QUATRIÈME ANNÉE. — Pathologie interne et externe, médecine légale, maladies mentales et nerveuses, matière médicale et thérapeutique, pharmacie pratique, tocologie, médecine opératoire, anatomie pathologique et bactériologie, cliniques interne, externe et obstétricale, ophtalmologie, otologie, etc., pédiatrie, gynécologie, déontologie médicale, histoire de la médecine, électricité médicale et pratique.

CINQUIÈME ANNÉE. — Cours de perfectionnement dans les cliniques générales et spéciales et dans les cours spéciaux des laboratoires (1).

XI. — COURS PARTIELS

1. Les étudiants en droit qui désirent suivre les cours d'anatomie, de jurisprudence médicale et de toxicologie, peuvent être admis à ces leçons en prenant une carte chez le trésorier.

2. Les étudiants dentistes sont admis à suivre les cours d'anatomie, de physiologie, de chimie et d'anatomie pratique, exigés par l'Ecole de Chirurgie Dentaire.

3. Les étudiants en pharmacie sont admis à suivre les cours requis par les règlements du Collège de Pharmacie.

XII. — EXAMENS

A la fin de la première et de la troisième année, les élèves subissent un examen sur toutes les matières enseignées du-

(1) Le programme de la cinquième année sera définitivement fixé, lorsque les élèves admis sous le régime des cinq ans auront atteint leur dernière année.

rant chacune de ces deux années. Pour les élèves qui n'ont pas réussi, il y a un examen de reprise, sur ces mêmes matières, au commencement de la deuxième et de la quatrième année.

Les élèves qui ont à reprendre un examen de fin d'année paient un honoraire additionnel.

Les élèves admis à l'étude après le mois de janvier 1910, c'est-à-dire sous le régime des cinq années d'étude, passeront les examens de doctorat dans l'ordre suivant. A la fin de la deuxième année, examens sur toutes les matières primaires, sauf sur la pathologie générale et la bactériologie. Cet examen est l'équivalent du baccalauréat. Il y a reprise, au commencement de la troisième année, pour les examens dans lesquels l'élève n'a pas réussi à la fin de la seconde année, pourvu qu'il ait réussi dans l'ensemble. A la fin de la troisième année, examen sur la pathologie générale et la bactériologie.

A la fin de la quatrième année l'examen portera sur la pathologie interne et externe, la matière médicale, la tocologie, la médecine opératoire, l'anatomie pathologique, la pédiatrie, la médecine légale et la toxicologie. A la fin de la cinquième année, sur l'hygiène, la clinique médicale, chirurgicale et obstétricale, l'ophtalmologie, etc., les maladies mentales et nerveuses, la gynécologie et les cours spéciaux.

Les élèves qui ont commencé leurs études médicales avant le mois de septembre 1910 et qui se trouvent encore sous le régime des quatre années d'étude, passent l'examen final de doctorat à la fin de leur quatrième année d'étude, sur toutes les matières finales.

Pour être admis à l'examen du doctorat, l'élève doit avant l'ouverture des cours de l'année, à la fin de laquelle

il se propose de se présenter pour le doctorat, avoir subi avec succès les examens du baccalauréat, et avoir passé ou repris avec succès les examens de troisième année, et suivi régulièrement tous les cours de troisième, de quatrième ou de cinquième année, suivant le cas.

Les élèves doivent suivre l'hôpital durant trois années; les deux dernières sont consacrées au stage hospitalier.

Chaque élève doit assister à au moins vingt accouchements.

Nul élève ne peut, après sa seconde année, suivre les cours de la troisième année, s'il n'a le nombre de points requis pour l'inscription précédente, c'est-à-dire s'il n'a conservé la moitié des points affectés à l'ensemble des examens, à la fin de la deuxième année.

L'élève doit conserver au moins 50 pour cent sur l'ensemble des points et 50 pour cent sur chaque matière en particulier. S'il conserve la moitié sur l'ensemble, il peut reprendre toute matière sur laquelle il a échoué. L'examen d'un élève énervé ou malade peut être remis, si la majorité du comité d'examen y consent.

La note donnée est sans appel.

XIII. — PROGRAMME DE L'ENSEIGNEMENT

ANATOMIE DESCRIPTIVE

Professeur : M. L.-D. Mignault.

Suppléant : M. Virolle.

ANATOMIE PRATIQUE

Professeur: M. Delorme.

Démonstrateur : M. G.-T. Moreau.

Assistants-démonstrateurs : MM. Dufresne, Robichon, del Vecchio, Demers, Tessier et C. Saint-Pierre.

L'enseignement anatomique est sous la haute direction de M. le professeur Mignault.

Cet enseignement est à la fois théorique et pratique.

Au cours d'anatomie descriptive, le professeur s'efforce de faire comprendre aux élèves l'anatomie des os du crâne, des articulations, du système nerveux et des organes. Chaque cours est suivi d'une démonstration sur une pièce anatomique ou sur le sujet préalablement préparé par les prosecteurs. Ce cours, tout en étant didactique, a pour but non seulement de donner des connaissances anatomiques, mais encore de faire l'application de ces connaissances à la pratique médicale et chirurgicale.

Le professeur d'anatomie pratique donne, en outre, aux élèves de première année un cours d'ostéologie qui les prépare à profiter de leurs travaux au laboratoire d'anatomie pratique.

L'anatomie pratique s'enseigne à la salle de dissection, où les élèves étudient eux-mêmes sur le cadavre l'anatomie des muscles, des nerfs, des vaisseaux sanguins et des organes.

Ces travaux se font sous la surveillance des démonstrateurs, dont plusieurs se spécialisent dans la chirurgie, de sorte que leurs démonstrations acquièrent une valeur spé-

ciale pour ceux qui se destinent à cette branche de la médecine.

La salle de dissection est ouverte tous les jours de 4 heures à 6 heures du soir.

PHYSIOLOGIE

Professeur : M. Duval.

Suppléant : M. Asselin.

PHYSIOLOGIE EXPERIMENTALE

Professeur : M. Asselin.

Le cours de physiologie se donne en deux ans ; il est théorique et expérimental. La partie théorique est donnée par M. le professeur Duval, avec explications au tableau par des schémas et des démonstrations.

Le cours de physiologie expérimentale est donné par M. le professeur Asselin. Les élèves assistent à des démonstrations expérimentales faites sur des pigeons, des lapins, et autres animaux, dans le but d'étudier les phénomènes de la respiration, de la circulation, du système nerveux, etc.

Un cours d'embryologie est aussi donné par M. le professeur Asselin, comme annexe du cours de physiologie. Ce cours a pour objet l'étude de la formation et des développement de l'embryon et l'organogénie.

CHIMIE

Professeur : M. Rivet.

CHIMIE PRATIQUE

Chargé du cours : M. Baril.

Le cours de chimie est donné, chaque année, aux élèves de première et de deuxième année qui doivent posséder déjà les préliminaires de cette science. Au début des cours, ces préliminaires sont assez rapidement passés en revue ; on insiste davantage sur la théorie atomique et les lois chimiques.

On aborde ensuite la chimie organique si importante pour le médecin. Les expériences de chimie organique consistent surtout en analyses opérées sous les yeux des élèves.

La chimie organique terminée, les étudiants passent à la chimie biologique par l'étude théorique et pratique du suc gastrique, des urines, et autres produits physiologiques et pathologiques. Puis vient l'étude des poisons et de leurs antidotes, la toxicologie. Ce cours fait partie de la médecine légale, mais il fut rattaché, il y a quelques années, à la chimie afin de permettre à l'étudiant pleinement au courant de l'action chimique des corps, d'étudier les poisons d'une manière plus complète.

Le cours de chimie théorique est complété par des travaux au laboratoire de chimie pratique.

Sous la direction du professeur de chimie pratique, les élèves font des manipulations de chimie minérale et organique, ainsi que des analyses minérales et biologiques.

Le laboratoire est en outre ouvert aux élèves du Cours spécial d'Hygiène pratique. Ils y assistent à des démonstration de chimie appliquée et y poursuivent les analyses de l'air, de l'eau, du sol, des eaux d'égoûts, des aliments, des boissons, des condiments, etc.

HISTOLOGIE

Professeur : M. Boucher.

Suppléant : M. Décarie.

Démonstrateurs : MM. Archambault et Vital Cléroux.

Le cours d'histologie est suivi par les élèves de première et de deuxième année; il comprend soixante leçons, dont trente sur l'histologie proprement dite et trente sur l'organologie.

Les méthodes employées pour l'enseignement sont théoriques et pratiques. Les leçons théoriques sont toujours accompagnées de schémas au tableau noir et sont immédiatement suivies de démonstrations au microscope, faites par des aides qui ont sous leur direction un groupe de pas plus de six élèves.

On enseigne à l'étudiant les meilleures méthodes d'examen des tissus dans leur état normal et de conservation pour leur étude ultérieure.

On lui apprend à faire les dissociations, les inclusions, les coupes, les colorations, etc.

Les laboratoires sont bien outillés et les divers instruments: microscopes, microtomes, etc., sont fournis gratuitement aux élèves par la Faculté.

PATHOLOGIE GENERALE

Chargé du cours : M. Bernier.

Le cours de pathologie générale est divisé en deux parties: l'une. le cours de première année, comprend l'étude

des causes des maladies, causes intrinsèques, chimiques et physiques, les agents toxiques, les agents animés.

L'autre partie, cours de deuxième année, comprend l'étude des réactions des cellules et des tissus, des troubles des différents organes et appareils de l'organisme, et de l'évolution des différentes maladies. Ce cours est théorique et illustré au moyen de planches murales.

BACTERIOLOGIE

Professeur: M. Bernier.

Suppléant : M. Jeannotte.

Assistant : M. Aubry.

Démonstrateurs : MM. Dupuy et Despatis.

Le cours de bactériologie comprend soixante leçons et est divisé en deux parties. La première a pour sujet la morphologie, la biologie, le rôle des bactéries, la technique de la stérilisation, l'examen microscopique des cultures et des innoculations.

La seconde a pour objet l'étude des bactéries pathogènes pour l'homme, l'analyse de l'eau, du lait, et autres produits contaminés.

Ces cours sont théoriques et pratiques, un cours théorique étant généralement suivi de travaux sur le même sujet, exécutés par les élèves eux-mêmes, sous la direction du professeur et des démonstrateurs. Ces travaux se font dans un laboratoire aménagé spécialement pour les recherches microscopiques, et muni du matériel nécessaire, microscopes, appareil de stérilisation, etc.

Les élèves sont ainsi initiés aux manipulations que le

médecin peut être appelé à faire dans l'exercice de sa profession pour le diagnostic des maladies microbiennes.

ANATOMIE PATHOLOGIQUE (1).

Chargé du cours : M. Latreille.

Le cours d'anatomie pathologique comprend un enseignement clinique et un enseignement didactique.

L'enseignement clinique est suivi tous les matins de 9 heures à 10 heures, dans les laboratoires de l'Hôtel-Dieu par les élèves des cliniques médicales et chirurgicales divisés par groupes de dix. Il porte sur la pratique des autopsies, sur la technique histologique et sur l'examen macroscopique et microscopique des pièces chirurgicales provenant des salles d'opération. Cet enseignement est essentiellement pratique et individuel. Chaque élève, sous la direction du professeur et de ses assistants est entraîné à la technique des travaux du laboratoire, ainsi qu'à l'examen histologique et au diagnostic pathologique des divers spécimens anatomo-cliniques de la pratique médico-chirurgicale courante.

Enfin, un cours didactique réunit les élèves de 4me année à l'Université dans un cours méthodique d'une trentaine de leçons sur les différents sujets de la pathologie humaine. Commençant par les processus généraux — les dégénérescences cellulaires et les différents aspects du processus inflammatoire, la tuberculose, la syphilis, les tumeurs — ce cours se poursuit par l'étude plus détaillée des lésions spé-

(1) Comme ce cours a changé de titulaire, récemment, le personnel n'est pas encore complet et ne sera annoncé qu'à l'ouverture des cours.

ciales à chacun des grands systèmes : circulatoire, respiratoire, digestif, urinaire, nerveux et génital.

Chacun de ces sujets est traité dans une leçon théorique et dans une leçon pratique. La leçon théorique comprend un exposé synthétique avec schémas et dessins au tableau noir, et une série de projections à l'écran. La leçon pratique comporte des démonstrations individuelles aux élèves divisés par petits groupes sur les spécimens macroscopiques et microscopiques du musée de pathologie se rapportant au sujet traité.

En résumé, l'outillage perfectionné du laboratoire de l'Hôtel-Dieu avec le matériel anatomo-clinique varié dont il dispose pour l'enseignement et pour les recherches, joint à l'importance toujours croissante du musée de pathologie de la Faculté, tout cela offre à l'étudiant sérieux, de même qu'au jeune gradué consciencieux et enthousiaste, un champ d'exploitation scientifique considérable, en rapport, du reste, avec les progrès si actifs de la médecine moderne.

HYGIENE

Professeur : M. E. Persillier-Lachapelle.

Suppléant : M. Valin.

Ce cours est rendu pratique par des démonstrations au moyen de cinq ou six cents transparents ou projections lumineuses et cartes murales, et aussi par des visites à des établissements municipaux ou industriels.

Le cours traite successivement : l'hygiène de la personne, des vêtements, des exercices corporels ; la prophylaxie générale et spéciale des maladies contagieuses, les règles de l'isolement, de la quarantaine et de la désinfection ; l'air,

ses effets sur l'homme ; le sol, son action sur l'homme, son assainissement ; le climat, classification, climats du Canada, climatothérapie ; l'habitation, ses influences sur la santé, éclairage, chauffage, ventilation, drainage ; l'alimentation, principes alimentaires, régime physiologique, selon l'âge, le sexe, le repos et le travail, maladies résultant d'un régime mal équilibré ; le lait, altération, conservation, approvisionnement, régime lacté ; l'alimentation carnée, valeur nutritive, inconvénients, préparation des viandes, conservation, inspection ; l'alimentation végétale, valeur nutritive, régime végétarien, ses indications ; les boissons alimentaires, thé, café, chocolat, inconvénients et avantages ; les boissons fermentées, vin, bière, cidre, koumis, kéfir ; les boissons distillées, alcools, alcoolisme ; l'eau potable, qualités requises, impuretés, approvisionnement, purification ; l'hygiène scolaire, milieu scolaire, écoliers ; l'hygiène industrielle, le milieu industriel, les travailleurs.

MATIERE MEDICALE ET THERAPEUTIQUE

Professeur : M. Fortier.

Suppléant : M. Bourgoin.

Assistant : M. G.-E. Mignault.

Le cours de matière médicale et de thérapeutique se donne en deux ans.

Il est suivi par les élèves de troisième et de quatrième années réunis en une seule classe.

Les premières leçons de chaque année sont consacrées à l'exposition des principes généraux de la thérapeutique et à l'enseignement de l'art de formuler.

Le professeur donne les définitions ; il étudie, d'une manière générale, les voies d'administration des médicaments, leur mode d'absorption et d'élimination, les différentes causes qui peuvent faire varier l'action thérapeutique.

Dans l'art de formuler, à cause des circonstances spéciales où se trouvent placés les élèves de notre nationalité l'on étudie non seulement les poids et les mesures du système métrique, mais aussi les poids et les mesures de la pharmacopée britannique et on habitue les élèves à se servir indifféremment de ces deux systèmes.

La rédaction de l'ordonnance est l'objet d'explications et de démonstrations particulières.

Après ces leçons préliminaires commence l'étude des médicaments.

Le professeur a adopté la classification d'après l'action physiologique ; il est convaincu que c'est la plus pratique pour de futurs médecins.

Cette étude, à cause de l'importance et du nombre des groupes médicamenteux, ne peut se faire d'une manière utile en moins de deux années.

Le professeur n'accorde pas une égale importance à tous les médicaments d'une même classe. Il s'attache surtout à la description des médicaments types. Ce sont ceux que le praticien doit employer tout d'abord quand il veut obtenir une action définie ou une modification quelconque des fonctions physiologiques.

Les médicaments dont le rôle est surtout d'être des succédanés ne sont pas négligés mais sont traités plus brièvement.

Les progrès de la science contemporaine nous ont fait ajouter à notre cours une partie importante : la physio-

thérapie. Sans entrer dans des détails qui intéressent plutôt le spécialiste, le professeur étudie les agents physiques et naturels afin que les élèves connaissent bien les résultats que l'on en peut obtenir et les modes d'applications les plus pratiques.

Avant chaque leçon, le professeur fait apporter du laboratoire le médicament que l'on doit étudier et il en démontre les propriétés physiques et chimiques.

Les dix dernières minutes du cours sont consacrées à l'art de formuler. Tous les jours deux ou trois élèves sont appelés à tour de rôle au tableau, pour y prescrire les médicaments dont il a été question.

Afin de se renseigner sur la valeur des élèves, le professeur fait une revue orale tous les mois ; et, à la fin de chaque terme, un examen écrit.

PATHOLOGIE INTERNE

Professeur : M. Hervieux.

Suppléant : M. Lesage.

Ce cours se donne aux élèves de troisième et quatrième années, à 2 heures de l'après-midi, tous les jours, sur les sujets suivants :

Première année. — Maladies infectieuses, maladies de la nutrition, du sang, du coeur et des poumons.

Deuxième année. —Maladies du tube digestif, du foie, des reins ; maladies du système nerveux.

Ces leçons sont illustrées par des cartes murales, des projections lumineuses et des tracés sur le tableau noir.

Les élèves sont exercés par des répétitions fréquentes à la reproduction des sujets traités.

PATHOLOGIE EXTERNE ET MEDECINE OPERATOIRE

Professeur : M. Parizeau.

Suppléant : M. Bourgeois.

L'enseignement de la pathologie externe comprend un certain nombre de leçons théoriques suivies de démonstrations de technique opératoire. La partie théorique est illustrée, en autant que le comportent les sujets traités, par les projections lumineuses et les pièces du musée pathologique chirurgical en voie de formation. La production de ces pièces, de même que celle des instruments et d'appareils orthopédiques, permet aux élèves un premier contact avec les pratiques chirurgicales, que la clinique à son tour renouvellera plus fréquemment.

Cet enseignement s'inspire autant que possible d'idées pratiques, et cherche à faire pénétrer dans l'esprit de l'élève des idées générales sur la chirurgie actuelle. Il ne saurait être question pour eux de faire, sans études spéciales, de la chirurgie. Mais ils seront en état, moyennant un travail personnel suffisant, de faire, au besoin, appel aux connaissances reçues qui leur aideront à établir un diagnostic et à prescrire, sinon à pratiquer eux-mêmes, le traitement approprié.

PROPEDEUTIQUE

Professeur : M. Hébert.

Ce cours a pour but l'enseignement élémentaire de la clinique médicale et se donne au dispensaire de l'hôpital Notre-Dame.

Le grand nombre de malades qui viennent tous les jours à la consultation, la variété de leurs maladies, offrent aux étudiants un champ d'étude considérable et essentiellement pratique. Après avoir étudié le sujet en bonne santé, afin d'acquérir une connaissance aussi parfaite que possible de l'état normal des organes, les élèves sont exercés individuellement à l'examen du malade. Ils apprennent les diverses moyens d'explorer les organes, ainsi que les différents modes d'investigation, pour découvrir les symptômes de la maladie.

Ce cours se donne tous les jours à 2 heures, excepté le samedi.

XIV. — CLINIQUES MEDICALES

HOTEL-DIEU

Professeur : M. Guérin.

Professeur adjoint : M. L.-J.-V. Cléroux.

Assistants : MM. Dubé, Bruneau, Verner et Lebel.

HOPITAL NOTRE-DAME

Professeur : M. Benoit.

Suppléant : M. Lesage.

Assistants : MM. Gauthier, Alphonse Mercier et Hébert.

Les cliniques médicales sont suivies par les élèves de troisième et quatrième années comme enseignement fondamental, et par les élèves de cinquième année comme cours de perfectionnement. Les élèves sont partagés entre les deux hôpitaux et alternent après un certain temps, afin d'éviter

l'encombrement et d'arriver à l'enseignement individuel de l'élève au lit du malade.

La clinique médicale est à la fois didactique et pratique. Elle a lieu les lundi, mercredi, et vendredi de chaque semaine, de 10 heures à midi. Pendant la première heure, les élèves, divisés par groupes et dirigés par le professeur titulaire et les assistants, observent les malades dans leurs lits, apprennent à pratiquer les examens, à rédiger les observations, à établir le diagnostic, à formuler le traitement. De 11 heures à midi, les élèves se réunissent à l'amphithéâtre, où le professeur titulaire, et, à l'occasion, son suppléant, leur font étudier les cas spéciaux, et leur donnent des leçons détaillées sur l'étiologie, l'anatomie pathologique et la thérapeutique des maladies observées dans les salles. Les démonstrations techniques (ponctions, lavages, saignées) ont lieu de préférence à l'amphithéâtre. Les analyses spéciales se font au laboratoire. Enfin, les lésions, en cas de décès, sont démontrées à la salle d'autopsie, aussi souvent que possible.

XV. — CLINIQUES CHIRURGICALES

HOPITAL NOTRE-DAME

Professeur : M. O.-F. Mercier.

Assistant : M. Bourgeois.

HOTEL-DIEU

Profeseur : M. Marien.

Professeur adjoint : M. Saint-Jacques.

Assistants : MM. Hingston, Rhéaume et Alex. Saint-Pierre.

Comme les cliniques médicales, les cliniques chirurgicales sont suivies par les élèves de troisième et de quatrième années comme enseignement fondamental, et par les élèves de cinquième année comme cours de perfectionnement. Les élèves sont partagés entre les deux hôpitaux, afin d'éviter l'encombrement et d'obtenir l'enseignement individuel de l'élève au lit du malade.

L'hôpital Notre-Dame possède un service complet et autonome de chirurgie.

La visite au lit du malade, l'examen de celui-ci, permettent aux élèves de contrôler et d'appliquer les notions acquises au cours de pathologie externe. Le professeur consacre chaque matin deux heures, soit aux explications que comporte chaque cas, soit à une leçon de revue sur une série de cas identiques, soit encore aux opérations pratiquées en présence des élèves à qui on explique et leurs indications et leur technique. Cet enseignement se donne aux élèves de troisième et de quatrième années; mais il ne faut pas oublier que ceux-ci, dès la deuxième année, apprennent à se familiariser au dispensaire chirurgical de l'hôpital Notre-Dame avec la pratique de la petite chirurgie, des traitements des plaies, des injections locales, des petites opérations, des pansements, etc., pratique, en somme, qui devient plus tard l'apanage du médecin non spécialiste.

L'Hôtel-Dieu met à la disposition de l'enseignement de la clinique chirurgicale environ soixante-quinze lits, qui sont divisés en trois services de chirurgie générale.

Les élèves sont admis dans les services de 9 heures du matin à midi, tous les jours, et sont obligés de faire un stage régulier d'hôpital au lit du malade. Ils prennent part à l'examen clinique des malades, rédigent les feuilles d'observation et font les pansements.

Trois fois par semaine, les mardis ,jeudis et samedis, de 11 heures à midi, des leçons sont données par les professeurs, et des opérations sont pratiquées devant les élèves au grand amphithéâtre.

Les malades sont choisis dans les trois services de chirurgie.

Le sujet de chaque leçon, affiché à l'avance, peut être ainsi illustré par une série de malades choisis pour démontrer les diverses phases d'une même maladie et son traitement chirurgical.

PEDIATRIE

Professeur : M. Sévérin Lachapelle.

Suppléant à la clinique : M. Cormier.

Assistant à la clinique : M. Leduc.

Suppléant au cours : M. Masson.

Assistant au cours : M. Ricard.

Le cours de pédiatrie est donné aux élèves de troisième et de quatrième années.

La partie théorique qui comprend soixante leçons est ainsi divisée :

Quinze leçons de diagnostic infantile ;

Quinze leçons de thérapeutique infantile ;

Vingt à trente leçons sur les maladies des nouveaux-nés et sur les maladies communes aux enfants et aux adultes, mais qui se rencontrent le plus souvent chez les enfants.

Les cliniques sur les maladies des enfants se donnent au dispensaire de l'hôpital Notre-Dame et à la Crèche des soeurs de Miséricorde. Ces cliniques ont lieu pendant le troisième terme.

OPHTALMOLOGIE
OTOLOGIE ET RHINO-LARYNGOLOGIE

Professeur : M. Foucher.

Suppléant : M. Boulet.

Les élèves de troisième année suivent à la Faculté un cours de trente leçons théoriques sur les affections des yeux, des oreilles, du nez et de la gorge. Parmi celles qui se rencontrent habituellement dans la pratique générale de la médecine, une attention spéciale est accordée au diagnostic.

En quatrième année, le cours se donne exclusivement à la clinique et comporte plus de développements relativement au diagnostic différentiel et au traitement. Les rapports entre les maladies des yeux, des oreilles, de la gorge et du nez, avec les diathèses et l'état général du patient, sont l'objet d'une étude sérieuse de la part du professeur Foucher.

Les élèves de quatrième année reçoivent eux aussi leur instruction clinique à l'hôpital Notre-Dame, pendant quatre mois, aux jours et heures indiqués sur l'horaire des cours.

MALADIES MENTALES ET NERVEUSES

Professeur : M. Villeneuve.

Assistant à la clinique des maladies nerveuses et suppléant au cours des maladies mentales : M. Chagnon.

Suppléant à la clinique des maladies mentales: M. Tétreault.

Assistant à la clinique des maladies mentales : M. Lef. de Bellefeuille.

Cet enseignement est suivi par les élèves de quatrième année comme cours fondamental, et par ceux de cinquième comme cours de perfectionnement.

Il comprend des leçons théoriques professées à la Faculté et des cliniques données à l'asile Saint-Jean-de-Dieu et au dispensaire des maladies nerveuses de l'hôpital Notre-Dame.

Les religieuses de l'hôpital Saint-Jean-de-Dieu ont gracieusement mis les ressources cliniques de leur immense établissement à la disposition de la Faculté. Des cliniques hebdomadaires portant sur les maladies mentales et nerveuses et les maladies organiques de l'encéphale et de la moëlle y seront données. Ces cliniques seront illustrées par l'étude de nombreux malades, de manière à couvrir, d'une façon méthodique, tout le champ des maladies mentales et nerveuses. La pratique courante de la neurologie sera démontrée au dispensaire de l'hôpital Notre-Dame où plusieurs centaines de malades se présentent tous les ans.

Un service d'électrodiagnostic et d'électrothérapie a été ajouté à la clinique des maladies nerveuses, à l'hôpital Notre-Dame, sous la direction de M. le Dr Panneton.

OBSTETRIQUE

Professeur : M. René de Cotret.

Assistant : M. Langevin.

Démonstrateur : M. Prud'homme.

Ce cours théorique, de cent vingt leçons, se donne

en troisième et en quatrième année. Il constitue une introduction nécessaire à la clinique obstétricale. Il est nécessaire pour deux raisons :

1o Pour permettre à l'élève de comprendre les leçons cliniques, qu'il est impossible de surcharger de détails élémentaires ;

2o Pour lui donner les connaissances indispensables que les hasards de la clinique ne mettront pas sous ses yeux.

On ne saurait méconnaître les avantages qu'offre l'étude de cette matière. Instrumentation, asepsie, antisepsie, eutocie, dystocie, méthodes, procédés, etc., sont autant de connaissances théoriques nécessaires à la compréhension lucide et intelligente de la clinique. De fait, il est aussi difficile de comprendre la clinique obstétricale sans la tocologie, que la chirurgie sans l'anatomie. De plus, trois fois par semaine, un cours pratique est donné sur le mannequin.

D'après la loi médicale, l'élève est obligé d'assister à vingt cas d'accouchement, pendant son cours d'étude, c'est-à-dire pendant une année: de mars en troisième année à mars de l'année suivante. C'est là un cours essentiellement clinique, expliqué et surveillé par le professeur et auquel assistent les élèves par comités de six à douze successivement. En outre, deux fois par semaine, le mardi et le samedi, une clinique est donné au lit des parturientes. Ces cliniques sont données à la Maternité des religieuses de Miséricorde.

L'élève qui aura mis à profit l'enseignement théorique et pratique donné sera tout à fait en état d'accepter les responsabilités de la pratique obstétricale.

MEDECINE LEGALE

Professeur : M. Villeneuve.

Professeur suppléant : M. Derome.

Ce cours est donné aux élèves de troisième et de quatrième années, et aux élèves de cinquième année comme cours de perfectionnement. Il comprend un certain nombre de leçons didactiques qui sont professées à la Faculté. Une attention toute particulière est donnée à la jurisprudence médicale pour que l'élève comprenne bien le rôle du médecin, lorsqu'il est appelé à aider les tribunaux, dans les cas de justice civile ou criminelle qui peuvent être éclairés par la médecine. Au laboratoire de la Faculté, les élèves apprennent à faire l'expertise des empreintes et des taches. La recherche du sang sera démontrée par les procédés les plus récents.

Grâce à la bienveillante permission de Sir Lomer Gouin, procureur-général, les élèves seront admis à la morgue de Montréal. Ils assisteront aux autopsies et s'y livreront à des travaux pratiques, dans la mesure permise par le matériel. Les travaux de laboratoire et les exercices pratiques à la morgue, seront plus particulièrement sous la direction de M. le Dr Derome, suppléant au cours et médecin légiste de la Faculté de Médecine de Paris.

GYNECOLOGIE

Professeur : M. de Lotbinière-Harwood.

Suppléant : M. A. Ethier.

Assistant : M. Trudeau.

La partie théorique de ce cours se donne à la Faculté et la partie clinique à l'hôpital Notre-Dame. Après un certain nombre de leçons didactiques préparatoires, les élèves apprennent la pratique courante de la gynécologie au dispensaire de gynécologie de l'hôpital Notre-Dame, qui est fréquenté par un grand nombre de malades. Les élèves visitent aussi le service interne de gynécologie et reçoivent des leçons au lit des malades. De nombreuses opérations, auxquelles assistent les élèves, leur font parcourir tout le champ opératoire de la gynécologie.

PHARMACIE PRATIQUE

Chargé du cours : M. Laurence, pharmacien.

Ce cours a pour but d'enseigner aux élèves l'art de formuler et de préparer les médicaments ; il comprend vingt-cinq leçons professées dans l'ordre suivant :

Métrologie. — Chaleur. — Solution. — Osmose. — Distillation. — Modes d'extraction.

Les diverses formes pharmaceutiques.—Incompatibilité.

Les principaux médicaments de la pharmacopée considérés dans l'ordre et sous les rubriques suivants : leurs préparations et combinaisons, leurs caractères physiques et pharmacologiques, leurs incompatibilités ; acides, métalloïdes, sels et oxydes, substances amylacées et saccharines et dérivés ; huiles volatiles, résines, oléorésines et baumes ; corps gras et paraffines ; substances glucosidales ou à principes astringents ; substances alcaloïdales ; produits du goudron ou synthétiques ; substances d'origine animale.

Rédaction des ordonnances.

XVI. — HOPITAUX

Affectés à l'enseignement clinique

HOTEL-DIEU

Cet hôpital contient 250 lits et est construit de manière à recevoir 300 et même 450 malades au besoin.

Avec la bienveillante permission des religieuses de l'Hôtel-Dieu, les élèves de la Faculté sont admis à profiter de tous les avantages qu'offre cet hôpital pour les cliniques médicales et chirurgicales.

Le département médical est sous le contrôle de la Faculté, ses professeurs titulaires étant de droit médecins de l'Hôtel-Dieu.

HOPITAL NOTRE-DAME

Les élèves de la Faculté, avec la permission du conseil médical, ont accès à l'hôpital Notre-Dame. Cet hôpital, fondé en 1880, peut aujourd'hui recevoir facilement 135 à 150 malades.

Il y a deux services de médecine, deux services de chirurgie, un service de gynécologie, un service d'ophtalmologie, d'otologie, de rhinologie et de laryngologie, et un service de pédiatrie. Il y a aussi un laboratoire de bactériologie et de chimie.

Grâce à l'initiative de M. le Dr Panneton, un service d'électricité médicale, de radiologie, de thermothérapie et de photothérapie a été ajouté à l'hôpital. Ce service, muni des appareils les plus perfectionnés est placé sous la direction de M. le Dr Panneton. Il sert à l'enseignement et au traitement des malades de l'hôpital; mais il est aussi à la disposition du public et de la profession médicale.

Pour le plus grand avantage des élèves, les places suivantes leur sont offertes : 1o deux places d'interne en chirurgie ; 2o deux places d'interne en médecine ; 3o une place d'interne en gynécologie ; 4o deux places d'interne en petite chirurgie ; 5o deux places d'interne pour la section des maladies des yeux, des oreilles, du nez et de la gorge ; 6o deux places d'assistants au laboratoire d'histologie, de chimie et à la salle d'autopsie ; 7o une place d'interne à la section d'électricité médicale ; 8o une place d'assistant au dispensaire général ; 9o une place d'assistant au dispensaire des enfants.

HOPITAL SAINT-JEAN-DE-DIEU

Dans cet établissement, où sont hospitalisés près de dix-neuf cents malades, les soeurs de Charité de la Providence admettent gracieusement les élèves et mettent ses immenses ressources cliniques au service de l'enseignement.

Un laboratoire clinique a été ajouté à l'hôpital, qui se trouve ainsi complètement outillé pour l'enseignement.

HOPITAL DE LA MATERNITE

A l'hôpital de la Maternité, dirigé par les soeurs de Miséricorde, les étudiants en médecine sont admis tous les jours, sous la direction des professeurs. Il y a constamment cent lits occupés par des parturientes, et il s'y fait chaque année une moyenne de cinq cents accouchements que les élèves peuvent suivre.

Les professeurs titulaires de la Faculté sont de droit médecins consultants à cet hôpital.

DISPENSAIRES

En dehors des cliniques régulières, données aux hôpitaux et à la Maternité, les élèves de la Faculté sont admis à suivre les services des différents dispensaires établis dans les limites de la ville.

Le nombre des malades qui viennent tous les jours à la consultation, la variété de leurs maladies, tout rend ces dispensaires d'une grande utilité pour les élèves qui assistent à l'examen des malades, reçoivent des médecins de service les explications nécessaires, et se rendent ainsi compte des besoins habituels de la pratique.

A l'hôpital Notre-Dame, outre le dispensaire général, divisé en deux sections, médecine et chirurgie, il y a un dispensaire d'ophtalmologie, d'otologie, de rhinologie et de laryngologie, un dispensaire de pédiatrie, un dispensaire des maladies de la peau, des maladies vénériennes et des maladies nerveuses, et un dispensaire de gynécologie.

XVII. — PRIX HINGSTON

Une médaille d'or, destinée à perpétuer la mémoire de feu Sir William Hingston, est accordée par Lady Hingston à l'élève qui aura conservé le plus grand nombre de points sur les matières primaires et finales.

XVIII. — PRIVILEGES DES GRADUES EN MEDECINE

L'Université Laval de Montréal forme une corporation qui a été créée par la loi 55-56 Vict., c. 64, sous le nom de: " Les Administrateurs de l'Université Laval à Montréal ". Cette corporation se compose de quarante membres environ,

les uns nommés à vie, les autres élus pour cinq ans. Les anciens élèves de la Faculté de Médecine, gradués depuis plus de cinq ans à la date d'une élection, ont le droit d'élire deux membres de cette corporation.

XIX. — COURS SPECIAL D'HYGIENE PRATIQUE

Pour l'obtention d'un diplôme d'hygiéniste public

PERSONNEL

M. le Dr J.-A. BEAUDRY, inspecteur d'hygiène de la province de Québec; *chargé du cours d'hygiène théorique et pratique.*

M. le Dr ARTHUR BERNIER, professeur titulaire de bactériologie à la Faculté de Médecine; *chargé du cours de bactériologie théorique.*

M. le Dr G.-H. BARIL, professeur agrégé de chimie pratique à la Faculté de Médecine; *chargé du cours de chimie théorique et pratique.*

M. le Dr HECTOR AUBRY, professeur agrégé de bactériologie à la Faculté de Médecine; *chargé du cours de bactériologie pratique.*

Plusieurs médecins se disposant à entrer dans les services sanitaires, — provinciaux, municipaux et autres, — en qualité d'hygiénistes de carrière, la Faculté croit le moment venu d'inaugurer des cours spéciaux d'hygiène appliquée. Cette innovation est d'autant plus opportune que le gouvernement de Québec vient d'autoriser son Conseil d'Hygiène à diviser le territoire de la Province en dix districts sanitaires avec un hygiéniste de carrière *dûment qualifié* en charge de chaque district.

La distribution de l'enseignement est provisoirement établie comme suit :

Enseignement :

1. 36 leçons sur les principes de l'hygiène. On consacrera plus de leçons à l'hygiène publique qu'à l'hygiène privée.

(Pour ces leçons, le programme du cours d'hygiène donné aux étudiants en médecine sera généralement suivi).

2. 36 leçons et démonstrations sur la " pratique journalière de l'officier-hygiéniste ".

Application de la loi et des règlements sanitaires dans la province de Québec ; organisation et fonctionnement du service provincial d'hygiène; organisation des services municipaux d'hygiène des grandes villes, des petites villes, des villages et autres municipalités rurales.

Application des prescriptions règlementaires relatives aux maladies contagieuses de l'homme ; démonstrations ; difficultés rencontrées dans les municipalités et moyens de les résoudre; épidémiologie.

Usage à faire des statistiques vitales et mortuaires ; exercices sur les problèmes de statistique.

Application des mesures relatives aux maladies des animaux communicables à l'homme.

Manière de faire les investigations relatives aux eaux potables: aqueducs publics et privés, puits; procédés de correction de l'eau ; inspection des approvisionnements de glace.

Surveillance des aliments ; inspection des abattoirs et tueries, des vacheries et laiteries, entrepôts-frigorifiques, boulangeries, etc.; démonstrations aux abattoirs sur la qualité de la viande.

Lutte contre la mortalité infantile.

Construction, surveillance et inspection des habitations privées et des édifices publics ; (assainissement du sol, orientation, construction, distribution des pièces, éclairage naturel et artificiel, *tuyauterie,* ventilation, chauffage).

Fonctionnement ordinaire de l'inspection médicale des maisons d'éducation.

Mode d'inspection sanitaire et médicale des établissements industriels.

Manière de faire les investigations relatives aux réseaux d'égoût, drainages particuliers, fosses fixes, puisards. Inspection des dispositifs de purification des eaux d'égoût.

Organisation de l'enlèvement des gadoues; inspection des incinérateurs.

Manière de procéder à la vérification des *nuisances ;* remèdes ou suppression.

Génie sanitaire en rapport avec les alimentations d'eau, les réseaux d'égoût, la purification des eaux d'égoût, l'habitation.

Architecture en rapport avec l'hygiène de la construction.

Géologie en rapport avec les alimentations d'eau; méthodes de purification des eaux d'égoût et d'assainissement du sol de l'habitation.

Inspection des cimetières.

Rédaction des rapports sanitaires.

3. 28 leçons et 28 démonstrations sur la bactériologie, soit une leçon et une démonstration par semaine.

Caractères généraux des micro-organismes : morphologie et biologie; action des agents physiques et chimiques sur les bactéries; bactéries saprophytes et pathogènes; moisissures, levures; fermentations; putréfaction; toxines; ptomaïnes.

Technique des examens microscopiques, des cultures et des inoculations.

Rôle des bactéries dans les maladies infectieuses : pénétration dans l'organisme ; effet produit ; immunité naturelle et acquise ; contagion ; épidémiologie ; prophylaxie ; antitoxines et vaccins.

Bactéries pathogènes en particulier : habitat ; morphologie ; cultures ; inoculations ; toxines ; diagnostic bactériologique ; immunité ; prophylaxie.

Analyse de l'air, du sol, de l'eau, des eaux d'égoût, des poussières.

Analyse du lait et des autres produits alimentaires.

Epreuve du pouvoir désinfectant des antiseptiques et des étuves.

Les élèves devront se livrer à des travaux pratiques ; le laboratoire leur sera ouvert tous les jours à cette fin.

4. 28 leçons et 28 démonstrations sur la chimie, soit une leçon et une démonstration par semaine.

Analyse de l'air, du sol, de l'eau, des aliments, des condiments et boissons, des eaux d'égoût, des désinfectants.

Outre les leçons et démonstrations du professeur, les élèves devront se livrer à des travaux pratiques ; le laboratoire leur sera ouvert tous les jours à cette fin.

Règlements :

1. Ces cours spéciaux d'hygiène dureront neuf mois, commençant le 1er octobre pour se terminer en juin par les examens, écrit et oral, pour l'obtention du *diplôme d'hygiène publique*.

2. Les élèves qui désirent s'inscrire devront produire, au préalable, leur diplôme de docteur en médecine.

3. Les honoraires pour le cours complet et le diplôme sont de $100.00.

4. Pendant leur stage à l'Université, les élèves devront s'inscrire au Bureau municipal d'hygiène de Montréal pour suivre, dans la mesure du possible, les opérations de ce bureau et notamment accompagner les inspecteurs sanitaires municipaux.

5. Les élèves devront aussi se familiariser avec le diagnostic des maladies contagieuses et parasitaires, en visitant l'hôpital Saint-Paul, l'hôpital des varioleux et en suivant les dispensaires dermatologiques de l'Hôtel-Dieu et de l'hôpital Notre-Dame.

6. Les élèves pourront être chargés individuellement d'aller faire des inspections sanitaires dans la ville de Montréal et aux environs pour en faire rapport au professeur.

7. Les examens du cours d'hygiène publique se font au mois de juin, à l'Université Laval.

Programme des examens :

1ER JOUR.—Examen écrit sur l'hygiène (de 9 heures à midi), sur la bactériologie et la chimie (de 2 heures à 5 heures du soir). Les élèves signent leurs copies d'un pseudonyme.

2ME JOUR.—Inspection et rapport.

3ME JOUR.—Travaux pratiques de chimie (9 heures de l'avant-midi), de bactériologie (2 heures de l'après-midi).

4ME JOUR.—Examen oral en présence de deux professeurs (9 heures de l'avant-midi). L'élève est interrogé au moins un quart d'heure sur chaque matière.

Les examinateurs sont MM. Beaudry et Baril pour l'hygiène et la chimie; MM. Bernier et Aubry pour la bactériologie.

Points alloués sur chaque matière :

Examen écrit	Hygiène	100
	Chimie	50
	Bactériologie	50
Inspection et rapport		100
Chimie pratique		50
Bactériologie pratique		50
Examen oral	Hygiène	100
	Chimie	50
	Bactériologie	50

Soit 300 points pour l'hygiène
" 150 " " la chimie
" 150 " " la bactériologie.

L'élève doit conserver 60 pour cent sur l'hygiène, soit 180 points, 50 pour cent sur la chimie et la bactériologie, soit 75 points sur chacune des deux matières.

L'enveloppe contenant les noms correspondant aux pseudonymes ne doit être ouverte qu'après l'examen oral.

Ne sont admis aux examens que les médecins qui ont entièrement acquitté leurs redevances à la Faculté.

Docteurs en Hygiène publique, 1912 :

MM. les Drs
Beaudoin, Joseph-A.
Chaussé, J.-N.
Corsin, Adélard
Gauthier, Joseph-R.

MM. les Drs
Lesage, J.-C.
Pariseau, Léo
Saint-Georges, Henri

GRADUES

De l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal et de la Faculté de Médecine de l'Université Laval de Montréal, depuis leur fondation respective et leur union

BACHELIERS. (1)

Faculté de Médecine de l'Université Laval

1880—Cherrier, Joseph
Cormier, Isaïe
Gaboury, Aimé
1881—Chaffers, Joseph
Joyal, Arthur
Lafontaine, Félix-Gustave
Leroux, Joseph
Matte, Louis-Eugène-Nap.
Prévost, Jos.-Wilfrid
Thibaudeau, Albert
1882—Brennan, Michael-Thomas
David, Paul-Arthur
Desjardins, Joseph
Mignault, Rodrigue
Surprenant, Joseph
Sylvain, Emile
1884—Hénault, Wilbrod-Antoine
Lambert, J.-O.
1885—Chabot, N.-Gédéon
Delisle, Arthur
Delorme, L.-N.
Filiatrault, Stanislas
Marsil, Charles
Ostiguy, Charles-Ovide
Richard, J.-B.
Roy, L.-J.-Hercule
1886—Cotret de, Elphège-René
Daignault, Joseph-Arthur
Duhamel, Alfred-Antoine
Mount, John-N.-P.
Rasconi, Charles-Edouard
Ricard, J.-Arthur
Schiller, L.-Edouard
Thériault, Horace
1887—Desjardins, J.-Stanislas
Laberge, Joseph-Edouard
Ostiguy, J.-Bte-Emile
Pontbriand de, J.-T.-D.
Villeneuve, Georges
1888—Boulet, J.-Rodolphe
Cotret de, Oswald-René
1888—Harwood, L. de Lotbinière
Lemoyne de Martigny, Adels.
Lesage, J.-E.
Letourneau, J.-Narcisse
Mercier, Oscar-F.
Poirier, S.-Simon
1889—Désy, Louis-Joseph
Duhamel, Henri-Masson
Laurin, E.
Leduc, L.-P.-N.
O'Rourke, Jean-Guillaume
1890—Beaudry, Rodolphe
Brien, J.-A.
Chagnon, J.-E.-Philippe
Hébert, René
Préfontaine, H.
1891—Charlebois, Ls-A.
1892—Bourdeau, V.-S.
Champagne, J.-A.
Chènevert, O.
Dufresne, L.-A.-H.
Duhamel, A.
Godin, C.-H.
Lemay, J.-D.
1893—Bachand, J.
Beauchamp, J.
Desrosiers, L.-A.
Gendron, A.-E.
Landry, N.
Lefebvre, A.
Lupien, L.
Montpetit, L.-A.
1894—Bergeron, E.
Charon, T.-C.-C.
Girard, A.
Hurtubise, A.
Lebel, A.
Legris-Lavergne, J.-W.
Pinault-Deschâtelets, J.-P.
Pomerat, C.-M.
Richard, J.-B.

(1) L'ancienne Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal ne conférait pas le grade de bachelier.

1894—Robillard, J.-E.
1895—Albert, L.-N.
Boulay, A.-O.
Charbonneau, J.
Chevigny, A.-J.
Demers, J.-F.
Desaulniers, E.-L.-M.
Fecteau, A.
Gélinas, J.-A.
Labelle, W.-J.
Roy, J.-N.
1896—Daudelin, S.-A.
Désy, E.-V.
McCoy, H.-Alexandre
Ostiguy, Paul
Poutré, Ephrem
1897—Caisse, L.-P.
Décarie, J.-P.
Lemoine, J.-H,
Roy, G.
1898—Boucher, N.
Girouard, L.-D.
1899—Abdou, N -A.
Casgrain, E.
Colin, J.-E.
Jacotel, J.-A.
Malouf, Abraham-Kattini
Saucier, J.-T.-O.
Scott, Charles
1901—Brisset, Gabriel
Caron, Amable
Desmarais, Philéas
Landry, Joseph-Napoléon
1902—Aubin, Alexandre
Lamontagne, J.-Aimé
Massé, Jean-Baptiste
Rochon, J.-Omer
Schiller, Joseph
1903—Archambault, G.
Bellefeuille de, G.
Bertrand, E.
Bonin, A.
Brault, T.
Chagnon, D.
Desorcy, C.
Dumont, R.
Gagné, R.
Grenier, M.-P.
Handfield, J.-A.
Hébert, O.
Labelle, E.
Laflèche, J.-T.
1903—Larocque, C.
Lefebvre, Z.
Landry, L.-H.
Limoges, M.
Longtin, J.-M.
Lord, F.
Millette, E.
Monet, F.
Renaud, P.-P.
Ricard, J.
Roy, L.-A.
Simpson, C.
Tellier, J.-E.
Thibodeau, C.
Tétrault, A.
Vanasse, R.
Vandandaigue, I.
1904—Baillargeon, C.-J.
Barrette, E.-A.
Beaudry, O.
Beaulieu, J.-F.
Blackburn, J.
Boulanger, J.
Bousquet, J.-P.-E.
Bouvier, J.-P.
Cartier, W.
Champagne, J.-A.
Delaney, M.
Deserres, A.
Desjardins, A.
Deslauriers, H.
Desrochers, A.
Desrosiers, P.
Dupuis, Z.
Foisy, A.
Gaudette, L.
Gosselin, H.
Guilbault, N.
Hamelin, J.
Handfield, A.
Lachance, F.
Larose, R.
Lord, W.
Martin, J.-G.
Masson, L.
Maynard, H.
Mignault, G.-E.
Moreau, F.
Pelletier, L.
Pigeon, A.
Plourde, A.
Poirier, A.
Prince, J.

1904—Renaud, L.-H.
Robichon, A.
Rouillard, W.
Rousseau, A.
Rousse. A.
Saint-Georges, H.
Tellier, J.-E.
Valiquette, U.
1905—Allaire, J.-M.
Archambault, Z.
Arpin, J.
Badeaux, J.
Bélisle, G.
Benoit, D.
Bigué, A.
Birs, A.
Cartier, H.
Caza, O.
Champagne, E.
Champagne, J.-E.
Charbonneau, A.
Collin, H.
Couillard, A.
David, J.
Delvecchio, P.
Denis, A.
Donais, J.
Dupuis, E.
Ethier, H.
Gatien, H.
Grégoire, G.-M.
Grenier, M.-L.
Handfield, D.
Hébert, A.
Jarry, A.
Jasmin, H.
Lambert, H.
Leduc, R.
Lefebvre, Z.
Lussier, L.
Mathieu, J.-A.-H.
Millier, A.-G.
Prévost, A.
Prévost, H.
Robichaud, P.-A.
Roch. S.
Saint-Pierre, C.-L.
Simard, A.
1906—Acram, E.
Auger, E.
Audet, A.
Ayotte, J.-D.
1906—Baril, G.-H.
Charlebois, J.-L.
Cléroux, V.
Croteau, T.
Délisle, F.
Doré, R.
Drouin, J.-B.
Dumont, A.
Dupont, C.-A.
Falardeau, R.
Gauthier, P.
Gratton, L.
Guy, C.
Huot, A.
Jutras, L.
Kimpton, A.
Lafortune, S.
Lamarche, P.
Lamoureux, A.
Lamoureux, E.
Lapierre, G.
Latour, G.
Lonergan, Geo.
Richard, A.
Rinfret, L.
Routhier, J.-C.
Roy, D.
Saint-Jacques, R.
Trépanier, A.
1907—Amyot, E.
Archambeault, H.-J.
Archambeault, J.
Aubry, W.
Beaudoin, A.
Bélanger, E.
Bernard, E.
Boileau, A.
Boileau, J.
Bohémier, S.
Bouvier, G.
Brossard, A.
Brunet, J.
Chabot, L.-A.
Chevrier, A.
Corriveau, U.
Cypihot, H.
Décary, E.
Despatis, R.
Dorval, L.-H.
Dufresne, E.-R.
Dupont, L.-A.
Dussault, E.

1907—Ecrément, A.
Ferron, A.
Gadbois, G.-H.
Gariépy, U.
Giroux, A.
Gravel, A.
Grignon, H.
Gross, C.-J.
Hamel, G.
Jabour, D.
Jeannotte, E
Lachapelle, E.
Lachapelle, J.-A.
Lagacé, A.
Lalande, E.
Langelier, E.
Langevin, S.
Laporte, P.-C.
Larochelle, E.
Lavallée, H.
Lebrun, K.
Lesage, O.
Lussier, A.
Mallette, E.
Martineau, G.-H.
Moreau, E.
Noël, O.
Noiseux, O.
Panneton, J.-E.
Patenaude, A.
Plante, L.
Potvin, V.
Racicot, W.
Richer, P.
Robert, H.
Rodier, A.
Roux, L.
Thibaudeau, A.
Toupin, J.
Waisman, M.
1908—Barolet, W.
Besner, Ad.
Berthiaume, Henri
Berthiaume, Hors.
Coupal, H.-J.
Chevrier, Raoul
Forest, G.-Albani
Lachapelle, Toussaint
Larose, Arthur
Leroux, Oza
Laurendeau, Nap.
Plouffe, Daniel
Robidoux, W.
1908—Sabourin, Sév.
Thibault, J.-P.
Trudeau, J.-H.
Venne, H.-D.
1909—Archambault, R.
Bertholet, Geo.
Boisclair, Horace
Castonguay, Emile
Caisse, Antoine
Chaussé, J.-N.
Cholette, Mén.
Collin, L.-D.
Delporte, Gabriel
Desrochers, Emile
Desrosiers, J.-F.
Dontigny, Arthur
Dufresne, Albert
Emery, E.-F.
Forgues, J.-A.-H.
Gagné, Joseph
Gagnon, Ad.
Hétu, Georges
Janelle, Ls-Jos.
Lalande, Stan.
Leduc, Fernand
Lefebvre, Gabriel
Longo, Gregorio
Milot, J.-D.
Monast, P.-A.
Normandin, A.
Perrin, L.-G.
Poulin, Emile
Prud'homme, L.
Savage, Léopold
Tremblay, P.
Vidal, Avila
Violette, L.-J.
Woods, Joseph
1910—Adam, Philippe
Aubin, Arthur
Beaupré, Dollard
Bourget, Emélias
Daigneault, Emile
Deschesnes, Adjutor
Desjardins, Arthur
Francoeur, D.-Homère
Dupuis, Pierre
Faubert, Omer
Joyal, Hector
Lajoie, Roméo
Lamarche, Charles
Lamothe, Gustave
Lapierre, Aquila

1910--Levesque, Ronald
Marion, J.-Eustache
Nepveu, Théodule
Panneton, Auguste
Paré, Armand
Perras, Fernand
Plouffe, Adrien
Ritchot, Dolphis
Tétreault, Arthur
Turgeon, Roméo

1911—Archambault, L.-P.
Biron, Romuald
Brault, Norbert
Brunet, Zénon
Brault, Raoul
Hébert, Joseph
Labarre, Gédéon
Laplume, Henri
Larouche, Henri
Léger, Anselme
Mousseau, Alfred
Provost, Albert
Saint-Jacques, F.
Saint-Pierre, Damien

1912—Archambault, J.-B.
Beaudry, Stanislas
Belcourt, Ls-Emile
Bertrand, Charles
Bissonnette, Stan.
Clermont, Hector
DeCotret, Gaston
Garand, Lucien
Gravel, Lionel
Houle, Joseph-Firmin
Mandeville, Louis
Piette, Edmond
Rolland, Rodolphe
Thibault, Jude



Docteurs

I. — Gradués de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, depuis sa fondation jusqu'à son union à l'Université Laval (1843-1891)

1843—Desmarais, L.-J.
1844—Bourgeois, G.-A.
1845—Mignault, Jos.-A.
Prévost, J.-E.
Tassé, J.
1846—Barbier, A.-P.
Bourgeois, L.-N.
Brown, C.
Buxton, J.-H.
Carter, Brock
Craig, A.-B.
Elisworth, A.-R.
Lafontaine, J.-D.
Larochelle, P.
Melançon, N.
Lussier, P.
1847—Bondy, A.-D.
Courteau, Eugène
Daoust, H.
Dorion, J.-B.-T.
Dubord, L.-E.
Félix, P.
Larocque, A.-B.
Larue, P.-A.
Latour, Charles-S.
Laurier, Moïse
Robillard, Ed.
Rottot, J.-P.
Sauvé, H.
Vallée, W.
1848—Boudrias, Joseph-L.
Brisson, Auguste
Cloutier, G.-A.
David, S.
Duguay, Wm
Dunn, Wm
Hazen, H.-L.
Laferrière, F.-X.
Lepailleur, L.
L'Heureux, Léon
McGillivray, I.
Millette, J.-M.
Nelson, H.
O'Leary, Joseph
Séguin, A.
1849—Beaulieu, A.
Crevier, J.-A.
Delinelle de, C.
Fournier, C.
Lafarge, P.-E.
Lemaire, C.
Marion, Joseph
Martigny de, Chs
Nelson, A.
Rolland, H.
Quesnel, J.
1850—Chamberland, A.
Fortier, Alfred
Lapierre, Jos.-A.
LeBlanc, J.
Letourneau, H.
Maureault, L.-B.
Perreault, F.-X.
Préfontaine, Jérémie
Raymond, O.
Saint-Amand, J.-L.
1851—Bruneau, O.
Casgrain, Charles
Daoust, G.
Drainville, J.-S.
Leclerc, Charles-J.
Leclère, O.
Lefort, P.-O.
McMicking, G.
Molloy, H.-E.
Mount, W.-J.
Sabourin, M.
1852—Charbonneau, A.
Couagne de, A.
Desjardins, J.-A.
Duguay, Z.-E.
McFarlane, J.
Ross, J.-J.
Saint-Germain, J.-H.-L.
Trestler, C.-F.-F.
1853—Dansereau, H.
Delisle, A.
Durocher, L.-B.
Ferté, J.-E.
Paquet, A.-H.

1853—Poitevin, J.-C.
Quesnel, G.
Richard, A.
Tassé, R.
1854—Boudreau, Z.
Franchère, J.
Gauthier, S.
Pepin, P.
Picard, I.
1855—Boulet, M.-S.
Casavant, H.
Charpentier, F.
Coté, F.-X.
Daoust, C.-D.
Desaulniers, A.-L.
Forest, J.-B.
Goyette, S.
Pelletier, Ovide
Poisson, Ernest
Robillard. N.
Saint-Jean, P.
1856—Auger, Ch.-L.
Cyr, L.-D.
Dufresne, P.-C.
Dupuis, J.-J.-B
Généreux, D.
Keefer, C.
Laberge, E.
Lafleur, C.-B.
Lafleur, P.-A.
Marien, Amédée
Martigny de, J.-Adelstan
Mayball, M.
Palardy, M.-J.
Perras, A.
Quintal, L.-A.
Sauriol, T.
Têtu, U.
Tremblay, Ambroise
1857—Archambault, D.-M.
Bernier, P.-H.
Lorimier de, L.-J.-V.
Duchesneau, J.-A.
Marsan, A.
Phaneuf, C.
Picault, A.-C.
1858—Bissonnette, A.
Chèvrefils, E.-C.-P.
Dagenais, Ad.
Fontaine, E.-D
Forest, Ludger
Fortier, L.-A.
1858—Lemire, C.
Loupret, M.
Marcil, David
Nolin, J.-E.
Pominville, R.
Renaud, Joseph
Tétu, A.
Whiteford, R.
1859—Barolet, F.-H.
Bérard, P.-A.
Duhamel, A.
Forest, Isaïe
Gaudette, D.
Gaudette, M.-H.-E.
Mignault, R.
Mongeon, C.
Pepin, G.-Adrien
Trudeau, L.
1860—Boudreau, J.-B.
Brossard, L.-P.
Brosseau, A.-T.
Caron, E.
Chapleau, P.
Chopin, J.-N.
Desrosiers L.-L.
Duchesnois, N.
Fortier, J.
Frenet, H.
Larose, Alfred
Larue, Th.
Lavallée, V.-P.
Leclair, Jules
Lemery, H.
Lenoir, Joseph
Lescault, Charles
Robitaille, A.
Roy, G.-E.
Tanguay, J.-O.
1861—Archambault, J.-A.
Beauchemin, L.-J.-B.
Béique, A.-G.-H.
Desjardins, J.-M.
Frégeau, Is.
Gaucher, A.
Gravel, Ls-Joseph
Guertin, J.-F.
Ponton, C.
Rivard. A.-M.
Saint-Cyr, E.
1862—Beaudry, F.-X.
Desroches, J.-M.
Desrosiers, H.-T.

1862—Fontaine, G.-H.
Fortier, A.
Grenier, P.
Hamelin, Flavien
Lallier, J.-O.
Lacasse, Th.
Mignault. Alf.-D.
Nadeau, L.-H.
Palardy, F.-L.
Paré, Frédéric
Préfontaine, H.
Prévost, Et.
Valois, A.-F.
Vermette, Léon
Vilbon, A.-P.-V.
1863—Bohémier, J.-M.
Garceau, T.
Gagnon, E.-T.
Lacerte, N.
Laferrière, A.-M.
Lecavalier, J.-A.
Leclair, M.
Lefebvre, J.-L.
Marsan, N.
Marsolais, D.
Provost, Philémon
Quevillon, C.-M.
Smith, G.-E.
Thibeault, C.
Valade, F.-X.
1864—Bazin, Adélard
Boissy, E.
Bonin, O.
Côté, J.
Dagenais, O.
Desjardins, L.-E.
Ethier, Isidore
Gaboury, A.
Gourdeau, G.-A.
Labadie, H.-A.
Labelle, T.
Labrie, G.
Laferrière, A.-A.
Lamontagne, W.
Lenoir, A.
Lippé, J.
Savoie, H.
1865—Beaudet, L.-A.
Beaudoin, Joseph
Bourque, E.-J.
Chapleau, E.
Darche, E.-R.
1865—Dufresne, G.-A.
Gauthier, S.
Gaboury, E.
Girard, F.-X.
Jacques, N.
Martel, M.-D.-S.
Mount, P.-E.
Pâquet, J.
Perreault, Cléophas
Roy, G.-Henri
Saint-Jacques, Eugène
1866—Dartois, P.-A.
Germain, G.
Gervais, Alphonse
Grenier, Georges
Guertin, A.
Kertson, L.
Ladouceur, N.
Lafortune, N.
Lanctôt, J.-O.
Laviolette, A.
Leroux, Gaspard
Montmarquet, J.-E.
Smith, W.
Thibeault, A.
1867—Benoit, Léonard
Bulmer, L.-S.
Delvecchio, A.
Dutrisac, J.-O.
Gariépy, L.
Gladu, A.
Lapierre, A.
Laporte, A.
Laramée, J.-A.
McBean, D.-B.
Poulin, L.-S.
Primeau, A.
Voligny, L.-L.
1868—Archambault, J.-S.
Béliveau, H.
Br deur, L.
Choquette, L.-B.
Demers, F.-X.
Drainville, D.
Garneau, J.-A.
Gingras, J.
Godin, A.
Laferrière, E.
Longtin, S.-M.
Mignault, P.-B.
Robitaille, J.
Sylvestre, I.

1868—Valcourt, P.-E.
1869—Archambault, G.
Archambault, P.-C.
Aubuchon, S.
Bald, W.-A.
Dagenais, Ald.
Dansereau, E.-H.
Ferron, W.
Gervais, E.
Gervais, P.-E.
Giroux, P.
Giroux, P.-C.
Hurtubise, E.
Lachapelle, E.-Persillier
Lanctôt, Joseph
Marchessault, I.
Meunier, Alfred
Moreau, H.
Pasoël, F.
Peltier, J.-A.
Plante, Elysée
Proulx, L.
Santoire, S.
Tanguay, J.-B.-A.
Tremblay, A.
Trudel, F.-X.
1870—Bellemare, M.-F.
Chagnon, G.
Chaurette, L.
Corbeille, L.
Dame, F.-A.
Deguise, J.-B.
Delages, J.
Forté, R.-N.
Haynes, T.-S.
Labarre, G.
Laviolette, C.
Madore, G.
Marier, P.
Martineau, S.
Ouimet, J.-B.
Perrin, J.-M.-A.
Potvin, Jos.
Pratte, Charles
Pratte, Noé
Quintal, Luc
Renaud, P.-P.
Rinfret, A.
Rinfret, C.-J.
1871—Bélanger, U.-A.
Brisson, T.-A.
Camirand, J.-O.
1871—Dansereau, P.-E.
Desilets, P.-A.
Desjardins, G.
Dick, N.
Fagnan, F.-B.
Gadbois, A.
Gatien, F.
Gouin, L.-J.-E.
Grenier, L.
Hardy, J.
Laberge, P.
Legris, C.
Mignault, V.
Mitigny, L.
Mousseau, J.-O.
Paré, J.-A.
Perrault, C.-A.
Prévost, N.
Primeau, H.
Sheppard, J.-J.
1872—Beaupré, L.
Cartier, P.
Coulombe, C.-J.
Demers, Frédéric
Desmarteau, N.-B.
Dufort, T.-A.
Dupuis, J.
Duval, Arthur
Fafard, Charles
Filiatrault, C.-M.
Gaboury, U.
Gagnon, Joseph
Gosselin, V.
Héroux, H.
Lamarche, Siméon
Lanouette, A.
Laporte, J.-B.
Larue, O.
Laurin, V.
Mathieu, Arthur
McDonald, R.-D.-R.
Meunier, P.
Mignault, Zoël
Pâquet, J.
Rouleau, Eugène
Roy, L.-M.-A.
Simard, A.
Trudel, F.
1873—Archambault, Gaspard
Aubry, A.-D.
Beaudry, G.-O.
Beaudry, J.-A.

1873—Brodeur, L.
Carrière, L.
Comeau, Joseph
Coutu, O.
Desautels, Alf.-C.
Fafard, N.
Gaboury, T.-C.
Gadoury, J.-R.
Germain, A.
Godin, O.-N.
Jacques, D.-L.-A.
Lafrenière, G.-D.
Lafrenière, N.-D.
Lalonde, E.
Lamarche, J.-B.-A.
Lesage, E.
Martel, L.-J.
Pelletier, G.-G.-U.
Verner, L.
Vigneau, B.
1874—Brossoit, A.-N.
Brouillet, V.-J.-E.
Brunet, L.-M.
Charbonneau, J.
Demers, L.-A.
Demers, Ls-C.
Desorcy, C.
Dorval, A.
Duval, Salluste
Ethier, Marc
Ferron, E.
Harel, V.-A.
Hébert, L.-D.
Jeannotte, B.
Jeannotte, H.
Laberge, Louis
Lachapelle, Sévérin
Lamoureux, S.
Laurendeau, J.-C.
Leblanc, G.-J.
Leduc, J.-P.
Lemieux, J.-J.
Majeau, A.
Malo, N.
Moquin, V.
Mousseau, F.-X.
Munro, Ed.-H.
Ouimet, Edmond
Prévost, L.-C.
Rose, E.
Rouleau, Z.
Roy, G.-A.
1874—Royal, Paul
Scallon, J.-E.
Trudel, J.-E.
Wilson, T.-O.-J.
1875—Alexander, B.
Allard, Prime
Bélanger, T.
Bergeron, Pierre
Berthelot, J.-E.
Boileau, J.-M.
Bourret, L.-G.
Brun, J.-A.-E.
Brunelle, J.-A.-S.
Carreau, L.
Casgrain, P.-F.
Champagne, A.-B.
Chevalier, Joseph
Comtois, P.-Z.
Couillard, P.-L.
Duplessis, F.-X.
Ernouf, C.
Fauteux, E.
Filiatrault, F.
Fontaine, E.
Gosselin, P.
Goyer, Oswald
Guilmot, B.
Hétu, O.-P.
Jeannotte, F.
Lanciaux, Henri
Lambert, J.-C.
Leduc, H.-J.
Léger, T.-A.
Lassisseraye, A.-P.
Léonard, J.-A.-R.
Létourneau, A.
Manseau, L.
Nadeau, Alex.
Paquette, E.
Piché, Alphonse
Piette, A.-P.
Privé, P.-B.
Provost, Ls-R.
Taupier, R.-S.
Simard, A.-Ferdinand
Trudel, F.
1876—Bourque, L.-N.
Brissette, A.
Brunet, N.
Campeau, B.
Cholet, B.
Dubé, P.-C.

1876—Fafard, T.
Gaboury, A.
Gareau, J.-A.
Grondin, H.
Hébert, Avila
Lacaille, Ubald
Lanthier, H.
Lesage, A.
Longtin, J.
Merrill, G.-H.
Millet, Chas.
Robillard, G.
Saint-Paul, C.
Saint-Pierre, Ad.
1877—Alexander, Walter
Baril, F.-X.
Beaudry, J.-Od.
Brossard, J.-H.
Cartier, A.
Cléroux, L.-V.-B.
Despars, F.
Desroches, J.
Fiset, G.-M.
Fortier, Cyr.
Fortier, Ph.-O
Giroux, G.
Grignon, W.
Lasalle, A.
Longpré, A.
Maucotel, Alfred
Meagher, H.-A.
Petit, N.
Prévost, E.-N.
Robillard, J.
Toupin, J.
Trudeau, F.
1878—Auger, C.-E.
Bachand, L.-C.
Charbonneau, O.
Desnoyers, D.
Fiset, L.-P.
Gaillardet, P.
Gaucher, L.-G.-R.
Giroux, J.-R.
Hébert, A.
Jolicœur, N.
Labadie, F.
Lambert, J.-T.
Lapalme, H.
Lefebvre, M.
Olivier, L.-A.
Ouimet, J.-Alex.
Paquin, Elzéar
1878- Saint-Jacques, Robert
Roberge, A.-N.
Sylvestre, J.-S.
Thérien, C.-U.-A.
Watier, O.-A.
1879—Alain, A.-S.
Aubin, J.-E.
Auclair, Zéphirin
Auger, L.-L.
Bellemare, E.
Bergeron, Jos.-N.
Boucher, Louis
Chagnon, Raymond
Côté, Camille
Coté, Télesp.
Coté, Victor
Desjardins, Samuel
Duquette, E.-E.
Elie, J.-A.
Falcon, J.-Z.
Fleury, A.-F.
Foucher, A.-A.
Gaudet, F.-Ed.
Gauthier, J.-S.
Girouard, Jean
Grandpré de, A.
Grandpré de, P.
Guérin, M.
Guertin, M.
Jénigor, E.-C.
Lacerte, G.-A.
Laflèche, E.-X.
Laforest, G.-L.
Lafortune, G.-T.
Lalonde, Ed.-C.
Larocque, A.
Laurendeau, Alb.
Leblanc, J.-A.
Lefaivre, A.-A.
Legris, E.
Leprohon, J.-I.-O.
Letourneau, J.-E.
MacKinnon, M.
Massé, L.-A.-O.
Mathieu, J.-E.-V.
Normandin, S.
Plante, A.
Pratte, Irénée
Provost, J.-A.
Routhier, L.-G.
Roy, J.
Saint-Georges, A.-E.

1879—Saint-Jacques, J.-R.
1880—Beaudet, Napoléon
Beaupré, W.
Beausoleil, J.-M.
Belcourt, O.-E.
Bergeron, J.-E.
Bergeron, S.-E.
Blondin, L.-J.
Camiré, A.-O.
Carignan, J.-L.
Chaput, F.-X.
Coulombe, N.
Fournier, J.-E.
Gauthier, A.
Gibault, A.
Gill, L.-H.-U.
Labrie, Ed.
Lacerte, J.-D.
Lachapelle, F.-X.
Lafarge, J.-E.
Laroche, Zotique
Larocque, C.
Lavallée, L.-O.
Laval, M.-E.-F.-A.
Mouilpied, Walter
Moreau, J.-T.
Paquet, L.-H.
Phénix, T.
Robillard, Joseph
Roy, J.-E.-E.
Serre, Félix
Saint-Jacques, E.
Tétreault, P.-J.-E.
Vadenais, J.
Vaudreuil de, Louis
1881—Asselin, Joseph
Bachand, L.-E.
Cadieux, L.-P.
Clerck, C.
Cornu, Félix
Cypihot, Th.
Lorimier de, J.-R.-C.
Fauteux, C.
Fortier, G.-M.-A.
Fourier, Eug.-N.
Hamelin, T.
Huot, Gilbert
Legault, Horm.
Martin, E.
Martin, A.
Page, P.-E.
Prévost, C.-A.
1881—Prieur, J.-A.
Savard, Jules
Soulard, J.-A.
Saint-Jacques, Frédéric
Voisard, Elzéar
1882—Aubry, Edmond-S.
Baril, Georges-E.
Beaudry, J.-Odilon
Beaupré, A.
Dubeau, Napoléon
Gagnon, J.-A.
Gareau, S.-Jos.
Gauthier, J.-H.-H.
Geoffrion, P.
Goulet, J.-A.-C.
Leduc, Hector
Leroy, J.-B.
Letourneau, A.
Mackay, W.-A.
Maillet, J.-E.-B.
Manseau, H.-H.
Murray, F.
Panneton, Ephrem
Paquet, Gustave
Paquin, S.-G.
Thériault, J.-E.
Turgeon, E.
Vanier, F.-P.
Venne, J.
1883—Allard, Omer
Archambault, H.-A.
Bastien, Joseph-V.
Bigonesse, Pierre
Biron, Alexandre
Brien, Aug.
Brisebois, J.-M.
Camiré, L.-Jos.
Chaffers, J.
Chagnon, J.-S.
Chartrand, J.-P.
Craig, Sydney
Etue, A.-Z.
Gervais, O.
Lacoursière, G.-H.
Langis, H.-M.
Lesage, A.-W.
Mathieu, H.
Moll, L.-A.
Morency, Napoléon
Ouimet, J.-A.
Péladeau, J.-F.
Poitevin, Amédée

1883—Prévost, G.-F.
Prévost, J.-G.
Prud'homme, R.
Rioux, J.-F.
Salvail, N.-J.-A.
Simard, E.-M.-A.
Tessier, Ch.
Vaillancourt, R.-L.-P.
Watier, G.-N.
Ward, Joseph
1884—Barolet, A.-D.
Beaudoin, George-E.
Béliveau, Lucien-J.
Berthiaume, C.-Odilon
Brosseau, S.-H.
Comtois, J.-G.
Daignault, Fréd.-X.
Demers, J.
Denis, C.-A.
Dubois, J.-E.-T.
Duckett, Alfred
Dufresne, D.
Fournier, W.-T.
Gagnon, A.
Gauthier, Hormisdas
Lafricain, E.
Langevin, A.
Leblanc, A.-A.
Leblanc, S.
Letourneau, P.-Azarias
McCaffrey, J.-H.
Mignault, Rod.
Morasse, Ls-Ovide
Paradis, Jules
Paré, A.
Richard, A.-C.
Robert, J -A.
Séguin, André
Théoret, J.-W.
1885.—Bellehumeur, C.
Brodeur, Horm.
Bussière, L.-C.
Chalifoux, J.-H.
Charest, L.-R.-C.
Cypihot, L.-M.
Desrosiers, J.
Gaudreau, Hilaire
Grandpré de, L.-P.
Grignon L.-G.-E.
Jetté, J.
Lacombe, G.-A.
Laferrière, R.-E.-A.
1885—Laurendeau, A.
Lauzon, P.-O.
Lavoie, Florina
Martin, P.-M.
Monakey, Pierre
Morin, L.-A.
Perrault, C.-A.
Pidalue, Joseph
Poissant, J.-C.
Sanche, J.
Simard, F.
Thibault, A.
Toupin, A.-J.
Ulric, Cornélius
1886—Bourbonnais, Herm.
Burque, J.
Catudal, J.-U.
Charron, Touss.
Cheval, A.
Dauth, H.
Elie, Ant.
Grignon, Jany-E.
Hervieux, H.
Hétu, J.-E.
Laberge, J.
Laberge, Pierre-Ulric
Legault, J.
L'Espérance, J.
Lussier, Cyrille-F.
Mallette, Alf.
Marquis, E.-Ph.
McNamara, Daniel
Mignault, Armand
Pilon, Pierre-Célestin
Rodier, Joseph
Roy, J.-H.
Saint-Amour, A.
Thérien, E.-B.
Tremblay, F.-X.
1887—Archambault, Alex.
Bissonnette, P.-J.-L.
Boileau, F.-X.
Bouchard, J.-B.
Cabana, Ls-V.
Carle, C.
Charlebois, L.
Chrétien, A.-A.
Clément, A.-B.
Comeau, F.-X.
Deschambault, A.-F.
Desilets, H.
Ducharme, J.
Dugas, C.-A.

1887—Dumont, U.
Ferland, Jos.-S.-E.
Fontaine, J.-D.
Gadbois, W.
Garceau, J.-H.
Girard, C.
Guy, J.
Joyal, W.
Laferrière, C.-E.
Lamarche, J.-T.
Lanthier, G.
Leclaire, Ch.-J.-A.
Levasseur, F.
McIntosh, James
Michaud, J.-A.
Mignault, Adolphe
Pelland, Pierre
Poitras, C.-N.
Primeau, N.-A.
Richer, O.-H.
Rochette, L.-S.
Rodier, C.-S.
Tremblay, E.-C.
Turcot, Isidore
1888—Aubry, J.-Gér.
Barolet, L.-Joseph.
Bastien, Hyacinthe
Beaudry, L.-A.
Beaulne, Joseph
Belhumeur, Paul
Benoit, Raymond
Bourgeault, Victor
Brault, Elie
Chartier, J.-M.
Cloutier, O.
Couture, Th.
Désy, Jos.
Dorais, U.-A.
Dorion, Louis-A.
Ducharme, H.
Ennis, Thomas
Gaboury, C.-J.
Gendron, A.-S.
Gravel Adrien
Kelly, Samuel-J.
Langis, Ant.
Laurent, E.
Lécuyer, J.-T.
Marcotte, J.-Albert
Mignault, Arthur
Morel de la Durantaye, C.-T.
Paré, Jos.-Alphonse
1888—Picotte, N.-J.
Pominville, Joseph
Rivet, N.
Rohman, H.
Soulier, J.-P.
Sirois, F.
Tassé, G.-C.
1889—Bédard, Joseph-A.
Bernard, Améric
Boucher, G.-Henri
Boucher, Sér.
Dandurand, S.
Désy, J.
Fortier, J.-E.
Fortier, L.-E.
Germain, J.-D.
Giguère, Jos.
Girard, H.
Girouard, J.-A.
Girouard, L.
Grandpré de, Henri
Guilbault, Charles
Guimond, Omer
Hamelin, J.-A.
Hélie, O.
Kennedy, E.-J.
Lajoie, M.
Lapierre, H.
Lapointe, Aug.-A.
Laurin, Ed.
Leblanc, A.-N.
Marin, J.-Aster
Marin, J.
Mathieu, A.
Pelletier, Martial
Piché, Eucharisté
Prévost, Henri
Prévost, P.-E.
Riberdey, Amédée
Rochette, Louis-Damien
Sicard, J.-D.
Sirois, Alphonse
Tassé, Jos.-D.
Thérien, Benoni
1890—Archambault, A.-L.
Baribeau, Arthur
Berthiaume, Denis
Biron, J.-H.-R.
Blackburn, N.-N.
Brady, Chas-A.
Brault, Israël
Campeau, H.

1890—Cayley, H.
Chardonnet, A.
Charest, Charles
Coutu, H.
Daignault, O.
Dandurand, J.
Desrosiers, Cléophas
Dumont, E.
Faribeault, Georges
Forest, Moïse
Forget, U.
Gagnon, O.
Gagnon, P.
Girard, Charles
Guernon, H.
Huet, E.-J.
Jasmin, F.
Laforce, Ed.
Lafrenière, Arsène
Landry, Elie
Larin, G.-E.
Larose, Arthur
Larue, G.-E.
Lasalle, T.
Lavallée, M.
Lecavalier, Alb.-E.
Legault, William
Magnan, J.-A.
Marchildon, P.-H.
Marien, A.-Amédée
Masson, L.-J.-G.
McGill, P.-J.
Molleur, J.-C.
Paiement, A.-J.
Painchaud, E.-A.
Piette, Alphonse

1890—Poitras, J.-O.
Robillard, L.
Roch, E.
Roy, Hector
Savignac, Art.
Saint-Germain, Louis
Sylvestre, F.-X.
Taillefer, Arthur
Tremblay, G.-N.

1891—Arsenault, Alfred
Beauchamp, A.
Beaudoin, W.
Blanchet, G.
Bouillon, Alfred
Caron, L.-T.
Charbonneau, L.
Chopin, Jules-A.
Chouinard, J.-B.
Dagenais, A.
Fontaine, J.-E.
Gagné, Louis
Grondin, G.-M.
Grondin, J.-M.
Guillemette, G.-E.
Lachapelle, O.
Lecompte, G.-L.
Normandin, O.
Paulhus, G.-M.
Perrault, J.-M.
Pichette, P.-A.
Pigeon, J.-P.
Poupart, Joseph
Prévost, F.-de-S.
Richardson, Joseph
Rohrer, T.
Voisard, F.-X.

II—Gradués de l'Université Laval depuis l'organisation de la Faculté de Médecine de Montréal (1880-1912)

1880—Cardinal, Joseph-Arthur
Carrières, Damase
Demers, Octave
Dupont, Flavien
Jeannotte, Benjamin
Jeannotte, Joseph-Hébert
Lacaille, J.-C.-Ernest
Mallette, Avila

1881—Cormier, Isaïe-J.
Gaboury, Aimé
Lemaître, Joseph-Edouard
Olivier, Georges-H.
Savard, Alfred
Tranchemontagne, Rod.

1882—Guerrier, Joseph
Demers, Gustave
Janson, Gaspard
Matte, L.-E.-Napoléon

1883—Bastien, Edmond
Brien, Samuel
Cormier, Arthur

1883—Devlin, Frank
Filiatrault, Michel
Gagnier, F.-X.
Gauthier, Jérôme-D.
Goyette, J.-Octave
Grenier, Edmond
Joyal, Arthur
Lafontaine, F.-Gustave
Leroux, Joseph
Marsolais, Avila-L.
Prévost, J.-Wilfrid
Thibaudeau, Albert
1884—Barnaud, Elie
Boucher, Hormisdas
Brennan, Michael-T.
David, Arthur-P.
Desjardins, Joseph
Duval, Ernest
Surprenant, Joseph
Tremblay, Jos.-Euclide
Valin, Charles-N.
1885—Houle, Joseph
Legault, Napoléon
Smith, Chs-Gaston
1886—Benoit, Louis-V.
Bernard, A.-Anaclet
Chabot, N.-G.
Choquette, Horace-Ernest
Delisle, Georges-Arthur
Delorme, L.-N.
Garneau, P.-Uldéric
Hénault, Wilbrod-A.
Lavallée, Arsène
Normand, Louis-Philippe
Ostiguy, Charles-Ovide
Rochon, L.-C.-A.
Roy, L.-J.-Hercule
1887—Daigneault, Joseph-A.
Delisle, Arthur
Desjardins, Joseph-S.
Duhamel, A.-A.
Girard, Sévère
Marcil, Chs-V.-E.
Mayrand, J.-A.
Perrault, L.-Rock
Pontbriand de, Joseph-T.
Rasconi, Chs-E.
Richard, Jean-Baptiste
1888—Bélanger, Ferdinand
Cotret René de, Elphège
Laberge, Joseph-Edouard
1888—Lavoie, G.-N.
Mount, John-N.-P.
Ricard, Arthur
Schiller, Louis-Edouard
Thériault, Horace
1889—Foy, Meredith
Mackay, Eugène
Laviolette, Camille
Letourneau, J.-N.
Ostiguy, Emile
Villeneuve, Georges
1890—Bélanger, Ferdinand
Bissonnette, O.-Arthur
Boulet, J.-Rodolphe
Brodeur, A.-J.-L.-O.
Chagnon, J.-E.-Philippe
Chevrier, G.-Rodolphe
Cotret René de, J.-Oswald
Dorion, Jérôme
Duhamel, Henri-Masson
Fortier, Henri-O.
Fugère, Napoléon
Gariépy, Joseph-Camille
Leduc, L.-P.-Napoléon
Leriche, L. E.
Lesage, Georges-E.
Martigny de, Adelstan-J.-L.
Mercier, Félix-Oscar
O'Rourke, J.-W.
Poutré, J.-Ephrem
Préfontaine, H.-H.
Sasseville, H.-M.-N.
Smith, G.-H.-Labrèche
Thuot, J.-V.
Valois, L.-J.-Alméida
Vanasse, J.-E.
1891—Auger, Narcisse
Bellemare, A.-H.-N.
Caron, T.-E.
Charette, Joseph-Albini
Charlebois, Louis-A.
Daunais, Charles-E.
Derome, Simon
Dion, J.-Thomas
Dusseault, N.-Arthur
Harwood de Lotbinière, L.
Johnson, J.-O.
Lalonde, M.-J.-P.
Lemay, Jos.-Daniel
MacDuff, Stanislas
Rochon, Charles-A.

1892—Arrault, Jules, *a. g. d.* (1)
Bélanger, Davin-Siméon
Bessette, E.-A., *a. d.*
Beaudoin, J.-E.-A., *a. d.*
Bergevin, Louis, *a. d.*
Beauchemin, Hermén., *a. d.*
Bourbonnais, Elie
Bellerose, A.-H., *a. g. d.*
Brien, J.-Adhémar, *a. g. d.*
Benoit, Emmanuel, *a. d.*
Beaudry, Rodolphe, *a. g. d.*
Champagne, Adélard
Charbonneau, Anthime
Cholette, Clément
Choquette, Félix
Deslauriers, J.-Bte
Daigle, J.-Achille, *a. g. d.*
Daoust, J.-A.-Olivier
Dagenais, E.-G.
Dussault, F., *a. d.*
Désy, Louis-Philippe
Demers, Toussaint
Duckett, G.-Oscar-Dunn
Desjardins, Frs-Xavier
Ethier, Aidège, *a. g. d.*
Ermatinger, Hildebrand
Frenette, Joseph
Forest, Alfred-C.
Fontaine, Alphonse, *a. g. d.*
Fortin, Joseph-Abel
Gaboury, Henry
Gervais, Rosario
Guertin, Auguste
Gadbois, Joseph-O., *a. g. d.*
Gravel, J.-M.-Arthur, *a. d.*
Gauthier, Wilfrid, *a. d.*
Hudon, Armand, *a. d.*
Hébert, René
Laurier, Ruben-C., *a. g. d.*
Lapierre, J.-Avila, *a. d.*
Leblanc, Clément, *a. g. d.*
Landry, David, *a. g. d.*
Laberge, Alexandre-T.
Lortie, J.-C.-Hormisdas
Lahaie, Bruno
Lefils, Frédéric, *a. g. d.*
Lebœuf, Sylva

1892—Longpré, Daniel
Lamarche, Boniface
Levasseur, Aug.-J.-H., *a. d.*
Lapointe, Charles-E.
Lapointe, J.-G.-Honoré
Ladouceur, J.-Daniel
Morin, William, *a. g. d.*
Nolin, E.-D.
Pichette, J.-M.-P.
Plourde, Francis
Prieur, Jean-Charles
Plouffe, D.
Plouffe, F.-X.
Paiement, Osias, *a. d.*
Picard, Hormisdas
Ranger, J.-A., *a. d.*
Toutant, Thomas
Trudeau, Louis-Joseph, *a.d.*
Vary, Aimé, *a. d.*

1893—Archambault, Joseph, *a. d.*
Asselin, Elie-G.
Bernard, Joseph-Chs, *a. d.*
Bérard, Urgèle, *a. d.*
Béland, Henri
Bournival, Origène
Boucher, Gaspard, *a. d.*
Boucher, Anatole
Barrette, Pierre, *a. d.*
Beauchamp, Zénophile
Bernier, J.-Camille
Chénevert, Joseph-Ovide
Couture, M.-H.
Déchêne, Elzéar-Miville, *a.d.*
Déziel, Jos.-O.
Duquet, Antoine
Gervais, Théodore
Geoffrion, Victor, *a. d.*
Gallant, André
Gagnon, Joseph-P.
Gauthier, Arthur, *a. d.*
Gendron, A.-Eugène, *a. g. d.*
Giroux, Raymond, *a. d.*
Genest, L.-Aristide, *a. d.*
Letourneau, Fortunat, *a.g.d.*
Lupien, Lucien, *a. d.*
Laviolette, Isidore
Lamoureux, J.-Elzéar, *a.g.d.*

---

(1) C'est à partir de cette date que la Faculté a commencé à joindre au titre de docteur une note qualificative. Les abréviations signifient : *a. d.*, *avec distinction ; a. g. d., avec grande distinction; a. t. g. d., avec très grande distinction.*

1893—Lesage, Henri, *a. d.*
LeBlanc, Gilles, *a. d.*
Larose, Hubert, *a. d.*
LaRue, Eugène, *a. d.*
Lambert, Philéas-Michel
Lespérance, Alfred, *a. d.*
Lemieux, Louis-Joseph
Landry, G.-Edouard
Labrèche, Joseph
Martigny de, F.-X.
Milot, Ernest, *a. d.*
Milot, Homer, *a. d.*
Montpetit, Elzéar
Martel, M.-J.-S.
Michaud, L.-P.-B.
Nadeau, Aurel, *a. g. d.*
Ouellette, Léon
Ouimet, Joseph
Pratte, Arthur
Pichette, J.-Omer
Roy, Edouard, *a. d.*
Roy, Hormisdas
Riverin, Adélard, *a. d.*
Routhier, Omer, *a. g. d.*
Renaud, F.-X.
Savoie, Joseph
Schiller, Frederic
Simard, Emile
Saint-Onge, Joseph
Séguin, Ludger
Tétrault, L.-Joseph, *a. g. d.*
Tremblay, Joseph, *a. d.*
1894—Asselin, Arthur
Archambault, J.-B.
Aubin, J.-Nicéphore
Bergeron, F.
Bergeron, Jean
Beauchamp, Joseph
Bourdeau. Victor-J., *a. d.*
Belleau, Fortunat-S.
Bachand, Joseph
Bellemare, Narcisse
Charette, J.-Armand
Charon, Ernest
Cabana, Toussaint
Côté, Isidore
Courteau, Eugène-G., *a.g.d.*
Chaput, H.-Ernest, *a. g. d.*
Dorion, J.-B.-Théophile
Dubé, J.-Edmond, *a. g. d.*
Dufresne, Albert-A.
Deschatelets, Joseph-P.
1894—Dufresne, G.-H.-A., *a. g. d.*
Duhamel, Ovila-G.
Duhamel, J.-Albert, *a. d.*
Désilets, Léopold
Fluhmann, Emile
Fréchette, Hormisdas, *a. g.d.*
Godin, C.-Hect., *a. g. d.*
Goyette, F.-X.-Pierre
Girard, G.-Arthur
Internoscia, Antonio
Jacques, Ulric, *a. d.*
Jarry, Wilfrid
Joyal, Hector-Homer
Lesage, J.-Albert, *a. g. d.*
Lefebvre, Arthur
Lambert, Napoléon, *a. d.*
Lebuis-Lavergne, J.-Wilfrid
Marsolais, Gaspard-L.
Mercier, Alphonse, *a. g. d.*
Malo, Zénon
Masse, L.-Valmore, *a. d.*
Ouellet, L.-Alfred
Poliquin, R -L.-O., *a. d.*
Pineau, J.-Arthur
Rouleau, J.-Alphonse
Ricard, Honorius, *a. d.*
Roberge, David, *a. g. d.*
Robillard, J.-E,
Riopelle, Joseph-Henri
Saint-Germain, Henri
Salvail, J.-D., *a. d.*
Trudeau, Raphaël, *a. d.*
Tessier dit Lavigne, J.-B.-E.
Trudeau, Arthur, *a. d.*
Vézina, J.-M.-Damien,*a.g.d.*
Valois, Hector
Yvon, J.-B.-Wilfrid
1895—Allaire, Adolphe-A.
Aubin, Aug.-Jos., *a. d.*
Bélanger, Jos.-Alfred
Bélanger, Mac.-C., *a. d.*
Belisle, Ernest
Bonnier, Benjamin, *a. g. d.*
Bossé, J.-F.-X., *a. g. d.*
Boulay, Oscar-A., *a. d.*
Bouthillier, Alexis
Brunelle, Ern., *a. g. d.*
Campeau, E.-C., *a. g. d.*
Chévigny, Jules
Constantineau, Aurélien
Côté, A.-Gustave
Daudelin, S.-A., *a. g. d.*

1895—Denis, Paul
Dequoy, J.-Gaspard
Derome, W.-J.-Arm., *a.g.d.*
Desaulniers, E.-L., *a. g. d.*
Desgroseillers, Alb., *a. g. d.*
Desmarteau, Em.-B., *a. g. d.*
Festeau, Adélard, *a. d.*
Gagnier, L., *a. d.*
Gélinas, Evariste
Gélinas, Arthur-E.
Godard *dit* Lapointe, O., *a. d.*
Grandpré de, A., *a. d.*
Huguenin, Wilfrid, *a. g. d*
Hurtubise, Athanase
Jacques, Olivier, *a. g. d.*
Lagacé, Alexis
Lapierre, Joseph, *a. d.*
Labelle, J.-W.
Lacroix, Arthur
Lasalle, Albert, *a. g. d.*
Lasnier, Henri, *a. d.*
Lebel, Timothée
Lecavalier, Daniel-E., *a.g.d.*
Lécuyer, Arthur
Lesage, Edmond, *a. d.*
Lewis, Walter, *a. g. d.*
Lortie, J.-Arthur, *a. g. d.*
Magnan, A.-P.
Martin, Eximère
Martin, J.-B., *a. d.*
Nesbit, Thomas
Pagé, J.-G.-E., *a. g. d.*
Pelletier, Frédéric
Pepin, J.-R.
Renaud, L.-Z., *a. d.*
Ricard, J.-C.-A., *a. g. d.*
Rodrigue, Alexandre
Rouleau, C.-B.
Roux, J.-P., *a. g. d.*
Sarrazin, A.
Saint-Denis, J.-A., *a.g.d.*
Tétreault, C.-E., *a. g. d.*
Verdon, C.-P., *a. g. d.*
Viger, Jos.-E.-A.
1896—Archambault, Arthur
Beaulne, Honorius
Beauchamp, G.-E.
Beauregard, Ls-Wilfrid
Belhumeur, S.-David
Berthiaume, Paul
Bordeleau, Alphonse
Bourdeau, Alexandre
Bourgeois, Geo., *a. d.*
1896—Brosseau, Wilfrid
Bruneau, Théodule, *a. g. d.*
Cadot, Jos.-Alf.
Chagnon, Max.
Charbonneau, Isaie
Cyr, Alfred
D'Amour, Jos.-Ed., *a. d.*
Demers, Jos.-Fréd.
Dubreuil, H., *a. d.*
Ferland, Aristide
Girardin, A.
Germain, Rodolphe
Gaudreau, A.-E.-F.
L'Abbé de Grandchamp, E.
Labelle, Ludger
Lamarche, L.-Amédée
Lamothe, Elzéar
Lorrain, J.-Alph.
Latour, Joseph, *a. g. d.*
Ledoux, Omer, *a. g. d.*
Lefebvre, Adolphe
Lemoine, Jos.-H.
Lesage, J.-Aldéric
Lovatt, Thomas
Marchand, Z.
Marion, Joseph
Massé, Normand, *a. d.*
Ostiguy, Paul
Pagé, J.-L.-H.
Pelletier, Emile, *a. d.*
Pelletier, Ernest, *a. d.*
Pelletier, F.-Moïse
Peltier, Hector
Picotte, W.-T.
Prévost, Eugène
Proulx, Esdras
Quintal, H.-A.
Quintal, J.-B.-A.
Ruest, Florian
Serres *dit* St-Jean, Eugène
Sabourin, N.-A., *a. d.*
Saint-Denis, E.
Saint-Jacques, E., *a. g. d.*
Sainte-Marie, Ph., *a. g. d.*
Sylvestre, J.-A.
Trudeau, Aldéric, *a. d.*
Trudel, Paul, *a. g. d.*
Vandandaigue, P.
1897—Albert, Noé
Aumond, J.-M.
Besner, Achille
Beauchesne, Roméo

1897—Bédard, Pierre
Bernier, A., *a. d.*
Boucher, Nap.
Caissac, Paul
Cartier, Geo.-E., *a. d.*
Daignault, M.
Dansereau, P.
Deguire, Elzéar
Doray, Louis
Delâges, Hector
Duhamel, Télesphore
Duplessis, F.-X.
Dupuis, J.-D.
Ethier, J.-A.-C., *a. d.*
Fournier, Arthur
Groulx, Elzéar, *a. d.*
Lafleur, Henri, *a. g. d.*
Lamy, Wilfrid
Laramée, Albert
Lassonde, A.
Lavallée, Hector
Letourneau, O.
Massicotte, F.-X.
Mourgues *dit* Monge, J., *a. d.*
Miquelon, Antonio
Myre, Joseph
Ouimet, M.
Pelletier, Horace, *a. d.*
Pesant, Joseph
Picard, R.
Pineault, J.-Alph.
Primeau, Ernest, *a. d.*
Poirier, J.-A., *a. d.*
Rémillard, J.-R.
Robillard, Paul
Roy, L.-N., *a. d.*
Salomon, Jean
Tessier, R.
Thibault, Z.
Tremblay, Roma
Tourigny, O., *a. g. d.*
1898—Amyot, Charles
Archambault, Euclide
Beaudry, J.-A., *a. g. d.*
Béland, Jos., *a. d.*
Bourque, A., *a. d.*
Chagnon, Nap.
Chevrier, A.
Chouinard, D., *a. d.*
Cooke, Ed., *a. g. d.*
Daignault, O.
Descoteaux, A., *a. d.*
1898—Deschambault, H.
Dubuc, *a. d.*
Duclos, J.-A.
Dulude, Stéphane
Favier, Pierre
Foucreault, W.
Gagnon, Albert-M., *a. d.*
Geoffrion, Louis
Girouard, L.-D.
Labelle, U.
Lalonde, A.-J.
Laroche, W.-S.
Lauzon, Ernest
Lemieux, C., *a. d.*
Loranger, Jos.-T., *a. d.*
Maranda, H.
Paré, L.-A.
Perreault, J.-G.
Plamondon, Ed.
Poirier, Alfred
Savoie, J.-Upton
Saint-Aubin, Hildège
Vadenais, Zacharie
Virolle, Eugène, *a. g. d.*
1899—Aumont, Zénon
Beauchamp, Louis-Félix
Belisle, Ernest
Biron, Charles-Borr., *a. d.*
Bonnier, J.-Wilfrid, *a. g. d.*
Bourdon, Alexandre
Casgrain, Edgar
Charpentier, Albert
Choquette, Henri
Collin, Ernest
Côté, A.-E.
Décarie, J.-P., *a. g. d.*
Derome, Arth., *a. g. d.*
Desmarais, Philéas
Dion, Joseph, *a. d.*
Dumont, Harry-C.
Dupont, Emile
Dupont, Georges-J.
Dupré, Hormisdas
Fafard, Carolus
Favier, Pierre
Fournier, Noé, *a. d.*
Gagnon, J.-A.
Garceau, Elisée, *a. d.*
Garceau, Joseph
Geoffrion, Ulric
Hébert, Georges
Labrosse, Henri, *a. d.*

1899—Lalonde, Edmond
Lorrain, Omer, *a. d.*
Martigny de, Adélar, *a. d.*
Massicotte, Achille-Georges
Myre, Charles
Rhéaume, Vildac
Robert, C.-A., *a. d.*
Rochon, J.-Omer
Samson, Henri
Séguin, Edouard
Saint-Denis, Napoléon
Sylvestre, Aristide
1900—Abdou, Nadgib
Allard, J.-A.
Archambault, Amable
Archambault, Léonard
Bayard, Charles
Beaudoin, J.-A., *a. g. d.*
Bélanger, Jos.-Isaïe
Bolduc, Théod.
Brosseau, Aldéric
Caron, Amable
Caron, Damase
Chapdelaine, Victor
Choquette, Emile
Clermont, Ovide
Collin, Albert
Doyon, H.
Drapeau, Aurèle
Dubuc, Léotable
Ducharme, Charles-N.
Duval, Phil.
Ferron, Alfred
Ferron, Arthur
Fleury, Ferd.
Fontaine, T.
Gaboury, Edmond, *a. d.*
Gauthier, Ernest
Gravel, L.-J.-A., *a. g. d.*
Guertin, Albert
Guilbert, Lucien
Huot, Ernest, *a. d.*
Lacroix, Paul
Lalonde, Léonide
Lamarche, L.-A.
Lebel dit Bouchard, A.
Leblanc, Henri
Leduc, Charles, *a. d.*
Lefebvre, Arthur
Longpré, Damase
Marin, Raymond
Maynard, Oswald, *a. d.*
1900—Morin, Alyre
Myre, Charles
Nicol, Phil.
Ouellette, J.-A., *a. d.*
Paquin, Ernest
Plouffe, J.-N.
Pominville, J.-M.
Pouliot, Zotique
Rhéaume, Zéphir
Scott, Chas.
Tellier, J.-S.
Théoret, J.-B.
Valois, J.-M.-A.
1901—Archambault, A.
Baribeau, Louis
Bélanger, Arthur
Bourque, Edmond, *a. g. d.*
Caron, Alex-Nap.
Cloutier, Saül-A., *a. d.*
Coutu, Georges
Demers, A.
Gendron, Prudent
Gauld, Arthur
Goyer, Rodolphe
Grenier, Ed.-P., *a. d.*
Hingston, Donald, *a. d.*
Jacques, D.
Lafortune, Em.
Landry, Napoléon
Laporte, P., *a. d.*
Latourelle, T.
Legault, Louis
L'heureux John
Maynard, Albert
Malouf, A., *a. d.*
Mireault, J.-A., *a. g. d.*
Monette, W.
Morin, T., *a. d.*
Mousseau, Ed.
Ouimet, F.-Louis
Pagé, Joseph
Paquin, U., *a. g. d.*
Paquin, Wilfrid
Saint-Pierre, Alex., *a. d.*
Sainte-Marie, Ald.
Thauvette, Joseph
Thibault, Georges
Trépanier, A.
Villandré, Joseph-D., *a. d.*
1902—Aubin, Alexandre, *a. d.*
Aubry, Hector, *a. g. d.*
Beauséjour, T.-H.-Armand

1902—Bourgeois, J.-B.-Geo., *a.g.d.*
Cartier, Côme
Charland, L.-C
Choquette, O.
Christin, A.
Collette, J.-E.-Adalbert
Collerette, Wilfrid
Côté, Georges
Côté, Solomon
Dauth, A.
Demers, O.
Derome, Wilfrid, *a. g. d.*
Dorion, K.
Dubois, Léon
Dufeutrelle, Henri, *a. g. d.*
Dugas, G.
Ethier, H., *a. d.*
Fortin, A.
Frigon, Rosario, *a. d.*
Gagnon, E., *a. g. d.*
Gagnon, L.
Gauthier, A.
Giroux, L.-S.
Hall, Walter
Hamelin, Romuald
Lafleur, C.
Lafleur, Jules, *a. d.*
Lamontagne, J.-Aime
Langlois, Phydime
Lanoue, A.
Lebel, F., *a. d.*
Lebel, Luc
Leduc, J., *a. d.*
Martel, H.
Massé, J.-B.
Massicotte, J.-P.-Henri
Masson, R., *a. d.*
Maurault, B.
O'Brien, Cyriac, *a. d.*
Pagé, Rosario
Pellerin, J.-M.
Picard, Léopold
Pilon, A.
Rochon, P.-E., *a. g. d.*
Schiller, J.
Sénésac, A.
Tassé, Raoul
Thériault, J.
Turcotte, A.
Verdon, Edouard, *a. d*
Verner, L., *a. g. d.*
Véronneau, Moïse
1903—Bédard, Georges-E., *a. g. d.*
1903—Belisle, J.-Raymond, *a. d.*
Bergeron, D.
Bourgouin, J.-C., *a. d.*
Bigué, Georges
Brisset, André, *a. g. d.*
Chaussé, Ernest
Chevrette, Wilfrid
Choquette, Omer
Christin, Arsène
Cléroux, Albert
David, Edgar, *a. g. d.*
Dorion, Kinton
Dorval, Louis-Philippe, *a. d.*
Drouin, N.-J.-W., *a. g. d.*
Gervais, Horace, *a. d.*
Godbout, Jos.-A.-B.
Godin, W.-N.
Guertin, Joseph
Guertin, P.-P.
Hall, Walter
Isabelle, Josaphat
Labarre, Arsène
Lachance, Alfred-P.
Laflèche, J.-F.
Lafleur, Charles
Lalonde, Irénée
Lamontagne, Aimé
Laporte, J.-P., *a. d.*
Larose, Albert, *a. d.*
Larose, Hormisdas
Latreille, Eugène, *a. d.*
Maillet, H.-A.
Marleau, L.-P., *a. d.*
Mauffette, Samuel
Melançon, Joseph
Meunier, J.-H.
Ouimet, William, *a. d.*
Pelletier, Edouard
Perron, S.-Lactance
Piché, Georges
Prévost, Henri
Quesnel, Philippe
Racicot, Joseph-Ernest
Ricard, Léopold
Riopel, J.-A.-C.
Riopel, J.-A.-M.
Riopel, P.-E., *a. d.*
Robinson, Joseph
Rousseau, J.-A.
Sabourin, Joseph-Arthur
Smith, Elzéar
Tétrault, Joseph-Wilfrid
Thibodeau, Alexandre
Touchette, Henri

1903—Véronneau, Moïse
Viau, Hector
1904—Beaulieu, J.-F.
Beauregard, Georges-E.
Bélanger, Jos.-E., *a. g. d.*
Bonin, Adrien
Chagnon, Deodatus
Chapron, Philéas
Choquette, Alfred
Corsin, A., *a. d.*
Cousineau, Jos.-A., *a. g. d.*
Delaney, M.
Desbois, P.
Desnos, Louis
Demers, Albert, *a. t. g. d.*
Dubé, Ls-Félix, *a. d.*
Desorcy, Chs
Dupuis, Zéphirin
Dufresne, Eugène, *a. d.*
Desmarais, Henri, *a. d.*
Foisy, A.
Foley, Joseph
Gagner, Emmanuel
Gagner, Rodolphe
Gagnon, U.
Gaudet, Lucien
Grenier, A.
Guenette, Joseph-A., *a. d.*
Gatien, Joseph-Albert
Gunville, Joseph
Hébert, Oswald
Lebel, Hyacinthe, *a. t. g. d.*
Landry, Eugène
Labelle, Emile
Lachaine, Edmond
Landry, Louis
Lachance, Fortunat
Longpré, Euclide
Marcil, Alfred, *a. d.*
Martin, Auguste, *a. d.*
Meunier, Joseph, *a. d.*
Malchelosse, Maurice, *a. d.*
Millet, Eugène
Monette, Francis, *a. d.*
Moreau, Aug.
Pelletier, Antonio
Poirier, Armand
Pariseau, Léo, *a. d.*
Pariseau, Wm, *a. d.*
Pontbriand, H.
Renaud, Ls-Henri
Sénécal, F.

1904—Simpson, Charles
Vanasse, S.
Vandandaigue, Isaac
1905—Archambault, Gust., *a.t.g.d.*
Auger, R.-L.
Baillargeon, C.-J., *a. d.*
Bélanger, D.-A.
Bélanger, G.-L., *a. d.*
Bélisle, O.
Bellefeuille, G. de , *a. t. g. d.*
Bellemare, Dionel, *a. d.*
Benoit, Léon, *a. d.*
Bertrand, Frédéric, *a. t. g. d.*
Boulais, Oscar
Bousquet, Gaspard
Bouvier, J.-P., *a. d.*
Brault, Thomas, *a. d.*
Cartier, Walter, *a. d.*
Champagne, J.-A., *a. d.*
Conroy, Claude
Deslauriers, Hermas, *a. d.*
Desrochers, Armand
Desserres, Anatole
Dumont, Rodolphe, *a. d.*
Falcon, Arthur
Foisy, Azarie
Galarneau, Ludger
Gosselin, Henri
Grenier, M.-P.
Guilbault, Noël
Hamelin, Jules
Handfield, J.-Azarie, *a. g. d.*
Laguë, Léonidas
Lamarche, Joseph
Larocque, Chs, *a. g. d.*
Lefebvre, Zotique, *a. d.*
Lemoyne, Méderic, *a. g. d.*
Longtin, J.-M., *a. g. d.*
Martel, J.-L.-H.
Masson, Léopold
Painchaud, C.-F.
Plourde, Adélard, *a. d.*
Potvin, Eugène
Renaud, P.-P.
Ricard, Jean
Robitaille, S.-Arthur
Rousse, Arthur
Roy, Aurèle
Roy, Laurent-Arsène
Taupier, Henri
Tellier, Ernest
Tétrault, Alcée, *a. d.*

1905—Thibodeau, Conrad, *a. g. d.*
1906—Acram, Moïse
Archambault, Amable
Arpin, Joseph, *a. g. d.*
Barette, A.-E., *a. d.*
Beaudry, Odilon
Bellemare, Onias
Benoit, Dioscore
Bigué, André
Blackburn, John
Boulanger, Joseph
Bousquet, J.-P.-E., *a. g. d.*
Cartier, Henri, *a. d.*
Champagne, J.-E.
Charbonneau, Arthur, *a. d.*
Charlebois, J.-B.
Côté, J.-A.
Couillard, Aug., *a. d.*
Denis, Arthur
Desjardins, Aug., *a. g. d.*
Delille, Félix
Desrosiers, Pierre, *a. t. g. d.*
Ethier, Hormisdas, *a. d.*
Gauthier, Roméo, *a. d.*
Grenier, M.-L.-E., *a. d.*
Handfield, Aimé, *a. d.*
Hartley, Henry-Saturnin
Jarry, Arthur, *a. d.*
Lalanne, P.-E.
Lambert, Henri
Larose, Raoul, *a. d.*
Laurin, Ariste
Leduc, Roméo
Lefebvre, Zacharie
Lemire, Henri
Lonergan, Georges
Lord, Wilfrid, *a. g. d.*
Marquis, Edouard-K.
Martin, J.-G.-A., *a. t. g. d.*
Maynard, Henri, *a. d.*
Mignault, G.-E., *a. g. d.*
Paiement, P.-A., *a. g. d.*
Pelletier, Ludger, *a. d.*
Pigeon, Arthur, *a. g. d.*
Prévost, Hyacinthe, *a. d.*
Prince, J.-B., *a. t. g. d.*
Richard, Arthur
Robichon, Arthur, *a. t. g.d.*
Rouillard, Wilfrid, *a. d.*
Saint-Georges, Henri, *a.g.d*
Saint-Pierre, C.-E., *a. d.*
Simard, A.
1906—Valiquette, Ulric, *a. t. g. d.*
Verschelden, Ls, *a. d.*
1907—Allaire, J.-M.-P., *a. d.*
Archambault, Z., *a. d.*
Auger, Ernest
Badeaux, J., *a. d.*
Bailly, R., *a. d.*
Bélisle, G., *a. d.*
Bernier, J.-E.
Birs, O., *a. d.*
Bouillé, J.-L., *a. d.*
Brassard, Arthur
Bussière, Lauréat.
Caza, O., *a. d.*
Chabot, L.-A.
Champoux, E., *a. d.*
Clément, Albert
Cléroux, V., *a. d.*
Collin, H.
Corriveau, U.
Croteau, T., *a. d.*
David, J.
Delvecchio, P., *a. d.*
Demers, H.
Donais, J., *a. d.*
Dumas, Arthur
Dupont, Chs-Arthur
Dupont, J.-A.-Mastaï
Dupuis, E., *a. d.*
Dussault, E.
Gariépy, U., *a. d.*
Gatien, Henri
Godin, Arsène
Grégoire, G.-M., *a. d.*
Gross, C.-J.
Jeannotte, Emile
Jutras, Lorenzo
Handfield, D., *a. d.*
Hébert, A., *a. g. d.*
Jabour, D.
Jasmin, H.
Lachapelle, E.
Lamoureux, E.
Lamy, Evariste
Lauzé, L., *a. d.*
Lonergan, Gérald
Lussier, L., *a. g. d.*
Millier, A.-J., *a. g. d.*
Perrin, P., *a. d.*
Prévost, A., *a. d.*
Richer, Paul
Robichaud, P.-A., *a. d.*

1907—Robillard, Raoul
Roch, S., *a. g. d.*
Roy, D., *a. g. d.*
Waisman, D., *a. g. d.*
1908—Allaire, Joseph
Allard, Joseph
Audet, Achille
Ayotte, J.-B., *a. d.*
Baril, Geo.-Herm., *a.t.g.d.*
Bohémier, Séraphin
Bouvier, Georges
Cotnoir, A.-B.
Comtois, Achille
Chevrier, Aurèle
Dufresne, E.-Rivard, *a.d.*
Dumont, Réal
Despaties, Roch, *a. d.*
Drouin, Jean-B., *a. d.*
Doray, Raymond
Dupont, L.-A., *a. d.*
Ecrément, Arsène
Falardeau, L., *a. d.*
Faille, Jean-Louis, *a. d.*
Ferron, Nap.
Gadbois, Guil.-Henri
Gaudet, Wilfrid
Gauthier, Pacifique
Guy, Claude, *a. d.*
Gratton, Léonard, *a. g. d.*
Giroux, Alcibiade, *a. d.*
Hamel, Guy, *a. g. d.*
Huot, Arthur
Kimpton, Alfred, *a. d.*
Lafortune, Sylvio, *a. g. d.*
Lamarche, Paul, *a. d.*
Lamoureux A.
Latour, Guillaume
Larochelle, Romulus, *a.d.*
Lalande, Eudore, *a. d.*
Lapierre, Gaston
Langelier, Eugène
Lefebvre, Wilfrid
Mathieu, J.-Alfred
Noël, Omer
Noiseux, O'Leary, *a. d.*
Plante, Lucien
Racicot, William
Rinfret, Léonard
Rodier, Adélard
Routhier, J.-C.
Saint-Jacques, Robert
Sénécal, Rodolphe
Trépanier, Armand, *a.g.d.*

1909—Amyot, Etienne
Archambault, A.-H., *a.g.d.*
Archambault. J., *a. d.*
Aubry, Wallace, *a. d.*
Baril, Philippe
Beaudoin, Armand
Bélanger, Ls-Ernest
Bernard, Emile, *a.*
Boileau, Joseph
Bouchard, C. A., *a. d.*
Brunet, J.-N.
Chaffers, W.-H.
Cypihot, Hector, *a. g. d.*
Décary, Ernest, *a. d.*
Demers, F.
Dorval, Ls-Henri
Ferron, Alph., *a. a.*
Gauthier, Eugène
Godreau, Edmond
Gravel, A.
Grignon, Henri, *a. d.*
Guay, Hidola
Langevin, Stephen, *a.t.g.d.*
Lachapelle, J.-A., *a. d.*
Lafontaine, Ulric
Lagacé, Alph.
Lamarche, Claude, *a. d.*
Laporte, P.-Carmel, *a. d.*
Lavallée, H., *a. d.*
Lesage, J.-C.
Lesage, Ovide
Lussier, Adonias, *.ag.d.*
Mallette, Eugène
Martineau, Geo.-H., *a. d.*
Millaire, Edouard
Moreau, Emile
Panneton, Eug., *a.t.g.d.*
Paquin, Jos.-Ubald
Patenaude, Arm., *a. d.*
Potvin, Hector
Robert, H., *a d.*
Roux, Ls ,*a. d.*
Saint-Arnaud, Laur., *a. d.*
Tessier, Napoléon
Thibaudeau, Adrien
Toupin, Jos.-Roméo, *a. d.*
Valois, Gustave
1910—Badeaux, Georges
Beaudet, Gustave
Bellemare, Eugène
Berthiaume, Henri, *a. d.*
Besner, Edouard, *a. d.*
Bourque, Oscar

1910—Boutin, Alfred
Chevrier, Raoul, *a. d.*
Côté, Ildephonse
Coupal, Henri-Géd.
Dubé, Alphonse
Forest, G.-Albani
Giroux, Fernando
Gouin, J.-M.
Handfield, Oswald
Hébert, Raymond
Lachapelle, T. *a. g. d.*
Ladouceur, Wildy
Lamy, Lorenzo
Larose, Adrien, *a. g. d.*
Larose, Camille
Lefebvre, Dollard
Lefebvre, Gustave
Leroux, J.-Oza, *a. d.*
Lahaise, Guillaume
Laurendeau, Narcisse-A.
Marchand, Arthur
Plouffe, Daniel
Poulin, Ernest
Provost, J.-M.-Elphège
Robidoux, William, *a. d.*
Sabourin, Sévérin, *a. d.*
Sormany, Albert
Tétreault, Arthur
Thibeault, J.-Pamphile
Trudeau, J.-Hector, *a. d.*
Turcot, René, *a. g. d.*
Véniot, Clarence-J., *a.g.d.*
Venne, Séraphin, *a. d.*

1911—Barolet, Wilfrid
Beaudry, Philippe
Bécotte, Henri
Bélisle, Romuald
Bertholet, Georges
Boisclair, Horace
Chartier, Aimé
Caisse, Antonio, *a. d.*
Carignan, Léopold
Castonguay, Eug., *a. d.*
Charpentier, Léopold
Charron, Avila
Chaussé, J.-N.
Cholette, M.-Albert, *a.g.d.*
Clerk, Geo.-E.
Collin, Louis-D., *a. d.*
Delporte, Gabriel, *a. d.*
Desrosiers, Arthur
Desrochers, Emile, *a. d.*
Dontigny, Arthur

1911—Dufresne, Albert
Dumontier, C.-A.
Ferron, Henri
Forbes, Frédéric
Forgues, J.-A.
Foucher, Ernest
Gagné, Joseph
Gagnon, Adhémar, *a. d.*
Godin, Laurent
Goyette, J.-D.
Guertin, Alphonse
Hébert, Louis-A., *a. d.*
Hétu, L.-G.
Lalande, Stanislas
Larivière, Joseph
Lawler, Arthur
Leduc, Fernand
Lefebvre, Gabriel
Longo, Gregorio, *a. g. d.*
Milot, J.-Donat
Mousseau, Ovide
Normandin, Armand, *a. d.*
McGibbon, Walter-J.
Perrault, J.-Etienne
Perrin, L.-Georges, *a. d.*
Poulin, Emile
Powers, Alfred, *a. d.*
Prévost, Léon
Prud'homme, Léopold, *a.d.*
Savage, Léopold, *a. d.*
Ship, Abraham
Simard, Paul-Emile
Tessier, Alph.-D.
Tremblay, Philippe
Vidal, Avila
Violette, L.-J.
Woods, Joseph-C.

1912—Accocella, G.-A., *a. d.*
Adam, L.-P., *a. d.*
Aubin, J.-L.-A.
Beaulac, J.-H.-E.
Beaupré, Dollard, *a. d.*
Bourget, Emélias
Deschesnes, J.-G.-A., *a. d.*
Desjardins, Art., *a. d.*
Dupuis, P.-B., *a. g. d.*
Daniel, Paul, *a. g. d.*
Emery, Fernand
Gagnon, J.-J.-L.
Geoffroy, Albert
Hurtubise, Elzéar
Janelle, L.-J.
Joyal, J.-A.-H., *a. g. d.*

1912—Lamarche, J.-E.-C., *a. g. d.*
Lajoie, J.
Lapierre, A., *a. d.*
Lapierre, A., *a. d.*
Lévesque, Ronald
Lundie, J.-A., *a. d.*
Mathieu, C.-T., *a. d.*
Panneton, J.-A., *a. g. d.*
Paquin, J.-D.-F.
Paré, J.-A.-A., *a. g. d.*

1912—Perreault, Nestor
Perras, J.-H.-F., *a. d.*
Phénix, G.-A.-F., *a. g. d.*
Pineault, Adhémar
Plouffe, A.-F., *a. g. d.*
Ritchot, J.-E.-D.
Telmosse, J.
Tétreault, J.-A., *a. d.*
Turgeon, J.-A.-R., *a. g. d.*



FACULTE DES ARTS

La Faculté des Arts n'a pas atteint son plein développement. Mais, comme l'enseignement scientifique et littéraire, qui fait l'objet ordinaire des cours de cette faculté dans les universités anglaises, est donné, dans cette province, à la jeunesse catholique par les collèges et les petits-séminaires classiques, affiliés à l'Université Laval, où les élèves obtiennent les grades de bachelier ès lettres, ès sciences, ou ès arts, un enseignement complet de ce genre ne s'impose pas encore rigoureusement dans l'Université même.

Trois cours, relevant de cette Faculté, y sont cependant donnés. Le premier, celui de Littérature Française, fondé en 1898 par feu M. l'abbé Colin, supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice à Montréal, est confié à un agrégé de l'Université de Paris. Le second a pour objet le Droit Public de l'Eglise; et le troisième, l'Esthétique et l'Histoire de l'Art. Les autres professeurs, ecclésiastiques ou laïques, de la Faculté des Arts, sont chargés de cours réguliers dans les collèges affiliés à l'Université, ou sont appelés occasionnellement à donner quelques conférences publiques dans l'Université.

La Faculté des Arts encourage en outre et contrôle effectivement l'instruction classique donnée aux jeunes filles dans l'Ecole d'Enseignement Supérieur, dirigée par les Dames de la Congrégation. Elle a aussi organisé dans certaines congrégations de Frères un cours universitaire modelé sur l'enseignement secondaire moderne français.

Sa bibliothèque d'étude, tenue au courant des meilleu-

res publications par des apports annuels considérables, contribue aussi largement au développement intellectuel des étudiants et du public en général.

Une revue très appréciée, que dirige un groupe de professeurs universitaires, concourt au même but.

Enfin, l'Ecole Polytechnique de Montréal, fondée en 1874 et pourvue en 1908 d'un département d'architecture, a été annexée en 1887 à la Faculté des Arts. Cette Ecole, généreusement subventionnée par le gouvernement provincial et les principaux chemins de fer du Dominion, correspond, par la nature de ses divers enseignements, aux facultés de sciences appliquées des universités américaines.



PERSONNEL DIRIGEANT ET ENSEIGNANT

DOYEN

Sa Grandeur Mgr ZOTIQUE RACICOT

PRO-DOYEN

M. le chanoine GASPARD DAUTH

SECRETAIRE

M. l'abbé ARTHUR CUROTTE

PROFESSEURS TITULAIRES

M. l'abbé J.-FLAVIEN LALIBERTÉ, P. S. S., maître ès arts ; *professeur de littérature grecque.*

S. G. Mgr ZOTIQUE RACICOT ,évêque de Pogla et auxiliaire de Mgr l'archevêque de Montréal, vicaire-général ; *professeur d'histoire ecclésiastique.*

Mgr PHILIPPE CHOQUETTE, prélat domestique, maître ès arts, licencié ès sciences, ex-directeur du laboratoire de la province de Québec, membre fondateur de la société internationale des électriciens ; *professeur de physique.*

M. l'abbé GASPARD DAUTH, chanoine de la Métropole de Montréal, bachelier ès arts, docteur en théologie, vice-recteur ; *professeur d'histoire de la philosophie.*

M. l'abbé ADOLPHE VOLBART, P. S. S., bachelier ès sciences et licencié ès lettres ; *professeur d'astronomie.*

M. l'abbé ELISEE HEBERT, maître ès arts ; *professeur d'histoire du Canada.*

M. l'abbé PIERRE-AUGUSTE FOURNET, P. S. S., bachelier ès lettres ; *professeur d'histoire de la littérature française.*

M. l'abbé ELZEAR LEONIDAS PERRIN, P. S. S., docteur en philosophie, en théologie et en droit canonique; *professeur de philosophie.*

M. ERNEST MARCEAU, principal de l'Ecole Polytechnique ; *professeur d'économie industrielle.*

M. l'abbé ARTHUR CUROTTE, docteur en philosophie, en théologie et en droit canonique ; *professeur de droit naturel.*

M. l'abbé PHILIPPE PERRIER, docteur en théologie et en droit canonique ; *professeur de droit public de l'Eglise.*

M. l'abbé ANTONIN NANTEL, chanoine honoraire, docteur ès lettres ; *professeur d'apologétique chrétienne.*

M. l'abbé L.-ARTHUR JASMIN, chanoine honoraire, docteur en théologie et en droit canonique ; *professeur d'éloquence.*

M. JEAN-BAPTISTE LAGACE ; *professeur d'esthétique et d'histoire de l'art.*

M. l'abbé J.-L. DESJARDINS, docteur en théologie, bachelier ès arts ; *suppléant à la chaire d'histoire ecclésiastique.*

PROFESSEURS AGREGES

Sir LOUIS-A. JETTE, docteur en droit ; *professeur d'économie politique.*

M. PAUL WIALLARD ; *professeur d'élocution.*

M. l'abbé ELIE-J. AUCLAIR, bachelier ès arts, docteur en théologie et en droit canonique ; *professeur de philosophie.*

M. JOSEPH HAYNES; *professeur à l'Ecole Polytechnique.*

M. F.-C. LABERGE; *professeur à l'Ecole Polytechnique.*

M. C. LELUAU; *professeur à l'Ecole Polytechnique.*

M. RENE GAUTHERON, agrégé ès lettres ; *chargé du cours de littérature française.*

PROFESSEURS EMERITES

Sa Grandeur Mgr PAUL BRUCHESI, archevêque de Montréal, ancien professeur à la Faculté des Arts.

Sa Grandeur Mgr J.-M. EMARD, évêque de Valleyfield, ancien professeur à la Faculté des Arts.

Sa Grandeur Mgr A. ARCHAMBEAULT, évêque de Joliette, ancien professeur à la Faculté des Arts.

BIBLIOTHECAIRE

L'abbé J.-L. DESJARDINS

ASSISTANTE-BIBLIOTHECAIRE

Madame ARTHUR DUVAL



ELEVES ADMIS A SUIVRE LES COURS

PENDANT L'ANNEE 1911-1912

Cours de Littérature Française

MM. Beaudoin, R.	Montréal, Q.
Cadieux, E.-A.	Montréal, Q.
Charbonneau, L.	Montréal, Q.
Fitzpatrick, A.	Montréal, Q.
Godin, L.	Montréal, Q.
Goudrault, M.	Montréal, Q.
Lamarre, J.-H.	Montréal, Q.
Marien, R.	Montréal, Q.
Tourillon, T.	Montréal, Q.
Frères Ambroise Emile	Montréal, Q.
Anselme	Montréal, Q.
Beaudoin.	Montréal, Q.
John.	Montréal, Q.
Philippe	Montréal, Q.
Melles Czernkovich, L. de	Montréal, Q.
Denys, Marie-Flore	Montréal, Q.
Desaulniers, Laetitia	Montréal, Q.
Desrosiers, Maria	Montréal, Q.
Gaboury, B.	Montréal, Q.
Gauvin, C.	Montréal, Q.
Girard, J.	Montréal, Q.
Lafrance, B.	Montréal, Q.
Lesage, I.	Montréal, Q.
Madore, Marie-Ange	Montréal, Q.
Martineau, E.	Montréal, Q.
Massicotte, Blanche	Montréal, Q.
McKenzie, J.	Montréal, Q.
Meilleur, Alice	Montréal, Q.
Nadon, F.	Montréal, Q.
Nolin, A.	Montréal, Q.
Perreault, S.	Montréal, Q.
Plouffe, Marie-Anne	Montréal, Q.
Rodier, L.	Montréal, Q.
Saint-Charles, Anna	Montréal, Q.
Tardif, Marie-Anne	Montréal, Q.
Turgeon, L.	Montréal, Q.
Zappa, E.	Montréal, Q.

Nombre des élèves : 37.

ORGANISATION PEDAGOGIQUE, DISCIPLINAIRE ET FINANCIERE

I. — COURS DE LITTERATURE FRANCAISE ET CONFERENCES PUBLIQUES

Le cours principal dans cette Faculté est celui de Littérature Française. Il a été créé en 1898, grâce à la libéralité de M. l'abbé Colin, supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice. Des professeurs français, agrégés de l'Université de Paris, en ont été chargés jusqu'ici.

Il comprend à la fois des conférences publiques sur les grands auteurs et les chefs d'oeuvre de la littérature française ; et un cours, essentiellement didactique, sur l'art d'écrire et la critique littéraire.

REGLEMENT DU COURS

I. Le cours est ouvert à trois catégories d'auditeurs : les élèves proprement dits, messieurs et dames, spécialement inscrits ; les membres du personnel universitaire ou d'autres maisons d'éducation, admis gratuitement, sur présentation de leur carte d'inscription aux autres cours ou d'une carte spéciale obtenue au secrétariat ; toute autre personne, moyennant un droit d'entrée de 25 cents par leçon ou de $3.00 pour la saison.

II. Pour être considéré comme élève du cours, il faut s'inscrire préalablement au secrétariat de l'Université, assister au cours avec assiduité et présenter les travaux indiqués

par le professeur. Le défaut d'une de ces conditions peut entraîner la radiation de la liste des élèves.

III. Les élèves ont accès au concours de fin d'année, pourvu, toutefois, qu'ils n'aient manqué aucune des compositions périodiques, à moins d'un motif sérieux soumis à l'appréciation du professeur ; et qu'ils en aient, dans tous les cas, fait au moins les trois-quarts. La moyenne des notes obtenues durant l'année, ajoutée aux résultats du concours, détermine le classement final.

IV. Le cours comprend: 1o des leçons de composition et de style; 2o la correction des travaux remis par les élèves; 3o des commentaires d'ouvrages critiques et des explications d'auteurs, classiques ou modernes, qu'on étudiera au triple point de vue de l'histoire littéraire, de l'art d'écrire et du développement de la langue.

V. La saison du cours embrasse une période de six mois, novembre-avril, en tenant compte des vacances de Noël et de Pâques. Le cours se donne le lundi de chaque semaine, à 8 heures du soir, dans la salle de la bibliothèque. Il commencera, cette année, le 11 novembre et se terminera le 28 avril.

VI. L'inscription et les cartes d'admission se prennent au secrétariat de l'Université.

CERTIFICATS ET DIPLOMES

1. Un certificat, constatant les progrès accomplis par les élèves du cours didactique dans la connaissance théorique et pratique de la langue, du style et de la composition, est donné par la Faculté des Arts.

2. Tous les élèves inscrits peuvent y aspirer, à condition d'avoir suivi les cours avec assiduité pendant une année au moins, d'avoir, durant cette période fait au moins les trois quarts des devoirs indiqués, et d'avoir obtenu des notes dont la moyenne ne soit pas inférieure à dix points.

3. La composition finale (dissertation, discours, narration ou lettre) sert d'épreuve écrite. Elle est cotée suivant l'échelle ordinaire, de zéro à vingt ; la note obtenue, augmentée de son sixième, s'ajoute, pour chaque candidat, à la moyenne générale de l'année.

4. Ceux pour qui le total ainsi réalisé n'est pas inférieur à trente points, sont admis aux épreuves orales. Le maximum pour cette épreuve est fixé à dix points, zéro entraînant l'exclusion.

5. Pour être reçu définitivement, on doit avoir un total d'au moins trente-cinq points. La mention spéciale " avec distinction " est donnée à quiconque a atteint ou dépassé la somme de quarante-deux points, quatre-cinquièmes du total idéal.

6. A ceux qui, ayant avec succès subi pour la seconde fois ces diverses épreuves, y ajoutent des notions élémentaires d'histoire de la littérature française, peut être attribué, à la discrétion des examinateurs, un diplôme d'études littéraires.

7. Pour la correction de la composition finale et pour l'examen oral, un comité spécial de deux membres nommés par la Faculté est adjoint au professeur.—Le vice-recteur assiste *ex officio* aux délibérations de cette commission d'examen.

8. Les certificats et diplômes sont décernés en séance

publique, à la suite d'un rapport sur les travaux du cours didactique.

CONFERENCES PUBLIQUES

La saison des conférences publiques est la même que celle du cours de littérature française; novembre-avril. Elle comporte une série de conférences sur la littérature française faites tous les quinze jours par le professeur qui donne le cours.

Ces conférences ont lieu régulièrement le mercredi soir, à 8.15 heures, dans la salle des Promotions. Elles commenceront cette année le 6 novembre. Le public y est admis gratuitement. On peut toutefois retenir un siège pour toute la saison au prix de $3.00. Les billets de sièges réservés se prennent au secrétariat. Ils sont valables non seulement pour les conférences publiques de Littérature Française, mais aussi pour les cours de Droit Public de l'Eglise et pour les cours d'Esthétique et l'Histoire de l'Art.

II. — COURS DE DROIT PUBLIC DE L'EGLISE

La Faculté des Arts a aussi fondé une chaire de Droit Public de l'Eglise. Les autorités ecclésiastiques et universitaires désiraient depuis longtemps la création de cette chaire si bien à sa place dans une université catholique.

Plusieurs leçons, données annuellement par un professeur compétent, fournissent aux étudiants et à notre société instruite un enseignement solide, de plus en plus nécessaire, sur l'organisme de l'Eglise, ses rapports avec l'Etat, ses droits en matière de législation, de discipline, d'éducation, etc.

Cette année, ces leçons commenceront le 26 février, et se

donneront, à 8.15 heures du soir, dans la salle de la bibliothèque. L'admission est gratuite.

III. — COURS D'ESTHETIQUE ET D'HISTOIRE DE L'ART

La Faculté des Arts ajoutera, cette année encore, à son enseignement régulièrement organisé, une série de conférences sur l'Esthétique et l'Histoire de l'Art. Ces conférences, comme celles de Droit Public de l'Eglise, se feront dans la salle de la bibliothèque, à 8.15 heures du soir, et commenceront le 13 novembre. L'admission est gratuite.

IV. — BIBLIOTHEQUE GENERALE D'ETUDE

A côté des bibliothèques spéciales des Facultés et des Ecoles spéciales, il fallait une bibliothèque générale. L'Université, dès l'origine, s'était occupée de ce besoin. Grâce à la générosité d'amis ecclésiastiques et laïques, plusieurs milliers de volumes dont quelques-uns de grande valeur, avaient été collectionnés peu à peu et rangés dans une large pièce située au dernier étage de la maison.

Plus tard, sans cesser de rester la propriété de l'Université, ces livres, de même que les intérêts de la bibliothèque furent confiés, sous la direction du vice-recteur et du secrétaire-général, aux soins de la Faculté des Arts qui relève d'une façon plus intime de l'administration universitaire.

Au mois de janvier 1906, M. Arnould, nouvellement arrivé à l'Université, en qualité de professeur de littérature française, s'avisa de vouloir combler une lacune qu'il avait remarquée dans l'organisation de cette bibliothèque géné-

rale. Il voulut en faire un moyen d'étude d'accès plus facile et en même temps la développer dans un sens plus moderne et plus pratique.

L'idée venait si bien à son heure que, à peine énoncée, elle put commencer à se réaliser. La Corporation des Administrateurs fournit un nouveau local au rez-de-chaussé.

A l'oeuvre naissante, une aide française fit bientôt faire un pas décisif : au milieu du mois d'avril, un cablogramme de Paris, nous envoyait, par l'intermédiaire de M. Klesckowski, consul-général de France au Canada, mille piastres, don de M. Robert Lebaudy.

Le 24 juin de l'année 1909, Lady Chapleau donnait à l'Université la riche collection de livres, plus de quatre mille, de son mari, Sir Adolphe Chapleau.

Et tous les ans, des amis dévoués, parmi lesquels se distingue Sir Lomer Gouin, premier ministre provincial, nous versent des sommes importantes, qui sont employées à l'acquisition de nouveaux livres.

Sans parler de la très riche collection de livres canadiens de l'honorable juge Baby, tenue forcément à l'écart dans nos voûtes de sûreté, jusqu'au jour fortuné où elle pourra s'installer dans une construction à l'épreuve du feu, l'Université se trouve enfin dotée d'une véritable bibliothèque générale ouverte à toute la classe intellectuelle.

Cette bibliothèque complète fort heureusement notre enseignement. Elle sert de foyer à tous ceux qui veulent entretenir, accroître ou allumer en eux la flamme des choses de l'esprit, la culture littéraire, historique, religieuse, philosophique, scientifique ou artistique.

Des séances de lecture et de prêt des livres y sont tenues tous les jours de la semaine.

Les lecteurs y reçoivent les indications bibliographiques ou autres qu'ils peuvent désirer. Il leur est d'ailleurs loisible de se rendre compte par eux-mêmes, en un instant, des 20,000 volumes qui remplissent les rayons. Car le classement y est rigoureusement méthodique.

Le catalogue alphabétique a été dressé avec une rigueur scientifique, d'après le système de Boston.

REGLEMENTS

Art. I. — La bibliothèque d'étude est ouverte pendant toute la saison d'hiver, c'est-à-dire du commencement de novembre à la fin de juin, sauf les vacances de Noël et de Pâques et les jours de congé universitaire.

Art. II. — Ne peuvent y être admises que les personnes munies d'un billet d'entrée, obtenu au secrétariat général de l'Université.

Art. III. — Ces billets sont délivrés :

a) A tous les élèves inscrits au cours didactique du lundi ;

b) A tous les membres du personnel de l'Université ;

c) Aux directeurs et aux professeurs des maisons d'éducation sur présentation d'une carte d'identité ;

d) Pendant une année, aux personnes qui auront fait don à la bibliothèque de livres représentant une valeur de deux piastres et agréés par le bibliothécaire ;

e) Pendant une année également, aux personnes qui auront versé le prix d'une carte de saison pour les cours didactiques du lundi.

Art. IV. — Des billets d'entrée seront aussi fournis aux autres personnes qui en feront la demande agréée par le secrétaire-général de l'Université.

Art. V. — Les livres de la bibliothèque d'étude pourront être emportés à domicile, sur demande agréée par le bibliothécaire, mais ne devront pas rester plus de deux semaines en circulation, et les revues pas plus d'une semaine.

Art. VI. — Les deux derniers numéros de chaque périodique ne pourront pas sortir tant que le troisième ne sera point arrivé.

Art. VII. — Chaque emprunteur ne pourra pas emporter plus de deux ouvrages et une revue, en même temps.

Art. VIII. — On devra prendre le plus grand soin des livres empruntés. Il convient de les tenir couverts d'une feuille de papier, de les préserver de l'humidité, de la poussière, de l'encre, etc., et il faut éviter de plier le coin des feuillets. En les emportant de la bibliothèque, chaque emprunteur devra, séance tenante, envelopper les livres dans le papier qui lui sera fourni.

Art. IX. — Toute personne qui aura perdu ou détérioré un volume, devra le remplacer à ses frais. Si le livre perdu ou gâté fait partie d'un ouvrage en plusieurs volumes, elle le remplacera ou donnera le prix de tout l'ouvrage.

Art. X. — La livraison et la remise des livres ne pourront se faire qu'aux heures déterminées par le règlement.

Art. XI. — L'ordre le plus parfait et le silence devront être observés pendant toute la durée de ces séances.

Art. XII. — Les bibliothécaires seuls sont autorisés à y prendre la parole pendant quelques instants, soit pour

donner des renseignements collectifs, soit pour donner des conseils isolés.

ART. XIII. — Les personnes admises aux séances de lecture ne devront, sous aucun prétexte, ni circuler ni stationner dans quelque partie que ce soit de la maison.

ART. XIV. — Le signal de la retraite sera donné cinq minutes avant la fin des séances, et tous devront immédiatement se préparer à quitter la maison sans s'attarder d'aucune façon.

ART. XV. — Aucun livre de consultation, aucun ouvrage de valeur ou de luxe ne peut être emporté, sous aucun prétexte.

ART. XVI. — A la fin de chaque mois, le bibliothécaire donnera au secrétaire-général de l'Université une liste de tous les livres non réintégrés, indiquant les noms des personnes qui détiennent ces livres en contravention des règlements.



GRADUES

Certificat d'études littéraires

1904—M. Charbonneau, A.-B.
Mme Duval, A.
M. Fauteux, J.-N.
Mlles Millette, A.
Renaud, S.
M. Sauvé, J.-H.
Mlle Wells, P.
1905—MM. Gratton, Z.
Lanctôt, G.
1906—M. Bruchési, P.-E.
Mlles Lareau, B.
Quirk, C.
1907—MM. Gadbois, E.
Girard, P.-M.
Frère Louis-Armand
MM. Sicotte, A.
Maurault, O.
1908—Mlle Gérin-Lajoie, M.
MM. Gibeault, O.
Provost, A.
Mlle Saint-Jacques, E.
M. Vanier, G.
1909—Mlles Bélanger, L.
Charette, Y.
Fernet, F.
Frère Louis
Mlles Lamontagne, B.
Lemoyne, G.
1909—Mlles Mignault, C.
Mignault, J.
1910—Mlle Cloutier, M.
M. Fauteux, N.
Frère Josephus
Mlles Martel, C.
McNabb, V.
Meilleur, A.
Surveyer, T.
Villeneuve, H.
1911—Mlles Czernkovich, L. de
Denys, M.-F.
Désaulniers, L.
Desrosiers, M.
M. Lanthier, H.
Mlles Madore, M.-A.
Pineault, M.-E.
Tardif, M.-A.
1912—Frère Ambroise-Emile, *a.d.*
Frère Anselme
Mlle Girard, J.
M. Goudrault, M., *a. d.*
Mlles Martineau, E.
Nolin, A.
Frère Philippe
Sr Sainte-Anne-Marie, *a.d.*
M. Tourillon, T.
Mlle Zappa, E.

Diplôme d'études littéraires

1905—Mme Duval, A.
Mlle Renaud, S.
M. Sauvé, J.-H.
1906—M. Gratton, Z.
Mlle Millette, A.
1908—M. Girard, P.-M.
1909—Mlle Gérin-Lajoie, M.
1910—Mlles Charette, Y.
Fernet, F.
Frère Louis
1910—Mlle Quirk, C.
1911—Frère Josephus
Mlles McNabb, V.
Villeneuve, H.
1912—Mlles Denys, M.-F.
Desaulniers, L.
Madore, M.-A.
Meilleur, A.
Tardif, M.-A.

PRIX

M. M. Goudrault ($25.00)
Melle L. Desaulniers ($20.00)
Melle M.-A. Tardif ($15.00)
Frère Ambroise-Emile ($15.00)

RAPPORT

DES

TRAVAUX DE LA FACULTÉ DES ARTS

POUR L'ANNEE 1911-1912

Lu à la séance de clôture de cette Faculté

Mesdames,

Messieurs,

La clôture de l'année académique ajoute toujours une page nouvelle à l'histoire de la Faculté des Arts. A la vérité, cette histoire ne se compose pas de faits très saillants, mais, dans cette petite patrie formée des professeurs, des élèves et des auditeurs libres, les bonnes et saines traditions se perpétuent: traditions d'entier dévouement et de connaissances plus qu'ordinaires d'une part, et, d'autre part, d'attention soutenue, de travail persévérant couronné de succès. C'est dire que la Faculté est satisfaite du travail de l'année et qu'elle y voit de précieux encouragements dans sa tendance vers une organisation plus complète. C'était là d'ailleurs le désir exprimé par un de nos regrettés doyens. " Notre voeu, disait-il, est que la Faculté puisse organiser, avec le temps, l'enseignement complet des différentes branches des lettres et des sciences qui forment son domaine, dans le but d'abord de former des maîtres compétents pour l'enseignement secondaire; ensuite, par la publicité d'une partie de son enseignement, de répandre dans la société cet amour du savoir, qui seul lui assurera la noblesse de l'esprit et une influence sérieuse, conforme à sa mission et à ses devoirs ".

C'est pour répondre davantage à ce programme que la Faculté, à la demande de notre infatigable et toujours modeste vice-recteur, a fait donner trois conférences sur les sciences par un de nos professeurs que son brillant talent, ses études et sa préparation rendaient apte à ce travail. Elle n'a cependant pas négligé les autres parties de son programme : les cours et conférences de littérature française, les conférences d'esthétique et d'histoire de l'art ont réuni un public de plus en plus nombreux qui a paru goûter fort les sujets traités. Si le cours de droit public de l'Eglise a été interrompu, la faute en est aux circonstances qui n'ont pas permis à M. l'abbé Perrier de nous faire entendre ses conférences vibrantes et toujours instructives.

* * *

La chaire française et la société du 16ième siècle à nos jours : tel est le vaste sujet embrassé par M. du Roure dans ses conférences de littérature française. Son talent très souple, aidé d'une grande facilité d'élocution, a su rendre ces études fort attrayantes par l'évocation des lieux où ont vécu les prédicateurs, du milieu où leur talent s'est développé et de leur influence sur la société.

Au Moyen-Age, l'éloquence religieuse telle que nous la comprenons occupe une bien petite place. Les prédicateurs ont beaucoup de talent, parfois même du génie. Pourtant leurs oeuvres font piètre figure, car les milliers de sermons qui nous sont parvenus sont rédigés ou en latin ou dans ce style macaronique si curieux, mélange de français et de latin : il faut arriver à la fin du 14ème siècle pour trouver un sermon écrit et prononcé en français par un orateur connu : Gerson. En outre, les prédicateurs sont de bons théologiens mais de minces orateurs. Leurs sermons, savants et froids, remplis d'allégories forcées et de subtilités puériles, sont dépourvus de cette force vibrante et austère qui est le caractère propre de l'éloquence de la chaire.

Du 13ème au 15ème siècle malgré la fondation de deux

ordres religieux, celui des Frères Prêcheurs et celui des Frères Mineurs, l'éloquence sacrée périclite; elle devient populaire au mauvais sens du mot, c'est-à-dire vulgaire, triviale et bouffonne. Michel Menot et le cordelier Olivier Maillard se font remarquer par leurs invectives et leurs apostrophes. Leurs oeuvres abondent en farces, en saillies empruntées aux fabliaux, en plaisantes allégories. Ce qui n'empêche pas leur influence sur la foule que leur verve attire et retient et qui à travers les plaisanteries rudes et vulgaires, les anecdotes et les récits burlesques, entend de dures vérités.

Ces prédicateurs, comme plus tard Bourdaloue, font défiler devant nos regards l'intéressante société si curieuse, si bizarrée, si agitée de cette époque. Nous voyons sous leur plus mauvais jour, les humbles et les grands, " détrousseurs du peuple ", les juges prévaricateurs, les écoliers turbulents et vaniteux, les marchands sans bonne foi et les usuriers; et nous assistons aux divertissements de cette foule, divertissements que l'orateur condamne, comme le jeu, les danses et dont il raille les modes ridicules et coûteuses, tant parmi les hommes que parmi les femmes.

Et ainsi ces sermons pleins de verve, de couleur et de zèle religieux, méritent de rester, comme un intéressant témoignage ou un curieux mouvement de l'esprit français.

Quelques figures toutefois se détachent et se font remarquer soit par une grande éloquence comme saint Bernard, soit par une grande simplicité, comme Bernard de Sully, évêque de Paris.

Les deux événements qui dominent tout le 16ème siècle, —la Réforme et la Renaissance—ont amené une transformation de la prédication. Pour lutter contre les protestants, les catholiques durent fortifier leur science et acquérir l'art de persuader, et l'étude des modèles de l'antiquité leur donna le goût et la mesure qui leur manquaient. Mais avant d'arriver à cette perfection, la prédication passe par un état de chaos et de confusion. La Réforme suscite d'abord des con-

troversistes injurieux et ces prédicateurs de la Ligue qui, dans un langage vulgaire répandent des idées violentes et néfastes. Quant à la Renaissance, elle commence par ajouter aux défauts qu'avait la prédication au Moyen-Age. La vulgarité se complète par un fatras d'érudition et de citations d'auteurs profanes comme chez Pierre de Besse et le cardinal du Perron.

Seul en ce siècle, saint François de Sales, malgré ses sacrifices aux enjolivements mignards et ses étalages d'érudition sacrée, présente l'image — un peu confuse — de ce que doit être la vraie prédication.

Elevé à tout événement en vue des honneurs du siècle, il a été nourri de l'antiquité et est informé de la littérature de son temps. Son imagination charmante, remplie des spectacles que lui offre la nature, lui fournit des *similitudes* qui sont à son éloquence comme autant d'illustrations, lui donnent un caractère original et rendent son style abondant, pittoresque et simple.

Lui-même, dans un *Epistre* nous a donné les règles qu'il suivait. Il applique surtout le principe que l'éloquence doit partir de l'âme: " Il suffit de bien aimer pour bien dire ". Mais il faut l'avouer, saint François de Sales restera non pas tant par ses sermons que par ses ouvrages de direction et ses lettres spirituelles; ce qui ne l'empêche pas d'être, par sa très solide raison, un des authentiques préparateurs de l'époque classique. Somme toute, comme prédicateur, c'est plutôt un homme de transition qu'un novateur.

La renaissance des études depuis le 16ème siècle avait fait pénétrer trop de littérature profane dans les sermons et la formation ecclésiastique n'était pas ce qu'elle doit être. Partant, la préparation requise pour une vraie et solide prédication était insuffisante. Aussi des efforts sont-ils bientôt tentés pour perfectionner cette préparation: mentionnons ceux du cardinal de Bérulle, de saint Vincent de Paul, de M. Olier et des maisons de Port-Royal. Aussitôt la prédication se relève. L'Oratoire donne naissance à des

orateurs de talent, d'une éloquence simple et apostolique, comme le Père Senault, un peu trop académique, peut-être, et le Père LeJeune, missionnaire aveugle dont la parole austère et pratique atteignait profondment les âmes. De la Compagnie de Jésus sort le Père Claude de Lingendes à la parole énergique et entraînante. A Port-Royal, sous la direction de l'abbé de Saint-Cyran, se forme M. Singlin dont les sermons froids, un peu ternes et grisâtres, mais pleins de piété et de doctrine, multiplient les conversions. Graduellement la prédication se perfectionne et les orateurs qui se forment à l'école de l'Académie française et de l'hôtel de Rambouillet cherchent, tels Mascaron et Fléchier, à atteindre la perfection de la forme.

Au 17ième siècle d'ailleurs la société dans son ensemble offre le spectacle d'un effort consciencieux pour atteindre la perfection morale. Tout le monde se jette dans les controverses religieuses, femmes, bourgeois, littérateurs, gens de robe ou de cour. Jamais le clergé n'a été aussi puissant mais jamais non plus il n'a été aussi surveillé. Les prédicateurs, fort mêlés à la société, acquièrent par la lecture et par la conversation une grande expérience du coeur humain. C'est pourquoi la prédication a elle aussi son grand siècle avec Bossuet, Bourdaloue, Fénelon et Massillon. Certains critiques vont même jusqu'à affirmer que l'influence indirecte des prédicateurs a, plus que l'influence directe de la société polie, contribué à épurer le langage.

En faisant à l'explication du dogme la place la moins étroite, Bossuet, donne aussi à la morale la part la plus grosse. Excellent théologien — il semble que le talent du controversiste a nui au succès de l'orateur — nourri des Saints Livres, il est en même temps psychologue achevé. Son scalpel fouille les replis les plus secrets des âmes de ses auditeurs quels qu'ils soient : roi et courtisans, grands et petits, libertins et faux dévots. Il prêche au temps où la conduite du roi est le plus impudemment déréglée, où son humeur impérieuse et son impatient orgueil font trembler son entou-

rage. Malgré cela, dans sa bouche, la leçon aux grands et au roi lui-même, est presque aussi directe et hardie que chez Bourdaloue lequel, au témoignage de Madame de Sévigné, " frappait comme un sourd, disant des vérités à bride abattue ". Ce qui n'empêchait pas les auditeurs de se pousser au pied de la chaire de ce dernier — beaucoup plus qu'aux sermons de Bossuet — et ce pendant toute sa carrière. Et ce succès incomparable qui est attesté par tous les contemporains — par les gazettes, par les lettres, par les mémoires — s'explique par le fait que Bourdaloue est essentiellement le prédicateur de son siècle et de son auditoire. La forme châtiée, correcte de ses sermons appris par coeur, plaisait alors plus que les fougueuses improvisations de Bossuet. La dialectique serrée, la logique un peu subtile qui fait de sa parole " une raison toujours éloquente " répondaient bien aux aspirations du siècle de Descartes et de Boileau. Enfin les applications morales qu'il faisait constamment du dogme, l'abondance des traits d'observation dans ses discours si éminemment pratiques, intéressaient au plus haut point des gens toujours curieux d'analyser et de fouiller le coeur humain. S'inspirant parfois de l'actualité, il donne des leçons méthodiques où il semble penser successivement à chacun de ses auditeurs, parce qu'il estime qu'un tel enseignement laisse plus de traces dans l'esprit qu'une émotion provoquée par des effets oratoires.

Par l'agitation de sa vie, la complexité de sa nature et son talent tout en nuances, Fénelon est la véritable antithèse du génie simple et uni de Bourdaloue : aussi ses idées sur l'éloquence et son éloquence elle-même seront-elles la critique directe de l'éloquence de Bourdaloue. " Il faut être simple et familier, dit-il dans ses *Dialogues sur l'éloquence;* il faut mépriser les formules, les ornements, se laisser aller à l'ardeur et à la passion de son inspiration naturelle, non sans s'y être préparé par la méditation." Ainsi prêchait Fénelon lui-même et sa prédication avait infiniment de charme.

S'il était permis de comparer Bossuet et Fénelon, le pre-

mier, pourrait-on dire, représente la force, la majesté, le besoin de convaincre, tandis que le dernier représente la grâce, l'élégance, le besoin de plaire.

Certains historiens de la littérature réduisent Massillon presqu'au rôle de rhéteur. Sa phrase, dit-on, pêche par un excès de perfection dans l'agencement des périodes, dans l'excessive justesse des oppositions, dans l'emploi d'adjectifs moins utiles pour le sens que pour l'harmonie. Pourtant cet orateur sacré attache par le relief avec lequel il peint les souffrances et les faiblesses de l'humanité. Il analyse avec beaucoup de tact et un vif sentiment des nuances les passions du coeur humain, et c'est un des traits qui apparentent son génie à celui de Racine. D'après ses contemporains, son action avait un charme très pénétrant, il n'effrayait pas mais il touchait. Comme panégyriste, il montre au milieu des mensonges de la cour, un sens remarquable de la vérité et de la mesure, et les éloges qu'il fait, par exemple, de Louis XIV, de sa fermeté dans les revers et devant la mort, ne dépassent nullement ce qu'en dit Saint-Simon qui pourtant n'aimait guère le roi.

Au 18ème siècle, la prédication subit une longue éclipse. Cette décadence est due d'une part aux querelles religieuses qui partagent les différents ordres et nuisent ainsi à la formation des clercs, et d'autre part à l'incrédulité toujours grandissante de l'auditoire. Le déisme fait sans cesse des progrès et les prédicateurs, pour se faire écouter, croient devoir renoncer de plus en plus à l'exposition du dogme.

Certains d'entre eux recourent en outre aux artifices de la rhétorique et c'est l'époque de l'éloquence ornée, fleurie, genre académique. Enfin quand les Philosophes et l'Encyclopédie semblent triompher, les prédicateurs se mettent au goût du siècle pour gagner les coeurs. Leurs discours deviennent complètement profanes et humanitaires, ce qui ne les empêche pas d'ailleurs de subir les railleries et les sarcasmes de ces philosophes qu'ils prétendent séduire.

Ce n'est qu'après la Révolution que se produit une réac-

tion religieuse. Le *Génie du christianisme* montre aux chrétiens timorés qu'on peut pratiquer la foi sans tomber sous le coup du ridicule, et les églises se trouvent de nouveau remplies par un auditoire désireux d'entendre les vérités chrétiennes et qui aura bientôt des prédicateurs dignes de lui.

Alors s'inaugure le genre conférence, avec Mgr de Frayssinous. Le prédicateur s'adresse à des auditeurs que le rationalisme a plus ou moins séduit et qui sont les derniers disciples de la philosophie du 18ème siècle. Il entend proportionner exactement son effort au degré de culture et à l'état d'esprit de ses auditeurs ; aussi, dans sa modération, ne cherche-t-il pas à briller, mais plutôt à convaincre.

L'improvisateur étonnant qui lui succède dans la chaire de Notre-Dame a un autre public. Ses auditeurs ont été touchés par le souffle brûlant de Lamennais : ce sont les disciples ou les héros inquiets du romantisme. Aussi Lacordaire suit-il dans sa démonstration la marche que spontanément avait suivi sa propre pensée lorsqu'il était jadis passé de l'indifférence à la foi. Mais ses conférences valent surtout parce qu'elles symbolisent pour nous un moment de l'histoire des âmes dans notre siècle.

Les successeurs de Lacordaire dans la chaire de Notre-Dame sont eux aussi des orateurs vraiment remarquables. Chacun d'eux retient par des qualités spéciales : le Père de Ravignan par sa chaleur d'émotion ; le Père Félix, par sa manière harmonieuse d'amener le développement de la pensée ; le Père Monsabré, par la vigueur de sa dialectique ; Mgr d'Hulst, par son admirable correction et sa froideur élégante.

Somme toute, au 19ème siècle, la prédication, quoiqu'elle n'ait pas la majesté et l'ampleur des maîtres du grand siècle, parait davantage observer la grande loi de la chaire : l'utilité.

* * *

Dans les cinq conférences qu'il nous a faites, M. le professeur Lagacé a étudié, avec la richesse d'expression et le style chatoyant qui le caractérise, trois grands artistes de la Renaissance : Michel-Ange, Raphaël, le Titien.

Le but poursuivi par l'art du XVe siècle avait été, en définitive, de se rapprocher le plus près possible de la nature par la représentation réaliste de la vie contemporaine. Les sculpteurs et les peintres tout en cherchant à se hausser au style noble, avaient peuplé leurs bas-reliefs et leurs tableaux des portraits de leurs amis ou de leurs bienfaiteurs. Les sujets sont encore religieux par la pensée, mais extrêmement mondains par l'exécution. Sans doute, il y eut des exceptions, Botticelli et Bellini par exemple, mais dans leur recherche de l'expression et de l'expression par l'attitude compliquée, ils ne révèlent que des âmes partagées entre le plaisir de vivre et la douleur de penser. Cette ardeur à traduire la réalité dans sa bigarrure imprévue et son désordre mouvant, avait dépouillé l'art des fortes qualités dont l'avait doté le génie de Giotto : l'ordonnance harmonieuse, la noblesse des formes, la gravité religieuse et la richesse intellectuelle. C'est à lui rendre ces précieuses qualités que vont s'appliquer les maîtres du XVIe siècle et avec Michel-Ange Raphaël et le Titien, l'art, élevé au-dessus de la réalité et de la vie, va s'adresser moins à la curiosité des yeux qu'à la réflexion de l'intelligence.

Dans la splendeur de la Renaissance, aucun nom ne brille d'un plus vif éclat que celui de Michel-Ange. Il achève et couronne magnifiquement l'école dont il est issu; s'il la domine de toute la hauteur de son prodigieux génie il n'en est pas moins florentin par son amour pour la beauté et sa parenté spirituelle avec Dante.

A son apparition, il semble qu'un orage d'une violence extrême traverse " le ciel assoupi et surchauffé de Florence ". Et durant un siècle l'art italien est entraîné dans le tourbillon de cette âme déchaînée.

La vie du grand sculpteur, brièvement racontée, est un

perpétuel tourment. Elle nous montre les échecs et les déboires de ce génie hanté par le gigantesque et le colossal. Enthousiaste et changeant, Michel-Ange entasse les tâches les plus écrasantes, sans jamais consulter la mesure de ses forces. Sculpteur, peintre, architecte, il veut être encore ingénieur, manoeuvre, tailleur de pierres.

Sculpteur par choix et par vocation, il ne conduit à bien que ses oeuvres de peinture.

L'histoire de sa vie, en dernière analyse, est l'illustration de la passion d'infini qui dévore l'âme humaine. Non pas que les malheurs qui la traversent n'ait rien d'inusité. Mais s'il est vrai "que la souffrance se mesure à l'ébranlement de l'être intérieur et non au choc des choses extérieures", quelle âme fut plus capable de transports, de frémissements et d'indignation que celle de Michel-Ange? Et c'est précisément cette qualité d'âme qui donne à sa vie tant de valeur.

L'oeuvre de Michel-Ange est comme secouée par les tourments qui agitèrent sa vie. La solitude passionnée dans laquelle il se réfugia, comme un navire battu par la tempête, est l'essence non seulement de son oeuvre, mais aussi de son génie. C'est là qu'il faut chercher la cause de l'admirable unité qui préside à ses conceptions grandioses, comme aussi de l'étroite liaison qui existe entre les arts qu'il pratique, et l'échange de leurs moyens d'expression. Cependant Michel-Ange ne put échanger entièrement au danger de s'abîmer en des visions intérieures pour y chercher, en dehors des réalités et des conditions habituelles des choses, les grandes lois de la beauté morale. Et il en vint à nier toute beauté à la réalité exacte et à ne considérer l'art que comme l'expression de l'idée éternelle et immuable.

Tel fut l'idéal élevé à la portée uniquement d'un génie de sa trempe, que Michel-Ange poursuivit sans relâche. C'est par ce caractère d'une souveraine grandeur que son oeuvre se distingue de tout ce qui avait été fait avant lui.

Dans ses ouvrages, particulièrement dans les fresques du

plafond de la Sixtine et dans les statues des tombeaux des Médecis. On a tort de n'y rechercher et de n'y admirer que le déploiement de la force, l'exubérance de la vie et la virtuosité de la facture. Il faut pénétrer plus avant et reconnaître la grandeur de l'aspect, la gravité douloureuse des silhouettes et le caractère si monumental qu'il leur a imprimé. C'est trop peu de louer la science consommée qu'on y découvre, si l'on n'y exalte en même temps la souveraine puissance.

Cependant, il faut le reconnaître, la trop grande supériorité de Michel-Ange sur ses contemporains a été funeste à l'art italien. Ses successeurs, aveuglés par le foyer ardent de cette pensée en quelque sorte surhumaine, n'en comprirent pas le haut idéal. Ils transformèrent en défauts l'excès de ses qualités. Cela était inévitable; c'est la rançon ordinai des héros de l'art qui sont, selon le mot de M. Rolland, des puissances décevantes.

Lorsque nous sortons de l'antre terrifiant, de la fournaise ardente de la Sixtine et que nous pénétrons dans les Loges du Vatican, il semble que les murs d'une prison tombent devant nos pas et que, comme Dante arraché par Virgile aux horreurs des cercles infernaux, nous jouissons du riant spectacle des vallées ombreuses de l'Elysée.

Raphaël est le grand magicien qui des réalités décevantes tire des délices sans fin, celui qui donne à nos rêves leur forme la plus idéale.

La carrière de Raphaël, si brève et si prodigieusement féconde a été parcourue sans une hésitation, sans un arrêt, dans la joie de vivre, dans l'ivresse de produire. Il marcha de succès en succès, accablé de la faveur des grands, fêté, choyé. Alors que l'histoire des artistes de cette époque ne nous raconte que morts violentes et tragiques aventures, lui, comme un jeune dieu, traverse ce farouche milieu, le sourire aux lèvres, l'étoile au front, entouré du prestige que donnent la fortune, la renommée, le génie. Les regards le recherchent et les coeurs brûlent pour lui. Quand

on étudie cette vie qui ne fut en quelque sorte qu'une apothéose, on se prend à répéter le mot de Blaze de Bury : " Raphaël est une légende; il nait, éblouit le monde et s'éteint dans sa gloire comme le soleil. "

L'un des traits dominants du génie harmonieux et bienfaisant de Raphaël, c'est le respect, ou, selon le mot de M.L. Gillet, la piété envers le passé. Il n'est pas comme Léonard de Vinci et Michel-Ange, un révolutionnaire. Venu à une heure où il restait peu de chose à découvrir en fait de technique, il a pris, à l'exemple des Grecs, l'art au point où il l'avait trouvé pour le conduire au sommet de la perfection. Son respect va si loin qu'il se fait " sauveur " d'un passé qui sans lui eût été voué à l'anéantissement et à l'oubli. Il fait plus et c'est ce que ses détracteurs ne lui ont pas pardonné : il ne craint pas d'introduire dans ses tableaux des morceaux entiers ravis à ses prédécesseurs ou à ses contemporains. Cet éternel emprunteur prend son bien où il le trouve et compose ses chefs-d'oeuvre des éléments qui lui semblent les plus propres à révéler sa pensée, se contentant de répandre la lumière de son génie sur l'ensemble des matériaux amassés. Ce qui constitue l'essence rare de Raphaël, c'est l'équilibre : équilibre des dons naturels, équilibre des facultés intellectuelles, équilibre des principes déterminants, équilibre de l'esprit qui conçoit et de la main qui exécute, si bien que chaque partie de l'ensemble donne tout son effet et, parce qu'à son plan, reçoit toute la lumière de la pensée se révélant sans en laisser perdre un seul rayon. Voilà ce qui explique aussi pourquoi Raphaël est toujours simple jusque dans ses profondeurs. Il semble qu'il regarde le monde avec un coeur toujours renouvelé, toujours rempli d'une éternelle fraîcheur de sensation ; on dirait qu'il recommence sans cesse à vivre et qu'il retrouve à chaque nouvel effort, plus vive la force de sa pensée réfléchie, plus neuve l'inconsciente naïveté de son âme étonnée. Et c'est le secret de son emprise : il donne chaque fois toute son âme et, dans la forme où il la fait descendre, elle demeure une harmonieuse clarté.



Si la renommée a placé le divin Sanzio au premier rang des dieux de l'art, c'est que, comme Mozart, il incarne la grâce, la tendresse, la volupté d'une vie que ne déflorent ni les amertumes ni les désenchantements de " la vie dure"... Mais celle-ci existe aussi et n'a-t-elle pas, par certains côtés, plus de grandeur et de noblesse que l'autre? Voilà pourquoi il faut toujours, après l'ivresse d'un Raphaël et d'un Mozart, s'adresser à un Michel-Ange et à un Beethoven pour leur demander ce que vaut le coeur humain en face de la douleur.

Tiziano Vecelli, dit le Titien, troisième grand artiste de la Rénaissance, n'est pas seulement le maître le plus parfait de l'école vénitienne et le plus grand coloriste de l'Italie; c'est encore un de ces génies universels qui ont pénétré les lois et les secrets de la nature. Titien fut avant tout une nature harmonieuse. L'époque et le milieu où se déroule son existence presque centenaire fournissent à son génie ouvert et accueillant une matière infiniment riche et variée. Portraits, sujets mythologiques, tableaux religieux, Titien fut un maître dans tous les genres. La grâce, une grâce ample et chaleureuse qui se fait sentir dans la cadence des lignes et dans le rythme des tons, est la marque de son génie. Peintre, il est un merveilleux alchimiste de la couleur. Il part d'un métier traditionnel, il invente un langage nounouveau, d'une liberté et d'une hardiesse souveraine, et par là son oeuvre est un chaînon nécessaire dans l'évolution de la peinture. Avec Titien, l'école vénitienne s'affranchit des entraves de la composition hiératique, élargit le point de vue, humanise et naturalise l'art, et c'est par là qu'elle exprime vraiment la splendeur et le mystère mouvant de la vie.



M. Dulieux, professeur de mines et métallurgie à l'Ecole Polytechnique, nous a donné trois conférences : les richesses minérales à travers les âges, les étapes de la science géologique, l'importance d'une culture générale dans la formation des ingénieurs.

L'art de la métallurgie, nous dit-il, a eu des débuts pénibles et ce n'est qu'après de longs efforts que l'homme est arrivé à arracher du sein de la terre ces minéraux considérés aujourd'hui comme indispensables à l'industrie. Pour étudier son sujet le moins incomplètement possible, M. le conférencier divise les progrès de la métallurgie en diverses époques.

Primitivement la curiosité de l'homme fut éveillée par la pesanteur ou l'aspect inaccoutumé de certaines pierres lesquelles, mises dans le foyer, fondirent et de là date la découverte des premiers minéraux. Cette fusibilité ou cette pesanteur expliquent la vogue du fer, du cuivre, de l'étain et de l'or. Par ces quatre métaux débute l'art de la métallurgie. Dans l'antiquité grecque et latine, on commence la découverte de véritables mines, par exemple celles du Laurion et du mont Pangée; la première permettant à Athènes de résister aux Perses et d'équiper ses armées et sa flotte, la seconde devant servir aux Macédoniens à acheter les consciences grecques et à entreprendre des conquêtes. Les Romains de leur côté utilisent les gisements du bassin méditerranéen pour faire exécuter leurs immenses travaux de voirie. Avec les invasions des Barbares, se produit l'abandon presque total des mines et pendant près de douze siècles l'Europe n'a d'autres ressources que les trésors accumulés jadis.

A la fin du 15ème siècle et durant les siècles suivants, la découverte de l'Amérique et sa conquête donnent à l'Europe des monceaux d'or et d'argent. Mais c'est pendant le siècle dernier qu'apparaissent les richesses minérales en quantités incroyables: ce sont les placers de la Californie, de la Nouvelle-Galles, de l'Australie Occidentale, les mines

d'or et de diamant du Transvaal, les mines de houille de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis, les puits de pétrole de la Pennsylvanie et les mines d'argent de Cobalt. L'industrie sidérurgique prend aussi un développement extraordinaire; si bien qu'avec la progression inévitable de la consommation, il faudrait s'attendre à manquer de minerai de fer bientôt — en moins d'un siècle — si l'on ne comptait raisonnablement sur des réserves inconnues.

Dans sa deuxième conférence, M. Dulieux expose d'abord brièvement les premières théories géologiques de l'humanité. Il nous fait ensuite constater l'état stationnaire de cette science tant que l'on n'a pas établi des principes raisonnables basés sur l'étude et l'observation de la nature. C'est Bernard Palissy et Léonard de Vinci qui découvrent la nature des fossiles, et le médecin danois Nicolas Sténon formule les premières lois de la formation des sédiments.

Mais ce n'est qu'au début du 19e siècle que la science géologique commence à se développer pour de bon. Cuvier découvre les grandes espèces fossiles et enseigne que chaque époque de la terre est caractérisée par des animaux spéciaux. Il croit qu'à chaque époque des créations nouvelles —catastrophes—ont peuplé la terre d'animaux nouveaux. Darwin combat ces théories catastrophistes. Dans son livre sur l'*Origine des espèces*, il déclare que toutes les espèces si différentes, dérivent de formes ancestrales communes, et que par évolution chacune d'elle a gagné ses caractères propres.

Le conférencier résume ensuite ce que nous savons à l'heure actuelle de la constitution de notre globe et termine en donnant leur juste valeur aux hypothèses évolutionnistes montrant quels services elles peuvent rendre à la science, mais affirmant aussi que, comme toutes les hypothèses, elles ne sont que probables et qu'il est préférable de croire à une création faite une fois pour toutes et évoluant selon le plan de Dieu, qu'à une série de créations où Dieu aurait retouché à chaque instant son oeuvre.

Dans sa troisième et dernière conférence, M. Dulieux s'efforce de nous montrer en quoi consiste le bon ingénieur et comment on doit envisager le problème de son éducation.

Se basant sur certains rapports récents, M. le conférencier expose ce qui parait être indispensable à un bon chef d'industrie. Et il divise ces qualités en plusieurs classes :

Qualités de caractère — volonté tenace, sens moral — qui font réussir malgré les échecs et les insuccès. C'est grâce à leur énergie que les inventeurs arrivent au but, que les chefs d'industrie soutiennent leurs entreprises.

Qualités d'intelligence pour s'assimiler rapidement les conditions de travail, de production, pour être bon observateur.

Connaissances scientifiques et techniques, qui permettent à l'ingénieur de comprendre, de combiner, d'améliorer.

Mais alors devons-nous donner à nos futurs ingénieurs un enseignement encyclopédique, leur apprendre tous les procédés de métier, toutes les formules, toutes les sciences, ou bien leur donner seulement une forte culture scientifique et les méthodes techniques d'ensemble ?

D'accord avec tous ceux qui s'occupent d'enseignement et qui s'y connaissent tant soit peu, M. Dulieux se déclare pour la seconde méthode.

Il faudrait dix ans pour apprendre tous les tours de métier de la seule métallurgie; donc efforçons-nous de donner au futur ingénieur les qualités fondamentales et une culture scientifique et technique générale mais solide. En entrant à l'usine il apprendra bien vite et bien mieux les recettes qu'à l'Ecole.

Ces préliminaires établis, quelle éducation devra-t-on prévoir pour le futur ingénieur ? M. Dulieux réclame un enseignement latin-science. A côté de l'enseignement classique intégral, il faudrait établir un enseignement plus approprié aux besoins et caractérisé par les points suivants :

Pas de grec, du latin jusqu'à la rhétorique, une ou deux années de philosophie faite en français, des professeurs de

sciences licenciés des universités françaises ou anciens élèves de l'Ecole Polytechnique.

Alors les écoles d'ingénieurs seront mieux en mesure de donner un bon enseignement à des élèves déjà bien préparés. Et c'est ainsi que peu à peu nous occuperons la place à laquelle notre race a droit sur ce sol qu'elle a défriché et arrosé de ses sueurs et de son sang.



RAPPORT DE M. RENE DU ROURE

SUR LES COURS DU LUNDI

Mesdames,

Messieurs,

Il est d'usage qu'à cette dernière séance, avant de rendre compte des travaux accomplis aux cours didactiques, le conférencier s'efforce de dégager quelques conclusions des études qu'il a faites publiquement devant vous.

De ces leçons, vous venez d'entendre le résumé que M. le secrétaire-général a fait avec sa clarté et sa sûreté habituelles, non sans l'enrichir parfois du fruit précieux de ses réflexions personnelles. Et il me semble que déjà vous devez apercevoir l'enseignement que comporte cette rapide histoire de la prédication française. Certes, je n'ai pas l'intention de donner des leçons aux prédicateurs modernes ; je ne possède ni le caractère, ni l'autorité, ni la compétence qu'exigerait une pareille tâche. Mais l'histoire par elle-même entraîne toujours des leçons ; et c'est bien l'esquisse d'une histoire que nous avons essayé de faire. Et nous pouvons tout au moins nous demander quels sont les prédicateurs qui ont surtout marqué leur place dans la chaire chrétienne, et par quelles qualités ils l'ont marquée.

Si différents qu'ils aient pu être de tempérament, de génie et de méthode, les François de Sales, les Bossuet, les Bourdaloue, les Lacordaire ont cependant possédé des qualités communes. Et je ne veux pas parler de leurs qualités de forme, de la beauté extérieure de leur éloquence, cette beauté qui, suivant le mot de Bossuet, doit suivre, la parole de Dieu *comme une servante.* Ce qu'ils avaient avant tout, ce qui frappe en eux, lorsqu'on les étudie, c'est d'abord

l'ardeur de leur zèle apostolique, de leur foi, — et c'est aussi la parfaite adaptation de leur parole à l'auditoire qui les écoutait.

La première de ces qualités, vous savez qu'elle ne manque pas aux apôtres d'aujourd'hui : leur zèle semble au contraire augmenter avec les difficultés qu'ils rencontrent dans l'accomplissement de leur tâche. Mais la question la plus délicate est celle qui se pose pour eux à propos de l'auditoire s'ils ont à instruire, à édifier, à convaincre. Quel est cet auditoire? Quelles sont ses dispositions? Quels sont ses besoins?

Il ne faut pas se montrer trop pessimiste, et gémir, comme le font certains, sur le malheur des temps et la décadence du sentiment religieux. Assurément, les prédicateurs modernes s'adressent à un auditoire mieux disposé que celui du dix-huitième siècle. Qu'y a-t-il en effet de plus terrible que l'indifférence? Or, le public d'aujourd'hui n'est pas indifférent. Comme le fait très judicieusement remarquer M. Faguet dans son livre sur l'*Anticléricalisme,* l'ardeur même des anticléricaux prouve que le sentiment religieux est toujours vivace, non-seulement chez leurs adversaires, mais en eux-mêmes. Sans doute, l'on trouve dans la masse beaucoup d'ignorance et nombre de préjugés; sans doute aussi, notre siècle est entrainé par un appétit passionné de jouissance immédiate. Mais ce positivisme pratique s'allie, par une étrange contradiction, à une inquiétude morale, qui se traduit par maint symptôme. Parmi les esprits cultivés surtout, des problèmes nouveaux se sont posés; les progrès de la science, l'évolution de la philosophie ont amené un changement d'orientation dans les idées. Et l'on ne s'éloigne pas davantage de la foi, mais le doute a pris de nouvelles formes, des objections nouvelles ont surgi; cependant, le désir de croire ne diminue pas; mieux encore, il augmente sans cesse, et le mouvement qui ramène tant de penseurs et d'écrivains *sur les chemins de la croyance* en est la meilleure preuve.

Il semble donc que pour répondre aux inquiétudes religieuses et morales de nos contemporains, deux formes de prédication soient nécessaires : l'une sera destinée à l'instruction de la masse, et elle sera surtout pratique et morale ; elle tiendra compte des besoins de ces âmes et leur apportera les réponse de l'Evangile ; et elle sera simple de forme, elle se fera accessible à tous. L'autre sera plus particulièrement adaptée aux exigences des esprits plus cultivés ; elle prendra plutôt la forme de la conférence et elle réclamera des prêtres non seulement instruits dans le dogme et la théologie, mais encore au courant du mouvement qui entraîne la pensée moderne ; il faudra que ces prêtres prennent la tête de ce mouvement, au lieu d'essayer vainement de courir après lui, et qu'ils s'efforcent de constituer dans la société, selon les traditions séculaires de l'Eglise, une élite intellectuelle.

Je puis d'ailleurs d'autant plus librement tirer de pareilles conclusions, que c'est précisément en ce sens que paraît s'orienter la prédication moderne, montrant qu'elle a compris les besoins des âmes.

Sans doute, quelques prédicateurs éprouvent encore quelque peine à renoncer à l'appareil traditionnel des sermonnaires. Ils restent fidèles aux divisions et aux subdivisions en trois points, et l'on en cite même un qui semblait tellement attaché à cette tripartition, qu'avant de commencer son sermon, il disposait, comme une sorte de symbole, sur le rebord de la chaire, trois mouchoirs : l'un pour se moucher, l'autre pour s'éponger le front, et le troisième pour cracher. Il faut aussi reconnaître que d'autres s'attachent trop obstinément à la recherche de beautés littéraires souvent contestables, à ce que l'on appelait autrefois l'éloquence académique ; tel est celui dont parle M. Doumic, dans une étude sur les prédicateurs contemporains, et qui décrit longuement, à grand renfort de métaphores et d'épithètes, un coucher de soleil à Aix-les-Bains, pour en tirer cette conclusion au moins inattendue : qu'il n'y a point d'antinomie entre la nature et la grâce, entre la raison et la foi.

Mais de tels prédicateurs deviennent peu à peu l'exception. Les autres marchent résolument dans la voie nouvelle, celles que montre surtout en France la troupe vaillante et habile des missionnaires diocésains. Non, l'on ne peut dire qu'il y ait aujourd'hui une décadence dans l'éloquence de la chaire. Vous le savez, vous qui chaque année vous pressez autour de la chaire de Notre-Dame de Montréal, pour entendre une parole française; vous le savez, que l'Eglise de France possède encore des apôtres, et des apôtres dont la voix est encore assez éloquente et persuasive, pour pénétrer jusqu'au fond des âmes !

* * *

Une autre conclusion qui se dégage pour moi de nos travaux de cette année, c'est qu'assurément un professeur... n'est pas un prédicateur : il ne dispose pas des mêmes moyens, et son but est quelque peu différent. Voilà pourquoi, je crois, nos cours du lundi ne sont pas aussi efficaces que je désirerais qu'ils le fussent. Le professeur s'y trouve trop isolé, dans sa chaire, trop éloigné de ses auditeurs, incapable de collaborer étroitement avec eux ; et pour la formation du style, pour l'étude de la langue et de l'histoire littéraire—nous avons cette année suivi cette histoire depuis les origines jusqu'à la fin du seizième siècle—, il faudrait que les auditeurs prissent une part active à l'enseignement, qu'ils y eussent leur rôle à jouer,soit par des lectures contrôlées, soit par des exercices, non seulement écrits, mais oraux. Sans quoi l'histoire littéraire n'est guère qu'une suite de mots à peu près vides de sens et aussitôt oubliés, et pour la plupart des auditeurs, elle présente bien peu d'intérêt. Aussi qu'arrive-t-il? Ils désertent, et le professeur risque de se trouver un jour tout seul dans sa chaire.

En m'exprimant ainsi, je montre, il est vrai, quelque ingratitude; car, somme toute, il ne semble pas que j'aie eu à

me plaindre cette année de la fidélité de mes élèves hebdomadaires. Leur petit groupe s'est montré ponctuel et zélé. Il a participé régulièrement aux travaux écrits qu'il est d'usage de donner, et nous avons eu, toutes les trois semaines, entre vingt et trente-cinq compositions à corriger.

De plus, l'examen final ne nous a donné que des satisfactions; de l'avis unanime du jury, c'est un des meilleurs examens qui ait encore été passé. Les résultats le prouvent; sur quinze candidats, nous avons quinze lauréats, et plusieurs ont obtenu leur certificat ou leur diplôme avec distinction.

De ces quinze candidats, la majorité, la grande majorité est, comme de coutume, composée de jeunes filles; et ce n'est pas moi qui irai m'en plaindre! Je suis trop heureux de rendre hommage à leur zèle, à leur intelligence, et de proclamer l'efficacité de leurs efforts.

Mais elles me permettront de constater avec plaisir que nous avons cette fois cinq hommes, — ce qui est un *record*— parmi les lauréats. De ces cinq hommes, trois sont des frères enseignants, un autre est professeur à l'Ecole Normale, et le cinquième est un étudiant en droit!

Puisse cet exemple être suivi, et que quelques autres étudiants viennent profiter d'un enseignement, qui, somme toute, est fait pour eux! Puisse-t-il se faire qu'ils comprennent l'intérêt de la culture littéraire! Sans doute, je ne méconnais pas l'attrait des occupations auxquelles ils préfèrent consacrer leurs loisirs; je reconnaîtrai même que la politique, à défaut d'autre chose, n'est pas absolument dénuée de tout intérêt. Mais enfin, avant de se lancer dans la vie publique, il faut avoir un fonds, il faut avoir une base; et cette base, l'esprit ne peut pas l'avoir, si on a négligé de lui donner une culture générale.

D'ailleurs, nos occupations, aux cours du lundi, ne manquent pas toujours d'actualité. Je n'en veux pas d'autre preuve que le sujet même de la composition finale; c'était une question vraiment actuelle, à la veille de ce congrès de

la langue française, qui doit se tenir au mois de juin à Québec. En voici le texte :

" Crémazie écrivait en 1867 : " Plus je réfléchis sur les destinées de la littérature canadienne, moins je lui trouve de chances de laisser une trace dans l'histoire. Ce qui manque au Canada, c'est d'avoir une langue à lui. Si nous parlions iroquois ou huron, notre littérature vivrait... Nous avons beau dire et beau faire, nous ne serons toujours, au point de vue littéraire qu'une simple colonie. " Que pensez-vous de cette opinion de Crémazie ? "

Sur ce sujet, de fort bonnes compositions m'ont été remises. La plupart d'entre elles, je me hâte de le dire, témoignaient d'une juste indignation contre le blasphème du pauvre poète ; et certains arguments ne manquaient pas de force et de portée. Mais cette fois encore, comme il arrive trop souvent, quelques erreurs se sont produites sur le sens même du texte.

Ce n'est pas, comme certains ont paru le croire, un plaidoyer pour l'adoption de l'iroquois comme langue nationale. Ce n'est pas non plus l'affirmation que jamais le Canada ne produira de grands écrivains. Mais ce que soutient Crémazie, c'est que ces écrivains, s'ils voient le jour, seront regardés comme des écrivains *français*, et que, faute d'une langue à lui, le Canada ne pourra jamais avoir une littérature à lui. Que faut-il en penser ?

L'exemple de certains pays de langue française, tels que la Suisse et la Belgique, semblerait d'abord donner raison à Crémazie : leurs écrivains les plus illustres,—J.-J. Rousseau, Mme de Stael, V. Cherbulliez, Ed. Rod, Maurice Maeterlinck — sont à proprement parler des déracinés. Mais à cet exemple,on peut opposer celui des Américains des Etats-Unis, qui, dans la langue anglaise, ont pu se créer une littérature bien à eux, différente de la littérature anglaise. Et, d'autre part, les écrivains de terroir ne doivent-ils pas trouver un encouragement dans le mouvement régionaliste qui se dessine, dans les provinces mêmes de la France, en traits

si accentués ? Enfin, ne faut-il pas tenir compte des conditions particulières dans lesquelles se trouve le peuple canadien-français, plus éloigné de la France que les autres pays de langue française, en contact permanent avec des compatriotes d'une autre race, et suivant des destinées très différentes de celles de son ancienne mère-patrie ?

Enfin, la plupart des oeuvres déjà produites par des écrivains canadiens indiquent tout au moins qu'il est possible et qu'il est désirable que la littérature canadienne-française conserve son caractère national.

D'ailleurs ce ne sont pas les sujets locaux qui manquent. Le Canada n'offre-t-il pas le champ le plus vaste et le plus riche aux romanciers, aux historiens, aux poètes qui voudront y puiser leur inspiration? Dans l'immensité de ses fleuves et de ses lacs, dans ses montagnes boisées et ses forêts d'érables, dans ses plaines sans limites, dans la pureté de son atmosphère, dans ses neiges d'hiver et dans l'exubérante floraison de ses étés, la nature se montre sous ses aspects les plus pittoresques et les plus grandioses. Quel cadre pour un romancier ou pour un poète!

Et l'histoire de ce peuple qui lutte pour sa langue, pour son Dieu, pour sa liberté, ne présente-t-elle pas, dans ses alternatives, l'intérêt d'un drame héroïque? Dans ses traditions, et dans leur parfum un peu passé, on retrouve l'esprit de la vieille France et le souvenir des premiers colonisateurs.

Enfin, quelle curieuse et passionnante étude morale que celle de son esprit d'aujourd'hui, de cet élan vers l'avenir, de cette griserie que donne à un peuple jeune la foi dans sa force et la vue d'un horizon illimité !

Dans la langue même dont il se servira, l'écrivain canadien-français pourra rester fidèle à certaines traditions de langage particulières au Canada. Sans doute, il devra rejeter les fautes et surtout les anglicismes populaires. Mais, suivant l'exemple des écrivains régionalistes de la France, il pourra, comme eux, faire usage des locutions et des pro-

verbes locaux, — des mots de vieux français, désuets en France, et conservés dans les campagnes de Québec, — de certains mots de terroir, importés pour la plupart des provinces de Normandie, d'Anjou et de Saintonge, des mots enfin que les nécessités de la vie ont forcé les Canadiens à créer, pour désigner des objets qui n'existent pas en France.

Mais cet emploi du vocabulaire local devra être fait avec assez de choix, pour qu'on ne relève que des mots dignes de vivre, — avec assez de discrétion pour que la phrase reste parfaitement claire, simple et intelligible à tout lecteur français, et qu'il ne soit pas nécessaire de terminer le livre par un glossaire.

Il est évident qu'un pareil travail exige de la part de l'écrivain une connaissance approfondie non-seulement des idiotismes du Canada, mais aussi de la langue française classique. Il devra donc avoir été formé par la lecture et l'étude des grands écrivains de France : c'est d'eux aussi qu'il devra recevoir ces dons de clarté, de sobriété et de goût qui distinguent les lettres françaises. Et ses maîtres ne devront pas seulement être les classiques du dix-septième siècle, — qu'il peut d'ailleurs légitimement regarder comme ses ancêtres littéraires ; — il ne devra pas rester étranger au mouvement des idées qui s'est poursuivi en France durant les deux derniers siècles, et qui se poursuit encore ; c'est la pensée française qui devra rester son inspiratrice, parce que c'est elle seule qu'il est capable de goûter et de comprendre, par son tempérament et le génie de sa race.

C'est ce que M. l'abbé Camille Roy dit fort bien dans une de ses études sur la littérature canadienne : " Et parce que l'esprit français est bien près du nôtre et lui ressemble à merveille, puisque tous deux sont frères, c'est à l'esprit français qu'une longue tradition, que des efforts séculaires ont façonné et poli, c'est à lui que nous devons demander quelles habitudes il faut donner au nôtre, et quelle discipline, pour qu'il puisse sur cette terre d'Amérique

exercer par ses oeuvres toute l'influence bienfaisante à laquelle il doit prétendre ".

Mais comment diriger une pareille étude, si ce n'est par un enseignement supérieur régulièrement organisé? Voilà ce qui, jusqu'ici, a manqué au Canada. Ecoutons encore sur ce point M. l'abbé Camille Roy: " L'enseignement secondaire, il n'est pas inutile de le répéter dans un jeune pays où l'on n'en connaît pas d'autre, et où les meilleurs esprits se persuadent difficilement de l'urgence où nous sommes d'en créer un qui soit supérieur, initie d'ordinaire trop incomplètement aux bonnes méthodes de travail... ne prépare suffisamment ni les savants, ni les lettrés, ni les artistes; et nous avons dans ce fait que cet enseignement secondaire fut longtemps ici, qu'il est encore, le seul où puissent se former nos esprits, une explication, non pas la seule, des tâtonnements, et des incertitudes où s'est attardée et où s'attarde toujours notre jeune littérature. "

C'est donc dans ce sens qu'il faut diriger ses efforts. Et alors viendra le jour où pourra se faire entendre, dans le concert des écrivains qui chantent la belle langue française, une voix dont le timbre aura une sonorité à elle, une voix qui sera bien française, mais qui sera aussi bien canadienne.

* * *

C'est sur ce voeu que je voudrais terminer mon enseignement. Car je vais descendre de cette chaire pour n'y plus remonter. Au moment d'en descendre, voici que me reviennent les souvenirs du jour où j'y montais pour la première fois. Cette salle était pleine d'un public, dont je n'oublierai jamais l'accueil sympathique et chaleureux. Que sont-ils devenus, tous ceux qui remplissaient cette salle? Beaucoup sont devenus pour moi des amis, beaucoup sont restés mes auditeurs fidèles, et je les vois encore ce soir ; beaucoup aussi ont disparu: peut-être n'étaient-ils que des curieux, désireux de voir ma tête, et qui sont partis aussitôt

après; peut-être aussi n'ai-je pas su les retenir. Quoi qu'il en soit, il est un témoignage que je crois pouvoir me rendre à moi-même, sans forfanterie; j'ai fait de mon mieux. La tâche était belle; je m'y suis passionnément attaché. En y travaillant, j'ai appris à vous connaître, à aimer tout ce que je sentais de bon et de grand dans votre pays. Et maintenant que le moment est venu de vous quitter, je vous demande, comme récompense de mes efforts, de bien vouloir me considérer toujours comme l'un des vôtres.



ECOLE POLYTECHNIQUE

MONTREAL

Annexée à la Faculté des Arts

L'Ecole Polytechnique de Montréal, fondée en 1874 et annexée à la Faculté des Arts en 1887, est généreusement subventionnée par le gouvernement de la province de Québec et les principaux chemins de fer du Dominion. Elle correspond, par la nature de ses divers enseignements aux facultés de sciences appliquées des universités américaines. Elle prépare aux différentes branches du génie civil et industriel, telles que travaux publics, chemins de fer, machines, mines, ponts et constructions métalliques, etc. Elle comprend deux divisions principales : la division des ingénieurs ou Ecole de Génie Civil, et la division des architectes ou Ecole d'Architecture.

Cette Ecole est installée dans de vastes édifices spéciaux adaptés à ses besoins, où un aménagement bien conçu, au point de vue de l'enseignement scientifique, théorique et pratique, lui assure le caractère et les avantages d'un établissement de premier ordre.

I — PERSONNEL DIRIGEANT

M. ERNEST MARCEAU, principal.	*Ex officio.*
Mgr EMILE ROY, président de la commission des écoles catholiques de Montréal.	
M. ALFRED FYEN, directeur-secrétaire.	

Sir LOMER GOUIN, *délégué du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.*

L'honorable H. ARCHAMBEAULT, *délégué du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.*

M. A. BOYER, *délégué des anciens élèves gradués de l'Ecole.*

M. E. BELANGER, *délégué des anciens élèves gradués de l'Ecole.*

L'honorable HONORE GERVAIS, *délégué de la Corporation des Administrateurs de l'Université.*

M. le chanoine A.-P. DUBUC, *délégué du Bureau des Gouverneurs de l'Université.*

II — PERSONNEL ENSEIGNANT

PRINCIPAL

M. ERNEST MARCEAU

DIRECTEUR DES ETUDES

M. ALFRED FYEN

PROFESSEURS TITULAIRES

M. JOSEPH HAYNES, *architecture et construction, travaux publics, chemins de fer et dessin.*

M. S. DUVAL; *électricité physique, électrotechnique.*

M. F.-C. LABERGE ; *topographie, arpentage, astronomie et géodosie.*

M. C. LELUAU ; *résistance des matériaux, hydraulique, exploitation des chemins de fer, ponts.*

M. ALFRED FYEN ; *mathématiques, géométrie descriptive pure et appliquée.*

M. ELZEAR BEAUPRE ; *calcul différentiel et calcul intégral.*

M. CONRAD MANSEAU ; *algèbre supérieure et géométrie analytique; chargé du service météorologique.*

M. EMILE DULIEU ; *minéralogie, géologie, mines, et métallurgie.*

M. J. FLAHAULT ; *chimie générale, analytique et industrielle; chargé du laboratoire des recherches et analyses chimiques.*

M. E. DYONNET ; *dessin et modelage.*

M. JULES POIVERT ; *composition architecturale.*

PROFESSEUR CHARGE DE COURS

M. RAOUL LACROIX; *dessin.*

PROFESSEURS ADJOINTS

M. A. BEAUGRAND-CHAMPAGNE; *dessin, histoire et théorie de l'architecture, hygiène, chauffage et ventilation.*

M. E. DESAULNIERS; *mathématiques et mécanique.*

M. A. BEAULNE ; *constructions métalliques et assistant pour les travaux techniques.*

M. C. FRIGON; *mesures électriques et chargé des laboratoires d'électricité.*

M. A. MAILHOT; *minéralogie et géologie générale. Conservateur du musée de minéralogie et de géologie.*

M. P.-E. MERCIER; *exploitation et construction des chemins de fer.*

M. H. CHARLEBOIS; *dessin.*

M. P. CHARTON; *topographie et arpentage.*

M. A. DOLLO: *physique, thermodynamique et machines thermiques.*

PREPARATEURS

M. C. BOUSQUET ; *laboratoire des recherches minéralogiques et essais métallurgiques.*

M. A. QUEVA ; *laboratoire de chimie, de recherches et d'analyses chimiques.*

M. W. HAYNES ; *atelier des machines-outils, machines à vapeur, forge.*

PROFESSEURS HONORAIRES

M. ALEXANDRE BONIN ; *officier d'Académie, ingénieur du Comptoir d'escompte de Paris, ancien professeur à l'Ecole.*

M. JOSEPH OBALSKI; *ancien inspecteur des mines de la province de Québec, ancien professeur à l'Ecole.*

M. EBRARD ; *professeur de perspective.*



ELEVES ADMIS A SUIVRE LES COURS

DURANT L'ANNEE 1911-1912

DIVISION DES INGENIEURS

35ème Promotion

MM. Beauchemin, U.	Sorel, Q.
Blais, R.	Ottawa, Ont.
Boulet, N.	Cap Saint-Ignace, Q.
Deschesnes, A.	Village-des-Aulnaies, Q.
Desrochers, L.	Parc-Laval, Q.
Favreau, H.	Montréal, Q.
Gratton, A.	Montréal, Q.
Hébert, L.	Saint-Hubert, Q.
Jetté, H.	Montréal, Q.
Labrecque, H.	Montréal, Q.
Lamontagne, A.	Montréal, Q.
Leclerc, L.	Saint-Pamphile, Q.
McKay, E.	Montréal, Q.
Papineau, G.	Sorel, Q.
Paradis, A.	Montréal, Q.
Roy, A.	Rivière-Verte-Station, Q.
Toupin, T.	Nicolet, Q.

36ème Promotion

MM. Archambault, H.	Montréal, Q.
Bernier, E.	Montréal, Q.
Bertrand, E.	Montréal, Q.
Brunelle, C.-E.	Gentilly, Q.
Cailloux, M.	Montréal, Q.
Clerk, W.	Montréal, Q.
Duval, E.	Batiscan, Q.
Farrell, E.	Montréal, Q.
Fortier, H.	Montréal, Q.
Hébert, C.	Saint-Jean, Q.

MM. Lambert, Z.	Yamachiche, Q.
Lamothe, G.	Québec, Q.
Landry, F.	Saint-Barthélemy, Q.
Larivière, A.	Lotbinière, Q.
Lefebvre, A.	Montréal, Q.
Leroux, A.	Montréal, Q.
Marcoux, P.-G.	Québec, Q.
Massue, H.	Varennes, Q.
Ménard, C.-A.	Cascades-Point, Q.
Painchaud, F.-B.	Québec, Q.
Pepin, O.	Chambly-Bassin, Q.
Pelletier, E.	Yamaska, Q.
Robert, F.	Montréal, Q.

37ème Promotion

MM. Aubin, L.	Lancaster, Ont.
Beauchamp, A.	Montréal, Q.
Beaudoin, H.	Montréal, Q.
Bonaventure, J.-E.	Lanoraie, Q.
Boucher, E.	Hull, Q.
Bourbonnais, A.	Saint-Clet, Q.
Gagnon, J.-E.	Laprairie, Q.
Galarneau, E.	Montréal, Q.
Grandmont, J.	Champlain, N. Y.
Guay, E.	Viauville, Q.
Laurin, J.	Montréal, Q.
Lavigueur, F.-X.	Victoriaville, Q.
Legendre, J.	Westmount, Q.
Lefebvre, O.	Ville-Marie, Q.
Mackay, L.	Ottawa, Ont.
Marois, A.-J.	Québec, Q.
Moreau, J.	Montréal, Q.
Paradis, L.	Warwick, Q.
Pepin, A.	Chambly-Bassin, Q.
Piché, P.-E.	Montréal, Q.
Prévost, M.	Montréal, Q.
Racicot, J.-A.	Saint-Robert, Q.
Valiquette, J.-A.	Saint-Jérôme, Q.
Verge, L.	Québec, Q.

38ème Promotion

MM. Barrette, A.	Montréal, Q.
Bertrand, H.	Témiscouata, Q.
Bessette, O.	Montréal, Q.
Coderre, J.	Saint-Jacques-de-l'Achigan, Q.
Deschamps, A.	Montréal, Q.
Dombrowski, P.	Québec, Q.
Dubreuil, A.	Québec, Q.
Dupont, O.	Montréal, Q.
Dupuis, J.-H.	Saint-Jacques-de-l'Achigan, Q.
Fournier, V.	Coaticook, Q.
Forgues, J.-A.	Montréal, Q.
Gagnon, A.	Montréal, Q.
Gauthier, H.	Montréal, Q.
Godin, C.	Saint-Jean, Q.
Guay, E.	Montréal, Q.
Héroux, J.-E.	Montréal, Q.
Jacquemart, R.	Montréal, Q.
Julien, R.	Saint-Timothée, Q.
Laurin, J.	Montréal, Q.
Lavigueur, F.-X.	Montréal, Q.
Legendre, J.-C.	Montmagny, Q.
MacKay, F.	Ottawa, Ont.
Marien, O.	Montréal, Q.
Martineau, C.-A.	Montréal, Q.
Méthè, L.-P.	Henryville, Q.
Panneton, F.	Les Trois-Rivières, Q.
Pauzé, L.-A.	Montréal, Q.
Piché, H.	Saint-Léonard-d'Aston, Q.
Poitras, P.-E.	Montréal, Q.
Savoie, R.	Montréal, Q.
Veilleux, C.-G.	Lévis, Q.
Vermette, N.	Montréal, Q.

DIVISION DES ARCHITECTES

2ème Promotion

MM. Benoit, V.-T.	Lachine, Q.
Bolduc, N.	Baie-Saint-Paul, Q.
Chenevert, R.	Berthier, Q.
Doucet, A.	Montréal, Q.
Girard, C.	Montréal, Q.
Latourelle,E.	Montréal, Q.
Morissette, J.-A.	Québec, Q.
Robitaille, L.	Québec, Q.

3ème Promotion

MM. Cormier, M.	Montréal, Q.
Côté, G.	Saint-Hyacinthe, Q.
Denoncourt, E.	Les Trois-Rivières, Q.
Lacroix, W.	Québec, Q.
Lafontaine, J.	Saint-Cutbert, Q.
Latourelle, E.	Montréal, Q.
Morin, C.	Saint-Hyacinthe, Q.
Morin, R.	Montréal, Q.
Routhier, A.-G.	Québec, Q.

4ème Promotion

MM. Cardinal, D.	Montréal, Q.
David, C.	Montréal, Q.
Deshaies, L.	Montréal, Q.
Potvin, A.	Baie Saint-Paul, Q.
Saint-Louis, J.-C.	Montréal, Q.
Vautrin, I.	Montréal, Q.

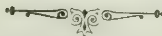
5ème Promotion

MM. Beauchamp, N.	Lachine, Q.
Bernier, A.	Montréal, Q.
Bigonesse, J.-A.	Montréal, Q.

COURS PREPARATOIRE

MM. Allard, J.	Lachine, Q.
Barcelo, J.	Montréal, Q.
Bastien, E.	Montréal, Q.
Bernardin, L.	Terrebonne, Q.
Brodeur, M.	Montréal, Q.
Cartier, J.-A.-E.	Montréal, Q.
Dansereau, J.-B.	Québec, Q.
Demers, P.-E.	Montréal, Q.
Desrochers, J.	Montréal, Q.
Dufresne, W.	Montréal, Q.
Dupuis, H.	Montréal, Q.
Ecrément, J.-G.	Montréal, Q.
Forest, E.	Montréal, Q.
Gauthier, L.	Mont-Laurier, Q.
Gauthier, R.	Mont-Laurier, Q.
Gervais, J.	Montréal, Q.
Giguère, E.	Montréal, Q.
Hudon, L.	Saint-Jean, Q.
Laverdure, J.	Montréal, Q.
Lavoie, H.	Chicoutimi, Q.
Lefebvre, J.-A.	Montréal, Q.
Lépine, E.	Montréal, Q.
Léveillé, J.-P.	Montréal, Q.
Laurencelle, H.	Montréal, Q.
McGowen, L.	Saint-Martin, Q.
Parent, L.	Montréal, Q.
Probst, L.	Saint-Hyacinthe, Q.
Pouliot, C.-E.	Arthabaska, Q.
Reaves, J.-A.	Montréal, Q.

Nombre des élèves : 151.



ORGANISATION PEDAGOGIQUE, DISCIPLINAIRE ET FINANCIERE

I. — ENSEIGNEMENT

Les programmes d'études embrassent toutes les sciences pures et appliquées qui forment le fond de l'enseignement dans toutes les institutions importantes du même genre.

L'Ecole Polytechnique comprend deux divisions principales : la division des ingénieurs ou Ecole du Génie Civil et la division des architectes ou Ecole d'Architecture.

La division des ingénieurs comprend 4 années d'études divisées en deux sections : 1o la section des sciences (les 2 premières années d'études) qui donne droit au grade de candidat ingénieur ; 2o la section technique (les 2 dernières années d'études) qui donne droit au grade d'ingénieur.

Les études de la section des sciences sont communes à tous les élèves. Ceux-ci doivent se spécialiser à leur entrée dans la section technique ; pendant la période correspondant à la section technique, les diverses catégories d'ingénieurs suivent, outre les cours qui leur sont communs, des cours spéciaux et particuliers à leur catégorie.

La division des ingénieurs de l'Ecole Polytechnique forme des ingénieurs civils, des ingénieurs métallurgistes et des mines, des ingénieurs chimistes et industriels, des ingénieurs mécaniciens, des ingénieurs électriciens, des ingénieurs hydrauliques et des ingénieurs des chemins de fer.

Les intéressés consulteront avec fruit le programme spécial élaboré par l'Ecole.

Aux cours de l'Ecole viennent s'adapter des travaux d'application qui sont présentés, chaque année, à un jury dénommé " Conseil de perfectionnement ".

II. — CONDITIONS D'ADMISSION A LA PREMIERE ANNEE D'ETUDES

1o Etre âgé de 16 ans au moins, sauf dispense de un an accordée par le directeur, suivant le résultat de l'examen.

2o Avoir subi, devant un jury composé de professeurs de l'Ecole, un examen satisfaisant sur les matières suivantes :

Partie littéraire: français, anglais, histoire (depuis 1500) de France, d'Angleterre, des Etats-Unis et du Canada, géographie générale et géographie détaillée du Canada.

Partie mathématique : arithmétique théorique, algèbre (1er et 2e degré inclus.), géométrie plane et de l'espace, trigonométrie rectiligne et sphérique.

Partie scientifique : physique et chimie, d'après un programme déterminé par l'Ecole.

Les examens d'admission ont lieu en juin et en septembre. La date est annoncée par la voie des journaux.

En prenant leur inscription, les récipiendaires acquittent les frais prescrits qui sont de $5.00.

Sont dispensés de l'examen d'admission :

1o Les élèves du cours de préparation de l'Ecole d'Arpentage de Québec ;

2o Les élèves du cours spécial du Mont Saint-Louis, Montréal, et du cours spécial de l'Académie commerciale de Québec.

3o Les bacheliers ès arts et ès sciences.

Les candidats munis d'un certificat d'études peuvent être, sur décision du jury d'examen, dispensés de l'examen sur la partie littéraire.

III. — DIPLOMES ET GRADES

L'Université délivre les diplômes d'ingénieur civil aux élèves qui terminent leurs cours dans les conditions de succès déterminées par les règlements. Ce diplôme donne droit à celui de bachelier ès sciences appliquées. (B. S. A.)

La *Gazette officielle* de la province de Québec, le rapport du surintendant de l'Instruction publique et l'annuaire de l'Université Laval publient la liste des élèves sortants qui ont obtenu le diplôme d'ingénieur.

Les élèves de l'Ecole Polytechnique jouissent des privilèges conférés aux étudiants en génie civil par les lois spéciales à la profession d'arpenteur.

IV. — RETRIBUTIONS SCOLAIRES

Les rétributions scolaires sont les suivantes :

Cours de préparation	$100.00
Première année	125.00
Deuxième année	150.00
Troisième année	150.00
Quatrième année	150.00
Pour chacune des 4 années de la division des architectes	115.00
Section des dessinateurs	100.00

Les élèves auront de plus à faire dans les 15 premiers jours de l'année scolaire, un dépôt de $10.00 pour couvrir les fournitures faites par l'Ecole et la dépense de certaines détériorations légères provenant de la faute des élèves. Le surplus leur est remis à la fin de l'année. Les élèves des promotions sortantes auront à verser, pour l'obtention de leur diplôme, la somme de $25.00. Nul n'est admis à passer des examens généraux, spécialement à la fin de l'année, s'il n'est en règle avec l'administration pour quelque compte que ce soit.

Le diplôme de bachelier ès sciences appliquées (B. S. A.) coûte $10.00, mais il est facultatif.

V. — TRAVAUX DE VACANCE

L'Ecole exige que ses élèves consacrent, pendant les vacances, une partie de leur temps à la visite d'ateliers, d'usines et de chantiers. Ils doivent y recueillir des renseignements, des croquis, à l'aide desquels ils rédigeront des dessins et des mémoires descriptifs dont la remise est obligatoire au moment de la reprise des cours.

La note attribuée à ce travail entre dans la moyenne générale.

VI. — COURS SPECIAL DE PREPARATION

Le cours spécial de préparation de l'Ecole Polytechnique prépare aux études de l'Ecole. Les matières enseignées sont : l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, la trigonométrie rectiligne et sphérique, le dessin, les éléments de physique et de chimie, conformément au programme d'admission.

Pour être admis dans le cours préparatoire (2e section),

les candidats doivent avoir subi un examen satisfaisant sur les matières suivantes : français, anglais, histoires, géographie, conformément au programme d'admission, ou être munis d'un certificat d'études.

Pour être admis dans le cours préparatoire (1e section), les candidats doivent avoir subi un examen satisfaisant sur les matières énoncées à l'alinéa précédent et sur les parties suivantes des sciences mathématiques : arithmétique élémentaire, algèbre (2e degré inclus.), géométrie (les 3 premiers livres).



GRADUÉS

Ingénieurs Civils (1)

1877—Haynes, William
Marceau, J.-O.-Ernest, *a. d.*
Papineau, Gustave
Pariseau, L.-Stanislas
Vanier, J.-Emile, *a. d.*
1878—Languedoc de Guéry, Geo.
1879—Desbarats, Georges, *a. g. d.*
1880—Charbonneau, Maximin
Giroux, Napoléon
Marien, Joseph
1881—Doré, Joseph
Dupuis, Edouard, *a. d.*
Gauthier, Louis
Lafleur, Eugène, *a. g. d.*
1882—Faribault, Rodolphe, *a. d.*
Labelle, Henri
Vincent, P.-Antoine, *a. d.*
Voligny, L.-Rodolph., *a.g.d.*
1883—Bertrand, Louis
Sénécal, Omer
1884—Ducharme, Dominique, *a. d.*
Garneau, J.-Georges, *a. g. d.*
Laurin, James, *a. g. d.*
1885—Bélanger, Ernest, *a. g. d.*
Dupont, Hector
Labrèche, Viger-G., *a. g. d.*
Lefebvre, F.-X., *a. l. p. g. d.*
Lozeau, Napoléon, *a. d.*
Malo, François-Xav., *a. g. d.*
Saint-Laurent, Arthur
1886—Bourque, Phydime
Charbonneau, Julien, *a. d.*
Fontaine, Napoléon, *a. d.*
Houdet, Auguste, *a. d.*
Lefebvre, Edgar, *a. d.*
Tremblay, Aquilas, *a. g. d.*
1887—Laforest, Alfred, *a. d.*
Leduc, Clovis
Loignon, André
1887—Simard, Onésime, *a. d.*
Thomas, Ovila, *a. d.*
1888—Beauchamp, J.-A.-T., *a. d.*
Demers, Joseph, *a. d.*
Gravelle, Ovila, *a. g. d.*
Lafontaine, Emery, *a. d.*
Loignon, Ernest, *a. g. d.*
Michaud, André
Montpetit, Ludger
Parrot, Daniel
Vincent, Arthur, *a. g. d.*
1889—Boucher, Urgèle
Fortin, Sifroy, *a. g. d.*
1890—Arcand, Oscar, *a. l. p. g. d.*
Auclair, Henri-Louis, *a. d.*
Frusey, L.-E.-F., *a. g. d.*
Gauthier, Hormisdas, *a. d.*
Lefebvre, Hercule, *a. d.*
Spénard, Joseph, *a. g. d.*
1891—Delisle, Joseph-Olivier, *a.g.d.*
Faribault, Phi.-Arthur, *a. d.*
1892—Carmel, Joseph, *a. g. d.*
Parent, Paul-Etienne, *a. d.*
Laberge, F.-Charles, *a.l.p.g.d.*
Lemire, J.-Tancrède, *a. g. d.*
Marion, Joseph-Alf., *a. g. d.*
Piché, Jos.-P.-M.-E., *a. g. d.*
1893—Pinet, Alexandre-Jos.
1894—Desmarais, J.-A.-Z., *a.l.p.g.d.*
Roy, Allyre, *a. l. p. g. d.*
1895—Fournier, Ernest
Héroux, Joseph
Pelletier, Herman, *a. g. d.*
1896—Amos, Arthur, *a. g. d.*
Boyer, Aurélien, *a. g. d.*
1897—Beullac, Marcel, *a. d.*
Bourgeois, Samuel, *a. d.*
Chevrette, Victor, *a. g. d.*
Toupin, Arthur, *a. d.*

(1) Cette liste comprend les noms de tous les gradués de l'Ecole, y compris ceux qui ont reçu leur diplôme du surintendant de l'Instruction publique de la province, avant l'affiliation de l'Ecole à l'Université en 1887. Le diplôme d'ingénieur civil donne droit à celui de bachelier ès sciences appliquées : B. S. A. Les abréviations *a. d., a. g. d., a. l. p. g. d.,* indiquent les notes qualificatives : *avec distinction, avec grande distinction, avec la plus grande distinction.*

1898—Lamoureux, Jos.-A., *a. d.*
1899—Côte, Onésip.-H., *a. d.*
Lefebvre, Jos.-S.-H.
Mercier, Paul-E. *a. d.*
Terriault, H.-Aug.
1900—Charlebois, L.-Henri
Côté, Ls-Eucl., *a g. d.*
1901—Beaulne, Alb.-S., *a .g. d.*
Denis, Valmore
Dubuc, Art.-E., a. *g. d.*
Duchastel de Montrouge, Jules, Alex., *a. g. d.*
Hardy, E.-J.-M., *a.l.p.g.d.*
Malo, Eucl.-J.-J., *a.l.p.g.d.*
1902—Blanchard, Jos.-E., *a. d.*
Leclaire, Paul-Jos.
Lefebvre, O.-O., *a.l.p.g.d.*
Sabourin, Alex.-Geo
Surveyer, Art.-M., *a.g.d.*
1903—Amirault, Jos.-E., *a.g.d.*
Bertrand, Jos.-E.-Casimir
Bourbonnais, O.-Ad., *a.d.*
Chatigny, Jos.-Alb., *a. d.*
Dessaules, Geo.-H., *a.d.*
Hurtubise, L.-L., *a. g. d.*
Labelle, Jos., *a .g. d.*
Préfontaine, Rolland, *a.d.*
1904—Balète, Emile, *a. d.*
Chapais, C., *a. d.*
Dubuc, Henri
LeSage, Royal
Normandeau, Emile
Ouimet, Georges, *a. d.*
Ouimet, Séraphin, *a. d.*
Saint-Pierre, Georges
Thibault, Edmond, *a. d.*
1905—Chevalier, P.
Dufort, L., *a. d.*
Dufresne, M., *a. g. d.*
Lefebvre, F.
Masson, A., *a. d.*
Robichon, R.
Smith, J., *a d.*
1906—Beaupré, E., *a.l.p.g.d.*
Béique, P., *a. d.*
Bélanger P.
Carnes W.
Charton, P.
Cormier, E., *a. d.*
Jodoin, E.
Laperrière, D.
Léonard, G.
Leroux, J., *a. d.*
Siéyès, F. de
1907—Arsenault, Albert
Beauchemin, Alphonse
Beaudoin, Oscar
Béique, Eugène, *a. d.*
Brault, Bernard
Cadieux, Hector
Dubuc, Olier
Hurtubise, Gabriel
Lefebvre, Real
Lepage, Damase, *a. d.*
Malchelosse, Armand
Manseau, Conrad, *a. g. d.*
McConville, Alfred
Mendelsohn, Joseph, *a.g.d.*
Mercil, Alfred, *a. d.*
Normandin, Benjamin
Ortiz, Enrique
Valiquette, Henri
Vallières, Irénée
1908—Bailey, Alex., *a. g. d.*
Barrette, Oscar
Boucher, L.-W., *a.l.p.g.d.*
Brunet, J.-A., *a. d.*
Gagnon, J.-N.-H.
Gill, J.-E.
Hamel, Edouard
Jetté, Arthur
Joncas, Paul
Kieffer, Henri-F., *a. d.*
Lamarche, D.-B., *a. d.*
Leblanc, Henri
Martin, Alex.
Meunier, Joseph
Milot, Adélard, *a. d.*
Pelland, Etienne, *a. d.*
Porlier, Henri, *a. d.*
Rousseau, Théo., *a. d.*
Sainte-Marie, L.-A.
Sicotte, Armand
Simard, Jos.-N., *a. d.*
Sorgius, Henri
1909—Baribault, J.-R.-D.
Brunet, Léon
Buisson, G.-J.-Art.
Buteau, Amédée
Chéné, Dosithé, *a. d.*
Cousineau, Aimé
Desaulniers, Eugène
Drolet, J.-Emile
Dubuc, C.-P.
Forest, Albert-J.
Fraser, Alexandre
Frigon, Augustin, *a. d.*
Ghysens, Edouard, *a. d.*

1909—Guimond, J.-Amédée
Joron, Rodolphe
Labelle, L.-G.-Adrien
Laflèche, Alphonse
Lafrenière, J.-Théodore
Langlois, Amédée
Papineau, Jean-A.
Plamondon, J.-Adrien
Robitaille, H.-Jules
Saint-Laurent, J.-Emile
Tessier, J.-DesRiv.
1910—Archambault, Gasp.-E.
Bauset, Maurice
Bélanger, Alph.-J.
Boucher, Alex.
Brosseau, Jos.-Armand
Cinq-Mars, Gust.
Couture, Alex.
Deslauriers, Jos.-H.
Dupuis, Armand
Fournier, Ovide
Genest, Aimé
Gibeault, Jos.-Emile
Girard, Henri
Gosselin, Ernest
Gravel, Jos-Avila
Lacroix, Emile
Laliberté, Louis
Landreau, Georges
Langelier, Nap.
Lapointe, Eug.
Leblanc, Jos.
Mailhot, Adhémar
Maillet, Paul-Emile
Marchand, Art.-H.
Ruel, Fabius
Thériault, Antonin
Vaillancourt, Wenceslas
Vallée, Ivan-Edm.
Vanier, Geo.
1911—Bastien, J.-C.
Beausoleil, R.
Béique, A.
Bourassa, L.-W.
1911—Bourbeau, R.
Côté, J.-C.
Cyr, J.-E.
Dagenais, L.
Dubuc, C.-J.
Dufresne, A.
Duperron, A.
Elie, A.
Gauvreau, R.
Girouard, H.
Gélinas, C.-E.
Hétu, E.
Laframboise, A.
Langlais, Z.
Lasnier, L.
Lemieux, A.
Lessard, C.
Mathieu, A.
Painchaud, R.-L.
Paquet, D.
Poitevin, E.
Riendeau, V.
Saint-Pierre, G.
Werminlinger, J.
1912—Blais, R.
Boulet, N.
Cailloux, M.
Deschesnes, A.
Desrochers, L.
Favreau, H.
Gauvreau, E.
Gratton, A.
Guimont, A.
Hébert, L.
Jetté, H.
Labrecque, L.
Lalonde, A.
Lamontagne, A.
Langlois, R.
Leclerc, L.
Mackay, E.
Papineau, G.
Paradis, A.
Roy, A.
Toupin, T.

Architectes

1911—Bigonnesse, L.
Drouin, J.-C.
Paquet, G.-E.
Préfontaine, F.
1912—Benoit, U.-L.
Doucet, A.
Girard, J.-C.
Morissette, J.-A.
Robitaille, L.

Bacheliers ès sciences appliquées

1898—Amos, J.-H.-Art.
Boyer, M. A.-Aurélien
Faribault, E.-Rodolphe
Faribault, P.-H.-Art.
Garneau, J.-Georges
Héroux, Jos.-Ph.
Laberge, F.-C.
Labrèche-Viger, Godef.
Marceau, J.-O.-E.
Marion, Joseph-A.
Sénécel, Omer
Vanier, J.-Emile
1900—Côté, M.-Ls-E.
1901—Beaulne, Albert
Desbarats, Georges
Dubuc, Arthur
1901—Duchastel de Montrouge, (J-A.
Hardy, Edmond
Malo, Euclide
Mercier, Paul-Emile
Parent, Paul-Etienne
1902—Côté, Onésiphore
Laurin, James
Lefebvre, F-X.
1903—Bertrand, J.-Edouard
Bourbonnais, Octave-A.
Dessaules, Geo.-Henri
Labelle, Joseph
Préfontaine, Rolland
1904—Chapais, C.
LeSage, Royal



ECOLE DE MEDECINE COMPAREE

ET DE

SCIENCE VETERINAIRE

Agrégée à l'Université

L'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire installée cette année même dans un bel édifice, rue DeMontigny, existe depuis 1886. Agrégée à l'Université, elle est sous le contrôle et soumise à l'inspection du ministre de l'agriculture du gouvernement de Québec, dont elle reçoit une allocation. Son enseignement comporte trois années de cours, et le degré final est celui de docteur en Médecine Vétérinaire. Il comprend de nombreuses cliniques, qui se donnent à l'infirmerie de l'Ecole, rue Craig-Est. L'Ecole possède de belles salles de cours, un intéressant musée pathologique, un laboratoire de bactériologie, un laboratoire de chimie, etc. Le nombre de ses élèves, presque tous de cette province, n'est pas encore considérable; mais il tend à s'accroître, du fait que les cultivateurs commencent à comprendre la valeur des services que peuvent leur rendre les médecins vétérinaires possédant bien leur art.



PERSONNEL DIRIGEANT ET ENSEIGNANT

I. — OFFICIERS HONORAIRES

PRESIDENT D'HONNEUR

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE A QUEBEC

VICE-PRESIDENT D'HONNEUR

LE VICE-RECTEUR DE L'UNIVERSITE LAVAL de Montréal.

II. — OFFICIERS DU BUREAU

PRESIDENT

Le docteur E. PERSILLIER-LACHAPELLE, chevalier de la Légion d'honneur, doyen de la Faculté de Médecine de l'Université Laval de Montréal, président du Conseil d'Hygiène de la province de Québec.

DIRECTEUR ET SECRETAIRE

Le professeur F.-T. DAUBIGNY, chevalier du Mérite Agricole, membre de l'Association Vétérinaire Américaine, membre à vie de l'Hôpital Notre-Dame et juge de paix pour la cité de Montréal.

ADMINISTRATEUR

Le professeur A. DAUTH, secrétaire-trésorier du Collège des Médecins Vétérinaires de la province de Québec, membre de l'Association Vétérinaire Américaine.

SECRETAIRE CONJOINT

Le docteur E.-P. BENOIT, professeur titulaire à la Faculté de Médecine, secrétaire de l'Hôpital Notre-Dame.

III. — MEMBRES DU BUREAU

E. PERSILLIER-LACHAPELLE, M. D., *professeur titulaire de médecine légale vétérinaire.*

F.-T. DAUBIGNY, M. V., *professeur titulaire d'anatomie et de chirurgie opératoire, chargé du cours de clinique médicale et de pathologie spéciale.*

E.-P. BENOIT, M. D., *professeur agrégé de matière médicale.*

A. DAUTH, M. V., *professeur titulaire de pathologie générale, chargé des cours de maladies contagieuses, d'histologie, d'inspection des viandes et de bactériologie.*

L.-P. LORRAIN, M. V., *professeur titulaire, chargé des cours de maréchalerie et d'obstétrique.*

D. GENEREUX, M. V., *professeur titulaire de pathologie interne, et chargé des cours d'extérieur du cheval.*

W.-J. DEROME, M. D., *professeur agrégé de chimie et de physiologie.*

G. DUJARDIN, M. V., *professeur agrégé de zootechnie et d'hygiène vétérinaire.*

J.-C. REID, M. V., *professeur agrégé d'inspection du lait et de chimie alimentaire.*

OMER LAROCHE, M. V., *professeur agrégé d'anatomie pratique.*

ELEVES ADMIS A SUIVRE LES COURS

PENDANT L'ANNEE 1911-1912

IIIème Année

MM. Allard, J.-A.	Baie-Saint-Paul, Q.
Cartier, O.	Acton Vale, Q.
Decelles, J.-E.	Saint-Théodore-d'Acton, Q.
Duchesne, D.-J.	Québec, Q.
Larocque, S.-N.	Montréal, Q.
Lefebvre, H.-O.	Saint-Philippe, Q.
Legault, H.-A.-A.	Montréal, Q.
Souaillard, P.-P.	France.
Viau, J.-A.	Saint-Chrysostôme, Q.

IIème Année

MM. Bédard, J.-M.-Ferd.	Roberval, Q.
Bourdeau, Jos.-M.	Embrun, Ont.
Brault, J.-M.	Valleyfield, Q.
Coulombe, Aimé-Eug.	Québec, Q.
Etienne, Geo.-Urbain	Saint-Pie, Q.
Gauthier, Joseph-L.	Acton-Vale, Q.
Gauvin, Ed.-C.	Acton-Vale, Q.
Labelle, Ed.-C.	Saint-Eustache, Q.
Lamoureux, Côme	Montréal, Q.
Lefebvre, Fortunat	Saint-Philippe-de-Laprairie, Q.
Lefebvre, Aug.-Alb.	Montréal, Q.
Lorrain, Léonidas	Montréal, Q.
Pilon, J.-A.-Gab.	Vaudreuil, Q.
Pilon, H.-J.-Ern.	Vaudreuil, Q.
Sauvé, Charles	Montréal, Q.
Sicard, Alphonse	Montréal, Q.
Théoret, Jos.-Adélard	Saint-Polycarpe, Q.

1ère Année

MM.	Biron, Jean	Weedon, Q.
	Brouillette, J.-C.-A.	Saint-Henri-de-Mascouche, Q.
	Chagnon, J.-A.	Sainte-Théodosie, Q.
	Chagnon, M.	Verchères, Q.
	Coupal, A.-M.	Saint-Philippe, Q.
	Cousineau, Léop.	Vaudreuil, Q.
	Grignon, L.-M.	Sainte-Adèle, Q.
	Laroche, L.-P.	Montréal, Q.
	Lauzon, J.-D.	Montréal, Q.
	Lefebvre, J.-E.-M.	Saint-Philippe, Q.
	Lefebvre, J.-M.	Saint-Philippe, Q.
	Picard, J.-A.	Saint-Thomas-d'Aquin, Q.
	Sainte-Marie, J.-J.-L.	Montréal, Q.
	Shannon, J.	Saint-Chrysostôme, Q.
	Théoret, J.-H.	Saint-Polycarpe, Q.
	Turcot, J.-W.-T.	Howick, Q.

Nombre des élèves : 42.



HORAIRE DES COURS : 1er TERME.

Années	Jours	8-9	9-10	10-11	11-12	2-3	3-4	4-5	5-6
		HEURES							
1ère Année	Lundi	Physiologie (Dr Derome)	...	...	...	Matière médicale (Dr Benoit)	...	Anatomie (Dr Daubigny)	Zootechnie (Dr Dujardin)
	Mardi		...	...	...		...		
	Mercredi	...	...	...	...	...	...	...	...
	Jeudi	Chimie (Dr Derome	...	...	...	Pathologie générale (Dr Dauth)	...	...	...
	Vendredi		...	...	...		...	...	...
	Samedi	...	...	...	...	...	...	...	...
2ème Année	Lundi	Physiologie (Dr Derome)	Pathologie spéciale (Dr Daubigny	Pathologie externe (Dr Lorrain)	...	Matière médicale (Dr Benoit)	Pathologie interne (Dr Généreux)	Anatomie Dr Daubigny)	Anatomie (Dr Daubigny)
	Mardi				...				
	Mercredi	...	...	...	...	...	...	...	...
	Jeudi	Chimie (Dr Derome)	Clinique médicale (Dr Daubigny)	...	...	Pathologie générale (Dr Dauth)	...	...	...
	Vendredi			...	...		...	...	...
	Samedi	...	...	...	...	...	...	...	...
3ème Année	Lundi	...	Pathologie spéciale (Dr Daubigny)	Pathologie externe (Dr Lorrain)	Obstétrique (Dr Lorrain)	Inspection des viandes (Dr Dauth)	Pathologie interne (Dr Généreux)	...	...
	Mardi	...						...	...
	Mercredi	...	...	...	...	...	...	...	...
	Jeudi	...	Clinique médicale (Dr Daubigny)	...	...	...	...	...	...
	Vendredi	...		...	...	...	...	...	...
	Samedi	...	...	...	...	...	...	...	...

HORAIRE DES COURS : 2ème TERME.

Années	Jours	HEURES 8-9	9-10	10-11	11-12	2-3	3-4	4-5	5-6
1ère Année	Lundi	....	....	....	Maréchalerie (Dr Lorrain)	Matière médicale (Dr Be oit)	Extérieur du cheval (Dr Généreux)	Anatomie (Dr Daubigny)	Anatomie (Dr Daubigny)
	Mardi	....	....	....					
	Mercredi	....	....	....	....	....	....	....	....
	Jeudi	....	....	....	....	Hygiène (Dr Dauth)	....	....	....
	Vendredi	....	....	....	....		....	....	....
	Samedi	....	....	....	....	....	....	....	....
2ème Année	Lundi	Bactériologie (Dr Derome)	Pathologie spéciale (Dr Daubigny)	Pathologie externe (Dr Lorrain)	Histologie (Dr Dauth)	Matière médicale (Dr Benoit)	Pathologie interne (Dr Généreux)	Anatomie (Dr Daubigny)	Anatomie (Dr Daubigny)
	Mardi								
	Mercredi	....	....	....	....	....	....	....	....
	Jeudi	....	Clinique médicale (Dr Daubigny)	....	....	Hygiène (Dr Dauth)	....	....	....
	Vendredi	....		....	....		....	....	....
	Samedi	....	....	....	....	....	....	....	....
3ème Année	Lundi	Bactériologie (Dr Derome)	Pathologie spéciale (Dr Daubigny)	Pathologie externe (Dr Lorrain)	....	Maladies contagieuses (Dr Dauth)	Pathologie interne (Dr Généreux)	....	....
	Mardi				....			....	....
	Mercredi	....	....	....	....	....	....	....	....
	Jeudi	Inspection du lait (Dr Derome)	Clinique médicale (Dr Daubigny)	....	....	....	....	....	....
	Vendredi			....	....	....	....	....	....
	Samedi	....	....	....	....	....	....	....	....

ORGANISATION PEDAGOGIQUE, DISCIPLINAIRE ET FINANCIERE

1.—ADMISSION

Les examens d'admission à l'étude de la médecine vétérinaire ou examens du brevet, dont la date est fixée par le Bureau des Gouverneurs, ont lieu chaque année, dans la première semaine de septembre, à l'Université Laval, dans les salles de l'Ecole. L'examen est annoncé dans les journaux, et se fait sur le programme d'études des écoles modèles de la province de Québec; il comporte des questions écrites sur la grammaire française, la géographie, l'histoire du Canada, l'histoire de France, l'histoire d'Angleterre, l'arithmétique, ainsi qu'une dictée française et une version anglaise. Les candidats de langue anglaise sont questionnés sur la grammaire anglaise, ont à écrire une dictée anglaise et une version française. Les copies sont corrigées par deux examinateurs nommé par le Collège des Médecins Vétérinaires de la province de Québec, lesquelles corrections sont revisées par un censeur nommé par le même Collège. Les élèves sortis des collèges affiliés à l'Université Laval, et porteurs du titre de bachelier, les élèves des écoles normales porteurs du diplôme d'école modèle ou académique ont droit au brevet d'études sans subir un nouvel examen. Il en est de de même des élèves admis à la Faculté de Médecine de l'Université Laval qui désirent s'inscrire à l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire.

Tout candidat au brevet doit avoir 18 ans accomplis. En faisant application au directeur de l'Ecole, il doit lui remettre le certificat de sa naissance ainsi qu'un certificat de moralité délivré par le curé ou le maire de sa paroisse.

Par la convention intervenue entre l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire de Montréal et le Ministère de l'Agriculture à Québec, le gouvernement de la Province a le privilège d'envoyer à l'Ecole vingt-cinq jeunes gens, comme boursiers, qui ont le droit de suivre gratuitement tous les cours vétérinaires, sauf certains frais spéciaux mentionnés au chapitre des déboursés, et cela aussi longtemps qu'ils n'auront pas obtenu leur diplôme.

II. — PROGRAMME DES COURS

Les cours professés à l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire de Montréal comprennent dix-neuf matières divisées en deux groupes : les primaires et les finales. L'ensemble de ces matières constitue un compendium des connaissances requises pour exercer avec compétence la profession de médecin vétérinaire. Nous donnons plus loin sur chacune de ces matières une note explicative qui permet de se rendre compte de la nature et de la portée du programme de l'Ecole.

L'enseignement se donne en trois années de huit mois ; chacune de ces années se divise en deux termes dont le premier commence les premiers jours de septembre pour se terminer la veille de Noël, et le second le 8 janvier pour finir au mois de mai.

Les matières primaires sont enseignées aux élèves de première et de deuxième années. Elles comprennent : la zoo-

technie, l'extérieur du cheval, la maréchalerie, dont l'examen est subi à la fin de la première année, ainsi que la chimie générale, l'anatomie, la physiologie, la pathologie générale, la matière médicale et l'hygiène qui exigent deux années d'enseignement, et dont l'examen n'a lieu qu'à la fin de la deuxième année, pour le concours du baccalauréat.

Les matières finales sont enseignées aux élèves de deuxième et de troisième années. Ce sont : l'histologie, la bactériologie, la pathologie interne, la pathologie externe, la chirurgie opératoire, la clinique, l'obstétrique, les maladies contagieuses, l'inspection des viandes et du lait et la chimie alimentaire. Elles constituent le programme de l'examen du doctorat subi à la fin de la troisième année.

Le nombre des leçons consacrées chaque année à chaque matière est le suivant : zootechnie 15, extérieur du cheval 20, maréchalerie 10, chimie 20, anatomie 75, physiologie 40, pathologie générale 20, matière médicale 60, hygiène 20, histologie 30, bactériologie 20, pathologie interne 70, pathologie externe 70, chirurgie opératoire 25, clinique 25, obstétrique 20, maladies contagieuses 10, inspection des viandes 30, inspection du lait 10, chimie alimentaire 30 et pathologie spéciale 25. Ce qui donne un total de 645 leçons par année.

Les cours et les cliniques ont lieu alternativement à l'Université et à l'hôpital, 266, rue Craig-Est. Ils se donnent de 8 heures du matin à 6 heures du soir, les samedis, dimanches et jours de fête exceptés. Chaque élève a un numéro correspondant au sujet dont il suit le traitement sous la surveillance du professeur de clinique et de l'administrateur de l'hôpital.

Voici maintenant une courte explication des matières du programme :

1. — Matières primaires

Ce sont celles sur lesquelles les élèves subissent une épreuve écrite et orale à la fin de la première et de la deuxième années, et dont la maîtrise donne droit au titre de bachelier en médecine vétérinaire.

1.—ZOOTECHNIE

C'est l'étude des caractères distinctifs des différentes races d'animaux, et des diverses classes d'animaux domestiques, étude faite surtout au point de vue de la reproduction des races et des profits qu'on en peut tirer.

2.—EXTERIEUR DU CHEVAL

On enseigne dans ce cours l'organisation du cheval, sa conformation extérieure, ses aplombs, ses proportions, ses allures, comment on reconnaît sa robe, son âge, son signalement, ses qualités, ses défauts, ses aptitudes, et aussi comment déjouer les mille et une ruses du maquignonnage.

3.—MARECHALERIE

Les élèves apprennent dans ce cours à connaître la forge, l'application des fers, les diverses ferrures, et spécialement celles destinées au soulagement des pieds malades ou défectueux.

4.—CHIMIE

La chimie est l'étude des substances qui entrent dans la composition des corps. Outre les leçons théoriques qu'il

reçoit, l'élève doit, sous la direction du professeur, pratiquer au laboratoire les analyses chimiques qui peuvent lui être utiles dans la pratique, telles que l'analyse des urines ou celle du lait.

5.—ANATOMIE

Ce cours est divisé en deux parties: l'une théorique, où l'on enseigne la conformation des tissus, des organes et des systèmes organiques, tels que les muscles et les os, le coeur et les poumons, le système nerveux ou lymphatique; l'autre, d'application pratique, dans laquelle l'élève doit se rendre compte par lui-même, en disséquant des cadavres d'animaux, de leur conformation interne.

6.—PHYSIOLOGIE

Dans ce cours, les élèves étudient les fonctions des organes vivants, telles que la circulation, la respiration, la digestion, ainsi que les fonctions des tissus, des glandes et des systèmes, telles que la sensibilité, les sécrétions, la locomotion. C'est l'étude de l'animal vivant et en bonne santé.

7.—PATHOLOGIE GENERALE

Ici l'élève aborde l'étude des maladies, mais d'une manière générale, se bornant à analyser les signes principaux des maladies, les causes qui les provoquent, les résultats qu'elles ont sur la santé et sur les organes, les altérations qu'elles déterminent dans les glandes et les tissus, et l'on s'efforce de faire comprendre les altérations organiques par l'examen de pièces prises aux abattoirs, dans les établissements d'équarrissage et à la salle d'autopsie.

8.—MATIERE MEDICALE

C'est l'étude des médicaments, de leur provenance, de leur action sur les organes, de leurs indications dans les maladies, de leurs modes d'administration. Ces leçons sont complétées par des applications pratiques à la clinique médicale.

9.—HYGIENE

L'hygiène s'occupe des moyens de conserver la santé des animaux et de les mettre à l'abri des maladies contagieuses; elle étudie les meilleurs systèmes de ventilation et de drainage des étables, les divers modes de transport des animaux ainsi que les méthodes de désinfection des étables, des chars, des cours et des ustensiles employés dans les vacheries.

2. — Matières finales

L'examen écrit et oral sur ces matières termine les trois années du cours vétérinaire et donne droit, lorsqu'il est subi avec succès, au titre de docteur en médecine vétérinaire.

10.—HISTOLOGIE

C'est l'étude de l'anatomie microscopique, permettant de se rendre compte de l'organisation des plus petites fibres des plus petites cellules, soit dans les tissus, soit dans les organes. Elle s'applique aux tissus sains et aux tissus malades, et rend les plus grands services dans les analyses et les inspections.

11.—BACTERIOLOGIE

C'est l'étude des parasites microscopiques qui peuvent envahir le corps de l'homme et des animaux et déterminer des maladies microbiennes. L'élève apprend dans ce cours à reconnaître les microbes de certaines maladies graves, telles que le charbon, le choléra, le farcin, la diphthérie des volailles; on lui enseigne au laboratoire les manipulations nécessaires pour reconnaître la nature de ces maladies au microscope. L'étude des inoculations et des vaccins complète ce cours.

12.—PATHOLOGIE INTERNE

C'est à ce cours que l'on explique aux élèves les différentes maladies internes et les moyens qu'on a de les reconnaître et de les traiter.

13.—PATHOLOGIE EXTERNE

Ce cours est le parallèle du précédent. On y étudie les maladies externes, celles qui sont accessibles à la vue et au toucher, et que l'on peut traiter par des interventions chirurgicales.

14.—CHIRURGIE OPERATOIRE

Les élèves apprennent dans ce cours à se servir des instruments de chirurgie, à préparer les animaux, à les fixer et à les anesthésier pour l'opération, et pratiquent sous la direction du professeur les opérations les plus usuelles.

15.—CLINIQUE

La clinique est l'étude des maladies sur les animaux malades. Elle se fait à l'hôpital et constitue le meilleur entraînement que les élèves puissent recevoir pour leur carrière future. C'est là qu'ils mettent en pratique les leçons théoriques reçues à l'Université, et qu'ils apprennent à reconnaître et à traiter les maladies, tant internes qu'externes. Chaque élève est obligé durant l'année de rédiger les cartes cliniques d'au moins douze cas d'animaux malades.

16.—OBSTETRIQUE

L'élève étudie à ce cours les conditions de la grossesse, les maladies qui peuvent la compliquer et la pratique des accouchements.

17.—MALADIES CONTAGIEUSES

On comprend sous ce titre l'étude spéciale des maladies qui peuvent se transmettre d'un animal à l'autre, et aussi de l'animal à l'homme, et créer des épidémies, ainsi que des moyens à prendre pour les éviter.

18.—INSPECTION DES VIANDES

Ce cours est donné en partie à l'Ecole et en partie aux abattoirs de Montréal ; il a pour but de donner aux élèves la compétence requise pour se présenter aux examens spéciaux du ministère de l'Agriculture à Ottawa, afin d'obtenir les positions d'inspecteur des bestiaux ou d'inspecteur des denrées alimentai-

res. On y étudie les maladies des animaux de boucherie et les méthodes d'inspection des viandes.

19.—INSPECTION DU LAIT

Ce cours a été organisé en vue de l'application des lois sanitaires provinciales et municipales. La santé des vaches laitières, la pureté du lait, sa valeur commerciale, les moyens de la déterminer en font l'objet. Les analyses chimiques et bactériologiques du lait sont faites au laboratoire.

20.—PATHOLOGIE SPECIALE

Ce cours embrasse l'étude des maladies spéciales des animaux domestiques et des petits animaux de basse-cour.

III. — EXAMENS

Durant les derniers jours de chaque terme, tous les élèves qui suivent les cours de l'Ecole sont examinés sur toutes les matières qui leur ont été enseignées pendant ce terme.

A la fin de la deuxième année, l'élève subit un examen qui donne droit au titre de bachelier en médecine vétérinaire. L'examen sur les matières de baccalauréat est définitif.

Lorsque l'élève a complété ses trois années d'études, il doit subir l'examen d'admission à la pratique ou examen du doctorat devant les professeurs, en présence des assesseurs délégués par le Collège des Médecins Vétérinaires et d'un représentant du Ministre de l'Agriculture de Québec.

La durée de l'examen de chaque élève sur chaque matière est réglée par l'Ecole. Il y a d'abord un examen écrit sur les matières principales; puis, sur chaque matière, un exa-

men oral dont la durée ne dépasse pas dix minutes.

Les notes d'examen du doctorat sont données par les assesseurs du Collège, d'après l'échelle suivante :

0	Nul.
1—2	Très mal.
3—4—5	Mal.
6—7—8	Médiocre.
9—10—11	Passable.
12—13—14	Assez bien.
15—16—17	Bien.
18—19	Très bien.
20	Parfait.

Pour être admis, l'élève doit conserver sur chaque matière le minimum de 12 points.

L'élève qui a échoué aux examens de fin d'année sur une ou plusieurs matières, doit reprendre son examen sur la matière ou les matières insuffisamment apprises, à l'automne, à l'examen supplémentaire qui a lieu durant la première semaine d'octobre. S'il échoue de nouveau à cet examen, il devra recommencer l'année d'études qui l'a précédé.

IV. — ASSISTANCE AUX COURS

L'Ecole exige des élèves une grande assiduité aux cours. Les professeurs tiennent compte des absences non motivées, et aucun élève ne peut se présenter aux examens s'il n'a conservé au moins 80 pour cent de ses notes de présence.

Lorsqu'un élève doit s'absenter pour une raison valable ou s'est trouvé forcé de le faire, il doit en prévenir le directeur verbalement ou par écrit.

L'élève dont les parents habitent la campagne trouvera dans le quartier universitaire des pensions qui lui permettent d'être à portée des cours et des cliniques.

V. — DISCIPLINE

La discipline de l'Ecole est formulée dans les règlements internes de l'institution. Le directeur, plus spécialement, et les professeurs, chacun à leur cours, sont chargés de la faire respecter. Toute infraction à la discipline est jugée par le Conseil de l'Ecole et son jugement est définitif. Les élèves doivent en outre, dans l'édifice universitaire, subir la régie du vice-recteur de l'Université, de même qu'ils sont astreints, au même titre que les autres, aux règlements de la Maison des Etudiants, lorsqu'ils en font partie.

VI. — INSCRIPTIONS ET DEBOURSES

Tout candidat à l'examen du brevet doit verser au Collège des Médecins Vétérinaires de la province de Québec la somme de cinq piastres. Cette somme n'est pas remise si l'examen est manqué. Lorsque l'examen est réussi, le candidat heureux doit se procurer le brevet d'études, qui coûte également cinq piastres. En outre, l'Ecole exige chaque année, pour inscrire l'élève admis, sur son propre registre, la somme de quarante piastres. Cette somme est exigible de tous les élèves sans exception et doit être payée au trésorier dans la première quinzaine qui suit l'ouverture des cours.

Le diplôme de bachelier, que l'élève obtient à la fin de la

deuxième année, coûte cinq piastres plus les frais de poste. Le montant doit être versé au trésorier de l'Ecole avant l'examen. Il en est de même pour le diplôme de docteur, dont le prix est de vingt-cinq piastres. Il faut ajouter vingt-cinq cents pour l'étui et les frais de poste, lorsqu'on désire se faire expédier le diplôme à la campagne. Pour être reçu docteur, il faut d'abord être bachelier. En cas d'insuccès aux examens, la moitié du montant versé pour le diplôme de bachelier ou celui de docteur est remboursée à l'élève.

Une fois diplômé, le médecin vétérinaire qui veut exercer sa profession doit demander une licence au Collège des Médecins Vétérinaires de la province de Québec. Son diplôme lui donne droit à la licence qui coûte cinq piastres. Il devra par la suite payer au Collège une contribution annuelle de deux piastres.

Durant l'année académique, l'élève de l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire de Montréal qui a pris son inscription et payé ses frais de laboratoire, n'a plus qu'à se pourvoir de cahiers de note et à s'acheter de l'encre et des plumes. L'Ecole ne lui impose aucun manuel particulier. Il peut prendre aux différents cours les notes nécessaires sur chaque matière et au besoin consulter les livres de la bibliothèque de l'Ecole. Lorsqu'un élève désire posséder des auteurs, il doit consulter le directeur ou les professeurs, qui se feront un plaisir de diriger son choix.

Pour faire partie de la Maison des Etudiants, il faut payer une contribution annuelle de cinq piastres. L'Association Médicale Vétérinaire Française exige également deux piastres et demie par année, ce qui donne aux membres l'usage de la bibliothèque et le droit à un diplôme spécial lorsqu'ils ont soutenu une thèse.

GRADUES

Médecins Vétérinaires (1)

1887—Duchesne, J.-D.
Lorrain, L.-P.-H.
Piché, M.-A.
Pilon, H.
1888—Charest, J.-A.
Demers, L.-J.
Desmarteau, W.-B.
Durocher, N.-D.
Labelle, T.-D.
Leduc, C.-L.
Masson, N.
Migneault, T.
Piette, D.-A.
Reid, R.-A.
Tellier, J.-A.
1889—Daubigny, F.-T.
Dauth, G.-A.
Guy, J.-O.
Letiecq, A.
Lorimier de, L.
Pouliot, L.
1890—D'Amour, L.-A.
Duclos, F.
Dumas, P.
Girard, A.
Grothé, M.
Maillet, T.
Mount, G.
Pépin, V.

Docteurs

1890—Alarie, G.
Daubigny, F.-T.
Etienne, A.
Guy, J.-O.
Joly, A.
Leclaire, T.
Pouliot, L.
Tellier, J.-A.
1891—Dauth, G.-A.
Duchesne, J.-D.
Dufresne, Z.
Généreux, D.
Guertin, A.
Lapointe, L.
Lorrain, L.-P.-H.
Mauffette, A.
Nelson, W.-P.
Pilon, H.
1892—Caza, A.
Décary, A.
Gaudry, A.
Gouin, C.
1892—Janelle, E.
Labelle, M.-J.
Laurin, E.
Laurin, T.
Meldrum, J.
Piché, M.-A.
Tassé, L.-G.
1893—Belisle, L.
Brault, G.
Dufresne, A.
Guy, H.
Rabiot de Meslé, J.
1894—Allard, G.
Boyer, G.
Janelle, J.-Alfred
Lahaye, Edouard
Lecours, Nazaire
1895—Corbeil, P.
Gatien, P.-P.
Lalande, A.
Laurin, A.
Lefebvre, J.-A.

---

(1) Jusqu'en 1890, l'Université n'accordait que le titre de médecin vétérinaire. Plusieurs élèves gradués à ce titre ont obtenu leur doctorat, depuis cette date, soit en bénéficiant après coup des notes *minima*, aujourd'hui exigibles pour le doctorat, qu'ils avaient méritées à leur examen, soit en suppléant ces notes par la soutenance d'une thèse spéciale.

1895—Maurice, P.-E.
1896—Denis, C.-A.
Duval, A.
Fortier, A.
Marcil, E.-P.
1897—Décary, A.-P.
Dufresne, E.
Elliott, P.
Mauffette, J.-O.
Vigault, H.
1898—Desnos, L.
Fredette, L.-G.
Marquis, N.
1899—Beauchemin, F.-X.
Huot, R.
Marcil, J.
Sylvestre, D.
1900—Côté, T.-A.
Gingras, F.
Lespérance, A.
1901—Telmosse, A.-T.
1902—Brault, Benoit
Delvecchio, Auguste-Z.
Langevin, Godefroy
1903—Charlebois, J.-Edou.
Dubois, Jos.-Phil.
Ratté, J.-A.
Reid, Jos.-C.
Rousseau, Alphonse
Séguin, Jos-Raoul
1904—Durocher, Edmond
Gauvin, Henri, *a d.*
Houde, Antonio, *a.t.g.d.*
Houde, Arthur, *a. d.*
Jacques, Mathias
Lemieux, Joseph-E.
Telmosse, J.-B.
1905—Campeau, J., *a. d*
DuJardin, G., *a. g. d.*
Fortin, F.
Fréchette, J.-L., *a. d.*
Grignon, R.
1905—Laroche, O., *a. g. d.*
Mayotte, R.-G.
1906—Hood A.
Poirier, O.-H.
Trudeau, J.
1907—Chagnon, J.-H.
Héliodore, J-P.
1908—Daignault, F.-A.
Gatien, J.-A.-W.
Laberge, J.-N.
Mathieu, J.-A.-H.
Saint-Jean, J.-R.-I.
1909—Beaudry, J.-E.
Bélanger, A.-A.
Dufresne, J.-B.
Lavoie, B.
1910—Beaudry, Jos.
Charbonnel, L.
Couture, L.
Desrosiers, A.
Duhault, R.
Duhamel, J.-L.-A.
Guertin, O.
Langevin, J.
Lefebvre, B.
Lemaire, W.
Major, A.-O.
Massé, A.
1911—Brien, C.-E.
Geoffroy, D.
Legault, C.-E.
Pilon, J.-B.
Roy, D.
Trudel, H.-A.
1912—Allard, J.-A.
Decelles, J.-C.
Duchesne, H.-D.-J.
Larocque, S.-N.
Lefebvre, O.
Souaillard, P.-P.
Viau, J.-A.

Bacheliers

1903—Derome, Cornelius-F.
Durocher, Edmond
Jacques, Mathias
Houde, Jos.-Ant.
Houde, P.-A.
Lemieux, Jos.-E.-G.
Mauffette, Joseph
Telmosse, Jean-Bte, A
1904—Campeau, Joseph
DuJardin, Guillaume
Fortin, François
1904—Fréchette, Jean-Ls, *a.g.d.*
Grignon, René
Laroche, Omer, *a.t.g.d.*
Mayotte, René-G.
1905—Hood, A.

1905—Poirier, O.-H.
Pruneau, J.
1907—Beaudry, J.-E.
1908—Bélanger, A.-A.
Dufresne, J.-B.
Lavoie, B.
1910—Allard, J.-A.
Brun, C.-E.
Cartier, O.
Decelles, J.-E.
Duchesne, H.-D.
Larocque, S.-N.
Lefebvre, O.-H.
Legault, E.-C.
Pilon, J.-B.

1910—Roy, D.
Souaillard, P.-P.
Trudel, H.-A.
Viau, J.-A.
1912—Bédard, J.-M.-F.
Bourdeau, J.-M.
Coulombe, A.-G.
Gauthier, L.-J.
Gauvin, E.-C.
Lefebvre, F.
Lorrain, Léo
Sauvé, C.
Sicard, A.
Théoret, J.-A.



ECOLE DE CHIRURGIE DENTAIRE

DE MONTREAL

Affiliée à l'Université

L'Ecole de Chirurgie Dentaire de Montréal, continuation de la section française du Collège Dentaire de la province de Québec, fondé en 1894, a été affiliée à l'Université Laval au mois de février 1904, et obtenait son existence légale par un acte de la législature de Québec, au mois de mai de la même année. Cette Ecole destinée à la jeunesse canadienne-française de ce pays, et dont la nécessité s'imposait par suite des progrès considérables qu'a faits la chirurgie dentaire depuis quelques années, a débuté livrée à ses propres ressources, et appuyée sur le seul dévouement de ses professeurs. Elle s'est développée très rapidement, et chaque année des élèves européens y viennent suivre des cours très appréciés.

L'enseignement couvre une période de quatre années, et le degré final est celui de " docteur en chirurgie dentaire".

Les cours théoriques, les cliniques et démonstrations se donnent dans un spacieux édifice, situé sur la rue Saint-Hubert. A ce dernier endroit se trouvent aussi de magnifiques salles d'opération avec chaises de dentistes et laboratoires parfaitement outillés.

L'infirmerie est ouverte tous les jours, au même endroit, de 9 heures à midi ; les pauvres y reçoivent, sous la direction de cliniciens compétents, des soins gratuits, ne comportant qu'une légère rétribution pour le coût du matériel.

PERSONNEL DIRIGEANT ET ENSEIGNANT

PRESIDENT ET DIRECTEUR

M. EUDORE DUBEAU

VICE-PRESIDENT ET REGISTRATEUR

M. JOSEPH NOLIN

SECRETAIRE-TRESORIER

M. J.-G.-A. GENDREAU

PROFESSEURS TITULAIRES

M. EUDORE DUBEAU, docteur et licencié en chirurgie dentaire, secrétaire et membre du bureau des gouverneurs du Collège des Chirurgiens Dentistes de la province de Québec, membre honoraire des sociétés d'odontologie et de stomatologie de Paris, officier d'Académie ; *professeur de pathologie dentaire et de chirurgie buccale.*

M. JOSEPH NOLIN, docteur et licencié en chirurgie dentaire, membre du bureau des gouverneurs du Collège des Chirurgiens Dentistes de la province de Québec ; *professeur de dentisterie opératoire, travail à ponts et porcelaine ; démonstrateur en chef à la clinique.*

M. J.-G.-A. GENDREAU, docteur et licencié en chirurgie dentaire, membre du bureau des gouverneurs du Collège des Chirurgiens Dentistes de la province de Qué-

bec; *professeur de prothèse, métallurgie, anatomie et physiologie dentaire.*

M. GEORGES-H. KENT, licencié en chirurgie dentaire ; *chargé du cours d'orthodontie.*

M. LOUIS FRANCHERE, docteur et licencié en chirurgie dentaire ; *chargé du cours de matière médicale et de thérapeutique.*

PROFESSEURS AGREGES

M. F.-A. HARWOOD, docteur et licencié en chirurgie dentaire; *chargé du cours de technique opératoire.*

M. ARTHUR BEAUCHAMP, licencié en chirurgie dentaire; *chargé du cours d'anesthésie théorique et pratique.*

M. G.-A.-H. DUFRESNE, docteur en médecine ; *chargé des cours de physiologie, de bactériologie et d'hygiène.*

M. JEAN-P. DECARIE, docteur en médecine, préparateur d'histologie à la Faculté de Médecine ; *chargé du cours d'histologie.*

M. ALPHONSE DECARY, L. L. B., avocat ; *chargé du cours de jurisprudence dentaire.*

M. RENE HEBERT, docteur en médecine, professeur à la Faculté de Médecine, officier d'Académie; *chargé du cours d'auscultation.*

M. J.-A. DUHAMEL, docteur en médecine ; *chargé du cours d'anatomie générale.*

M. H.-L. COURVILLE, docteur en pharmacie; *chargé du cours de physique et de chimie.*

PROFESSEURS HONORAIRES

M. CHARLES GODON, docteur en médecine de la Faculté de Paris, directeur de l'Ecole Dentaire de Paris.

M. EMILE SAUVEZ, docteur en médecine de la Faculté de Paris, directeur adjoint de l'Ecole Dentaire de Paris.

M. L.-J.-B. LEBLANC, docteur et licencié en chirurgie dentaire.

SURINTENDANT DE L'INFIRMERIE DENTAIRE

M. A. LABELLE, licencié en chirurgie dentaire.

DEMONSTRATEURS A L'INFIRMERIE

M. JOSEPH NOLIN, docteur et licencié en chirurgie dentaire.

M. F.-A. HARWOOD, docteur et licencié en chirurgie dentaire.

M. ARTHUR BEAUCHAMP, licencié en chirurgie dentaire.

CONSERVATEUR DU MUSEE

M. L.-J.-B. LEBLANC

BIBLIOTHECAIRE

M. F.-A. HARWOOD

ELEVES ADMIS A SUIVRE LES COURS

PENDANT L'ANNEE 1911-1912

IVème Année

MM.	Barras, A.	Lévis, Q.
	Béland, Joseph	Les Trois-Rivières, Q.
	Bourdon, Jacques	Montréal, Q.
	Boutin, L.-P.	Lévis, Q.
	Charron, Ernest	Montréal, Q.
	Cyr, Oliva	Sherbrooke, Q.
	Deguise, Louis	Montréal, Q.
	De Souffron, A.,	Paris, France.
	Julien, H.	Montréal, Q.
	Laberge, Xiste	Valleyfield, Q.
	Larose, Armand	Montréal, Q.
	Lebon, Herman	Sainte-Marie-de-la-Beauce, Q.
	Lebon, P.-A.	Sainte-Marie-de-la-Beauce, Q.
	Lemire, Léopold	Montréal, Q.
	Levasseur, Victor	Nicolet, Q.
	Leprohon, Arthur	Joliette, Q.
	Millot, André	Nancy, France.
Mme	Nahr, Mathilde	Metz, Allemagne.
MM.	Précourt, E.	La-Baie-du-Febvre, Q.
	Renaud, Arthur	Montréal, Q.
	Seers, E.	Montréal, Q.
	Veilleux, Joseph	Sainte-Marie-de-la-Beauce, Q.

IIIème Année

MM.	Asselin, T.	Montréal, Q.
	Beauchamp, E.	Saint-Vincent-de-Paul, Q.
	Bourgeois, E.	Les Trois-Rivières, Q.
	Charlebois, A.	Lacolle, Q.
	Chaussé, E.	Montréal, Q.
	Comeau, A.	Montréal, Q.
	Derome, M.	Montréal, Q.
	Deschênes, A.	Montréal, Q.
	Dionne, A.	L'Avenir, Q.
	Dionne, E.	Montréal, Q.
	Dubord, A.	Québec, Q.
	Doucet, R.	Côteau-Landing, Q.

MM. Fleury, E.	Saint-Ours, Q.
Fontaine, E.	Montréal, Q.
Gendreau, G.	Montréal, Q.
Girard, A.	Saint-Ours, Q.
Gravel, L.	Les Trois-Rivières, Q.
Hamelin, L.	Yamachiche, Q.
Kieffer, E.	Montréal, Q.
Lanthier, J.	Québec, Q.
LaRocque, L.	Valleyfield, Q.
Lavoie, T.	Sainte-Flavie, Q.
Lavigne, J.-C.	Montréal, Q.
Lebrun, E.	Montréal, Q.
Lefort, T.	Montréal, Q.
Patenaude, Gaston	Montréal, Q.
Picotte, P.-E.	Montréal, Q.
Plante, L.	Louiseville, Q.
Poitras, A.	Montréal, Q.
Rajotte, E.	Montréal, Q.
Saint-Pierre, W.	Les Trois-Rivières, Q.
Thibault, J.	Montréal, Q.
Voisard, E.	Montréal, Q.

IIème Année

MM. Aucoin, Edmond	Glace Bay, Cap Breton.
Barbeau, Marin	Montréal, Q.
Bissonnette, Omfroy	Coteau-du-Lac, Q.
Béliveau, Roméo	Montréal, Q.
Bertrand, Stanislas	Sainte-Thérèse, Q.
Balthasar, Ernest	Sainte-Angèle-de-Monnoir, Q.
Beaulieu, Eugène	Québec, Q.
Chamberland, Alcide	Québec, Q.
Charest, Janvier	Québec, Q.
Dion, Alphonse	Québec, Q.
Dumont, Georges	Saint-Isidore-de-Dorchester, Q.
Duquette, Charlemagne	Montréal, Q.
Fournier, A.	Montréal, Q.
Houde, Frédéric	Les Trois-Rivières, Q.
Jinchereau, Adjutor	Québec, Q.
Gélinas, Léopold	Louiseville, Q.
Landry, Philippe	Sainte-Flavie, Q.
Lamontagne, Rosario	Montréal, Q.
Latour, Edouard	Montréal, Q.
Lapointe, Albert	Montréal, Q.

MM. Lamoureux, Jules	Ham-Sud, Q.
Meek, John	Montréal, Q.
Marcoux, Léo	Montréal, Q.
Picard, Aquilas	Montréal, Q.
Prieur, Paul	Montréal, Q.
Rhéaume, Moise	Montréal, Q.
Racicot, Fabien	Montréal, Q.
Sauvé, Louis	Montréal, Q.
Verner, Philippe	Montréal, Q.

Ière Année

MM. Amiot, Giles	Montréal, Q.
Audet, A.	Longueuil, Q.
Brennan, J.-A.	Montréal, Q.
Brennan, J.-H.	Montréal, Q.
Brunet, P.-H.	Sainte-Anne-de-Bellevue, Q.
DeMontigny, L.	Montréal, Q.
Desroches, Arthur	Montréal, Q.
Diamond, A.	Joliette, Q.
Dufresne, A.	Montréal, Q.
Durand, M.	Montréal, Q.
Farrell, J.	Montréal, Q.
Fleury, P.	Saint-Denis, Q.
Fontaine, H.	Coaticook, Q.
Hamel, G.	Québec, Q.
Hébert, Ernest	Montréal, Q.
Jobin, T.	Québec, Q.
Labrecque, J.	Québec, Q.
Lafond, J.-H.	Hull, Q.
Landry, L.-P.	Sainte-Flavie, Q.
L'Archevêque, A.	Montréal, Q.
Larocque, A.	Montréal, Q.
Marcoux, J.	Montréal, Q.
Mélady, A.	Sainte-Marie-de-la-Beauce, Q.
Préfontaine, A.	Montréal, Q.
Raymond, A.	Montréal, Q.
Rhéaume, M.	Valleyfield, Q.
Rondeau, A.	Montréal, Q.
Touzin, A.	Montréal, Q.
Trudeau, L.	Montréal, Q.
Turgeon, P.	Montréal, Q.
Warren, Wm.	Montréal, Q.

Nombre des élèves : 115.

ORGANISATION PEDAGOGIQUE, DISCIPLINAIRE ET FINANCIERE

I. — ENSEIGNEMENT

L'enseignement de l'Ecole de Chirurgie Dentaire se donne en quatre années. A la fin de la seconde année les élèves subissent l'examen pour le baccalauréat, à la fin de la quatrième année, pour le titre de docteur. Les matières se divisent en primaires et finales comme suit :

PRIMAIRES

Pour les élèves de 1ère et de 2ème années

Anatomie générale, descriptive et pratique.
Physiologie générale.
Chimie.
Histologie théorique et pratique.
Technique opératoire.
Anatomie et physiologie dentaire, clinique.

FINALES

Pour les élèves de 3ème et de 4ème années

Pathologie dentaire.
Chirurgie buccale.
Bactériologie théorique et pratique.
Hygiène.
Dentisterie opératoire.

Couronnes et ponts.
Obturations en porcelaine.
Protèse.
Métallurgie.
Matière médicale.
Orthodontie.
Anesthésie.
Jurisprudence dentaire.
Cliniques à l'infirmerie.

DISSECTION

Les étudiants-dentistes font la dissection complète sous la direction du professeur d'anatomie et des prosecteurs de l'Ecole.

CLINIQUE

La clinique dentaire est ouverte tous les jours de semaine. Les étudiants sont dirigés par le surintendant.

BIBLIOTHEQUE ET MUSEE

L'Ecole possède un très joli musée. On y remarque une collection superbe de crânes et maxillaires exposant les phases de la dentition depuis le foetus jusqu'au vieillard.

Elle possède aussi une bibliothèque d'ouvrages se rapportant à la chirurgie dentaire ancienne et moderne. Beaucoup de ces livres sont aujourd'hui très rares. Les élèves y trouvent les principales revues dentaires françaises et américaines.

II. — EXAMENS

Les matières enseignées par cette Ecole sont en conformité avec les règlements du Collège des Chirurgiens Dentistes de la province de Québec, pour l'obtention de la licence.

Les cours commencent vers le 15 septembre et se continuent sans interruption, sauf la vacance de Noel, jusque vers le 15 avril, date des examens.

Un examen sur chaque matière a lieu à Noël et à la fin de l'année. Pour se présenter à l'examen de fin d'année, il faut avoir une carte d'assiduité, qui n'est donnée qu'aux élèves ayant assisté à 80 pour cent des cours.

Pour passer d'une année à l'autre, il faut avoir conservé 60 pour cent sur chaque matière et 66 pour cent sur le tout.

Les examens de fin d'année se font par écrit et oralement; ceux de terme, oralement seulement.

III. — GRADES ACADEMIQUES

Le grade conféré par l'Ecole est celui de " docteur en chirurgie dentaire " (D. D. S.). Ce diplôme est signé par le recteur et le secrétaire de l'Université Laval, de Québec, et contresigné par le vice-recteur de l'Université Laval de Montréal, et par le directeur, le régistrateur et le secrétaire de l'Ecole. Pour avoir droit de se présenter pour ce grade, il faut: 1o avoir suivi régulièrement les cours des quatre années et produire ses cartes d'assiduité ; 2o avoir passé tous les examens de termes ou de fin d'année ; 3o avoir payé au trésorier de l'Ecole l'honoraire du grade ; 4o avoir été inscrit à la clinique dentaire deux années et produire un certificat du surintendant attestant qu'on a fait les opérations requises par le Conseil.

L'élève qui obtient 90 pour cent à l'examen final reçoit le grade avec la note *summa cum laude ;* 80 pour cent, *magna cum laude;* 75 pour cent, *cum laude ;* en-dessous et jusqu'à 66 pour cent, nombre de points minimum obligatoire, l'élève reçoit le grade sans note qualificative.

Le doctorat ne donne pas droit de pratiquer la chirurgie dentaire dans cette province ; il faut pour cela s'être conformé aux règlements du Collège des Dentistes.

L'Ecole reçoit des élèves bénévoles ou étrangers, c'est-à-dire des élèves qui veulent obtenir seulement le grade, pour aller pratiquer ailleurs. Ces élèves ne sont pas obligés de passer un examen d'admission à l'étude ; mais ils devront tout de même prouver, à la satisfaction du Conseil de l'Ecole, qu'ils ont les connaissances requises pour commencer les études de chirurgie dentaire. Ils devront aussi signer un document attestant qu'ils connaissent la loi régissant l'étude et l'exercice de la chirurgie dentaire dans la province de Québec. Les dentistes ayant un diplôme étranger peuvent être admis comme élèves bénévoles, à la discrétion du Conseil de l'Ecole. Dans ce cas, ils suivent, pendant une année académique, les cours prescrits aux élèves de quatrième année, et ils reçoivent le grade (D. D. S.), s'ils passent l'examen final avec succès.

L'Ecole décerne aussi le titre de " bachelier en chirurgie dentaire " aux élèves de deuxième année qui ont obtenu 75 pour cent sur les matières primaires.

IV. — DISCIPLINE

1o Après les cours, les élèves doivent quitter la salle sans retard.

2o Tout manquement aux règles de la bienséance, incon

duite au cours et à la clinique seront punis. En cas d'expulsion, aucune remise ne sera faite.

3o Pour être admis à la clinique il faut être inscrit sur les registres de l'Ecole.

4o Les élèves seront tenus responsables des détériorations causées par eux à la propriété ou à l'ameublement de l'Ecole.

5o Il est défendu de fumer dans les salles de cours.

6o Les élèves ayant affaire au directeur, au régistrateur, au trésorier de l'Ecole, ou à aucun des professeurs, devront autant que possible s'adresser à eux à l'Ecole, avant ou après les cours.

7o Les professeurs enregistrent les absences à chaque cours et les élèves ne peuvent pas s'absenter pour quelques jours sans permission. En cas de maladie, ils doivent en avertir le directeur.

V. — DEBOURSES

1o Aucun élève ne pourra suivre les cours, sans avoir obtenu, chaque année, du régistrateur une carte d'inscription qui lui sera remise sur présentation du reçu du trésorier.

2o Tous les paiements d'honoraires doivent être faits au trésorier de l'Ecole qui fait remise à qui de droit de la partie qui leur revient.

3o Les honoraires de cours doivent être payés comme suit : l'inscription est au moins une moitié de l'honoraire à l'ouverture des cours, et le reste avant le 1er décembre. Ceux qui ne seront pas en règle se verront refuser l'admission au cours.

Aucune remise n'est faite à un élève qui abandonne les cours.

4o Les honoraires sont :

Cours, clinique, inscription (chaque année)	$150.00
Diplôme du doctorat (D. D. S.)......	30.00
Licence payable au Collège des Chirurgiens Dentistes de la province de Québec	60.00
Reprise d'examen (chaque matière)....	5.00
Assesseur pour reprise d'examen (chaque matière)...........................	5.00

VI. — TECHNIQUE

Les élèves de première année doivent se procurer les instruments nécessaires à l'étude de la technique. Ces instruments leur seront utiles durant les années subséquentes.

Toute correspondance ou demande d'informations doit être adressée au directeur de l'Ecole.



GRADUÉS

Docteurs

1906—Archambault, L., *a. d.*
Boutin, L., *a. d.*
D'Argent, *a. d.*
Drouin, H.
Gendreau, J.-G.-A., (*sur thèse*)
Mauffette, S., *a.d.*
Porcheron, A., *a. d.*
Renhold, M., *a. d.*
1907—Bélanger, G.-A., *a.l.p.g.d.*
Bovadjieff, N., *a. g d.*
Cabana, T.
Desjardins, E.
Hamel, P., *a.l.p.g.d.*
Lacroix, A. *a. d.*
Schaefer, C., *a.l.p.g.d.*
Schavoir, H., *a. d.*
Smadja, F.
1908—Auer, A., *a. g. d.*
Dery, A., *a. g. d.*
Fortier, P.-A., *a .g. d.*
Kablechkoff, L., *a. g. d.*
Larose, A.-L., *a. g. d.*
Morel, C., *a. g .d*
Morel, L., *a. g. d.*
Rouleau, E.
Santoire, A., *a. g a.*
1909—Allard, S., *a. g. d.*
Audet, J.-L.
Beauchamp,A.,(*sur thèse*)
Buisson, E.
Côté, E., *a. g. d.*
Gendreau, J.-C.
Lapointe, E.
Masson, M., *a. g. d.*
Robert, J.-C.
Ronca, C., *a. l. p. g. d.*
1910—Bellemare, Roméo
Blondin, G., *a. d.*
Charland, W., *a. d.*
Chouvon, T.-E., *a. l. p. g. d.*
Fernandez, O., *a. g. d.*
1910—Fisch, Hermann, *a. d.*
Lamothe, C.
Landry, A., *a. l. p. g. d.*
L'Huillier, Marcel, *a. g. d.*
Rochette, W., *a. g. d.*
Rodrigues, N., *a. g. d.*.
Trudeau, C.-A., *a. g. d.*
Trudeau, J.-C.
1911—Bédard, A., *a. g. d.*
Berger, Z., *a. l. p. g. d.*
Cramer, H.-E., *a. l. p. g. d.*
Cyr, P.-S.
Delorme, A., *a. d.*
Demers, H.-P.
Dionne, R.
Frechette, H., *a. d.*
Lamarre, J.-H.
Mayotte, V., *a. g. d.*
Olivier, V.-H., *a. g. d.*
1912—Barras, A., *a. g. d.*
Béland, J., *a. d.*
Bourdon, J.
Boutin, L.-P., *a. g. d.*
Charron, E., *a. d.*
Cyr, Oliva, *a. g. d.*
Deguise, Louis, *a. t. g. d.*
DeSouffron, A., *a. d.*
Julien, H.
Laberge, X., *a. g. d.*
Larose, A.
Larseneur, T.-L., *a. g. d.*
LeBon, H., *a. d.*
LeBon, P.-A.
Lemire, L.
Leprohon, A., *a. d.*
Levasseur, V., *a. g. d.*
Millot, A., *a. g. d.*
Précourt, E., *a. g. d.*
Renaud, A., *a. g. d.*
Seers, E.
Veilleux, J.

Bacheliers

1909—Bédard, A.
Delorme, A.
Dionne, R.
Mayotte, V.
Olivier, V.-H.
Précourt, E.
1910—Barras, A.
Béland J.
Bourdon, J.
Boutin, L.-P.
Charron, E.-H.
Cyr, O.
Deguise, L.
Laberge, X.
Lebon, H.
Leprohon, A.
Levasseur, V.
Renaud, A.
Veilleux, J.
1911—Asselin, T.
Charlebois, A.
Derome, M.
Deschênes, J.-A.
Dubord, A.
Fleury, M.
1911—Gendreau, G.
Girard, A.
LaRocque, L.
Lavoie, T.
Plante, L.
Poitras, P.-E.
Rajotte, A.
Saint-Pierre, W.
Thibault, H.
1912—Aucoin, E.
Balthazar, E.
Barbeau, M.
Béliveau, R.
Bertrand, S.
Chamberland, A.
Charest, J.
Dion, A.
Jinchereau, A.
Lamontagne, R.
Meek, John
Picard, A.
Racicot, F.
Sauvé, L.
Verner, L.-P.



ECOLE DE PHARMACIE LAVAL

Affiliée à l'Université

L'Ecole de Pharmacie Laval a été constituée en corporation par une loi spéciale de la législature de Québec, sanctionnée le 9 mars 1906, et a été affiliée à l'Université Laval le 11 mai de la même année; son but est l'enseignement et le progrès de toutes les sciences pharmaceutiques.

L'affiliation de cette Ecole à l'Université Laval lui donne accès aux grades universitaires.

Les cours sont donnés dans l'édifice même de l'Université, du commencement d'octobre aux premiers jours d'avril.

PERSONNEL DIRIGEANT ET ENSEIGNANT

PRESIDENT

M. JOSEPH CONTANT

VICE-PRESIDENT

M. J.-E.-W. LECOURS

SECRETAIRE-DIRECTEUR

M. A.-J. LAURENCE

TRESORIER

M. E. VADBONCOEUR

CONSEILLERS

MM. S. LACHANCE
H. LANCTOT
A.-D. QUINTIN
J. BOUTIN
H. PILON

PROFESSEURS TITULAIRES

M. JOSEPH CONTANT, pharmacien ; *professeur de déontologie et de jurisprudence pharmaceutique.*

M. J.-E.-W. LECOURS, pharmacien ; *professeur de matière médicale et de pharmacie.*

M. A.-J. LAURENCE, pharmacien ; *professeur de chimie biologique et de bactériologie, et chargé du cours de pharmacie pratique.*

M. H. LANCTOT, pharmacien ; *professeur de chimie analytique.*

M. S. LACHANCE, pharmacien ; *professeur de pharmacie galénique.*

M. E. VADBONCOEUR, pharmacien ; *professeur de pharmacie magistrale.*

M. A.-D. QUINTIN, pharmacien ; *professeur de physique pharmaceutique.*

M. J. BOUTIN, pharmacien ; *professeur de toxicologie et de posologie.*

M. HENRI PILON, pharmacien ; *professeur de botanique et de micrographie.*

M. J. FLAHAUT, licencié ès sciences de l'Université de Lille ; *professeur de chimie minérale et de chimie organique.*

ADJOINTS

M. HENRI LALONDE, pharmacien ; *professeur de chimie analytique.*

M. ALFRED FERVAC-LAROSE, bachelier en pharmacie ; *professeur de matière médicale.*



ELEVES ADMIS A SUIVRE LES COURS

PENDANT L'ANNEE 1911-1912

MM.	Allard, Ernest	Magog, Q.
	Asselin, L.	Montréal, Q.
	Barolet, Arthur	Montréal, Q.
	Beaunoyer, Léonide	Marieville, Q.
	Beauregard, Adélard	Saint-Damase, Q.
	Bédard, Emile	Montréal, Q.
	Bérard, T.-Elphège	Drummondville, Q.
	Bergeron, Adrien	Montréal, Q.
	Bissonnete, Aimé	Montréal, Q.
	Blouin, Ch.-Henri	Montréal, Q.
	Blouin, Louis	Montréal, Q.
	Boucher, Valmore	Saint-Jean, Q.
	Boulkind, S.	Montréal, Q.
	Bourgeois, Armand	Saint-Jean, Q.
	Bouthillier, Henri	Montréal, Q.
	Brunelle, Raoul	Montréal, Q.
	Cadieux, Georges	Montréal, Q.
	Carrière, Eustache	Hull, Q.
	Chaffers, John	Montréal, Q.
	Chamberland, Wilfrid	Montréal, Q.
	Choquette, Arthur	Montréal, Q.
	Choquette, Julien	Montréal, Q.
	Cléroux, Avila	Montréal, Q.
	Cléroux, Nicolas	Montréal, Q.
	Cofsky, J.-R.-A.	Sorel, Q.
	Couillard, Jules	Montréal, Q.
	Coutu, J.-Emile	Montréal, Q.
	Cyr, Adéric	Montréal, Q.
	Dagenais, Geo.-Etienne	Montréal, Q.
	DeBellefeuille, A.	Shawinigan, Q.
	Decelles, Rich.	Pointe-aux-Trembles, Q.
	Deguire, Ernest	Saint-Laurent, Q.
	Deguire, Georges	Saint-Laurent, Q.
	Desilets, Joseph	Joliette, Q.
	Desrosiers, Rosario	Sainte-Emélie-de-l'Energie, Q.

MM. Dupuis, Antonio	L'Assomption, Q.
Fontaine, Aldina	Montréal, Q.
Fafard, Wilbrod	Montréal, Q.
Filion, Rosario	Youville, Q.
Forget, Hector	Montréal, Q.
Frigon, Omer	Montréal, Q.
Gadbois, Paul	Montréal, Q.
Gagnon, Paul	Montréal, Q.
Gaucher, Omer	Montréal, Q.
Gaudet, Lucien	Joliette, Q.
Gauthier, Léonide	Montréal, Q.
Girard, Léonard	Saint-Aimé, Q.
Gougeon, René	Montréal, Q.
Grégoire, Jos.	Montréal, Q.
Grignon, Arthur	Sainte-Agathe-des-Monts, Q.
Groulx, Henri	Montréal, Q.
Guibard, Ubald	Montréal, Q.
Huot, Roger	Montréal, Q.
Joubert, Lionel-O.	Maisonneuve, Q.
Labarre, Emile	Montréal, Q.
Lachaine, Ed.	Montréal, Q.
Lacroix, Vitalien	Montréal, Q.
Lagarde, Antoine	Montréal, Q.
Lambert, Arthur	Yamaska, Q.
Landry, Oscar	Drummondville, Q.
Larue, Henri	Magog, Q.
Lavoie, Honorius	Québec, Q.
Lecavalier, Alphonse	Saint-Elzéar, Q.
LeCorre, Louis	Leuhan, France.
Leduc, Paul-Em.	Beauharnois, Q.
Léger, Wilfrid	Montréal, Q.
Letourneau, Marius	Montréal, Q.
Marcotte, Henri-A.	Yamaska, Q.
Marcoux, J.-Ernest	Marieville, Q.
Martel, Roméo	Longueuil, Q.
Martin, Aquila	Montréal, Q.
Martin, Oscar	Montréal, Q.
Massé, Gaston-E.	Montréal, Q.
Ouimet, Raoul	Montréal, Q.
Paquin, Gédéon	Saint-Alexis-des-Monts, Q.
Paquin, Philias	Saint-Alexis-des-Monts, Q.
Paquin, Wilbrod	Saint-Alexis-des-Monts, Q.
Paré, Damien	Montréal, Q.

MM.	Patenaude, Jos.	Montréal, Q.
	Patry, Joseph	Hull, Q.
	Perrin, Adrien	Viauville, Q.
	Radenen, Yves	Guingamp, France.
	Renaud, Vital	Longueuil, Q.
	Renière, Hidola	Saint-Hyacinthe, Q.
	Rivet, Conrad	Joliette, Q.
	Roberge, Victor	Montréal, Q.
	Robert, J.-Henri	Montréal, Q.
	Robert, Louis	Montréal, Q.
	Rousseau, C.-Arthur	Nicolet, Q.
	Roy, Armand	Montréal, Q.
	Sabourin, Rodolphe	Saint-Jean, Q.
	Saint-Jacques, Ernest	Saint-Hyacinthe, Q.
	Théoret, Ernest	Montréal, Q.
	Thibodeau, Ls-Philippe	Lac-Mégantic, Q.
	Trempe, L.-P.	Sorel, Q.
	Trempe, René	Québec, Q.
	Troie, Omer	Montréal, Q.

Nombre des élèves : 97.

COURS THEORIQUES

Lundi et jeudi, de 9 à 10 heures

Cours primaire : Déontologie et jurisprudence pharmaceutique. Matière médicale et pharmacie.

Mercredi et vendredi, de 9 à 10 heures

Cours final : Matière médicale, pharmacie, toxicologie et posologie.

Mercredi et vendredi, de 10.45 à 11.45 heures

COURS PRIMAIRE : Physique pharmaceutique, chimie minérale.

Mardi et jeudi, de 10.45 à 11.45 heures

COURS FINAL : Chimie organique, chimie minérale.

Mardi, de 9 à 10 heures

Botanique, micrographie.

TRAVAUX PRATIQUES

Mardi, de 4 à 5.30 heures

COURS PRIMAIRE : Manipulations et expériences de physique et de chimie.

Mercredi, de 2 à 4.30 heures

Chimie analytique et biologique, microscopie.

Jeudi, de 4 à 5.30 heures

COURS FINAL : Manipulations et expériences de chimie.

Vendredi, de 2 à 4.30 heures

Pharmacie chimique, galénique et magistrale.

ORGANISATION PEDAGOGIQUE, DISCIPLINAIRE ET FINANCIERE

I. — ENSEIGNEMENT

1. L'enseignement de l'Ecole est conforme à la loi de pharmacie de la province de Québec.

Il qualifie en tout point l'étudiant en pharmacie pour les examens à subir devant l'Association Pharmaceutique.

2. L'Ecole donne en outre plusieurs cours supplémentaires théoriques et pratiques non exigés par la loi, mais destinés à développer davantage les connaissances scientifiques et techniques de l'étudiant et à compléter son éducation professionnelle.

3. L'Association Pharmaceutique exige du candidat aux examens de licence qu'il ait suivi régulièrement deux cours de matière médicale et de pharmacie, deux cours de chimie et un cours de botanique.

4. Les matières pour lesquelles il est exigé deux cours se divisent en matières dites de " cours primaire ", et en matières dites de " cours final ", lesquelles sont enseignées concurremment durant la même année, aux jours et heures indiqués dans le programme.

5. Aucun élève n'est admis à suivre le cours primaire et le cours final durant la même année scolaire.

6. Pour les fins d'inscription, les cours de l'Ecole sont classés en quatre groupes comme suit :

1. SCIENCES MEDICO-PHARMACOLOGIQUES

Déontologie et jurisprudence pharmaceutique Matière médicale . . . . Pharmacie	Cours primaire
Matière médicale . . . . Pharmacie . . . . Toxicologie . . . . Posologie	Cours final

2. SCIENCES PHYSICO-CHIMIQUES

Physique pharmaceutique . . . . . . Chimie minérale.	Cours primaire
Chimie organique. . . . . Chimie biologique.	Cours final

3. SCIENCES NATURELLES

Botanique.
Micrographie.

4. TRAVAUX PRATIQUES

1o Pharmacie chimique.
    "   galénique.
    "   magistrale.
2o Chimie analytique.
    "   biologique (analyses d'urine, sang, lait, etc.).
Microscopie.

7. Les travaux pratiques de pharmacie sont ouverts aux élèves qui suivent ou auront suivi le cours primaire des sciences médico-pharmacologiques et physico-chimiques.

8. Les travaux pratiques de chimie analytique et biologique et de microscopie, sont ouverts aux élèves qui suivent ou auront suivi le cours final des sciences physico-chimiques.

9. Il est recommandé aux élèves de s'inscrire dans l'ordre suivant :

1ère année : Sciences médico-pharmacologiques (cours primaire).

2ème " Sciences physico-chimiques (cours primaire).

3ème " Sciences physico-chimiques (cours final) et pharmacie pratique.

4ème " Sciences médico-pharmacologiques (cours final), botanique et chimie analytique.

II. — EXAMENS

1. Les examens sur chaque matière ont lieu à la fin de l'année scolaire ; ils comprennent l'épreuve écrite et l'épreuve pratique.

2. Pour avoir droit de se présenter aux examens, l'élève doit produire sa carte d'assiduité.

3. L'examen n'est jugé satisfaisant que si le candidat a conservé au moins cinquante pour cent des points.

4. Il est loisible à tout élève régulièrement inscrit de se présenter aux examens sur toutes les matières enseignées par l'Ecole, à la fin de chaque année scolaire et même jusqu'à l'année suivant sa dernière inscription, inclusivement. Un examen non satisfaisant dans l'opinion du candidat peut être repris, mais dès l'année suivante. Dans ce cas un honoraire de deux piastres ($2.00) est exigé. Si, pour-

une reprise d'examen, le candidat néglige de se présenter au temps requis, une nouvelle inscription au cours correspondant sera exigée,—sauf exemption pour bonne et valable raison, agréée par le secrétaire-directeur.

III. — GRADES UNIVERSITAIRES

1o Les grades académiques que l'Ecole est autorisée à accorder sont ceux de bachelier en pharmacie, et de docteur en pharmacie.

2o L'aspirant aux grades universitaires doit avoir suivi tous les cours de l'Ecole et avoir subi avec succès tous les examens prescrits. Il doit en outre prouver qu'il a fait un stage d'au moins deux années, sous la direction d'un pharmacien diplômé. Enfin il faut qu'il ait subi avec succès l'examen préliminaire d'admission à l'étude, exigé par l'Association Pharmaceutique de la province de Québec, ou un examen équivalent, à la satisfaction du Conseil d'administration de l'Ecole. Provisoirement, les cours primaires des sciences médico-pharmacologiques et physico-chimiques suivis antérieurement à l'année 1907 dans toute école de pharmacie reconnue par l'Association Pharmaceutique seront acceptés.

3o Le diplôme de bachelier en pharmacie est accordé à celui qui conserve, dans tous les examens réunis, un total d'au moins soixante pour cent des points.

4o Le diplôme de docteur en pharmacie peut être obtenu par tout bachelier de l'Ecole qui remplit les conditions suivantes : *a)* s'inscrire et suivre de nouveau dans cette Ecole, à titre post-scolaire, le cours final de chimie minérale et organique, les séances de travaux pratiques, et

le cours de chimie analytique; *b*) subir, à la suite de ces cours, et avec succès, un examen spécial écrit et pratique dit " examen de doctorat ", portant sur toutes les matières du programme de l'Ecole. L'épreuve écrite comprend deux séances de deux heures chacune, et l'épreuve pratique, deux séances de travaux de laboratoire de trois heures chacune. Le minimum des points requis pour passer cet examen est de 60 pour cent sur chaque matière et 75 pour cent sur le total.

Celui qui obtient 85 pour cent reçoit le diplôme avec la note *magna cum laude,* avec grande distinction ; celui qui conserve 90 pour cent reçoit le diplôme avec la note *summa cum laude,* avec très grande distinction. Outre ce diplôme, ce dernier reçoit, lors de la promotion solennelle, un anneau d'or orné d'une camée portant les armes de l'Ecole.

5o Le grade de docteur en pharmacie peut en outre s'obtenir par tout pharmacien ou bachelier de l'Ecole après soutenance d'une thèse, comportant un travail original, conformément aux conditions établies par l'Ecole et approuvées par les autorités universitaires.

6o Aux élèves qui n'aspirent à aucun grade, l'Ecole délivre des *certificats d'études* pour chacune des matières dont ils auront suivi les cours au complet, et subi avec succès les examens.

7o Les diplômes sont signés par le recteur, le vice-recteur et le secrétaire de l'Université Laval, et contresignés par le président et le directeur de l'Ecole.

8o En vertu d'un règlement de l'Association Pharmaceu-

tique de cette province, le porteur du diplôme de " bachelier en pharmacie " est exempté de l'examen *primaire* de l'Association et obtient, sur présentation de ses titres, le certificat de *certifié.*

IV. — IMMATRICULATION — INSCRIPTIONS HONORAIRES

1o L'année scolaire commence dans les premiers jours d'octobre et se continue sans interruption, sauf les vacances de Noël, jusqu'aux premiers jours d'avril.

2o Nul n'est admis à suivre les cours de l'Ecole, si son nom n'est inscrit au registre d'immatriculation et pour les cours qu'il désire suivre.

3o Les enregistrements et inscriptions se font au bureau du directeur, autant que possible dans les dix jours qui précèdent l'ouverture de l'année scolaire.

4o Toute personne de bonne conduite morale est admise à suivre les cours en se soumettant aux règlements de l'Ecole.

5o Pour avoir droit à une carte d'assiduité aux cours, l'élève devra prouver qu'il a assisté à 75 pour cent des leçons.

6o Les droits et honoraires suivants doivent être acquittés au moment de l'inscription :

Droit d'inscription	$ 5.00
Honoraires pour les sciences médico-pharmacologiques	15.00
Honoraires pour les sciences physico-chimiques	20.00
Honoraires pour les sciences naturelles.	12.00

Honoraires pour les travaux pratiques de pharmacie	20.00
Honoraires pour les travaux pratiques de chimie, bactériologie et microscopie. .	20.00
Diplôme de bachelier	15.00
" " docteur	25.00

Il est en outre exigé de chaque élève du cours des sciences physico-chimiques, un droit de une piastre ($1.00), pour l'usage des appareils et de la verrerie du laboratoire.

V. — DISCIPLINE

Les règlements disciplinaires sont ceux des autres facultés et écoles affiliées.

VI. — PRIX

Une bourse de dix piastres ($10.00) est affectée annuellement à chaque cours en faveur de l'élève qui conserve à l'examen le plus grand nombre de points, à compter de 70 pour cent.

La bourse des classes de travaux pratiques sera portée à $25.00 si le nombre des inscriptions à ces cours atteint quinze.

N'ont droit de concourir pour les bourses que les élèves inscrits l'année même pour le cours correspondant.



GRADUES

DOCTEUR

1910—M. Laplante-Courville, H.

Bacheliers

1908—Boulkind, S.
Desautels, L.-S.
Fervac-Larose, Alfred
1909—Déchêne, Thomas
Michon, J.-E.-A.
1910—Giroux, L.-A.-A.
1911—Lanouette, H.
Loranger, J.-M.
1912—Bergeron, Adrien
Blouin, Ch.-Henri
Chamberland, Wilfrid
Labarre, Emile

PRIX

Sciences médico-pharmacologiques ($10.00)

Cours primaire: M. Antonio Dupuis
Cours final : M. Julien Choquette

Sciences physico-chimiques ($10.00)

Cours primaire: M. Jos.-Arthur Désilets
Cours final : M. W. Chamberland

Botanique ($10.00)

M. W. Chamberland

Chimie analytique ($10.00)

M. C.-Henri Blouin



INSTITUT AGRICOLE D'OKA

Affilié à l'Université

L'Institut Agricole d'Oka a été affilié à l'Université Laval le 26 mars 1908.

En fait, cette institution, sous le nom plus modeste d'Ecole d'Agriculture, existait déjà depuis plusieurs années. Son fonctionnement plus régulier date du 8 mars 1893, époque où les RR. PP. Trappistes de Notre-Dame-du-Lac l'ouvrirent au public à la demande et avec le généreux concours du gouvernement provincial.

L'oeuvre depuis lors n'avait cessé de progresser : aux services administratifs, aux exploitations rurales et aux industries agricoles, elle fournissait des sujets d'une exceptionnelle compétence. Ses succès étaient de plus en plus remarqués, quand, pendant l'hiver de 1907, sur le désir du ministère provincial de l'Agriculture, comme aussi à la pressante sollicitation des autorités religieuses et des missionnaires agricoles, et aux applaudissements du Conseil de l'Instruction publique, les dévoués religieux qui dirigent cette maison se prêtèrent de grand coeur à la réorganisation plus parfaite d'une oeuvre de si grand intérêt national.

Il fut entendu que l'Ecole conserverait de son passé ce qu'une longue expérience avait démontré effectif et profitable, et que l'on grefferait sur cet acquis tous les développements et les diverses améliorations jugées utiles, au double point de vue d'un matériel d'enseignement plus moderne et d'un programme d'étude plus étendu.

Cette transformation a été achevée au printemps de 1910.

Le régime actuel de l'Institut comprend trois années d'étude aboutissant aux grades universitaires, outre une année préparatoire pour les élèves ne pouvant justifier, à leur examen d'admission, de connaissances suffisantes.

Un enseignement spécial a aussi été organisé en faveur surtout des adultes, empêchés d'embrasser dans toute leur ampleur les programmes réguliers. Cet enseignement comprend plusieurs cours abrégés, tout à fait pratiques, et dont la durée varie selon l'importance des spécialités dans lesquelles on désire se perfectionner.

On sait, au reste, qu'il eût été bien difficile, sinon impossible, de trouver, sous le rapport des avantages de toutes sortes à offrir aux élèves, rien de comparable aux 1,800 acres de terre, dont plus de 700 déjà en culture, qui forment l'exploitation agricole de la Trappe de Notre-Dame-du-Lac.

L'Institut est à dix lieues seulement de Montréal.

Situé sur une de ces pittoresques éminences qui dominent la rivière Ottawa et le lac des Deux-Montagnes, il s'élève au milieu des prospères cultures et des multiples industries agricoles des Révérends Pères Trappistes. De la route, on voit l'école émerger gaiement au milieu de sa fraîche couronne d'érablières, de vergers, de vignobles et de jardins, où cascadent et gazouillent de jolies pièces d'eau naturelles. Site enchanteur, d'une rare salubrité, et qui semble créé tout exprès pour faire aimer la vie des champs.

Mais c'est surtout au point de vue si important de la formation pratique des élèves, que l'Institut Agricole offre des avantages exceptionnels.

La plupart des sols de la province de Québec sont repré-

sentés dans le domaine. Ces sols sont mis en culture presque sans apport de capital et n'en donnent pas moins des rendements singulièrement rémunérateurs, grâce aux méthodes économiques et au travail rationel de ceux qui les cultivent.

Toutes les variétés de la production végétale, susceptibles de réussir dans notre province, sont cultivées avec succès et profit dans cette vaste exploitation.

La production animale y figure largement, dans des troupeaux variés et considérables formés des races les plus productives.

Les industries agricoles proprement dites y sont nombreuses et prospères, ainsi que les industries connexes, comme celles que l'on trouve dans les centres ruraux : travaux de forge, sellerie, menuiserie, boulangerie, savonnerie, etc.

Les applications pratiques tiennent naturellement une place capitale dans l'enseignement. Sous la direction des instructeurs, les élèves apprennent à exécuter eux-mêmes tous les travaux, labours, hersage, alimentation du bétail, soins de la basse-cour, plantation et taille des arbres fruitiers, récolte des céréales et des fruits, drainage, maniement des machines, jardinage, etc. Ce qui leur donne l'occasion de pénétrer dans les multiples détails de la surveillance, de l'exécution et de la direction des travaux de la ferme, et leur permet d'acquérir l'esprit d'observation, de jugement, de décision qui caractérise tout bon agriculteur. La ferme et ses exploitations annexes est le principal laboratoire du professeur. Car l'enseignement de l'agriculture, plus encore que celui des autres sciences, doit s'appuyer sur des faits, sur des démonstrations pour porter ses fruits.

Toutefois l'enseignement qui se donne à l'Institut a pour but de fournir aux jeunes gens destinés à l'agriculture non seulement les connaissances professionnelles indispensables, mais en même temps toutes les notions scientifiques reconnues nécessaires pour la bonne exploitation du sol. Son objet est de former des hommes joignant à l'habitude de tous les détails techniques de leur profession, assez de science pour être en mesure de juger par eux-mêmes, dans telles conditions données, de la valeur des diverses méthodes de culture ou d'industrie agricole. C'est au surplus ce qui ressort avec évidence de l'examen attentif du programme d'étude adopté par l'Institut.

Aussi voudrait-on voir les élèves arriver à l'école avec une instruction aussi complète que possible. Cette préparation les mettrait en mesure d'aborder, dès leur entrée, avec plus de profit, l'étude des sciences physiques, chimiques et naturelles appliquées à l'agriculture ainsi qu'aux diverses industries rurales. Cependant, on cherche à rendre moins ardue cette partie des études, en la facilitant par la méthode des leçons de choses, par des démonstrations variées, par des manipulations de laboratoire, par un échange journalier de multiples et fécondes explications entre maîtres et élèves.

Enfin l'Institut n'oublie pas qu'aujourd'hui les questions culturales ne sont plus tout. Plus que jamais interviennent les questions commerciales, économiques, sociales. Autant que le climat et le sol, le débouché et le transport s'imposent à l'étude du cultivateur. Il importe de savoir choisir non seulement les produits qui conviennent le mieux à la terre, mais aussi ceux qui se vendent le mieux. L'agriculteur doit découvrir les débouchés nouveaux, con-

naître les questions de transport et de conservation des denrées.

Et, parallèlement, pour défendre ses intérêts contre les influences adverses, il lui incombe de bien comprendre — c'est encore là le rôle des notions de science économique et sociale qu'on s'efforce de lui inculquer—comment les forces individuelles, toutes faibles qu'elles sont isolément, peuvent devenir puissantes par l'association, la mutualité, les cercles, les créations syndicales de toutes sortes.

Telle est l'oeuvre poursuivie par l'Institut Agricole d'Oka. N'est-elle pas assez élevée pour susciter des enthousiasmes ? Plus d'un élève de nos meilleures écoles et même, —pourquoi ne pas le dire ?—de nos collèges, y trouveraient pour leur propre bonheur et pour la prospérité générale du pays, une prompte et sérieuse préparation à la plus enviable peut-être de toutes les carrières.

L'avenir de notre race est là. " Soyons un peuple d'agriculteurs, disait Arthur Buies, en terminant une de ses plus remarquables brochures de propagande agricole, et nous ne tarderons pas à devenir une nation, de simple nationalité que nous sommes encore. C'est dans la terre qu'est la force, que sont les ressources suprêmes ; c'est par elle que tout se renouvelle et se féconde. Les habitudes et l'éducation agricoles font des races viriles. "

" Nous avons devant nous un domaine illimité où nous pouvons croître et nous multiplier à l'infini ; sachons tirer parti du don magnifique que nous a fait une généreuse Providence. "

La bibliothèque de l'Institut contient une collection remarquable d'ouvrages canadiens traitant de l'agriculture et des industries agricoles, ainsi que de nombreux

volumes choisis parmi les ouvrages étrangers, français et anglais, regardés comme les plus au courant de l'agronomie contemporaine. Elle renferme en outre plusieurs volumes de science, d'histoire, de biographie, de voyages et de vulgarisation technique d'une lecture attrayante et instructive.

Des sommes considérables ont été consacrées à l'installation d'un laboratoire scientifiquement aménagé; à l'acquisition de cabinets de physique et de chimie pourvus des appareils les plus modernes, de cabinets d'histoire naturelle contenant des échantillons caractéristiques de biologie végétale et animale, de zoologie et de zootechnie, d'entomologie, de minéralogie, de botanique et de géologie agricoles ; à l'achat d'appareils perfectionnés pour les essais des engrais, des terres et des graines, d'appareils météréologiques, et d'instruments pour le génie rural; à la confection d'un herbier spécial de plantes canadiennes, d'une collection d'insectes, etc.

Des cartes murales, des tableaux d'enseignement, des vues de projection lumineuse, en un mot, tout ce qui constitue aujourd'hui un matériel bien conçu est mis à la disposition des professeurs et élèves, pour rendre l'enseignement vivant et effectif.



I — PERSONNEL DIRIGEANT

Le très révérend Père dom ANTOINE OGER, O. C. R., abbé mîtré de l'Abbaye de Notre-Dame-du-Lac.

Le chanoine G. DAUTH, vice-recteur de l'Université Laval.

Le révérend Père EDOUARD, O. C. R., directeur-général de l'Institut Agricole.

M. I.-J.-A. MARSAN, directeur des études scientifiques de l'Institut Agricole.

II — PERSONNEL ENSEIGNANT

M. I.-J.-A. MARSAN, conférencier agricole ; *professeur d'agriculture, de sylviculture, de construction rurale, de comptabilité agricole, d'économie et de législation rurales.*

R. P. EDOUARD, O. C. R., bachelier ès arts ; *professeur de géologie et de géographie agricoles.*

R. F. LIGUORI, O. C. R., secrétaire de L'Union Expérimentale des Agriculteurs de Québec, rédacteur du Journal d'Agriculture ; *professeur d'aviculture et d'industries avicoles.*

M. A. DAUTH, médecin vétérinaire, administrateur de l'Ecole de Médecine Comparée de l'Université Laval ; *professeur de zoologie, d'hygiène animale, de science vétérinaire usuelle.*

R. P. ATHANASE, O. C. R. ; *professeur d'horticulture potagère et maraîchère, de floriculture usuelle.*

R. P. LEOPOLD, O. C. R. ; *professeur de floriculture, de biologie végétale, de botanique, de bactériologie, d'entomologie.*

M. G. REYNAUD, président de L'Union Expérimentale des Agriculteurs de Québec, ancien président de la Société de Pomologie de la province de Québec ; *professeur d'arboriculture fruitière, de viticulture.*

R. F. ISIDORE, O. C. R.; *professeur de biologie animale, de zoologie, de zootechnie, d'hygiène animale.*

R. P. MAUR, O. C. R., bachelier ès sciences ; *professeur d'apiculture.*

M. N. WALCH, docteur ès sciences naturelles de l'Université de Genève; *professeur de chimie, de bactériologie, de physique et de météorogie.*

M. H. NAGANT, ingénieur agricole et forestier de l'Université de Louvain ; *professeur de minéralogie, de génie rural et de chimie agricole.*

R. F. WILFRID, O. C. R. ; *professeur d'aviculture.*

M. l'abbé A. LORPHELIN, bachelier ès lettres, aumônier de l'Institut Agricole ; *professeur d'astronomie, de langage et de rédaction.*

III — CHEFS DE PRATIQUE

1—Pratique agricole............R. F. Gérard.
2—Pratique horticole...........R. P. Athanase.
3—Pratique des parcelles d'expérimentation ....M. I.-J.-A. Marsan.
4—Pratique arboricole..........M. G. Reynaud.
5—Pratique viticole............R. P. Maur.
6—Pratique sylvicole...........M. I.-J.-A. Marsan.
7—Pratique chevaline..........R. F. Isidore.
8—Pratique bovine.............R. F. Isidore.
9—Pratique ovine..............R. F. Isidore.
10—Pratique porcine............R. F. René.

11—Pratique avicole............R. F. Wilfrid.
12—Pratique apicole............R. P. Maur.
13—Pratique du génie rural......M. I.-J.-A. Marsan.
14—Pratique de la beurrerie.....R. F. Edmond.
15—Pratique de la fromagerie....R. F. Edmond.
16—Pratique des conserves alimentaires ....R. P. Athanase.
17—Pratique de la sucrerie......M. I.-J.-A. Marsan.
18—Pratique de la vinification...R. F. Sébastien.
19—Pratique de la cidrerie.......R. F. Sébastien.

COURS PREPARATOIRE

R. F. BENJAMIN, des Frères de l'Instruction chrétienne.
R. F. CHARLES, des Frères de l'Instruction chrétienne.

BIBLIOTHECAIRE

R. F. CHARLES.



ELEVES ADMIS A SUIVRE LES COURS

PENDANT L'ANNEE 1911-1912

COURS REGULIER

IIIme Année

MM. Cloutier, Henri	Saint-Narcisse, Q.
Langlais, François	Québec, Q.
Magnan, Jean-C.	Québec, Q.
Raymond, Abel	Chambly, Q.
Simard, Stanislas	Baie-Saint-Paul, Q.
Tardif, Arthur	Saint-Germain, Q.

IIme Année

MM. Emond, Paul	Vaudreuil, Q.
Leblond, Edouard	Lyster, Q.
Montreuil, Elzéar	Les-Saules, Q.
Reboul, Jean	Versailles, France.
Roy, Télesphore	Cap-Chat, Q.
Roy, Alphonse	Saint-Gabriel, Q.
Sénécal, Lucien	Montréal, Q.
Vermette, Joseph	Saint-Cajetan, Q.

Ière Année

MM. Cauchon, Alphonse	Lac-Mégantic, Q.
Charbonneau, Jean	Saint-Félix-de-Valois, Q.
Comtois, Armand	Saint-Hugues, Q.
Comtois, Romuald	Saint-Hugues, Q.
Couture, F.-X.	Québec, Q.
Codère, George	Sherbrooke, Q.
Cotret, B.-R. de	Masham-Mill, Q.
Chopin, Jules-F.	Montréal, Q.
Désilets, Alphonse	Victoriaville, Q.
Desjardins, Jean-Marie	Québec, Q.
Dufresne, François	Montréal, Q.

MM. Dupuis, Hector	Maskinongé, Q.
Dusseault, Ls-Phil.	Lyster, Q.
Faguy, Hervé	Québec, Q.
Fortin, Arthur	Hébertville, Q.
Gosselin, Alphonse	Montréal, Q.
Grignon, Henri	Sainte-Adèle, Q.
Hogue, Louis	Montréal, Q.
Jutras, Donat	Saint-Albert, Q.
Langlais, Stanislas	Québec, Q.
Lapointe, Phébia	Weedon, Q.
Lavallée, Raoul	L'Islet, Q.
Masson, Jean	Montréal, Q.
Montour, Raoul	Pointe-du-Lac, Q.
Plante, Dominique	Berthierville, Q.
Potvin, Zotique	Lac-Bouchette, Q.
Panneton, Alfred	Montréal, Q.
Ratto, Louis	Montréal, Q.
Raymond, Joseph	Saint-Benoit, Q.
Renaud, Paul	Montréal, Q.
Reboul, Pierre	Versailles, France.
Roy, Léo	Saint-Pascal, Q.
Roy Philippe	Saint-Gabriel, Q.
Taillefer, Rodolphe	Montréal, Q.
Talbot, Maurice	Québec, Q.
Thibeault, Gustave	Victoriaville, Q.
Voyer, Philippe	Montréal, Q.

COURS PREPARATOIRE

MM. Anctil, Auguste	Saint-Roch-des-Aulnaies, Q.
Bellemare, Omer	Yamachiche, Q.
Bernier, Raoul	Saint-Pascal, Q.
Bouliane, Edouard	Ville-Marie, Q.
Brière, Rodolphe	Montréal, Q.
Caron, Thomas	Saint-Flavien, Q.
Couture, Jean-Marie	Québec, Q.
Delplanque, Jean-Marie	Montréal, Q.
Desjardins, Gédéon	Saint-Benoit, Q.
Dessane, Paul	Québec, Q.
Diamant, Raoul	New York, E.-U.
Doucet, Ulric	Sainte-Angèle, Q.
Favreau, George	Montréal, Q.
Gagnon, Gustave	Jeune-Lorette, Q.

MM. Gauthier, Laurent	Saint-Joseph, Q.
Guenette, Donat	Sainte-Anne-des-Plaines, Q.
Keraval, George	Montréal, Q.
Lachapelle, George	Sainte-Anne Guigne Q.
Lagacé, Napoléon	Saint-Germain, Q..
Langlais, Oscar	Québec, Q.
Lamothe, Roméo	Montréal, Q.
Majeau, Eugène	Mascouche, Q.
McKercher, Raoul	Montréal, Q.
Morneau, Joseph	Saint-Germain, Q.
Morin, Joseph	Saint-Cajetan, Q.
Morissette, Horace	Saint-Cajetan, Q.
Potvin, Jean	Lac-Bouchette, Q.
Roddy, Joseph	Mascouche, Q.
Rouleau, Arthur	Saint-Laurent, Q.
Roy, Antonio	Cap-Chat, Q.
Roy, Geo.-Donat	Saint-Cajetan, Q.
Séguin, Ernest	Lefaivre, Ont.
Touchette, Gaston	Montréal, .Q

COURS ABREGES

MM. Chartrand, Henri	Montréal, .Q
Hamel, Joseph	Les-Saules, Q.
Pollet, Michel	France.
Savage, George	Montréal, .Q
Savage, Henri	Montréal, .Q

Nombre des élèves : 89.



ORGANISATION PEDAGOGIQUE ET FINANCIERE

RETRIBUTIONS SCOLAIRES

DEBOURSES ANNUELS

Elèves boursiers :

Inscription annuelle	$ 1.00
Laboratoires et bibliothèque	5.00
Dépôt de garantie, pour avances de fournitures et détériorations	10.00
Blanchissage à l'extérieur, environ	10.00
Lingerie du lit, quand fournie par la maison : 50 cents par mois	5.00

Elèves non boursiers :

Logement, pension et enseignement : $10.00 par mois	$100.00
Inscription annuelle	1.00
Laboratoires et bibliothèque	5.00
Dépôt de garantie, pour avances de fournitures et détériorations	10.00
Blanchissage à l'extérieur, environ	10.00
Lingerie du lit, quand fournie par la maison : 50 cents par mois	5.00

Elèves en chambre :

Supplément mensuel : $2.50	25.00

AUTRES DEBOURSES

Examen d'admission	2.00
Certificats de fin d'études	2.00
Diplômes de l'Institut	5.00
Diplômes de l'Université	10.00

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis à l'Institut Agricole il faut :

1° *Si l'on désire jouir du privilège d'une bourse,* être sujet britannique et avoir son domicile dans la province de Québec ;

2° *Dans tous les cas,* avoir au moins quinze ans ;

3° Produire en entrant un certificat de moralité signé par son curé, ou par le directeur de l'institution scolaire dans laquelle on aurait séjourné dernièrement ;

4° Etre assez robuste pour travailler environ cinq heures par jour sur la ferme et dans les divers départements ;

5° Avoir l'intention d'exercer la profession d'agriculteur ou d'exploiter une industrie agricole ;

6° S'engager à suivre le règlement de la maison ;

7° Faire tous les déboursés requis ;

8° Avoir subi avec succès l'examen d'admission — sauf les exemptions prévues par le règlement.



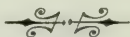
EXAMEN D'ADMISSION

L'examen d'admission à l'Institut Agricole se fait sur le programme d'étude des écoles primaires élémentaires de la province de Québec. Sauf les exceptions mentionnées plus loin, cet examen est requis de tous les candidats, et spécialement de ceux qui désirent bénéficier des bourses du ministère provincial de l'Agriculture.

Les jeunes gens insuffisamment avancés peuvent cependant être admis dans le cours préparatoire, s'ils font preuve d'un bon développement intellectuel et de dispositions marquées pour l'étude.

Sont exemptés de l'examen d'admission, les élèves sortis des collèges classiques affiliés à l'Université Laval et porteurs du diplôme de bachelier ou du certificat d'inscription, les élèves des écoles normales porteurs d'un diplôme d'enseignement primaire, les diplômés du Bureau Central des Examinateurs Catholiques de la province de Québec.

L'examen d'admission se fait par écrit. Les questions posées ne doivent pas dépasser le niveau du programme d'étude des écoles primaires du degré élémentaire. Candidats et examinateurs se reporteront, en conséquence, à ce programme, pour le détail de chacune des spécialités.



COURS PREPARATOIRE

DISTRIBUTION DES LEÇONS

PREMIER TERME	Heures	DEUXIÈME TERME	Heures
Langue française.....	50	Langue française.....	50
Langue anglaise......	30	Langue anglaise......	30
Arithmétique.........	50	Arithmétique.........	50
Comptabilité.........	30	Comptabilité.........	30
Géographie..........	30	Géographie..........	30
Histoire du Canada...	20	Histoire du Canada..	20
Sciences naturelles....	30	Sciences naturelles....	30
Agriculture..........	50	Agriculture..........	50
Dessin..............	20	Dessin...............	14
Astronomie	6		
Total des heures..	316	Total des heures..	304



MATIERES DU COURS

L'enseignement qui se donne dans le cours préparatoire est basé sur le programme d'étude des écoles élémentaires de la province de Québec.

Cet enseignement comprend les matières suivantes :

Langue Française : Grammaire; Analyse logique et grammaticale; Orthographe d'usage et de règles (dictées); Rédaction sur des sujets très simples connus des élèves, lettres, narrations, descriptions; Cérémonial des lettres.

Langue Anglaise : Exercices de langage ; Orthographe d'usage; Orthographe de règles; Thèmes, versions; Rédactions usuelles.

Arithmétique : Les quatre opérations fondamentales ; fractions ordinaires; Réduction, opérations fondamentales, conversion en fractions décimales; Monnaies, poids, mesures de longueur, mesures de capacité, mesures du temps; Toisé élémentaire.

Comptabilité : Comptabilité domestique ; Comptabilité agricole; Formes commerciales, comptes, factures, reçus, quittances, billets promissoires, chèques, traites.

Géographie : Notions préliminaires; Etude spéciale de la province de Québec, au point de vue physique, économique, agricole et politique; Notions générales sur l'Amérique; Notions générales sur le globe, les continents, les océans ; Principaux débouchés et marchés agricoles.

Histoire du Canada: Découverte et fondation; Domination française; Domination anglaise.

Sciences naturelles : Notions élémentaires sur les animaux, les végétaux, les minéraux, les industries; Notions usuelles d'hygiène.

Agriculture : Notions pratiques sur les animaux domestiques; Les oiseaux de la basse-cour; Les animaux utiles à l'agriculture; Les arbres fruitiers; Les arbres forestiers ; Les principales plantes fourragères; Les principales plantes industrielles; Les céréales; Les outils servant au travail des champs; Les instruments aratoires; Les constructions agricoles.

Dessin : Eléments et pratique du dessin à vue d'objets usuels.

Astronomie : Notions utiles au point de vue agricole.



COURS REGULIER

DISTRIBUTION ANNUELLE DES COURS

Ière Année

PREMIER TERME	Heures	DEUXIÈME TERME	Heures
Grande Culture	20	Grande Culture	40
Culture Fruitière	70	Culture Fruitière	30
Bétail, Hygiène et Notions de Science Vétérinaire usuelle.....	105	Bétail, Hygiène et Notions de Science Vétérinaire usuelle.....	60
		Apiculture............	50
Génie Rural : Dessin — Notions de Toisé et de Trigonométrie	20	Génie Rural : Dessin— Hydraulique	20
		Comptabilité Agricole.	20
Botanique et Biologie..	30	Botanique et Biologie..	20
Chimie : Générale, Inorganique.............	25	Chimie Organique	20
Physique.............	25	Physique.............	30
Météorologie..........	10	Météorologie..........	5
Langage et Rédaction..	11	Langage et Rédaction.	9
Total des heures...	316	Total des heures...	304

IIme Année

PREMIER TERME	Heures	DEUXIÈME TERME	Heures
Grande Culture	20	Grande Culture	40
Culture Horticole et Floriculture	40	Culture Horticole et Floriculture	15
Culture Fruitière	30	Culture Fruitière	30
Bétail, Hygiène et Notions de Science Vétérinaire usuelle.....	90	Bétail, Hygiène et Notions de Science Vétérinaire usuelle	75
Apiculture............	25	Aviculture	35
Génie Rural : Dessin— Plans et levé de Terrain. — Arpentage et Nivellement	20	Génie Rural : Dessin — Assainissement — Irrigation — Drainage	50
Economie Politique ...	20	Economie Rurale	20
Entomologie...........	10	Bactériologie	10
Chimie : Organique, Analytique, Agricole	30	Géologie et Géographie Agricoles	20
Minéralogie............	20		
Langage et Rédaction..	11	Langage et Rédaction..	9
Total des heures...	316	Total des heures....	304

IIme Année

PREMIER TERME	*Heures*	DEUXIÈME TERME	*Heures*
Grande Culture	40	Grande Culture	60
Culture Forestière	20		
Bétail, Hygiène et Notions de Science Vétérinaire usuelle.....	110	Bétail, Hygiène et Notions de Science Vétérinaire usuelle	100
Génie Rural : Dessin—Machines, Chemins et Ponts	45	Génie Rural : Dessin—Constructions Rurales.	35
Législation Rurale : Notions de Droit Civil, Notions de Droit Administratif, Notions de Droit Municipal..	40	Législation Rurale : Notions de Droit Commercial — Lois spéciales intéressant l'Agriculture et les Industries Agricoles ...	30
		Sciences appliquées aux Industries Agricoles ; Aliments ; Boissons ; Produits Végétaux ; Produits animaux ; Produits Chimiques..	60
Géologie et Géographie		Géologie et Géographie Agricoles	10
Langage et Rédaction..	11		
Bactériologie..........	20		
Langage et Rédaction.	11	Langage et Rédaction.	9
Total des heures....	316	Total des heures.....	304

COURS REGULIER

MATIERES DES COURS

1o Cours Théoriques et Pratiques sur toutes les spécialités de l'agriculture ainsi que sur les sciences connexes.

2o Travaux Manuels Agricoles appropriés à ces diverses spécialités.

3o Autres Exercices Pratiques de Technologie Agricole et d'Industrie Rurale.

I — COURS THEORIQUES ET PRATIQUES

GRANDE CULTURE: AGROLOGIE, AGRONOMIE, PLANTES AGRICOLES, SYSTEMES ET APPAREILS DE CULTURE, AMELIORATION DES PLANTES, SELECTION DES GRAINES DE SEMENCE, PARCELLES D'EXPERIMENTATION.

Agriculture : définition, division, importance.

Etude du terrain :

Considéré en lui-même, c'est-à-dire au point de vue de son origine, de sa composition, de ses propriétés physiques et chimiques ;

Considéré dans ses rapports avec le climat.

Etude rationnelle et technologie des divers moyens employés pour modifier les propriétés physiques et chimiques des sols :

Amendements ;
Engrais ;
Procédés culturaux ;
Appareils de culture.

Etude des diverses plantes agricoles —
Technologies générales :
Définition, division, importance ; notions appropriées de botanique, de biologie et de pathologie végétales, d'entomologie.
Technologies spéciales :
Plantes alimentaires ;
Plantes fourragères ;
Plantes industrielles ;
Prairies et pâturages ;
Appareils spéciaux.

Etude des assolements et des systèmes de rotation.

Amélioration des plantes, sélection des graines de semence, parcelles d'expérimentation.

Applications nombreuses sur la ferme et démonstrations quotidiennes des données acquises.

CULTURE HORTICOLE : CULTURE POTAGERE, CULTURE MARAICHERE, CONSERVATION DES LEGUMES ; — FLORICULTURE.

Horticulture : définition, division, importance.

Notions appropriées de botanique, de biologie et de pathologie végétales, d'entomologie.

Culture potagère : technologies générales et spéciales.

Culture maraîchère : technologies générales et spéciales.

Etude spéciale des principes généraux de culture, de récolte et de conservation.

Moyens d'activer la végétation des plantes.

Moyens de propager les plantes.

Etude des principaux légumes :

Différentes natures de terre et propriétés des divers engrais.

Assolements.

Etablissement des jardins, des serres, des couches.

Distribution des eaux ; façons à donner au sol.

Propriétés germinatives des graines.

Semis ; repiquages ; marcottes ; boutures.

Soins culturaux ; arrosages.

Accidents, maladies, ennemis des légumes.

Récolte des légumes.

Outils et machines.

Emballage, expédition, conservation des légumes.

Applications et observations pratiques dans les collections botaniques, les jardins et les serres, les celliers, les caves, les glacières.

FLORICULTURE :

Notions pratiques sur quelques plantes à fleurs et quelques plantes d'ornement.

Etablissement et soins du parterre.

CULTURE FRUITIERE : VERGERS, VIGNOBLES, PEPINIERES, CONSERVATION DES FRUITS, BIOLOGIE VEGETALE, BOTANIQUE, BACTERIOLOGIE, ENTOMOLOGIE.

Préliminaires : Biologie, Botanique, Bactériologie, Entomologie.

Définition de la culture fruitière, division, importance.

Etude des divers arbres fruitiers et des principales espèces de vignes.

Conditions qui régissent ces productions.

Plantation; multiplication végétative; bouturage ; marcottage; greffage.

Taille spéciale à chaque espèce et exigences qui lui sont propres.

Accidents, maladies, ennemis des vergers et des vignobles.

Récolte des fruits.

Emballage, expédition, conservation des fruits.

Etablissement des pépinières et procédés culturaux.

Outils, instruments et appareils.

Applications et démonstrations pratiques dans les laboratoires, au musée, dans les vergers, les vignobles et les pépinières, les celliers, les caves et l'entrepôt frigorifique.

CULTURE FORESTIERE : EXPLOITATION RATIONNELLE ET CONSERVATION DES BOIS ; TECHNOLOGIE FORESTIERE.

Définition, but, importance.

Influence des forêts sur le climat et le régime des eaux.

Notions pratiques sur les principales essences.

Accidents, maladies, ennemis des bois.

Exploitation rationnelle des bois.

Aménagement des bois.

Cubage et estimation des bois.

Technologie forestière, abattage et vidange, qualités et

défauts des bois, division et classification des produits.

Repeuplements artificiels.

Boisement et reboisement.

Applications et démonstrations pratiques dans les bois, les divers chantiers et la scierie mécanique.

BETAIL: BIOLOGIE ANIMALE, ZOOLOGIE, ZOOTECHNIE, HYGIENE, NOTIONS DE SCIENCE VETERINAIRE USUELLE.

Biologie animale.

Anatomie des animaux domestiques.

Physiologie des animaux domestiques.

Hygiène des animaux domestiques.

Zootechnie générale :

Production des jeunes — Méthodes de reproduction — Production du lait — Production de la viande — Production du travail — Zooéconomie.

Zootechnie spéciale :

Les équidés.......... Les bovidés.......... Les ovidés........... Les suidés...........	*Races — Examen des individus — Hérédité — Reproduction — Elevage — Alimentation — Maniement — Harnachement — etc.*

Habitation du bétail :

Ecurie .... Etable .... Bergerie .... Porcherie	*Etablissement — Conditions hygiéniques — Aménagement — etc.*

Extérieur des animaux domestiques.

Appréciation des individus.

Notions usuelles de médecine vétérinaire; maladies contagieuses, mesures prophylactiques, police sanitaire.

Applications quotidiennes, avec séances variées consacrées à des démonstrations et observations dans le musée, les laboratoires, sur les troupeaux, leur habitation, leur alimentation, etc.

LA BASSE-COUR : AVICULTURE, INDUSTRIES AVICOLES. — LE CLAPIER.

Zootechnie générale :

Généralités sur les oiseaux de la basse-cour.

Zootechnie spéciale :

La poule; races diverses, producteurs d'oeufs, producteurs de chair, classification des races acclimatées ; alimentation, engraissement, gavage, chaponage; la ponte ; appréciation et mirage des oeufs ; incubation naturelle, incubation artificielle ; élevage naturel, élevage artificiel ; conduite des appareils ; sélection des sujets; maladies aviaires et ennemis de la basse-cour ; établissement des diverses sortes de poulaillers ; hygiène du poulailler ; conservation des oeufs; abattage; préparation, emballage et expédition des produits avicoles; marché avicole; les ressources de la province de Québec; l'industrie avicole et la coopération; associations avicoles.

Technologies spéciales :

Le canard — L'oie — Le dindon — Le pigeon.

Le lapin; le clapier.

Applications immédiates à l'aide de démonstrations pratiques et d'observations recueillies dans les soins des divers troupeaux et du poulailler.

APICULTURE : BIOLOGIE ET PHYSIOLOGIE, L'ABEILLE, LES RUCHES, PLANTES MELLIFERES, LE MIEL, LA CIRE.

Définition, objet de l'apiculture.

Avantages de l'apiculture.

L'abeille (biologie) ; la mère, les ouvrières, les faux-bourdons.

Différentes sortes d'abeilles.

Reproduction, élevage des mères, sélection, étude physiologique.

Essaimage naturel, essaimage artificiel.

Maladies des abeilles, ennemis des abeilles.

Le rucher, établissement et conduite.

Différentes espèces de ruches.

Soins de printemps, nourrissement, transvasements.

Récolte du miel.

Le miel, conservation, cristallisation, falsification.

Récolte de la cire.

La cire, raffinement, blanchissement, falsification.

Le pillage, causes, signes, moyens de prévention.

Hivernage, nourrissement.

Outillage spécial.

Plantes mellifères.

Dérivés du miel : hydromel, vinaigre.

Applications immédiates, démonstrations et observations dans le service général des ruchers et de leurs produits.

GENIE RURAL ET DESSIN.

Définition, division, importance.

Dessin — applications appropriées.

Notions utiles de toisé, de trigonométrie, de mécanique, d'hydraulique, d'électricité, de forces motrices.

Notions pratiques usuelles :

Travaux d'épierrement, d'assainissement, d'irrigation, de drainage, de conduite des eaux ;

Appréciation des instruments et des machines agricoles ; montage, démontage, réglage et maniement ;

Construction rurale sous toutes ses formes : logement des hommes, logement des animaux, logement des récoltes, logement des fumiers, puits, abreuvoirs, celliers, caves, glacières, clôtures ;

Plans et levés de terrain, arpentage et nivellement ;

Chemins et ponts ruraux.

Applications variées dans les différents services de la ferme, démonstrations et essais appropriés.

ECONOMIE ET LEGISLATION RURALES.

Comptabilité domestique.

Comptabilité agricole.

Principes généraux d'économie politique :

Richesses : production, circulation, répartition, consommation ; capital, travail, crédit ; association, coopération ; impôts, taxes, répartitions, cotisations ; épargne, assurance ; emprunts, hypothèques.

Economie rurale :

Richesses agricoles : production, circulation, répartition, consommation.

La terre, le capital, le travail, les conditions économiques, la production.

Association, coopération, syndicat, sociétés agricoles.

Industries rurales.

Marchés agricoles. — Transport.

Législation rurale :

Notions usuelles de Droit commercial ;

Lois diverses intéressant l'agriculture et les industries rurales ;

Notions essentielles de Droit civil, de Droit Administratif de Droit Municipal.

Exercices méthodiques mettant en application les connaissances acquises.

BOTANIQUE, BIOLOGIE, BACTERIOLOGIE.

Organographie végétale ; anatomie végétale ; classification ; physiologie végétale ; pathologie végétale.

Biologie : Etude des caractères et des phénomènes vitaux communs à tous les êtres vivants ;

Etude de ces caractères et phénomènes dans les végétaux ;

Etude de ces caractères et phénomènes dans les animaux.

Microbiologie : microbes, levures, bactéries, moisissures.

Applications variées : herborisations, collections de graines et de fruits d'intérêt agricole ; travaux de laboratoire, travaux microscopiques.

ENTOMOLOGIE.

Notions générales.

Insectes utiles et nuisibles :

1° aux céréales, 2° aux fourrages, 3° aux plantes maraîchères et potagères, 4° aux plantes industrielles, 5° aux arbres fruitiers, 6° aux arbres forestiers, 7° aux animaux domestiques.

Insectes utiles : protection et multiplication.

Insectes nuisibles : moyens préventifs, moyens dérivatifs, moyens destructeurs.

Applications et démonstrations, à l'aide des collections, de travaux de laboratoire, d'études sur les troupeaux, d'excursions dans les champs, les vergers, les vignobles, les jardins et les bois.

CHIMIE.

Chimie générale :

Préliminaires et généralités.

Chimie inorganique :

Etude des métalloïdes ;
Etude de leurs principales combinaisons ;
Etude des métaux.

Chimie organique :

Analyse immédiate ;
Analyse élémentaire ;
Détermination du poids moléculaire ;

Principales fonctions chimiques des substances organiques ;
Fermentations.

Chimie analytique :

Analyse qualitative ;
Analyse quantitative.

Chimie agricole :

Les animaux.
Les végétaux.
Les terres.
Les amendements.
Les engrais.

Applications et démonstrations au musée, au laboratoire et dans les divers départements de l'exploitation agricole.

PHYSIQUE.

Notions préliminaires ; généralités.
Notions pratiques, appliquées à l'agriculture et aux industries connexes :
Mécanique ;
Hydrostatique ;
Hydraulique ;
Pneumatique ;
Chaleur ;
Notions essentielles d'optique et d'acoustique ;
Notions utiles de Magnétisme et d'Electricité.

Applications et démonstrations au musée et dans les divers services de l'exploitation.

METEOROLOGIE.

Notions utiles d'astronomie.

La terre : circulation des eaux à sa surface, courants marins, courants aériens. Variations et perturbations.

Météores aériens : vents, direction, force, vitesse, causes; vents constants, périodiques, irréguliers.

Météores aqueux : rosée, gelée blanche, brouillards, nuages, pluie, neige, grêle, verglas.

Météores électriques : électricité atmosphérique, électricité des nuages, orages, aurores polaires.

Météores lumineux : couleur du ciel, arc-en-ciel, scintillation des étoiles, etc.

Etude de l'air : composition, température, humidité. — Poussières et microorganismes.

Appareils météorologiques : différents enrégistreurs, relevé et interprétation des observations. — Prévision du temps ; pronostics tirés de l'état du ciel et des instruments.

Climats : généralités ; étude spéciale en vue des exploitations agricoles.

Applications et démonstrations. — Relevé des observations enregistrées par les appareils et des observations personnelles.

MINERALOGIE.

Minéralogie générale :

Caractères essentiels des minéraux ;

Caractères accessoires des minéraux.

Minéralogie descriptive :

Minéraux organiques ;

Minéraux inorganiques ;
Etude plus détaillée des gisements de phosphates.

Applications au laboratoire, au musée et sur la ferme.

GEOLOGIE ET GEOGRAPHIE AGRICOLES.

Géologie physique :

Action des agents externes ;
Action des agents internes.

Géologie descriptive :

Les époques géologiques ;
Notions de lithologie ;
Stratigraphie de la province de Québec.

Régions agricoles du Canada, spécialement de la province de Québec :

Régions favorables à la culture :
- Des plantes alimentaires ;
- Des plantes fourragères ;
- Des plantes industrielles ;
- Des prairies et des pâturages ;
- Des légumes et des fruits potagers ;
- Des arbres fruitiers ;
- Des essences forestières.

Régions favorables :
- A l'élevage du bétail ;
- A l'aviculture ;
- A l'apiculture.

Régions favorables :
- Aux diverses industries agricoles.

Régions favorables :

A la colonisation.

Principaux marchés agricoles.

Démonstrations pratiques par la recherche de la provenance des spécimens des diverses collections, l'observation des productions si variées obtenues dans les différents sols du domaine, et la constatation des rendements des diverses industries rurales.

SCIENCES APPLIQUEES AUX INDUSTRIES AGRICOLES.

Laiterie, Beurrerie, Fromagerie, Mouture, Panification, Sucrerie, Conserves alimentaires.

Vinification, Cidrerie, Brasserie, Vinaigrerie, Distillerie.

Savonnerie, Tannerie.

Engrais chimiques : phosphatés, azotés, potassiques.

Observation : ce cours comprend toutes les notions scientifiques utiles, ainsi que des démonstrations pratiques faites au laboratoire et des stages ou visites avec explications raisonnées, aux nombreuses industries en fonctionnement dans l'exploitation du domaine.

LANGAGE ET REDACTION.

Exercices variés. — Le but de ces exercices est de faire acquérir aux élèves l'habitude de la parole publique et des différentes formes de rédaction appropriées à leurs besoins spéciaux.

Lettres d'affaires, requêtes, mémoires, analyses de documents, rapports, comptes rendus, tableaux statistiques,

narrations concises, descriptions brèves et précises, argumentations serrées et logiques, discussions contradictoires, conférences didactiques, discours et allocutions de circonstance, critiques, répliques, réponses aux questions posées, aux objections formulées et aux interpellations, etc., telles sont les formes principales du langage écrit et du langage parlé, étudiées dans ce cours d'entraînement essentiellement pratique.

Trois sociétés, fonctionnant sous la direction des élèves eux-mêmes et modérées par des professeurs experts, concourent d'une façon très effective au but spécial et si utile poursuivi par ces divers exercices : " Le Cercle Agricole ", " Le Cercle Saint-Isidore ", " Le Cercle Sainte-Cécile ".

II — TRAVAUX MANUELS AGRICOLES

Saison d'été...............6 heures par jour.

Saison d'hiver.............4 heures par jour.

Aux leçons données dans les salles de cours, aux conférences que les diverses associations agricoles tiennent à l'Institut plusieurs fois l'année, aux expériences faites dans les laboratoires, s'ajoute en plus pour le bénéfice des élèves une formation pratique méthodiquement organisée et sagement graduée, obtenue par le travail manuel quotidien et des observations journalières recueillies dans les différents départements.

Les services, obligatoires pour tous les étudiants du cours régulier sans exception, sont au nombre de dix-neuf principaux ainsi distribués :

1—Service de la grande culture ;
2—Service des jardins potagers et maraîchers;
3—Service des parcelles d'expérimentation;
4—Service de la culture fruitière ;
5—Service de la culture viticole;
6—Service de la culture forestière;
7—Service des écuries;
8—Service des étables;
9—Service de la bergerie;
10—Service de la porcherie;
11—Service de la basse-cour;
12—Service des ruchers;
13—Service du génie rural et en particulier du fonctionnement des machines;
14—Service de la beurrerie;
15—Service de la fromagerie;
16—Service des conserves alimentaires;
17—Service de la sucrerie;
18—Service de la vinification;
19—Service de la cidrerie.

Les élèves sont chargés alternativement de ces différents services, sous la direction de chefs de pratique expérimentés. Ils acquièrent de la sorte une connaissance raisonnée en même temps que familière de toutes les opérations que comporte l'exploitation d'un domaine rural, et l'habitude de cette surveillance minutieuse et de ce contrôle toujours en éveil qui constituent en agriculture les meilleures garanties du succès. Ils en arrivent aussi insensiblement à posséder cette dextérité manuelle, le savoir-faire et l'endurance si nécessaires à l'agriculteur.

A ces travaux les élèves doivent consacrer en moyenne six heures par jour pendant la saison d'été, et quatre heures en hiver ; déduction faite du temps qu'ils donnent à la pratique de l'une ou de l'autre des industries rurales énumérées dans le chapitre suivant.

Chacun de ces dix-neuf services comporte des épreuves pratiques périodiques très variées, et dont le résultat, apprécié avec soin par l'instructeur, compte pour un facteur important dans les notes d'examens. —En fait, l'inaptitude avérée d'un élève aux travaux agricoles le priverait de tout droit à un diplôme quelconque.

III — AUTRES EXERCICES PRATIQUES DE TECHNOLOGIE AGRICOLE ET D'INDUSTRIES RURALES

Outre les cours théoriques et les manipulations de laboratoire destinés à leur procurer la connaissance des principes scientifiques qui président à plusieurs autres industries agricoles ou rurales, les élèves peuvent être initiés à la pratique même de quelques-unes de ces industries par un stage dans certains départements annexés à la ferme.

Ce stage est contrôlé par des épreuves du même genre que celles des travaux manuels agricoles et comportant les mêmes sanctions.

Parmi ces industries, les unes ont pour objet des produits alimentaires : meunerie, boulangerie, boucherie, charcuterie ; d'autres, des produits végétaux : tabac, cire ; d'autres, des produits animaux : tannerie, savonnerie ; d'autres, des produits chimiques : engrais phosphatés, engrais à base de potasse, d'azote, engrais organiques ; d'autres enfin, des

produits industriels: scierie mécanique, menuiserie, charpenterie, charronnerie, maréchalerie, ferblanterie, plomberie, cordonnerie, sellerie, vannerie, etc.

En hiver surtout, on permet aux élèves qui le désirent et qui par leur bonne conduite et leur succès se rendent dignes de cette faveur, de passer un temps suffisant dans quelques-uns de ces départements, à leur option. Non pas, il est vrai, pour faire un apprentissage, mais pour acquérir des connaissances usuelles fort utiles aux cultivateurs.

Les grandes forces motrices de l'établissement sont des machines à vapeur, lesquels fournissent aussi l'éclairage électrique. Un service de quelques semaines dans ces deux départements, par exemple, fournit aux élèves d'excellentes occasions de se rendre mieux compte des lois de la mécanique, de la chaleur et de l'électricité.

L'abattage des bois, leur estimation, leur division et leur classification, leur débit dans la scierie, ou leur emploi dans la charpenterie et la menuiserie offrent de même aux étudiants d'inappréciables opportunités pour se perfectionner dans la pratique de la science forestière acquise en classe.

Et ainsi de suite, pour presque toutes les industries que l'on rencontre généralement dans les localités rurales.



COURS ABREGES

Les cours abrégés constituent un enseignement spécial, pour l'avantage surtout des adultes, empêchés de suivre le cours régulier.

Ces cours, distincts et complets par eux-mêmes, se donnent en diverses saisons et sont annoncés dans le *Journal d'Agriculture.*

Ils sont tout à fait pratiques, et leur durée varie de deux à six semaines selon l'importance des spécialités enseignées.

Aucun examen n'est exigé pour l'admission à ces cours ; mais il faut justifier de bonnes références, s'engager à suivre tous les travaux, à observer le règlement de la maison, et payer d'avance toutes les rétributions.

Les cours abrégés actuellement organisés ont trait, entre autres, aux industries suivantes :

Ils sont tout à fait pratiques, et leur durée varie de deux
semaines).

II. Préparation du sol pour les semailles et sélection des graines de semence. — Rotations (deux semaines).

III. Culture fruitière (trois semaines).

IV. Aviculture : la volaille et ses produits (six semaines).

V. Horticulture (trois semaines).

VI. Apiculture (quatre semaines).

Un certificat spécial, portant la signature de l'instructeur, est délivré par le Directeur à ceux qui ont suivi avec succès l'un quelconque de ces cours abrégés.

OBSERVATION : Des élèves plus jeunes peuvent aussi être admis aux cours abrégés, mais après entente particulière, pour chaque cas, entre le Directeur de l'Institut et les parents ou tuteurs.

EXAMENS

I — EXAMENS THEORIQUES

1.—Les interrogations orales individuelles qui se font dans le cours du mois, et les examens hebdomadaires des cahiers de notes comptent pour deux dixièmes dans la somme totale des points alloués pour l'ensemble des examens d'une même année.

2.—Chaque mois, a lieu un examen écrit sur toutes les matières enseignées pendant ce laps de temps. Ces examens mensuels comptent également pour deux dixièmes dans la somme totale des points alloués aux examens d'une même année.

3.—Dans chacun de ces examens mensuels, l'élève doit conserver la moitié du maximum global des points alloués, et pas moins du tiers des points accordés à chaque matière. Trois échecs successifs suffisent à motiver, soit le renvoi de l'élève à une division inférieure, soit même son renvoi définitif.

4.—A la fin de chaque premier terme, a lieu un examen écrit et oral sur toutes les matières enseignées depuis le commencement de l'année scolaire. Cet examen compte pour trois dixièmes dans la somme totale des points alloués pour tous les examens d'une même année. Dans cet examen de terme l'élève doit conserver la moitié plus un du maximum global des points alloués, et pas moins du tiers des points accordés à chaque matière. Tout échec subi aux

épreuves de cet examen doit être réparé dans les trois mois qui suivent, sous peine pour l'élève d'être classé l'année suivante dans la même division. Si l'échec a porté sur le maximum global des points, l'examen doit être repris tout entier. Si l'échec a porté sur le minimum requis pour chacune des matières, une reprise partielle suffit. Et, dans l'un et l'autre cas, l'élève bénéficie du nouveau résultat obtenu.

5.—Les épreuves écrites et orales du deuxième terme, appelées examen de fin d'année ou de passage, sont cotées de la même manière que celles du premier terme. Mais elles sont définitives, en ce sens qu'elles n'admettent pas de reprise pour réparer la note globale minima, et décident du passage de l'élève dans une division supérieure. Cependant si l'échec avait porté sur la note minima requise pour chacune des matières considérées séparément, et si l'élève n'avait pas plus de deux de ces notes insuffisantes, il serait admis, à la rentrée suivante, à reprendre son examen sur la matière ou les deux matières en souffrance, et à bénéficier du nouveau résultat obtenu.

6.—L'examen de sortie, c'est-à-dire celui du deuxième terme de la dernière année, est coté de la même manière que l'examen de fin d'année ou de passage. Il est aussi régi par les mêmes règlements, sauf l'impossibilité de pouvoir relever par des reprises partielles la note globale initialement obtenue. Ces reprises restent néanmoins autorisées, pourvu qu'elles ne portent pas sur plus de deux matières, et qu'elles se fassent pendant le premier mois de la rentrée qui suit l'échec. Elles peuvent revalider la note globale primitivement obtenue, mais ne la relèvent pas.

7.—Ce dernier examen se fait plus particulièrement sous le contrôle des autoritées universitaires, et en la présence du Vice-Recteur ou de son représentant dûment délégué.

8.—Les seuls candidats admissibles à l'examen spécial du baccalauréat, sont ceux qui ont satisfait aux conditions suivantes : avoir subi avec succès tous les examens de terme et de passage et l'examen de sortie, et en plus avoir conservé dans chacun de ces six examens les deux tiers du maximum global des points.

9.—L'examen du baccalauréat suit immédiatement l'examen de sortie. Il consiste dans une composition portant sur deux des matières enseignées pendant le cours régulier de l'Institut. Les sujets de cette composition sont choisis par le Vice-Recteur. Quatre heures sont allouées pour l'épreuve, qui se fait sous surveillance et sans l'aide d'aucune note ni d'aucun livre quelconque. Les copies sont remises, séance tenante, au surveillant désigné par le Vice-Recteur. Elles sont appréciées par un jury de trois membres également nommés par le Vice-Recteur. Sur rapport favorable du jury, et demande du Directeur de l'Institut contresignée par le Vice-Recteur, le diplôme du baccalauréat en agriculture est accordé par le Conseil Universitaire. Ce diplôme est signé par le Recteur et le Secrétaire de l'Université Laval, ainsi que par le Vice-Recteur, le Directeur général et le Directeur des études scientifiques de l'Institut Agricole.

10.—Observation : dans tous les cas de double épreuve sur une même matière — épreuve orale et épreuve écrite — l'épreuve orale compte pour quatre dixièmes, et l'épreuve écrite pour six dixièmes.

II — EXAMENS PRATIQUES

1.—Indépendamment des examens théoriques, les élèves ont aussi à subir des épreuves pratiques sur toutes les matières qui en comportent, et en particulier sur les opérations des divers services agricoles.

2.—Ces services, au nombre de dix-neuf principaux, sont énumérés plus haut. Ils comprennent la grande culture et les parcelles d'expérimentation, la culture horticole, la culture fruitière, la culture forestière, toute la production animale sous ses différentes formes, le génie rural et plusieurs industries agricoles.

3.—Les épreuves pratiques sont contrôlées par des chefs de département expérimentés, au courant des méthodes les plus progressives et les plus économiques.

4.—Ces épreuves sont subies par les élèves divisés en équipes peu nombreuses, et permettant à l'instructeur de se rendre un compte exact de leurs aptitudes individuelles.

5.—Elles sont l'objet d'un rapport hebdomadaire remis au Directeur de l'Institut, de façon à lui faciliter le renvoi des élèves aux services dans lesquels ils auraient besoin d'acquérir plus d'expérience et d'entraînement.

6.—La note moyenne mensuelle obtenue dans les épreuves pratiques ne doit pas être inférieure aux deux tiers du maximum global des points alloués.

III — OBSERVATIONS GENERALES

1.—Faute de réussite dans les épreuves pratiques, l'élève ne peut être classé parmi ceux qui ont subi leurs examens

théoriques avec succès, et encourt par conséquent toutes les sanctions édictées plus haut.

2.—Vice-versa, faute de réussite dans lès examens théoriques, l'élève ne peut être classé parmi ceux qui ont subi leurs épreuves pratiques avec succès, et encourt nécessairement les mêmes sanctions.

3.—Tout examen non passé, toute épreuve pratique non subie est coté zéro et entre pour tel dans le calcul des notes, sauf le cas de maladie constatée. Dans ce cas l'élève devra passer l'examen ou subir l'épreuve pratique au jour qui lui sera fixé par le Directeur.

4.—Cependant dans le cas prévu au paragraphe précédent, lorsqu'il s'agit d'un examen général, c'est le Conseil de l'Institut qui décide s'il y a lieu d'accorder ou de refuser l'ajournement.

BACCALAUREAT, DIPLOMES, CERTIFICATS

1.—La classification des bacheliers en agriculture est déterminée par la proportion des points obtenus dans les examens requis tel que déterminé au chapitre précédent.

1° Sont bacheliers en agriculture *avec grande distinction,* les élèves qui ont conservé les quatre cinquièmes des points.

2° Sont bacheliers en agriculture *avec distinction,* les élèves qui ont conservé les trois quarts des points.

3° Sont bacheliers en agriculture sans note qualificative, les élèves qui ont conservé les deux tiers des points.

2.—La classification des diplômes décernés par l'Institut Agricole est déterminée également par le nombre de points obtenus aux examens requis.

1° Sont diplômés *avec grande distinction,* les élèves qui ont conservé plus des trois cinquièmes des points et moins des deux tiers.

2° Sont diplômés *avec distinction,* les élèves qui ont conservé les trois cinquièmes des points.

3° Sont diplômés sans note qualificative, les élèves qui ont conservé la moitié plus un des points.

3.—Un certificat d'étude peut être délivré par le Directeur de l'Institut aux élèves qui, n'ayant pas obtenu le nombre de points minimum exigé pour le diplôme, ont fait preuve de connaissances suffisantes sur une ou plusieurs des branches principales de l'enseignement; et dans tel cas, le certificat doit porter la mention de cette spécialité ou de ces spécialités.

4.—Des certificats spéciaux, portant la signature de l'Instructeur, sont aussi délivrés par le Directeur aux personnes qui ont suivi avec succès les cours abrégés.

DOCTORAT

I. — Le bachelier en agriculture qui désire obtenir le doctorat en science agronomique peut être admis aux épreuves un an après l'obtention du baccalauréat, s'il l'a obtenu

avec grande distinction; deux ans après, s'il l'a obtenu *avec distinction;* et trois ans après, s'il l'a obtenu sans note qualificative.

II. — Les épreuves consistent à soutenir publiquement une thèse sur un sujet pris dans la matière de l'enseignement de l'Institut et un certain nombre de propositions appartenant aux principales parties de cette enseignement.

III.—La thèse et les propositions sont remises au Vice-Recteur, en même temps que la demande d'admission aux épreuves. Le Vice-Recteur consulte sur le tout les membres du Conseil de l'Institut, qui donnent leur avis sur la thèse, et ajoutent d'autres propositions à celles du candidat s'ils ne les trouvent pas suffisantes. Si l'avis est favorable, le Vice-Recteur, après s'être assuré que la conduite du candidat est bonne, informe ce dernier que sa thèse est admise et indique le jour de la soutenance. Un mois au moins avant ce jour, le candidat doit remettre au Vice-Recteur et à chacun des professeurs de l'Institut une copie de la thèse et des propositions.

IV. — Les professeurs de l'Institut sont convoqués pour la soutenance. On peut aussi inviter les docteurs qui ne sont pas professeurs. Tous les professeurs et les docteurs présents en costume peuvent interroger le candidat à leur tour, principalement sur la thèse, et argumenter contre lui; mais il n'est pas nécessaire que plus de cinq soient présents. Le jury est présidé par le Vice-Recteur ou, en l'absence de celui-ci, par son délégué. Le président quel qu'il soit a toute l'autorité nécessaire pour maintenir l'ordre dans l'assemblée, ramener le candidat à la question s'il s'en écarte, le reprendre s'il manque en quelque chose et même le protéger au besoin.

V. — Durant la soutenance qui dure trois heures, le candidat doit donner tous les développements et explications qui lui sont demandés, et répondre à toutes les objections qui lui sont faites et sur la thèse et sur les propositions.

VI. — La soutenance se termine par le vote des professeurs et des docteurs qui ont pris part à l'examen. Ils le donnent en déposant dans une boite placée devant le président une des deux boules qu'on leur aura remises pendant la séance. La boule blanche représente un vote favorable.

GRADUES

BACHELIERS

1911—Blanchard, J.-B., *a. g. d.*
Grignon, L.-M., *a. g. d.*
1911—Rousseau, R.-A., *a. g. d.*



ECOLE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

POUR LES JEUNES FILLES

Affiliée à l'Université Laval

Au mois de septembre 1908, le Conseil Universitaire affiliait à l'Université l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles, inaugurée solennellement le 8 octobre suivant.

Le but de cette fondation est de répondre aux exigences des temps actuels. Quiconque, en effet, est tant soit peu attentif à suivre la marche des idées contemporaines, remarque bien vite le courant qui pousse les femmes vers des connaissances intellectuelles plus étendues. Leur désir de s'instruire est légitime, mais encore est-il besoin, sous peine de conduire aux abus, qu'il soit bien dirigé.

L'Université, en s'affiliant une section féminine, n'a pas songé à sortir la femme de la sphère d'action qui est la sienne, à la préparer à des carrières que la Providence lui a fermées. Ses qualités propres la destinent à un rôle précis ; sa vocation naturelle la dispose à tout autre chose qu'à des relations de rivalité avec les hommes.

En aidant les jeunes filles à se cultiver, nous aurons la chance de les enlever à la frivolité, au luxe, aux lectures malsaines auxquels elles sont exposées dans les milieux mondains, et qui leur font perdre quelquefois les meilleures années de leur vie.

Les cours réguliers comprennent deux, trois ou quatre

années, selon la préparation antérieure des élèves. Tous les examens sont soumis au contrôle universitaire.

D'autre part, les élèves qui désirent étudier des spécialités sont libres de subir ou non des examens. Les examens marqués de succès donnent droit aux élèves de recevoir, à la fin de l'année académique, des certificats ou des diplômes analogues à ceux qui sont décernés au cours de littérature française à l'Université Laval.

I — PERSONNEL DIRIGEANT

Président : M. le chanoine GASPARD DAUTH,
vice-recteur de l'Université Laval.

La révérende Mère Supérieure générale
de la Congrégation de Notre-Dame.

La maîtresse générale des études
de la Congrégation de Notre-Dame.

La directrice de l'Ecole.

La directrice des études de la section anglaise.



II — PERSONNEL ENSEIGNANT

SECTION DES LETTRES

Professeurs-maîtres

M. l'abbé C. LAMARCHE, docteur en théologie et en droit canonique; *professeur d'apologétique.*

M. l'abbé MAURICE, licencié ès lettres de la Faculté de Paris; *professeur de latin et des cours préparatoires à la composition en discours français.*

Mme D'EMARESE; *professeur d'italien.*

M. RENE DESROYS DU ROURE, agrégé des lettres de la Faculté de Paris; *professeur de littérature française.*

M. l'abbé HECTOR FILIATRAULT, docteur en théologie; *professeur de littérature française.*

M. l'abbé EMILE CHARTIER, licencié ès lettres de la Faculté de Paris; *professeur de littérature canadienne.*

M. l'abbé ELIE-J. AUCLAIR, docteur en théologie et en droit canonique, secrétaire de la rédaction de la *Revue Canadienne; professeur de littérature canadienne.*

M. l'abbé L.-A. DESROSIERS, licencié ès lettres de la Faculté de Paris, vice-principal de l'Ecole Normale Jacques-Cartier; *professeur de géographie nationale.*

M. HECTOR GARNEAU; *professeur d'histoire du Canada.*

Professeurs-maîtresses

Soeur SAINTE-ANNE-MARIE ; *suppléante aux cours de religion et chargée de la classe de littérature pour les élèves qui désirent obtenir le certificat d'études et le diplôme d'études littéraires à l'Université Laval.*

Soeur SAINTE-ZENAIDE ; *professeur de langue française.*

Soeur SAINTE-OLIVINE ; *suppléante aux cours d'italien.*

Soeur SAINT-JAMES ; *professeur d'anglais.*

Soeur SAINT-ANTOINE DE PADOUE ; *professeur d'anglais.*

Soeur SAINTE-MARIE-PIA ; *professeur de littérature anglaise.*

Melle ANNA WEGER ; *professeur d'allemand.*

Soeur SAINTE-SOPHRONIE ; *professeur d'histoire universelle et en particulier d'histoire de l'Eglise.*

Soeur SAINTE-MARIE DES LYS ; *professeur d'histoire universelle, des littératures anciennes et étrangères et de géographie universelle.*

Soeur SAINTE-MARIE-ODILE ; *suppléante aux cours d'histoire de littérature canadienne.*

SECTION DES SCIENCES

Professeurs-maîtres

M. l'abbé J.-A. FOUCHER, et M. l'abbé JOSEPH DUPUIS, docteur en théologie et en droit canonique ; *professeurs d'apologétique.*

M. l'abbé PHILIPPE PERRIER, docteur en théologie, en philosophie et en droit canonique, visiteur des écoles catholiques de Montréal; *professeur de métaphysique.*

M. l'abbé ALEXANDRE ARCHAMBAULT, docteur en théologie et en philosophie; *professeur de morale.*

M. le chanoine ADOLPHE SYLVESTRE, docteur en droit canonique, bachelier ès arts; *professeur de physique.*

M. JEAN FLAHAULT, agrégé de l'Université de Lille, professeur de chimie à l'Ecole de Pharmacie Laval et à l'Ecole Polytechnique; *professeur de chimie.*

M. EMILE DULIEUX, professeur à l'Ecole Polytechnique; *professeur de minéralogie et de géologie.*

Professeurs-maîtresses

Soeur SAINTE-OLIVINE; *professeur de botanique.*

Soeur SAINTE THEOPHANIE; *professeur de géométrie et de trigonométrie.*

Soeur SAINTE-ALPHONSINE ; *professeur de chimie, d'algèbre, d'arithmétique; suppléante aux cours de physique et de sciences naturelles.*

SECTION DES ARTS D'AGREMENT

M. J.-B. LAGACE, professeur à la Faculté des Arts; *professeur d'esthétique et d'histoire de l'art.*

M. DYONNET, professeur au Monument National; *professeur de dessin et de modelage.*

M. EMILE TARANTO ; *professeur de violon.*

Soeur SAINTE-LUDGARDE DU SACRE-COEUR ; *professeur de piano et d'orgue.*

Mme BENNATI; *professeur de chant.*

Soeur SAINTE-LOUISE DE SAVOIE; *professeur de diction française.*

Soeur SAINTE-THEOTISTE; *professeur des arts du dessin.*

Soeur SAINT-FORTUNAT; *professeur de peinture à l'huile et sur porcelaine.*

SECTION DU COMMERCE

Les professeurs du cours de religion, des cours de langue française et anglaise, d'allemand, d'italien, de logique, de morale, d'histoire et de géographie sont les mêmes que ceux des sections des Lettres et des Sciences.

Soeur SAINTE-CATHERINE DU ROSAIRE; *chargée des cours de calcul commercial, de tenue des livres, de sténographie, de dactylographie.*

SECTION DES OEUVRES SOCIALES

M. l'abbé HENRI GAUTHIER, P. S. S.; *chargé du cours des questions religieuses actuelles.*

M. EDOUARD MONTPETIT, licencié en droit, lauréat des Sciences Politiques et diplômé du Collège des Sciences Sociales de Paris; *professeur d'économie politique.*

M. VICTOR DESAULNIERS, principal de l'Ecole Belmont; *professeur d'économie sociale.*

Professeur-maîtresse

Mme MARIE GERIN-LAJOIE; *professeur de droit usuel et de droit commercial.*

SECTION DE L'ECONOMIE DOMESTIQUE, OU ENSEIGNEMENT MENAGER

M. L.-D. MIGNAULT, docteur en médecine et maître en chirurgie ; *professeur d'anatomie.*

M. J.-G.-W. DEROME, professeur agrégé de chimie et de physiologie à l'Université Laval; *professeur de physiologie.*

M. A. AUBRY, docteur en médecine; *professeur d'hygiène.*

M. EDMOND DUBE, docteur en médecine ; *professeur d'hygiène.*

Des professeurs-maîtresses, laïques et religieuses, sont chargés des cours théoriques et pratiques sur chaque matière de cette section, peut-être la plus importante de toutes. Soeur Sainte-Cordule, en particulier, est professeur de coupe des vêtements et de travaux à l'aiguille.

ELEVES ADMISES A SUIVRE LES COURS

PENDANT L'ANNEE 1911-1912

SECTION DES LETTRES

Mlles Charette, Yvonne	Montréal, Q.
Fernet, Florence	Montréal, Q.
Mahony, Margaret	Waterbury, Conn.

SECTION DES LETTRES-SCIENCES

Mlles Gariépy, Béatrice	Montréal, Q.
LeMoyne, Georgette	Montréal, Q.
Mallette, Marie	Montréal, Q.
Sénécal, Aline	Montréal, Q.
Sénécal, Berthe	Montréal, Q.
Thibaudeau, Madeleine	Montréal, Q.

SECTION DES SCIENCES-LETTRES

Mlles Béique, Alice	Montréal, Q.
Bussières, Véronica	Montréal, Q.
Chassé, Antoinette	Saint-Jean, Q.
Crossan, Mabel	Montréal, Q.
Cuillérier, Jeanne	Montréal, Q.
Désaulniers, Laetitia	Montréal, Q.
Lamontagne, Louise	Montréal, Q.
Lavallée, Maria	Montréal, Q.
Lemire, Ida	Montréal, Q.
Lesage, Irène	Montréal, Q.
Marchildon, Clorinde	Montréal, Q.
Paiement, Hélène	Montréal, Q.
Séguin, Clémentine	Montréal, Q.
Zappa, Evangéline	Montréal, Q.

LITTERATURE FRANCAISE

Mlles Beaudet, Blanche	Montréal, Q.
Clément, Marie	Montréal, Q.
Gaboury, Berthe	Bryson, Q.
Girard, Jeanne	Montréal, Q.
Madore, Marie-Ange	Montréal, Q.
McKenzie, Juliette	Montréal, Q.
Moreau, Minette	Montréal, Q.
Paiement, Antoinette	Montréal, Q.
Pinault, Ernestine	Montréal, Q.
Tardif, Marie-Antoinette	Montréal, Q.
Valentyne, Germaine	Montréal, Q.

COURS COLLEGIAUX

Mlles Alarie, Thérèse
Alarie, Sara
Archambault, Anna
Audet, Robertine
Baril, Germaine
Barré, Germaine
Barrette, Angéline
Barrette, Antoinette
Beaubien, Lucette
Beauchamp, Blanche
Beaudrin, Alma
Beaudry, Angéline
Beaulieu, Marie-Ange
Beauregard, Yvonne
Bélair, Berthe
Bélair, Thérèse
Bénard, Gertrude
Bénard, Aurore
Bernard, Fernande
Bernier, Amanda
Bernier, Angélina
Bertrand, Annette
Bertrand, Gabrielle
Bertrand, Marie
Bessette, Roberte
Bienjonetti, Graziella
Bienvenu, Anita

Mlles Bienvenu, Juliette
Binette, Blanche
Biron, Léontine
Bissonnette, Adèle
Blanchard, Ida
Blanchet, M.-Ange
Bonin, Maria
Boissonnault, Marthe
Bonhomme, Aline
Bouchard, Eva
Bouchard, Juliette
Boulanger, Corilda
Boulay, Marie-Anne
Bourgoin, Germaine
Bourgoin, Lucienne
Boyer, Edith
Brassard, Jeanne-Berthe
Brouillette, Anita
Bruchési, Jeanne
Bruneau, Jeanne
Brunet, Aline
Brunet, Eva
Brunet, Maria
Cartier, Anna
Chabot, Albertine
Chagnon, Jeanne

Mlles Charland, Eva
Chauvin, Lucette
Chauvin, Marie
Cholette, Thérèse
Clerk, Pauline
Cloutier, Jeanne
Cloutier, Marie-Ange
Comeau, Laurette
Coursol, Robertine
Courteau, Florence
Courtois, Germaine
Cousineau, Aline
Cousineau, Gertrude
Coutlée, Marguerite
Crevier, Aline
Dagenais, Jeanne
D'Amours, Thérèse
D'Amours, M.-Marie
Dansereau, Juliette
Daoust, Hermine
Daoust, Jeanne
Dastous, Yvonne
Décarie, Berthe
Décarie, Cécile
Décarie, Marguerite
Décary, Yvonne
DeGuise, Geneviève
Delorme, Adrienne
Delorme, Marguerite
DeMartigny, Jacqueline
Demers, Germaine
Desjardins, Lucienne
Desrosiers, Alice
Désy, Gertrude,
DeTonnancour, Corinne
DeVarennes, Antoinette
DeVaudreuil, Jeanne
Deslongchamps, Maria
Dionne, Anna
Doré, Esther
Dorion, Pauline
Dubé, Maria
Ducharme, Aurore
Duckett, Berthe

Mlles Dugas, Alice
Duhamel, Yvonne
Duhault, Paule
Duplessis, Albertine
Dupont, Laurette
Duquette, Georgette
Elie, Irène
Emard, Blanche
Faille, Béatrice
Fletcher, H.
Forget, Germaine
Fortier, M.-Blanche
Fortin, Germaine
Fortin, M.-Blanche
Fortin, Jeanne
Foucrault, B.
Francoeur, Yvonne
Frigon, Alice
Gagné, Yvonne
Galibert, Elise
Garceau, Blanche
Gariépy, Jeanne
Gaudet, Clara
Gaudet, Eva
Gauthier, Ernestine
Gélineau, Alice
Gendreau, Aline
Gendron, Léontine
Geoffrion, Gabrielle
Germain, Alice
Germain, Germaine
Gervais, Germaine
Gervais, Pauline
Gingras, Berthe
Gibeault, Marguerite
Giroux, Alice
Godin, Yvonne
Gohier, Armande
Grégoire, Aurore
Grégoire, Imelda
Grenier, Blanche
Guérin, G.
Guibault, Blanche
Guibault, Irène

Mlles Guilbault, Jeanne
Guimond, Jeanne
Hamelin, Blanche
Harris, Jeanne
Harwood, Marguerite
Hébert, Bella
Hébert, Gertrude
Hébert, Juliette
Hébert, Marielle
Hénault, Fleurette
Jarry, Alice
Joubert, Germaine
Labadie, Jeanne
Labelle, Juliette
Labelle, Lucille
Laberge, Gabrielle
Labine, Marie
Labrèche, Aurore
Labrecque, Antoinette
Lacroix, Gabrielle
Lafleur, Ls-Cécile
Lafrance, Lucienne
Lafrenière, Blanche
Lahaie, M.-R.
Laliberté, A.
Lalonde, Catherine
Lamarche, Hélène
Lambert, Victoria
Lanctôt, Juliette
Lanrry, Louise
Langlois, Marguerite
Lapierre, Gabrielle
Lapierre, Gilberte
Lapierre, Louisa
Laurier, Jeannotte
Laurier, Juliette
Lavallée, M.-A.
Lavigne, Yvonne
LeBel, Lucette
Leblanc, Marielle
Leclerc, Françoise
Lecours, Jeanne
Leduc, Blanche
Leduc, Françoise

Mlles Lefebvre, Clorinthe
Lefebvre, Henriette
Lefebvre, Antonine
Légaré, Aline
Légaré, Emilie
Legendre, Rolande
Lemay, Juliette
Lemieux, Gilberte
Lemire, Blanche
Lemire, Estelle
Lesage, Alice
Lesage, Aurore
Letendre, Imogène
Lorange, Juliette
Mackay, Ida
Magnan, Berthe
Mailloux, M.-Antoinette
Major, Gertrude
Marcotte, Blanche
Marchand, Majorie
Marsolais, H.
Martin, Alice
Martin, Antoinette
Martin, Victoria
Martineau, Béatrice
Martineau, Blanche
Massé, Gertrude
Massue, Marguerite
Mercier, Alphonsine
Mercier, J.
Mercier, Minette
Mercure, Marguerite
Méthot, Antoinette
Mousseau, Emma
Naubert, Antonine
Naud, M.-Antoinette
Normand, H.
Olivier, Jeanne-Berthe
Ostiguy, Marguerite
Papineau, Eugénie
Papineau, Léonie
Paquette, Jeannette
Paquin, Célanire
Parent, E.

Mlles Patenaude, Lorette
Patenaude, Marie-Anne
Pauzé, A.
Pelletier, Thérèse
Piette, Marie-Louise
Plourde, Marguerite
Poirier, B.-A.
Poliquin, A.
Poupart, Lucienne
Prévost, Germaine
Prévost, Irène
Prévost, Léonie
Prévost, Thérèse
Prince, Judith
Proulx, Marie-Lse
Provencher, Béatrice
Prud'homme, Germaine
Raymond, M.
Rivet, Lucille
Robillard, Lucille

Mlles Roby, Gilberte
Rousseau, Irène
Saint-François, Bella
Saint-Germain, Gertrude
Saint-Germain, M.
Saulnier, Béatrice
Senay, Germaine
Sénécal, Marthe
Simard, Cécile
Talbot, Yvonne
Tanguay, Gabrielle
Tellier, Hélène
Touzin, Yvonne
Trempe, Germaine
Trudeau, Régina
Valcourt, Thérèse
Valentine, Claire
Vallée, Jeanne
Vallières, Alice
Villeneuve, Lucienne

COURS COMMERCIAL

Mlles Asselin, Mary
Bennett, Lena
Burnside, Alice
Butler, Alice
Butler, Mollie
Carey, Irène
Clapperton, Maud
Carlin, Margaret
Coleman, Hazel
Cooney, Florence
Costello, Marie
Casey, Florence
Carmody, Margaret
Cunningham, Florence
Daly, Margaret
Davis, Sadie
Dineen, Hyacinthe
Dion, Rose
Doherty, Margaret
Duffie, Gertrude

Mlles Fair, Mary
Farrel, Mary
Fitzpatrick, Mary
Gagnon, Irène
Gethings, Adèle
Grant, Mary
Healy, Gladys
Heasley, Margaret
Hennigan, Kathleen
Hogan, Mary
Jackman, Mollie
Jackson, Kathleen
Layden, Margaret
Lefebvre, Gladys
Livermore, Margaret
Lynch, Mary
Meehan, Celia
Migneault, Dorothée
Moore, Evylin
Mullins, Margaret

Mlles McGown, Georgette
McGuigan, Margaret
McGuin, Mary
McNally, Minnie
O'Connell, Kathleen
O'Connor, Kate
O'Rielly, Mary
O'Sullivan, Minnie

Mlles Pegnem, Gertie
Petit, Eva
Quinn, Elsie
Racette, Marguerite
Reid, Mary
Sweeney, Eva
Wade, Rita
Wolf, Mary

SECTION DES ARTS

Mlles Banvick, Helen
Berthiaume, Blanche
Brassard, Jeanne-Berthe
Bussières, Véronica
Charland, Lellie
Cummings, Stella
Desjardins, Emélia
Elliott, Maria
Forest, M.-Blanche
Fortier, Corinne
Gauthier, Maria
Handfield, Pauline
Hunter, Béatrice
Kearney, Annie
Keegan, Lelile
Kilkpatrick, Alice
Lamontagne, Louise
Larocque, Emma
Leroux, Béatrice
Levinson, Lillian
Levinson, Rita
Loranger, Béatrice

Mlles McCarthy, Annie
Moore, Evylin
Mullin, Emma
Oliver, Maud
Percell, Anastasie
Phelan, Florence
Phelan, Ida
Phelan, Mabel
Picard, Juliette
Plow, Marguerite
Powter, Marguerite
Quinlan, Annie
Quinlan, Ethel
Quinlan, Theresa
Robinson, Mabel
Séguin, Clémentine
Sénécal, Aline
Sénécal, Berthe
Sénécal, Georgette
Slack, Lizzie
Stroud, Ruby
Stuart, May

COURS SPECIAUX

Mlles Berthiaume, Lucienne
Clark, Mary
Cox, Louise
Desjardins, Emélia
Dupuis, Laura
Fauteux, Marguerite

Mlles Gauthier, Maria
Laberge, Eugénie
LeMoyne, Georgette
Picard, Juliette
Tétreau, Alice
Tétreau, Juliette

Nombre des élèves : 440.

ORGANISATION PEDAGOGIQUE, DISCIPLINAIRE ET FINANCIERE

I. — REGIME DE L'ECOLE

Les cours s'ouvrent la première semaine d'octobre, et se terminent à la fin de mai.

Les maisons de Villa-Maria, du Mont Sainte-Marie et de l'Académie Saint-Paul reçoivent, en qualité de pensionnaires, les élèves qui demeurent hors de la ville.

L'Ecole ne reçoit que des élèves externes ; mais le repas du midi sera servi à celles qui en feront la demande, au prix de $3.00 par mois.

Les élèves se rendent aux classes par l'escalier central.

On peut arriver à l'Ecole par les avenues Atwater, Wood et Green.

II. — CONDITIONS D'ADMISSION

L'Ecole reçoit en qualité d'élèves régulières toutes les jeunes filles pourvues d'un certificat de bonne conduite, et capables de justifier de connaissances réelles sur l'ensemble des matières inscrites au programme suivant :

Langue Française, Langue Anglaise. — Dictée. — Grammaire. — Composition. — Littérature.

Mathématiques. — Arithmétique. — Comptabilité.—Algèbre. (Jusqu'aux équations du 2ème degré).—Géométrie (Les deux 1ers livres d'Esseyric et Pascal).

GÉOGRAPHIE. — Géographie générale. — Géographie du Canada.

HISTOIRE. — Histoire du Canada. — Notions principales d'histoire générale, ancienne et moderne.

SCIENCES. — Notions essentielles. — Physique. — Chimie.— Minéralogie. — Botanique. — Zoologie. — Cosmographie. — Hygiène.

LITTÉRATURES ÉTRANGÈRES. — Notions sur les principales littératures étrangères, anciennes et modernes.

LANGUE LATINE. — Grammaire latine. — Version latine et thème latin.

Les matières non comprises au programme de la section du commerce ne sont pas obligatoires pour l'examen d'admission dans cette dernière section.

Les examens d'admission ont lieu, régulièrement, avant ou dans les premiers jours qui suivent la rentrée.

III. — ENSEIGNEMENT

La durée du cours régulier de l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles est de deux années pour la section des lettres et celle des sciences, et de trois années pour la section des lettres-sciences et des sciences-lettres.

La durée du cours de commerce et des autres cours suivis à l'Ecole dépend de la préparation antérieure des élèves.



PROGRAMME DES ETUDES

SECTION DES LETTRES

Matières universitaires : Composition littéraire; langue anglaise; langue latine; langue allemande ou italienne.

Matières collégiales : Histoire universelle ; histoire des Etats-Unis ; histoire du Canada ; géographie ; littérature française ; littérature canadienne ; littérature anglaise; histoire de la littérature biblique; histoire des littératures anciennes ; histoire des littératures étrangères.

SECTION DES SCIENCES

Matières universitaires : Philosophie; arithmétique; algèbre; géométrie; trigonométrie; physique.

Matières collégiales : Chimie minérale et organique; botanique; minéralogie; géologie; astronomie.

SECTION DES ARTS

Esthétique; architecture; sculpture; histoire des Beaux-Arts ; dessin.

SECTION DU COMMERCE

Langue française; langue anglaise; correspondances; géographie ; histoire ; sciences mathématiques ; sciences physiques et naturelles.

SECTION DE L'ECONOMIE DOMESTIQUE OU ENSEIGNEMENT MENAGER

Hygiène : Air; eau; hygiène corporelle; hygiène spéciale de la femme; hygiène en cas d'épidémie ou en cas d'accident ; garde-malade ; pharmacie domestique; hygiène de l'habitation et du mobilier; tuberculose; alcoolisme.

Anatomie et physiologie.

Economie domestique : La femme et la ménagère ; entretien de l'habitation et du mobilier au point de vue sanitaire, éclairage et chauffage; vêtement, mode, linge, rôle des femmes dans les industries et le commerce du vêtement: alimentation, aliments du règne animal, aliments du règne végétal, condiments; comptabilité domestique; travaux à l'aiguille et coupe des vêtements.

SECTION DES OEUVRES SOCIALES

Travail; épargne; droit usuel; doctrines économiques et sociales au 19e siècle.

IV. — EXAMENS

L'année académique comprend deux termes: le premier, du mois d'octobre au mois de février; le second, du mois de février au mois de juin.

A la fin de chaque terme, des juges spéciaux pour chaque groupe distinct d'études font subir des examens, sous le contrôle du vice-recteur ou du doyen de la Faculté des Arts, sur toutes les matières étudiées.

Des examens oraux ou écrits ont aussi lieu tous les mois,

en présence des professeurs de l'Ecole; les notes obtenues dans ces examens comptent pour l'obtention des certificats, diplômes et grades universitaires.

Les examens se divisent en examens collégiaux et en examens universitaires.

Matières collégiales de la section des lettres. — Instruction religieuse. Histoire universelle. Histoire du Canada. Géographie universelle. Préceptes littéraires. Histoire littéraire.

Le nombre maximum des points alloués aux différentes épreuves collégiales est fixé comme suit :

Instruction religieuse	8	points.
Histoire universelle	10	"
Histoire du Canada	8	"
Géographie universelle . . .	5	"
Préceptes littéraires	6	"
Histoire littéraire	5	"

Matières collégiales de la section des sciences. — Instruction religieuse. Botanique. Géologie. Minéralogie. Zoologie. Astronomie. Chimie.

Le nombre maximum de points alloués aux différentes épreuves collégiales est fixé comme suit :

Instruction religieuse	10	points.
Botanique	2.5	"
Géologie	2.5	"
Minéralogie	2.5	"
Zoologie	2.5	"
Astronomie	5	"
Chimie	10	"

Une épreuve collégiale est toujours définitive. On ne peut la recommencer que pour réparer un échec, et après un laps de temps convenable et assez long pour que l'élève ait fait une nouvelle et sérieuse étude de la matière de l'examen.

Alors même que l'échec est réparé, c'est le chiffre de cet échec qui subsiste.

L'examen collégial peut être repris tout entier, si le candidat n'a pas obtenu sur l'ensemble des épreuves collégiales et universitaires le nombre de points exigés pour le baccalauréat.

Les matières universitaires sont, pour la section des lettres :

Une composition littéraire (lettre ou discours), une version latine, un thème latin, une version allemande, italienne ou espagnole, selon la langue étrangère étudiée par l'aspirante au baccalauréat, et un thème anglais ou une version anglaise.

Les matières universitaires sont, pour la section des sciences :

La philosophie, les mathématiques et la physique.

Le maximum des points alloués aux différentes matières des épreuves universitaires est fixé comme suit :

SECTION DES LETTRES

Composition littéraire.	36	points.
Version latine	20	"
Thème latin	20	"
Version allemande, italienne ou espagnole.	20	"
Version anglaise ou thème anglais . . .	12	"

SECTION DES SCIENCES

Philosophie.	36	points.
Mathématiques.	26	"
Physique	18	"

La durée des compositions est fixée ainsi qu'il suit :

Composition littéraire	5	heures.
Version latine	3	"
Thème latin	3	"
Version allemande, italienne ou espagnole .	3	"
Version anglaise ou thème anglais . . .	2	"
Mathématiques.	4	"
Physique	3	"
Logique et morale	3	"
Métaphysique	3	"

Tous les examens sont sous le contrôle universitaire.

V. — GRADES ACADEMIQUES

Les grades universitaires sont le baccalauréat ès lettres, le baccalauréat ès sciences, le baccalauréat ès arts

Pour être bachelier ès lettres. les candidats devront conserver au moins les deux tiers des points en lettres et un tiers en sciences ; pour être bacheliers ès sciences, deux tiers en sciences et un tiers en lettres ; pour être bacheliers ès arts, deux tiers en lettres et deux tiers en sciences.

Ces grades sont conférés par le Conseil universitaire, sur demande du vice-recteur.

Les diplômes et certificats des cours spéciaux sont octroyés par la Faculté des Arts de l'Université Laval de Montréal

VI. — DEBOURSES

RETRIBUTIONS SCOLAIRES ANNUELLES

Pour enseignement des cours réguliers . .	$50.00
Pour admission aux cours du lundi . . .	2.00
Pour admission à tous les cours de l'année .	30.00

Une contribution de 10 cents est demandée aux dames et aux jeunes filles qui n'ont pas de cartes d'admission aux cours.

RETRIBUTIONS SCOLAIRES MENSUELLES

Cours commercial	$6.00
Leçons de piano, 1 heure par semaine.	$5.00
" chant, 1 heure par semaine.	$6.00
" violon, 1 heure par semaine	$6.00
" dessin, 2 heures par semaine. . . .	$4.00
" peinture, 2 heures par semaine . . .	$6.00
" peinture sur porcelaine.	$6.00
" coupe, 2 heures par semaine,	
" ou travaux à l'aiguille.	$4.00

N. B. — Pour tout renseignement supplémentaire, prière de s'adresser à

La directrice de l'Ecole d'Enseignement Supérieur,

angle des rues Sherbrooke et Atwater.



ENSEIGNEMENT SECONDAIRE MODERNE

DESTINE AUX CONGREGATIONS ENSEIGNANTES

Affiliées à l'Université

REGLEMENT ORGANIQUE

1. Les Congrégations enseignantes de Frères qui demandent l'affiliation à l'Université Laval doivent s'engager, par document écrit, à accepter les règlements universitaires relatifs à l'obtention des diplômes de l'enseignement secondaire moderne, ainsi que les modifications qui pourraient être faites à ces règlements.

2. De son côté, l'Université Laval s'engage elle-même à ne modifier ces règlements qu'après avoir pris l'avis des Congrégations enseignantes affiliées et sur l'assentiment des deux tiers de ces Congrégations.

3. Il pourra être tenu, de temps à autre, un Congrès des Congrégations affiliées, représentées chacune par deux délégués. On discutera, dans ces Congrès, toutes les questions relatives aux diplômes de l'enseignement secondaire moderne.

DIPLOMES

1. L'Université confère les diplômes de l'enseignement secondaire moderne aux membres des Congrégations enseignantes affiliées qui sont pourvus conformément à la loi provinciale de l'Instruction publique, d'un brevet de capacité du degré académique.

2. Tout candidat à ces diplômes doit subir avec succès un examen écrit portant :

a) Soit sur la série complète des matières littéraires (*littérature-philosophie*) inscrites au programme universitaire ;

b) Soit sur la série complète des matières scientifiques (*sciences-mathématiques*) inscrites au programme universitaire ;

c) Soit sur les matières de l'une et de l'autre de ces deux séries.

3. Ces examens comprennent chacun deux séries d'épreuves écrites dites : les unes, *congréganistes,* les autres, *universitaires.*

4. Les questions ou sujets proposés aux candidats pour ces deux séries d'épreuves doivent se tenir dans les limites du programme ci-dessous tracé.

EPREUVES CONGREGANISTES

1. Les épreuves congréganistes sont ainsi nommées, parce qu'il appartient à l'autorité compétente, dans chaque Congrégation affiliée, d'en choisir les questions, d'en fixer la date et d'en surveiller l'exécution.

2. Le choix des questions et la correction des épreuves sont cependant soumis au contrôle du doyen de la Faculté des Arts de Montréal, quand l'épreuve est subie dans la province ecclésiastique de Montréal ; et au contrôle du doyen de la Faculté des Arts de Québec dans tous les autres cas. Le doyen intéressé peut nommer une commission d'au moins trois membres, avec pouvoir de s'enquérir de la valeur de ces épreuves et obligation de lui faire rapport par écrit.

3. Chaque Congrégation a le droit d'autoriser, au fur et à mesure que ses candidats y sont préparés, plusieurs épreuves partielles correspondant à différentes sections d'une même matière. Il est entendu toutefois qu'il faut éviter ici un morcellement exagéré.

4. Les différentes matières des épreuves congréganistes sont :

a) Pour la série littéraire (littérature-philosophie) :
Recherche de la vraie religion,
histoire générale et histoire du Canada,
géographie générale et géographie du Canada,
préceptes de littérature,
histoire de la littérature française et de la littérature canadienne,
histoire des littératures anglaise et américaine,
auteurs anglais,
histoire de la pédagogie.

b) Pour la série scientifique (sciences-mathématiques) :
Apologétique,
physiologie et zoologie,
physique et chimie,
minéralogie et géologie,
botanique,
algèbre,
géométrie,
histoire de la pédagogie.

5. Les candidats peuvent se servir, à leur choix, de la langue française ou de la langue anglaise. Cependant les questions sur la littérature française et les auteurs français devront être traitées en français par les candidats de lan-

gue anglaise, et les questions sur les littératures anglaise et américaine et les auteurs anglais seront traitées en anglais par les candidats de langue française.

6. Le nombre des points attribués aux différentes matières des épreuves congréganistes est fixé à dix.

7. Le nombre des points qu'il faut conserver sur chacune de ces matières et dans chaque épreuve, même partielle, est fixé pour le minimum aux deux cinquièmes.

8. Le nombre total des points à conserver sur l'ensemble des épreuves de chaque série, littéraire ou scientifique, doit égaler les trois cinquièmes du maximum global possible.

9. Les points obtenus par les candidats aux différentes séries d'épreuves congréganistes doivent être envoyés en double, sur un tableau spécial, au doyen de la Faculté des Arts intéressé; et celui-ci remet au recteur de l'Université, avant l'épreuve universitaire, l'un de ces tableaux dûment contrôlé et approuvé par lui.

10. Le droit d'examen pour chacune des matières ou parties de matière des épreuves congréganistes, est de dix cents par candidat. Les Congrégations qui présentent des candidats doivent verser d'avance cette somme entre les mains du doyen chargé du contrôle de leurs épreuves.

EPREUVES UNIVERSITAIRES

1. Les épreuves universitaires sont ainsi nommées parce qu'elles se font sous le contrôle exclusif de l'Université.

2. Ces épreuves ont lieu, au siège de l'Université Laval, à Montréal et à Québec simultanément, à la fin du mois d'août, aux jours et heures fixés par le recteur de l'Université et sous le contrôle de surveillants nommés par lui.

3. Les questions ou sujets proposés aux candidats sont choisis par le recteur de l'Université, et tirés au sort parmi les sujets ou questions que chaque Congrégation affiliée est invitée à envoyer tous les ans, pour chacune des matières, littéraires et scientifiques, des épreuves universitaires, au recteur lui-même de l'Université.

4. Les épreuves universitaires sont :

a) Pour la série littéraire (littérature-philosophie) :

Pédagogie,
philosophie,
composition littéraire,
auteurs français,
version anglaise et thème anglais (candidat de langue française),
version française et thème français (candidat de langue anglaise),
droit commercial.

b) Pour la série scientifique (sciences-mathématiques) :

Version anglaise et thème anglais (candidat de langue française),
version française et thème français (candidat de langue anglaise),
pédagogie,
philosophie (psychologie, logique),
algèbre supérieure et trigonométrie,
mécanique,
cosmographie,
droit commercial.

5. Les candidats peuvent se servir, à leur choix, de la langue française ou de la langue anglaise.

6. La durée des compositions est fixée comme il suit :

a) Série des épreuves littéraires : pour chaque matière ou chaque groupe de matières, quatre heures ;

b) Série des épreuves scientifiques : pour chaque matière ou chaque groupe de matières, trois heures.

7. Le nombre des points attribués aux différentes matières des épreuves universitaires est fixé à dix.

8. Le nombre minimum des points à conserver sur chacune de ces matières est fixé aux deux cinquièmes.

9. Le nombre total des points exigés sur l'ensemble des matières de chaque série d'épreuves universitaires, littéraire ou scientifique, est fixé aux trois cinquièmes du maximum global possible.

10. Les Congrégations qui présentent des candidats sont tenues de verser, à l'avance, entre les mains du recteur de l'Université, les droits d'examen. Pour chacune des séries d'épreuves universitaires, littéraire ou scientifique, ce droit est de deux piastres par candidat. Pour une reprise partielle ce droit est de une piastre.

FORME DES EPREUVES UNIVERSITAIRES

1. Au commencement de la première séance, chaque candidat remet au surveillant, sous enveloppe cachetée, une feuille où se trouve inscrit avec le numéro qui lui sert de pseudonyme, son nom écrit lisiblement au-dessous de ce chiffre. Le candidat ne doit se servir que de ce numéro pour signer ses copies. Il l'écrit au haut de chaque feuille, à l'angle gauche, en chiffres et en lettres.

2. On remet aux candidats des feuilles de papier à entête imprimé, sur lesquelles a été apposé le sceau de l'Uni-

versité. Les candidats ne doivent se servir que de ce papier pour écrire leurs compositions, et ils ne doivent faire usage que de feuilles complètes.

3. Les candidats ne doivent avoir en leur possession ni livres, ni cahiers, ni notes, ni papier. On leur procure dans la salle même des séances les lexiques ou dictionnaires autorisés.

4. Toute communication des candidats entre eux ou avec le dehors est défendue sous peine d'exclusion immédiate. Les candidats ne peuvent sortir de la salle des séances que pour des raisons graves approuvées par le surveillant qui préside.

5. Les copies des candidats doivent être remises au premier surveillant, sous enveloppes spéciales cachetées et portant imprimé le nom de la matière ou du groupe de matières, suivant le cas, traité dans les copies.

6. Toutes les copies des candidats doivent être envoyées à l'endroit et à la personne désignés par le recteur de l'Université.

CORRECTION DES EPREUVES UNIVERSITAIRES

1. Toutes les copies des épreuves universitaires sont corrigées à l'endroit désigné par le recteur.

2. Les corrections sont faites par des jurys composés de trois membres nommés par le recteur de l'Université.

3. Le recteur choisit les membres de ces jurys de la façon suivante : un dans le personnel des Congrégations affiliées et deux parmi les professeurs des facultés universitaires, ou parmi les professeurs des écoles ou collèges affiliés. Les Congrégations affiliées doivent, en conséquence, fournir

simultanément et à tour de rôle dans chaque jury, sur l'invitation du recteur, des correcteurs pour les différentes épreuves universitaires. Le recteur choisit, à son gré, les autres correcteurs.

4. Il sera constitué un seul jury pour chacune des matières ou pour chacun des groupes de matières universitaires.

5. Lorsque parmi les membres d'un jury il y a des divergences d'appréciation, on donne à la copie discutée la moyenne des notes réunies.

6. Les membres des jurys chargés de corriger les versions doivent faire eux-mêmes, sur chaque partie du texte à traduire, la distribution des points alloués à l'ensemble du texte.

La correction de ces copies doit se faire d'après un maximum de huit points accordés à l'intelligence du texte, les deux autres points devant être mis au compte de la valeur littéraire de la traduction.

Les fautes seront appréciées d'après l'échelle du tarif qui suit :

Barbarisme	1.0
Solécisme.	1.0
Barbarisme et solécisme réunis . . .	1.2
Phrase incomplète, absence du verbe principal	0.5
Contresens grave	1.0
Contresens léger	0.2
Terme ou locution impropre	0.2
Faute d'orthographe usuelle	0.3
Faute de ponctuation	0.1
Faute d'accentuation	0.1

7. La correction des thèmes doit se faire d'après un maximum de huit points alloués à la correction grammaticale, les deux autres points devant être alloués à la valeur littéraire du texte des candidats.

Les fautes seront appréciées d'après l'échelle du tarif qui suit :

Barbarisme et solécisme.	0.7
Contresens grave	0.5
Contresens léger	0.2
Terme ou locution impropre	0.2
Faute d'orthographe usuelle	0.3
Faute de ponctuation	0.2
Faute d'accentuation	0.1

8. La correction de la composition littéraire doit se faire d'après le procédé qui suit : sur les dix points alloués à cette matière, cinq seront attribués au fond, trois à la forme et deux à la correction grammaticale. Ces deux derniers points ne pourront être donnés aux copies qui n'auraient pas une certaine valeur au point de vue du fond et de la forme.

Si le candidat a traité un sujet autre que celui proposé, son travail ne sera pas apprécié.

REPRISE DES EXAMENS

Examens congréganistes. — Les épreuves congréganistes quelconques sont toujours définitives, en ce sens qu'elles ne peuvent être reprises avant la prochaine année académique et privent jusque-là les candidats malheureux du droit de se présenter aux épreuves universitaires.

Examens universitaires. —1. Si un candidat qui a obtenu

dans l'ensemble des examens universitaires le nombre de points suffisant pour être diplômé, n'a pas conservé pour l'une ou l'autre des matières de ces examens le minimum des points exigé, il pourra réparer ce défaut en subissant un nouvel examen sur cette matière ou sur ces matières seulement. Mais le nouveau résultat obtenu ne change pas la somme totale passive de ses points.

2. Si pour avoir sur l'ensemble d'un examen universitaire le nombre de points exigé, deux points seulement manquent au candidat, il peut reprendre la matière la plus faible de cet examen avec chance d'être diplômé, si son nouveau travail lui donne le nombre total de points suffisant.

CLASSIFICATION DES DIPLOMES

1. Ont droit aux différents diplômes les candidats qui ont subi avec succès les épreuves congréganistes et universitaires sur les deux séries, littéraire et scientifique, ou seulement sur l'une ou l'autre de ces deux séries.

3. Le diplôme d'Enseignement Secondaire Moderne *Partie des Lettres* est décerné aux candidats qui ont conservé les trois cinquièmes des points sur l'ensemble des épreuves congréganistes et universitaires de la série littéraire, et au moins les deux cinquièmes des points alloués à chacune des matières de cette série.

4. Le diplôme d'Enseignement Secondaire Moderne *Partie des Sciences* est décerné aux candidats qui ont conservé les trois cinquièmes des points sur l'ensemble des épreuves congréganistes et universitaires de la série scientifique, et au moins les deux cinquièmes des points alloués à chacune des matières de cette série.

5. Pour établir d'une façon plus juste et plus précise le mérite des diplômés, on inscrit sur le diplôme les mentions suivantes: *avec distinction* et *avec grande distinction*.

a) Sont diplômés Lettres et Sciences *avec grande distinction*, ceux qui ont conservé dans les deux examens universitaires les quatre cinquièmes des points alloués à chacun de ces examens.

b) Sont diplômés Lettres et Sciences *avec distinction*, ceux qui ont conservé les quatre cinquièmes des points dans l'un ou l'autre seulement des examens universitaires.

c) Sont diplômés Partie des Lettres *avec distinction*, ceux qui ont conservé les quatre cinquièmes des points à l'examen universitaire sur la série littéraire.

d) Sont diplômés Partie des Sciences *avec distinction*, ceux qui ont conservé les quatre cinquièmes des points à l'examen universitaire sur la série scientifique.

e) Les autres diplômés le sont sans mention.

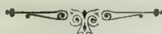
6. Les candidats ne sont autorisés à prendre le titre auquel ils ont droit: Diplômés Lettres et Sciences, Partie des Lettres, Partie des Sciences, que s'ils ont reçu le diplôme accordé par l'Université.

PROGRAMME DES ETUDES

Les intéressés peuvent se procurer le programme détaillé des cours littéraire et scientifique en s'adressant aux

REVERENDS FRERES MARISTES,

Iberville, P. Q.



Collèges affiliés

PROVINCE ECCLESIASTIQUE DE MONTREAL

Tous les collèges classiques de la province de Québec sont affiliés à l'Université, et relèvent par conséquent, au point de vue du programme des études et des examens, du Conseil universitaire dont le siège est à Québec.

L'affiliation s'obtient aux conditions suivantes :

a) Le collège doit accepter les règlements universitaires relatifs au baccalauréat et à l'inscription dans la Faculté des Arts, et obliger ses élèves à subir des épreuves annuelles dites collégiales, et deux examens dits universitaires — dont l'un est fixé après les classes de lettres et l'autre après les classes de sciences et de philosophie.

b) Les collèges affiliés s'engagent aussi à accepter toutes modifications qui pourraient être faites au programme du baccalauréat et de l'inscription.

c) Le Conseil universitaire s'engage de son côté à ne pas modifier les règlements qui régissent l'affiliation sans l'assentiment des deux tiers des collèges affiliés, et à convoquer, au moins tous les cinq ans, un congrès des supérieurs et professeurs de ces collèges, dans lequel seront discutées toutes les questions qui intéressent la formation des élèves de l'enseignement secondaire.

Ne sont admis aux épreuves universitaires que les élèves justifiant d'un succès satisfaisant dans les examens collé-

giaux. Ces derniers examens portent sur l'instruction religieuse, l'histoire universelle, l'histoire du Canada, la géographie générale, les préceptes littéraires, l'histoire littéraire, la botanique, la géologie, la minéralogie, l'astronomie et la chimie.

Les épreuves finales ou universitaires comportent une composition littéraire, une version latine, un thème latin, une version grecque, un thème anglais pour les candidats de langue française, une version pour les candidats de langue anglaise, des questions d'algèbre, de géométrie, de trigonométrie, de physique et de philosophie.

Ces épreuves sont les mêmes pour tous les candidats. Elles ont lieu aux jours et aux heures déterminés par le recteur, et sont appréciées par des jurys formés de représentants de tous les collèges affiliés.

Aux candidats heureux, l'Université confère, selon le pourcentage des points conservés dans les deux épreuves finales, soit le grade de bachelier ès arts, de bachelier ès lettres, de bachelier ès sciences, soit simplement l'inscription. Les inscrits sont ceux qui n'ont obtenu que le tiers des points, et pas moins du huitième possible sur chacune des matières.

L'inscription de l'Université Laval est reconnue comme correspondant à l'examen préliminaire du Collège Royal des Chirurgiens de Londres. Cette inscription, qui se trouve acquise, à plus forte raison, par ceux qui sont bacheliers, équivaut à la *matriculation* des universités anglaises.

Dans ces conditions il n'est que juste de présenter, dans notre annuaire, le relevé numérique des professeurs et des élèves des collèges classiques où se recrutent la grande ma-

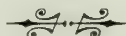
jorité, sinon la presque totalité, des étudiants de nos Facultés et de nos Ecoles professionnelles.

En effet, bien que l'Université laisse à ces collèges le soin de donner l'enseignement secondaire littéraire et scientifique, leurs programmes et leurs examens sont régis d'une façon réelle et effective par son organe académique central — qui est le Conseil universitaire avec siège unique à Québec.

Et, en outre, ce relevé rendra plus facile l'établissement de statistiques comparées entre les diverses universités du Canada, les universités anglaises ayant généralement l'habitude de donner elles-mêmes l'enseignement secondaire, et par suite d'en compter le personnel parmi leurs professeurs et leurs étudiants.

Toutefois, afin d'éviter ici un double emploi qui serait de nature à créer des erreurs, le relevé numérique qui suit ne portera que sur les collèges affiliés situés dans la province ecclésiastique de Montréal, foyers naturels où se préparent à la *matriculation* — inscription ou baccalauréat — les étudiants de l'Université Laval de Montréal.

Sur les dix-sept collèges affiliés à l'Université Laval dix appartiennent à la province ecclésiastique de Montréal, sans compter le collège Sainte-Marie et le collège Loyola dirigés par les Révérends Pères Jésuites, et qui jouissent du privilège d'obtenir pour leurs élèves le grade de bachelier, sur présentation d'un certificat déclarant qu'ils en sont dignes.



SEMINAIRE DE SAINTE-THERESE

Sainte-Thérèse, P. Q.

Affilié à l'Université Laval en 1863

Les premiers commencements de l'institution remontent à 1825. En cette année, M. C.-J. Ducharme, curé de Sainte-Thérèse, choisit cinq ou six jeunes gens de sa paroisse qui manifestaient d'heureuses dispositions pour l'étude et commença à leur donner les premières leçons de latin, dans les soirées où les occupations de son ministère lui laissaient quelques moments de loisir. Plus tard, en 1840, Mgr Ignace Bourget, érigea l'établissement en petit séminaire selon toutes les règles du Concile de Trente.

En 1845, le Petit Séminaire fut incorporé civilement par un acte de la Législature canadienne, et en 1863, affilié à l'Université Laval. (Le premier concours universitaire n'eut lieu qu'en 1867.) Réduite en cendres, le 5 octobre 1881, l'institution ne tarda pas à se relever de ses ruines, grâce au généreux secours de ses amis, des anciens élèves et du gouvernement provincial.

La nouvelle maison fut inaugurée solennellement le 26 juin 1883. Dès lors, l'institution reprit le cours régulier de son existence et de ses développements. Dernièrement encore, elle s'est agrandie par une construction de 60 pieds par 100 pieds.

Le cours d'études classiques est de huit années. Un cours spécial de quatre années ou plus est ouvert aux élèves

que leurs parents veulent appliquer exclusivement à l'étude du français, de l'anglais, de la comptabilité, etc.

L'enseignement de la musique vocale et du plain-chant fait partie du cours régulier.

Supérieur : M. le chanoine L.-A. JASMIN

Préfet des études : M. l'abbé CONRAD CHAUMONT

Nombre des professeurs	35
Nombre des élèves	360
Bacheliers ès lettres	220
Bacheliers ès sciences.	80
Bacheliers ès arts	65



SEMINAIRE SAINT-CHARLES-BORROMEE

Sherbrooke, P. Q.

Affilié à l'Université Laval en 1878

Le Séminaire Saint-Charles-Borromée fut fondé en 1875 par Mgr Antoine Racine, premier évêque de Sherbrooke. Le vénéré fondateur décréta que le programme d'études comporterait un cours classique et un cours commercial et que l'on y enseignerait également le français et l'anglais.

De 1878 à 1912, sont sortis, munis d'un diplôme de cours commercial,303 jeunes gens dont un bon nombre ont ensuite fait le cours classique.

Le 30 décembre 1897, un incendie détruisit une partie du séminaire. Mgr LaRocque fit construire à l'épreuve du feu le nouvel établissement, superbe édifice à 5 étages, de 200 pieds de longueur et d'une largeur moyenne de 55 pieds. Après 11 ans, l'affluence des élèves rend nécessaire un nouvel agrandissement et la corporation du séminaire fait construire une annexe de 120 pieds par 52, à cinq étages, le tout également à l'épreuve du feu.

En 1903 fut fondé le cours industriel dont l'objet est de préparer les élèves à l'examen d'admission à l'Ecole Polytechnique de Montréal et à l'Ecole d'Arpentage de Québec. Malheureusement les ressources trop limitées du Séminaire n'ont pas encore permis de donner à ce cours le développe-

ment qu'il devrait avoir, eu égard aux jeunes gens des Cantons de l'Est.

Supérieur et préfet des études: M. l'abbé A. O. GAGNON

Nombre des professeurs	38
Nombre des élèves	428
Bacheliers ès lettres	50
Bacheliers ès sciences	27
Bacheliers ès arts	47



COLLEGE DE L'ASSOMPTION

L'Assomption, P. Q.

Affilié à l'Université Laval en 1880

Le collège de l'Assomption est dirigé par des prêtres du clergé séculier.

Fondé en 1832 par le révérend François Labelle, curé de l'Assomption, et les Drs J.-B. Meilleur et L.-J.-C. Cazeneuve, il fut incorporé par un acte du Parlement provincial, le 18 septembre 1841. Il fut affilié à l'Université Laval le 22 mars 1880.

On y suit un cours classique complet, un cours commercial et un cours préparatoire ou élémentaire.

Le cours principal d'études est le cours classique.

La durée du cours commercial et celle du cours préparatoire varient suivant la capacité des élèves. On y enseigne le français et l'anglais, la calligraphie, la clavigraphie, la sténographie, l'arithmétique et la tenue des livres, l'histoire et la géographie.

La musique vocale et le chant grégorien font partie de l'enseignement régulier.

Il y a, en dehors des cours réguliers, deux sociétés littéraires : L'académie française, dite académie Saint-François Xavier, affiliée à l'Association de la jeunesse canadienne-française en 1905, et l'académie anglaise, dite académie Saint-Patrice.

Le but de ces associations est de promouvoir l'étude des langues française et anglaise, l'art oratoire, ainsi que la culture des sciences et des lettres.

Supérieur : M. l'abbé V.-E. PAUZE

Préfet des études : M. l'abbé E. HEBERT

Nombre des professeurs	36
Nombre des élèves	344
Bacheliers ès lettres	82
Bacheliers ès sciences	106
Bacheliers ès arts	147



COLLEGE DE SAINT-LAURENT

Saint-Laurent, P. Q.

Affilié à l'Université Laval en 1880

Ce collège fut fondé en 1847 par Messire Saint-Germain, curé de Saint-Laurent, qui obtint de Mgr Bourget la permission de construire à ses frais une académie industrielle. Appelés de France, les religieux de Sainte-Croix vinrent prendre possession de l'Académie et s'établir au Canada. Deux ans après, ils obtenaient une charte d'incorporation de la Législature. En 1862, un amendement à cette charte permettait de changer le nom d'Académie industrielle en celui de Collège de Saint-Laurent et accordait l'autorisation d'y donner un cours classique.

En 1852, en 1864, en 1882, et en 1896 furent successivement construits les différents corps-de-logis qui forment l'édifice actuel, occupant une longueur de 360 pieds et se prolongeant en arrière dans trois ailes d'une moyenne de 140 pieds. Au cours commercial vint s'ajouter, en 1866, le cours classique et depuis, l'un et l'autre ont toujours été enseignés dans les deux langues, française et anglaise, ce qui forme quatre cours distincts et indépendants.

Supérieur : Rév. Père J.-E. HEBERT, C. S. C.

Préfet des études (section française) : Rév. Père Ph. VANIER, C. S. C.

Préfet des études (section anglaise) : Rév. Père E. MEAHAN, C. S. C.

Nombre des professeurs	46
Nombre des élèves	490

SEMINAIRE DE JOLIETTE

Joliette, P. Q.

Affilié à l'Université Laval en 1880

Le Séminaire de Joliette, fondé en 1846 par l'honorable Barthélemy Joliette, avec l'approbation de Mgr Ignace Bourget, évêque de Montréal, est dirigé par les Clercs de Saint-Viateur. Il a été affilié à l'Université Laval en 1880.

L'enseignement est divisé en trois cours : le cours préparatoire, le cours commercial et le cours classique.

Le cours préparatoire sert à la fois de préparation au cours commercial et au cours classique. Il est consacré spécialement à l'étude du français, de l'anglais, de l'arithmétique et de la calligraphie.

Le cours commercial est complet et répond à toutes les exigences. Ce cours se termine par un examen sévère sur les matières commerciales et des diplômes sont délivrés aux élèves qui ont subi cet examen avec succès.

Le cours classique, couronné par la double épreuve du baccalauréat, permet aux jeunes gens d'embrasser l'état ecclésiastique et religieux ou les professions libérales.

Supérieur : Rév. Père F.-M. ROBERGE, C. S. V.

Préfet des études : Rév. Père L.-J. MORIN, C. S. V.

Nombre des professeurs	37
Nombre des élèves	375
Bacheliers ès lettres.	74
Bacheliers ès sciences.	105
Bacheliers ès arts	116
Maîtres ès arts	16

SEMINAIRE DE SAINT-HYACINTHE

Saint-Hyacinthe, P. Q.

Affilié à l'Université Laval en 1880

Le Séminaire de Saint-Hyacinthe fut fondé en 1811, par Messire Antoine Girouard, archiprêtre, curé de la paroisse de Saint-Hyacinthe. Sa charte d'incorporation date de 1835.

L'édifice actuel, bâti en 1853, forme, par ses lignes principales, un carré de 200 pieds de côté, avec cour intérieure.

En 1910, on a construit, en matériaux incombustibles, une annexe de 172 pieds par 60 pieds, à quatre étages, destinée aux dortoirs, aux laboratoires, aux classes, à la salle académique, etc.

Le Séminaire de Saint-Hyacinthe est dirigé par une communauté de prêtres séculiers. Le programme des classes est celui de l'Université Laval à laquelle le Séminaire est affilié depuis l'année 1880.

Supérieur : Mgr C.-P. CHOQUETTE

Préfet des études : M. l'abbé F.-Z. DECELLES

Nombre des professeurs	35
Nombre des élèves	454
Bacheliers ès lettres	142
Bacheliers ès sciences	52
Bacheliers ès arts	156

COLLEGE BOURGET

Rigaud, P. Q.

Affilié à l'Université Laval en 1884

Le Collège Bourget, fondé par Mgr Joseph Desautels en 1850, est dirigé par les Clercs de Saint-Viateur.

L'objet immédiat des études est la préparation des jeunes gens au sacerdoce, aux professions libérales et aux carrières commerciales et industrielles.

Le cours classique dont la durée est de sept ans embrasse toutes les matières de l'enseignement secondaire, y compris l'étude de la philosophie scolastique.

Le cours commercial se donne en anglais. Après trois années d'études, les élèves se présentent devant un jury d'examinateurs qui décernent un diplôme de cours complet aux candidats qui ont obtenu au moins soixante-quinze pour cent du total des points.

Il y a, en outre, des classes préparatoires dont le programme constitue la matière d'une instruction primaire complète pour les enfants qui ne pourraient aspirer plus haut.

Supérieur : R. Père DONAT RICHARD, C. S. V.

Préfet des études: R. Père F.-X. FOREST, C. S. V.

Nombre des professeurs	30
Nombre des élèves	340
Bacheliers (1er examen)	101
Bacheliers (2e examen)	80

PETIT SEMINAIRE DE MONTREAL

841, rue Sherbrooke-Ouest

Affilié à l'Université Laval en 1887

Le Collège ou Petit Séminaire de Montréal s'ouvrit en 1767, aux jours les plus difficiles de la colonie. Il eut pour fondateur M. J.-B. Curatteau, prêtre de Saint-Sulpice, curé de la Longue-Pointe, homme d'un profond savoir et de vertus éminentes. Transféré au Château de Vaudreuil en 1773, puis à la rue du Collège en 1806, il fut fixé en 1862 au pied du Mont-Royal; à 1870 seulement, remonte l'établissement définitif tel qu'on le voit aujourd'hui.

Cette institution, dirigée par les prêtres de Saint-Sulpice, a pour but principal de préparer les jeunes gens à l'état ecclésiastique.

Le cours est exclusivement classique et dure six années.

Le Séminaire de Philosophie reçoit les élèves au sortir de la rhétorique pour y suivre, pendant deux ans, les cours de philosophie et de sciences.

Directeur : M. l'abbé RENE LABELLE, P. S. S.

Préfet des études : M. l'abbé F. LALIBERTE, P. S. S.

Nombre de professeurs	29
Nombre des élèves	350
Bacheliers (1er examen)	390

COLLEGE DE VALLEYFIELD

Valleyfield, P. Q.

Affilié à l'Université Laval en 1896

Le Collège de Valleyfield a été fondé en 1898 par Mgr J.-M. Emard, premier évêque du diocèse de Valleyfield.

La direction en est confié à une corporation de prêtres séculiers sous la surveillance immédiate de l'évêque diocésain.

Il comprend deux sections tout à fait distinctes. Le cours commercial embrasse toutes les matières propres à donner une instruction commerciale complète ; il dure six années. Le cours classique porte le nom spécial de Séminaire, et est organisé conformément aux programmes universitaires. Il est donné en huit années.

Le Collège de Valleyfield est affilié à l'Université Laval depuis 1896. Le premier concours universitaire a eu lieu en 1900.

Au collège est attaché un grand séminaire diocésain où les séminaristes font leurs études de théologie. Ce grand séminaire est aussi affilié à l'Université Laval depuis 1907.

Supérieur : M. l'abbé A.-P. SABOURIN

Préfet des études classiques : M. l'abbé J.-E. AUBIN

Préfet des études commerciales : M. l'abbé N. AUMAIS

Nombre des professeurs	35
Nombre des élèves	296
Bacheliers ès lettres	19
Bacheliers ès sciences	7
Bacheliers ès arts	26

COLLEGE DE SAINT-JEAN

Saint-Jean, P. Q.

Affilié à l'Université Laval en 1912

Le collège de Saint-Jean a été fondé en 1911 par Mgr Paul Bruchési, archevêque de Montréal, et placé sous la direction de prêtres du clergé séculier.

Le premier édifice, d'une longueur de 155 pieds et d'une largeur de 40 pieds, à quatre étages, est devenu insuffisant et une annexe de 100 pieds de longueur par 47 de largeur, à quatre étages également, est déjà en voie de construction.

L'acte d'incorporation a été sanctionné le 14 mars 1912.

L'enseignement donné comprend un cours commercial d'une durée de cinq années et un cours classique d'une durée de six années.

Supérieur et préfet des études : M. l'abbé ARTHUR PAPINEAU

Nombre de professeurs	16
Nombre des élèves	135
Bachelier ès lettres	1
Bachelier ès arts	1



DONS FAITS A L'UNIVERSITE

DURANT L'ANNEE 1911-12

L'honorable LOUIS BEAUBIEN.............. $100.00

BIBLIOTHEQUE GENERALE

Mgr EMILE ROY............................	$50.00
Mgr G. GAUTHIER..........................	15.00
M. l'abbé Ph. PERRIER....................	10.00
Dr E. PERSILLIER-LACHAPELLE..........	7.00

ACADEMIE COMMERCIALE CATHOLIQUE DE MONTREAL :
Palmarès, 1910-1911.

ANONYME :
Mme de Tencin, par P.-M. Masson.

ANONYME :
Un lot de livres.

ARCHAMBEAULT (Mgr A.) :
Circulaires, 1911-1912. (Don de l'auteur.)

ASSEMBLEE LEGISLATIVE, Alberta :
Fifth annual report of the Department of Education, 1910.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE, Colombie Anglaise :
The year book of British Columbia, 1911.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE, Manitoba :
Statutes of Manitoba, I Georges V, vol. I et II.
Journals and sessionnal papers, 1911.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE, Québec :
Statuts de Québec, 1911.
Documents de la session, vol. 43me, IV, 1910.
Journaux, vol. 45me, 1911.

Documents de la session, vol. 44ème, I, II. III et IV,. 1911.

Rapport de la commission royale de la tuberculose, 1909-1910.

Sessionnal papers, vol. 44, II, 1911.

Rapport du surintendant de l'Instruction publique, 1910-1911.

ASSOCIATION PHARMACEUTIQUE DE LA PROVINCE DE QUEBEC :

Quarante-et-unième rapport annuel.

AUCLAIR (Abbé Elie-J.) :

Le théâtre à Montréal, par M. Henry.

BUREAU D'HYGIENE :

Rapport sur l'état sanitaire de la Cité de Montréal pour l'année 1910.

BUREAU OF RAILWAY NEWS AND STATISTICS, Chicago :

The railway library, 1911.

CANADIAN CLUB, Ottawa :

Addresses delivered before the Canadian Club of Ottawa, 1911-1912.

COLLEGE BOURGET, Rigaud :

Annuaire, 1910-1911.

COLLEGE COMMERCIAL DU SACRE-COEUR, Saint-Hyacinthe :

Année scolaire, 1910-1911.

COLLEGE DE L'ASSOMPTION :

Année scolaire, 1910-1911.

COLLEGE DE LEVIS :

Année académique, 1910-1911.

COLLEGE DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIERE :

Année académique, 1910-1911.

COLLEGE DE SAINT-LAURENT :

Année académique, 1910-1911.

COLLEGE DE VALLEYFIELD :
Annuaire, 1910-1911.
COLLEGE DU NOMININGUE :
Prospectus.
COLLEGE DU SACRE-COEUR, Caraquet, Comté de Gloucester, N. B. :
Palmarès, 1911.
COLLEGE LOYOLA :
Annuaire, 1910-1911.
COLLEGE SAINTE-MARIE, Montréal :
Année académique, 1910-1911.
CONSEIL LEGISLATIF, Québec :
Journaux, vol. 45ème, 1911.
DALHOUSIE UNIVERSITY :
Calendar, 1911-1912.
DEPARTEMENT DES ARCHIVES, Ottawa :
Documents concernant l'histoire constitutionnelle du Canada (1759-1791).
DEPARTEMENT DES MINES, Ottawa :
Report on the gypsum deposits of the maritimes provinces, 1911.
Report on the molybdenum ores of Canada, 1911.
Summary report of the mines branch for the calendar year ending december 31st 1910.
Géologie des régions d'Haliburton et Bancroft.
Annual report on the mineral production of Canada during the calendar year 1910.
Rapport sommaire du ministère des mines, 1908.
Les terrains houillers de Manitoba, Saskatchewan, Alberta, etc.
Reconnaissance géologique d'une portion des districts d'Algoma et de la baie du Tonnerre, Ontario.
Reconnaissance géologique de la région traversée par le transcontinental national entre le lac Nipigon et le lac Clay, Ontario, 1911.

DEPARTEMENT DU TRAVAIL, Ottawa :
Gazette du Travail, de juin 1911 à juin 1912.

ECOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES, Paris :
Organisation et programme des cours pour l'année scolaire, 1911-1912.

ECOLE NORMALE JACQUES-CARTIER :
Année académique, 1910-1911.

ECOLE TECHNIQUE, Montréal :
Prospectus.

EDUCATION DEPARTMENT OF THE STATE OF NEW YORK :
Report on Higher Education for 1911.

FACULTAD DE FILOSOFIA Y LETRAS, Buenos-Aires :
Documentos relativos à la organizacion constitucional de la Republica Argentina, tome I, 1911.

FRASER (The) INSTITUTE :
Thirty-third annual report, 1910-1911.

HARVARD UNIVERSITY :
Contributions in Physics, 1910.
Catalogue, 1911-1912.
Reports of the president and the treasurer, 1910-1911.

HEBERT (M. Casimir) :
Term reports, 8 vol. in-4.
Almanachs Hoffman.

HOPITAL NOTRE-DAME :
Trentième rapport annuel, 1910.

KYOTO IMPERIAL UNIVERSITY :
Calendar, 1911-1912.

MANITOBA MEDICAL COLLEGE :
Calendar, 1911-1912.

MARTIN (M. le chanoine W.-C.) :
Deux volumes.

McCLELLAN (M. J.-H.) :
Reference and guide book to the Trent canal, 1911.

McGILL UNIVERSITY :

Calendar, 1911-1912.

Annual report of the Governors, Principal and Fellows for the year 1910-1911.

MICHIGAN COLLEGE OF MINES :

Announcement of courses for 1911-1912.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, Ottawa :

Annuaire du Canada, 2e série, 1910.

Canada year book, 2th series, 1910.

The precursors of Jacques-Cartier (1497-1534).

Catalogue of pamphlets, journals and reports in the Dominion Archives 1611-1867.

MINISTERE DE LA COLONISATION ET DES MINES, Québec :

Rapport des opérations minières dans la province de Québec durant l'année 1910.

Geology of a portion of Fabre Township.

Report on the Geology and mineral resources of the Chibougamou region, Quebec, 1911.

MINISTERE DES TERRES, FORETS ET MINES, Toronto :

Twentieth report of the bureau of mines, part I and II, 1911, avec cartes.

NEWBERRY LIBRARY (The), Chicago :

Report of the Trustees, 1911.

NEW YORK LAKE CHAMPLAIN TERCENTENARY COMMISSION :

The Champlain Tercentenary, 1909.

OFICINA DE MENSURA DE TIERRAS, Chili :

La linea de frontera con la Republica de Bolivia, 1911.

Cuarta memoria del director, 1911.

ORLEANS (Mgr le duc d') :

Résultats de la campagne arctique de 1907, 7 mémoires.

PARLEMENT FEDERAL :

Statuts du Canada, vol. I et II, 1911.

Rapport de l'auditeur-général, vol. I et II.

PETIT SEMINAIRE DE MONTREAL :
Année académique, 1910-1911.

POITRAS (M.), Montréal :
Un lot de brochures et de revues.

PRINCETON UNIVERSITY, N. J. :
Catalogue, 1911-1912.
Annual reports of the president and treasurer, 1911.

ROLLAND (Hon. J.-D.) :
Bibliographie de la France, année 1911.

ROY (Mgr E.) :
Jean Talon, par T. Chapais.

ROYAL ASTRONOMICAL SOCIETY OF CANADA :
Proceedings and Transactions, 3th series, vol. IV et V.

SEMINAIRE DE CHICOUTIMI :
Année académique, 1910-1911.

SEMINAIRE DE NICOLET :
Année académique, 1910-1911.

SEMINAIRE DE RIMOUSKI :
Année académique, 1910-1911.

SEMINAIRE DE SAINT-HYACINTHE :
Année scolaire, 1910-1911.

SEMINAIRE DE SAINTE-THERESE :
Année scolaire, 1910-1911.

SEMINAIRE DE SHERBROOKE :
Année académique, 1910-1911.

SEMINAIRE DES TROIS-RIVIERES :
Année académique, 1910-1911.

SKINNER (M. Thomas), Londres, (par l'entremise de M. le sous-secrétaire d'Etat) :
Life and letters of Lord Durham, by Stuart Reid, 2 vol.

SOUS-SECRETAIRE D'ETAT (M. le), Ottawa :
International Catalogue of Scientific Litterature, 8th annual issue (R.) Bacteriology; (P.) Anthropology, (Q.) Physiology.

International catalogue of Scientific Litterature, 9th annual issue (B) Mechanics, (C) Physics, (E) Astronomy, (F) Meteorology, (G) Mineralogy, (H) Geology, (K) Palaeontology, (J) Geography, (M) Botany, (O) Anatomy.—10th annual issue (N) Zoology.

Report of the Secretary of State of Canada for 1910-11

The civil service list of Canada, 1911.

UNIVERSIDAD NACIONAL DE LA PLATA :

Asamblea general de profesores 1911..

Actos universitarios de 1910 et 1911.

UNIVERSITE CATHOLIQUE DE LOUVAIN, (par l'entermédiaire du service belge des échanges internationaux) :

Annuaire de 1911.

Année académique, 1910-1911.

Religion in New-Netherland.

Les associations économiques des paysans polonais sous la domination prussienne.

L'apprentissage en Suisse.

Etude sur les états de Limbourg... pendant le premier tiers du 18ème siècle.

La vraie " Belgique au travail ".

Le participanze agrarie, nella provincia di Ferrara.

Saggio sulla legislazione agraria in Italia.

Le contrat collectif du travail.

Les traités internationaux pour la protection des travailleurs.

L'idéalisme franciscain au XIVe siècle.

Les grains et le marché d'Anvers.

La juridiction ecclésiastique en matière bénéficiale sous l'ancien régime en France.

UNIVERSITE DE GENEVE :

Programme des cours du semestre d'hiver, 1911-1912.

UNIVERSITE DE MONTPELLIER :
Annuaire de l'Université et livret de l'étudiant, année scolaire 1911-1912.

UNIVERSITE D'OTTAWA :
Examination papers, 1911.
Annuaire pour l'année académique 1911-1912.

UNIVERSITE DE TORONTO, Faculté de Médecine :
The journal of the Royal Astronomical Society of Canada, vol. V, Nos. 1, 2, 3 et 4.

UNIVERSITE DU COLLEGE SAINT-JOSEPH, N. B. :
Annuaire, 1910-1911.

UNIVERSITE LAVAL, Québec ::
Annuaire pour l'année académique, 1911-1912.

UNIVERSITE LIBRE DE BRUXELLES :
Annuaire pour l'année académique 1911-1912.

UNIVERSITY OF BISHOP'S COLLEGE :
Calendar for the year 1911-1912.
Calendar for the year 1912-1913.

UNIVERSITE DE MANITOBA :
Examination papers, 1911.

UNIVERSITY OF SYDNEY, Australia :
Annual report of the Extension Board, 1909-1910.

UNIVERSITY OF COLORADO :
Catalogue 1911-1912.

VICE-RECTEUR (M. le) :
Environ 200 volumes.

VILLENEUVE (M. Frédéric) :
Plusieurs lots de livres de religions et varia.

WESLEYAN THEOLOGICAL COLLEGE :
Calendar, 1912-1913.

BIBLIOTHEQUE DE LA FACULTE DE MEDECINE

ALBANY MEDICAL COLLEGE :

Announcement for session 1911-1912.

ANONYME :

Rapport de la commission royale de la tuberculose.

Association canadienne pour l'enrayement de la tuberculose, 10e rapport annuel.

ASSOCIATION OF LIFE INSURANCE PRESIDENTS, NEW YORK :

The Undeveloped field in the Life Insurance Business.

Proceedings of the Fifth Annual Meeting.

The By-Products of Life Insurance, by A. Hurrell.

ARCHAMBAULT, Dr G. :

Histoire naturelle des médicaments, par Virey.

Médecine domestique, par Buchan.

The Microscope, by Hogg.

Diseases of the Liver, by Murchison.

Diseases of the Liver, by Dujardin-Beaumetz.

Modern Treatment of Headache, by Hamilton.

Taking Cold, by Bosworth.

Cancer and its Treatment, by Lewis.

Treatise on Fractures, by Despres.

On disordered digestion and dyspepsia, by Woodbury.

Diseases of the Kidney, by Dujardin-Beaumetz.

The Uses of Water in Modern Medecine, by Baruch, 2 volumes.

Diabetes, by Smith.

Renal Diseases, by Basham.

Laboratory Manual of Inorganic preparations.

The International Medical Annual, 6 vol.

Diseases of Children, by Ellis.

Medical Therapeutics, by Napheys.

Surgical Therapeutics, by Napheys.

Therapeutics of Gynecology and Obstetrics, by Atkinson.

Diseases of Old Age, by Charcot et Loomis.
Female Pelvic Organs, by Savage.
Pharynx, Larynx and Trachea, by Mackenzie.
Foreign Bodies in Surgerey, by Poulet, 2 vol.
Functional Nervous Diseases, by Putzel.
Minor Surgical Gynecology, by Mundé.
A Medical Formulary, by Johnson.
Food and Diatetics, by Pavy.
Treatise on Therapeutics, by Trousseau, 2 vol.
Diseases of the Eye, by Noyes.
General Medical Chemistry, by Witthaus.
Diseases of the joints, by Barwell.
The continued Fevers, by Wilson.
Diagnosis and Treatment of Ear diseases.
Hysteria and Epilepsy, by Corning.
Handbook of Physical Diagnosis, by Guttman.
Druggist's general receipt book, by Beasly
Dictionnaire de médecine, par Littré.
Diseases of Children, by Condié.
Diseases of Women, by Churchill.
Lectures on Materia Medica and Therapeutics, by Beck.
On the Diseases of Infants and Children, by Churchill.
Principles of Human Physiology, by Carpenter.
Plain Facts for Old and Young, by Kellogg.
Medical Diagnosis, by Da Costa.
An Introduction to the Practice of Midwifery, by Denman.
A Manual of Medical jurisprudence, by Taylor.
A System of Practical Therapeutics, by Hare, 3 vol.
Reynold's System of Medecine, by Hartshorne, 3 vol.
An American Text Book of the Theory and Practice of Medecine, by Pepper, 2 vol.
United States Dispensatory, by Wood and Bache.
An American Text Book of the Diseases of Children, by Starr
System of Surgery, by Cross, 2 vol.

Annual of the Universal Medical, by Sajous, 5 vol.
American System of Obstetrics, by Hirst, 2 vol.
Flint's Practice of Medecine.
Erichsen's Science and Art of Surgery.
American System of Gynecology, by Mann.
Cyclopedia of the Practic of Medecine, by Yiemssen.

BRODEUR (Mme Dr Azarie) :

Montreal Medical Journal, 6 vol.
La Clinique, 4 vol.
Le Bulletin Médical de Québec, 6 vol.
Montréal Médical, 5 vol.
Bulletin de la Société française de dermatologie et de syphiligraphie, 4 vol.
Bulletin et mémoires de la Société Médicale des Hôpitaux de Paris, 3 vol.
La Presse Médicale.
Journal de Médecine de Paris, 6 vol.
British Medical Journal, 6 vol
Semaine Médicale, 10 vol.
L'Union Médicale de Montréal, 17 vol.
Des Tumeurs de l'ovaire, par Spencer Wells.
Le Somnambulisme provoqué, par Beaunis.
Magnétisme et Hypnotisme, par Cullirre.
Revue de Chirurgie, 2 vol.
Revue de Médecine,
Monographies diverses.
Bulletins et mémoires de la société de Chirurgie, 13 vol.
De la retention du placenta des membranes dans l'avortement, par Gerbaud.
De la sarcomatose cutanée, par Perrin.
Traité des maladies des voies urinaires, par Voillemier, 2 vol.
Du développement des membres, par Poirier.
Manuel de gynécologie, par Hart et Barbour.
L'Hôpital du Midi, par Pignot.
Lésions cutanées des membres variqueux, par Broca.

Eléments figurés du sang, par Variot.
Des tumeurs du larynx, par Schwartz.
Tumeurs de la vessie, par Rousson.
Revue des sciences médicales.
Annales de dermatologie et de syphiligraphie.
Archives générales de médecine, 4 vol.
XIIIe Congrès international de médecine.—Organisation.
Bulletin de la société anatomique de Paris, 21 vol.
Bulletin de l'Académie de Médecine, 20 vol.
Cure radicale des hernies, par Lucas Championnière.
Journal de Médecine et de Chirurgie pratiques.
De l'intervention chirurgicale dans les affections du rein, par le Dr Brodeur.
Cardiopathies artérielles, par le Dr Bergovignan.
Tumeurs de la vessie, par Pousson.
Ectasies gastriques, par Malibran.
L'Empyème chronique, par Cormack.
Revue pratique des maladies cutanées, syphilitiques et vénériennes, 3 vol.
Bulletin et mémoires de la société de Médecine et de Chirurgie pratiques, 2 vol.
Gazette Médicale, 3 vol.
Les Néphrites infectieuses, par Barette.
Nouvelles archives d'obstétrique et de gynécologie.
Anomalies de développement et maladies congénitales du globe de l'oeil, par Picqué.
Revue Médicale du Canada, 5 vol.
Annales des maladies des organes genito-urinaires, 2 v.
Congrès français de chirurgie.
Traité technique d'histologie par Ranvier.
Traité d'anatomie descriptive, par Cruveilhier.
Manuel de pathologie chirurgicale, par Jamain.
Ostéoclasie, par Pousson.
Manuel de pathologie externe, par Reclus et Kirmisson.
Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales. 4 volumes.

CHAGNON, Dr E.-P. :

Rapports d'asiles et d'hôpitaux, 12 brochures.

State Commission in Lunacyy, N. Y., 2 vol.

Practical Guide to the study of Diseases of the Eye, by Williams.

The human Brain, by Solly.

CLEROUX, Dr L.-J.-V. :

La Clinique, 2 vol.

La Semaine Médicale, 8 vol.

COLUMBIA UNIVERSITY, New York :

Announcement 1911-12.

Annual Reports, 1911.

Catalogue and general announcement, 1911-12.

CONSEIL PROVINCIAL D'HYGIENE (par Dr Pelletier) :

Rapports annuels, 11 vol.

COHEN, Dr S. S., Jefferson Medical College, Philadelphia :

The Relation of the Pharmacopoeia to the Practice of Medecine.

CARNEGIE FOUNDATION FOR THE ADVANCEMENT OF TEACHING :

6th Annual Report.

An American Teaches year in a Prussian Gymnasium, by W. S. Learned.

Rules for the Admission of Institutions and for the Granting of Retiring Allowances.

A Plan for the Exchange of Teachers between Prussia and the United States.

Standard Forms for Financial Reports of Colleges, and Technical Schools.

CANADIAN MEDICAL ASSOCIATION :

Service gratuit du *Journal.*

CANADIAN PUBLIC HEALTH ASSOCIATION :

Service gratuit du *Journal.*

CLINIQUE (La) :

Service gratuit.

DAUTH, (M. le chanoine G.), vice-recteur :

The springs of Character, by A. T. Schofield.

Le médecin, son rôle dans la famille et la société, par J. Vincent.

Lavater's Essays on Physiognomy.

American Medecine.

International Journal of Surgery.

Medical Record.

Medical Times.

Atlanta Journal of Medecine.

Long Island Medical Journal.

The Public Health Journal of Canada.

The Medical Standard.

Memphis Medical Monthly.

American Medical Compound.

The Canadian Practitioner Review.

Critic and Guide.

Massachusett's Medical Journal.

The Alienist and Neurologist.

Nurses Journal of the Pacific Coast.

Southern California Practioner.

Indianopolis Medical Journal.

DESJARDINS (M. l'abbé J.-L.) :

Consejo Nacional de Higiene, Uruguay.

Recopilation de Leyes, Decretos, Reglamentos.

Ordenanzas y Resoluciones de caracter sanitorio.

Merck's Annual Report.

ECOLE DE PLEIN EXERCICE DE MEDECINE ET DE PHARMACIE DE MARSEILLE :

Annales, XXe année, 1910.

Annales, XXIe année, 1911.

FACULTE DE MEDECINE DE PARIS :

Thèses (1910-11), 46 vol.

GAUTHIER (Mgr G.) :

The Southern Practitioner.

The Medical Record.
The Medical Herald.
Interstate Medical Journal.
Buffalo Medical Journal.
Maryland Medical Journal.
Medical World.
The American Journal of Obstetrics.
Pacific Medical Journal.
Dietetic and Hygienic Gazette.
Canadian Journal of Medecine and Surgery, 2 vol.
Union Médicale du Canada.

GOUVERNEMENT FEDERAL :
Statuts du Canada 1911. Vol. 1-2, Geo. V.

HARVARD MEDICAL SCHOOL :
Announcement for 1911-12.

HARTLEY, Dr Henri :
The Trinidad Association for the Prevention and Treatment of Tuberculosis, 6th and 7th annual Reports, 1910-1911.

INSTITUT DE BACTERIOLOGIE CAMERARA PESTANA :
Archives, Vol. III, fascicule III.

JOHNS HOPKINS BULLETIN :
Service gratuit.

JOHNS HOPKINS (The) UNIVERSITY MEDICAL DEPARTMENT :
Catalogue and announcement for 1911-12.

JOURNAL DE MEDECINE ET DE CHIRURGIE :
Service gratuit.

LACHAPELLE, Dr Séverin :
La vie et les oeuvres de Nicolas Chambron, par Joseph Génévrier.

LARAMEE, Dr ALBERT :
Aide mémoire de chirurgie médicale, par Lefert.

Aide mémoire d'histoire naturelle médicale, par Lefert.
Aide mémoire de l'art des accouchements, par Lefert.
Aide mémoire de pathologie générale, par Lefert.
Aide mémoire de physique médicale et biologique, par Lefert.
Aide mémoire de physiologie. par Lefert.
Aide mémoire de physiologie, par Lefert.
Aide mémoire d'hygiène et de médecine légale, par Lefert.
Aide mémoire de thérapeutique, par Lefert.
Aide mémoire de pathologie externe, par Lefert.
Aide mémoire de pathologie interne, par Lefert.
A Practical Treatise on Materia Medica and Therapeutics, by Bartholow.
Modern Medical Therapeutics.
Aide mémoire de clinique chirurgicale, par Lefert.
Aide mémoire de chimie médicale, par Lefert.
Dictionary of Medecine, by Quain, 2 vol.
Emmet's Principles and Practice of Gynecology.
Watson's Practice of Physic.
Maladies du foie, par Murchison.
Maladies des reins, par Bartels.
Eléments de médecine légale, par Hoffmann.

MONTANA EXPERIMENT STATION (The) :
Tick control in relation to the Rocky Mountain spotted Fever.

McGILL UNIVERSITY—FACULTY OF MEDECINE :
Annual Calendar, 1911-12.

MENCIERE, Dr Louis :
Traitement de la paralysie infantile par les greffes musculo-tendineuses.

MASSACHUSETTS GENERAL HOSPITAL :
The Biological Basis of Specific Therapy, by Dr Simon Flexner.
Publications. Vol. 3, No 3.

MIGNEAULT (Dr L.-D.) :

Elementary System of Physiology, by Bostock.
Practical Treatise on Venereal Diseases, by Ricord.
System of Surgery, by Benjamin Bell, 7 vol.
The Study of Medecine, by Mason Good, 5 vol.
Braithwaite's Retrospect, 32 vol.
Medical Therapeutics, by Napheys.
Matière médicale des Soeurs de la Providence.
Annuals of the Universal Medical Sciences 1888, 5 vol.
Illinois State Road of Health, 8th Report.
Maladies du coeur, par Constantin Paul.
Transactions of the Pan American Medical Congress, 3 volumes.
Theory and Practice of Physic, by Stokes.
American Medical Biography, by Thacker.
Formulaire, par Gilbert Ivon.
Monographies diverses.

MONTHLY CYCLOPEDIA & MEDICAL BULLETIN :

Service gratuit.

MONTREAL MEDICAL :

Service gratuit.

NEW YORZ MEDICAL COLLEGE AND HOSPITAL FOR WOMEN :

Annual Announcement 1911-12.

OEUVRE HENRY GOULET DU *LAIT MATERNEL* :

Les Restaurants gratuits des Mères Nourrices.

REVUE MEDICALE DE CANNES :

Service gratuit.

STARLING-OHIO MEDICAL COLLEGE :

Bulletin No 1, 1911-12.

UNIVERSITY OF MINNESOTA :

College of Medecine and Surgery, calendar 1911-12.

UNIVERSITY OF BUFFALO, Medical Department :

Announcement for 1911-12.

UNIVERSITY OF COLORADO, School of Medecine :
Announcement for 1911-12.

UNIVERSITY OF LOUISVILLE, Medical Department :
Announcement for 1911-12.

UNIVERSITY OF TORONTO, Faculty of Medecine :
Calendar, Session 1911-12.

UNIVERSAD NACIONAL, Facultad de Ciencias Medicas :
La Heredo-sifilis, su profilaxia y tratamiento.
Lavajes intra uterinos post-partum.

UNION (L') MEDICALE DU CANADA :
Service gratuit.

VILLE DU HAVRE :
Bulletin mensuel du bureau d'hygiène.

WOMEN'S (The) HOSPITAL :
37th Annual Report 1910.

WESTERN RESERVE UNIVERSITY, Cleveland :
Medical Department Catalogue 1911-12.

MUSEE

ANONYME :
Quarante échantillons de minerais d'Europe et d'Amérique.

HEBERT (M. J.-J.), E. E. M. :
Un Tomahawk et un cylindre en silex, provenant de la tribu des Abénakis.

LAVIGNE (M.), E. E. M. :
Balles à mitraille trouvées à Métis, P. Q.

MINISTERE DE LA MARINE, Ottawa :
Divers documents sur les pêcheries du Canada.

PARIZEAU (Dr Léon) :
Collection minéralogique de 150 spécimens canadiens.

SAVIGNAC (Mme J.-R.) :
Quinze spécimens d'oiseaux du Canada.

MAISON DES ETUDIANTS

1. Le but de cette Association est de relier par des liens plus étroits de fraternité et de camaraderie les étudiants et les anciens étudiants universitaires ; de susciter et de propager, grâce au concours dévoué de ces derniers et des amis en général de l'enseignement supérieur, toutes les oeuvres destinées à améliorer la situation matérielle, intellectuelle et morale de la jeunesse universitaire ; de créer autour d'elle cette atmosphère de généreuse bienveillance et de sympathie dont sont entourés dans d'autres pays les universités et leurs élèves.

II. Les moyens d'action de l'Association sont entre autres les suivants :

Journal ou bulletin périodique ;

Publication de travaux littéraires et scientifiques ;

Bibliothèques, conférences, cours, etc. ;

Réunions, amusements, jeux variés, sports, gymnastique, escrime, exercices militaires, fêtes artistiques ;

Bourses d'études, prêts, assistance ;

Logements, pensions, soins médicaux à bon marché ;

Remises sur les voies de communication, chez les fournisseurs, etc. ;

Recherche d'emplois ;

Et toute autre oeuvre charitable.

III. Le siège social de l'Association est à Montréal.

Un vaste local est attribué à l'oeuvre dans l'Université Laval, rue Saint-Denis, No 185.

Il comprend deux bibliothèques et plusieurs salles d'étude, une salle de lecture, deux salles de billard et de *pool,* des fumoirs et des pièces pour les amusements sédentaires, un grand salon, un café buffet et une spacieuse galerie-promenade.

Une fois terminé, il offrira en outre aux jeunes gens deux jeux de quilles, des salles de dessin, de gymnastique, d'escrime ou de lutte, ainsi que des douches et des bains.

IV. L'Association se compose : *a*) *De membres actifs :* étudiants universitaires régulièrement inscrits.

b) *De membres honoraires :* anciens membres actifs ; professeurs, administrateurs et gouverneurs universitaires; amis de l'enseignement supérieur.

c) *De membres perpétuels :* membres actifs ou honoraires libérés de la cotisation annuelle par la souscription d'une somme déterminée.

d) *De membres fondateurs :* promoteurs de l'oeuvre et bienfaiteurs insignes.

Les Etudiants des Facultés et des Ecoles affiliées de l'Université Laval sont tous considérés comme membres actifs, pourvu que le Conseil de ces Facultés ou Ecoles ait inscrit dans ses règlements l'obligation pour tels étudiants de verser une cotisation annuelle, collectée par les trésoriers respectifs de ces Facultés ou Ecoles, et versée par eux au trésorier de la Maison des Etudiants.

V. Cotisations.—*a*) Pour les membres actifs appartenant aux Facultés ou aux Ecoles affiliées qui se sont conformées au mode de cotisation indiqué ci-dessus, le droit d'entrée et la cotisation annuelle sont fixés collectivement à la somme de $5.00.

b) Les autres membres actifs doivent payer un droit d'entrée de $2.00, et une cotisation annuelle de $5.00.

c) Le droit d'entrée et la cotisation annuelle des membres honoraires sont aussi fixés collectivement à $5.00.

d) Tout membre actif ou honoraire acquiert le titre de membre perpétuel et se libère de la cotisation annuelle, en versant une somme de $100.00.

e) Tout membre qui versera la somme de $200.00 ou qui

fera une donation d'une valeur égale recevra du Conseil d'Administration le titre de membre fondateur.

VI. La gestion générale des intérêts de la Maison des Etudiants est confiée à une *Commission*, composée dans la proportion d'un tiers de membres actifs et de deux tiers de membres honoraires.

Cette Commission est constituée de manière à accorder une équitable représentation aux divers groupements universitaires.

VII. Tous les droits et pouvoirs de l'Association, sauf l'aliénation des immeubles qui est réservée à la Commission, sont exercés par un *Conseil d'Administration*, composé de membres choisis dans la Commission.

Le vice-recteur et le secrétaire-général de l'Université Laval font partie *ex-officio* de ce Conseil.

Les autres membres sont élus par la Commission, parmi les délégués des différents groupes.

VIII. Des règlements généraux et particuliers régissent le fonctionnement de l'Association et de ses divers organismes, dans le but surtout de faire régner entre les membres des rapports constants de bonne et généreuse camaraderie, et d'imprimer à toutes les manifestations de la vie de l'oeuvre un caractère de parfaite distinction, sans en exclure aucunement ni l'entrain, ni la gaieté, ni l'enthousiasme.

IX. Un directeur-gérant, nommé par le Conseil d'Administration, est chargé de promouvoir les intérêts quotidiens de l'Association, et d'en favoriser le fonctionnement normal, avec l'assistance de plusieurs Commissaires de service choisis parmi les étudiants membres actifs.

X. Le contrôle des autorités universitaires—au point de vue disciplinaire et moral — s'exerce sur l'oeuvre tout entière par l'intermédiaire du vice-recteur qui est lui-même l'un des promoteurs et des membres fondateurs de la Maison des Etudiants.

XI. Dispositions générales. — Les jeux de hasard et les paris sont interdits ; et, sous aucun prétexte, aucune liqueur et aucune publication défendue ne pourront être apportées dans aucun des locaux de la maison.

Toute discussion politique ou religieuse est formellement prohibée ; et aucune réunion ou manifestation politique ne pourra avoir lieu au siège local de l'oeuvre.

S'il s'élève un désaccord entre les membres de la Maison et les divers pouvoirs, ou entre les divers pouvoirs entre eux, il sera réglé par un comité d'arbitrage composé *ad hoc* et dont la décision sera finale et sans appel.

XII. Promoteurs et membres fondateurs :

L'hon. Eugène Lafontaine, juge à la Cour Supérieure ;

M. le chanoine Gaspard Dauth, vice-recteur de l'Université Laval ;

L'hon. Frédéric-Debartch Monk.

L'hon. Honoré Gervais, juge à la Cour d'Appel ;

M. Victor Morin, notaire ;

M. Louis-Théophile Maréchal, avocat ;

M. Ernest Marceau, ingénieur civil ;

M. le Dr Emmanuel-Persillier Benoit ;

M. Emile Vanier, ingénieur civil ;

M. le Dr Eugène Saint-Jacques ;

M. le Dr Séraphin Boucher ;

M. J.-E.-W. Lecours, pharmacien ;

M. le Dr J.-G.-A. Gendreau, dentiste ;

M. J.-B. Lagacé, professeur d'Esthétique à l'Université.



APPENDICES

REMARQUE GENERALE

Les diplômes de bacheliers ès lettres, ès sciences ou ès arts valent pour l'admission à l'étude du droit, de la loi, de la médecine (4775 S. R. P. Q.), ainsi que des professions d'arpenteur (5156 et 5158 S. R. P. Q.), d'ingénieur civil (5120 S. R. P. Q.), d'architecte (Art. 5243 S. R. P. Q.), de dentiste (5045 S. R. P. Q.).

APPENDICE I (1)

Extraits de la Loi et des Règlements du Barreau relatifs à l'admission à l'étude et à la pratique du Droit

Art. 4529 S. R. P. Q. — Nul n'est admis à l'étude du droit, à moins qu'il ne prouve, à la satisfaction des examinateurs, qu'il a reçu une éducation libérale et classique, et qu'il ne subisse, à leur satisfaction, un examen écrit et oral sur les matières indiquées dans le programme du Conseil général.

(1) Les élèves qui pourraient être embarrassés par certaines obscurités du texte de ces appendices sont priés d'en demander l'explication aux secrétaires des diverses corporations professionnelles auxquelles ils se rapportent.

Art. 25 des Règlements. — Il pourra être subi un seul examen sur toutes les matières du programme, ou deux examens, au choix du candidat, comme il suit : l'un sur les matières suivantes du cours classique, savoir : le latin, l'anglais, le français, l'histoire, la littérature, la géographie, l'arithmétique et l'algèbre ; et un second examen sur la philosophie, la chimie, la physique, la géométrie et la trigonométrie. Il sera permis au candidat d'intervertir l'ordre des dits examens. Le candidat qui subira les deux examens ne sera pas tenu de reprendre celui qu'il aura subi avec succès, mais il devra reprendre en entier celui dans lequel il n'aura pas réussi.

Art. 26.—Un certificat sera accordé pour chaque examen que le candidat aura subi avec succès.

Art. 4524 S. R. P. Q. — L'aspirant à l'*étude* donne, au moins un mois d'avance, l'aspirant à la *pratique* donne, au moins quinze jours à l'avance, avis par écrit au secrétaire de la section dans laquelle il est domicilié, ou s'il n'a pas de domicile dans la Province, au secrétaire de la section dans laquelle il a résidé pendant les derniers six mois.

Cet avis contient les renseignements suivants :

1. L'aspirant à l'*étude* doit indiquer ses nom, prénoms, âge et résidence, les écoles et collèges où il a reçu son instruction et mentionner s'il a occupé un emploi ou exercé un état, un métier, une industrie, un négoce ou une charge quelconque.

2. L'aspirant à la *pratique* doit indiquer ses nom, prénoms, âge et résidence, s'il est sujet britannique par naissance ou par naturalisation, la date de son admission à l'étude, *de l'enregistrement de son certificat et celle de son brevet,* les différents endroits où il a demeuré pendant sa cléricature, le nom de l'avocat sous lequel il a étudié le droit, les absences du bureau de son patron, prolongées au-delà d'un mois, la durée et la raison de chacune, et si elles

ont été autorisées par le patron; si, pendant la cléricature, il a exercé quelque profession, s'il a été engagé dans les affaires ou s'il a occupé un emploi ou une charge en dehors du bureau de ses patrons, et quel emploi et quelle charge.

Il doit, en même temps, déposer un certificat de ses patrons, constatant la durée de temps qu'il a étudié sous eux.

Le certificat doit aussi énoncer si, pendant sa cléricature, l'aspirant a exercé quelque profession, s'il a été engagé dans les affaires ou a rempli une charge en dehors de ses études légales, s'il a accompli ses devoirs d'étudiant fidèlement et diligemment.

Le candidat dépose en même temps tous les certificats et documents nécessaires. Les déclarations de l'étudiant sont faites en conformité avec l'Acte de la Preuve en Canada.

Art. 24 des Règlements. — Tout candidat à l'étude devra produire, avec son avis, un certificat d'études et de bonne conduite signé par les directeurs des collèges ou institutions où il a fait ou terminé son cours classique, ou par les maîtres privés qui lui ont enseigné ; aussi un certificat de bonne conduite, signé par deux personnes connues favorablement dans la section, lorsque le candidat a quitté le collège plus de six mois avant l'examen.

Art. 36. — L'examen par écrit sur les diverses matières du programme sera partagé en trois séances, dont la durée totale ne dépassera pas neuf heures et demie. Il sera accordé 1,000 points pour tout ce travail.

1o Une séance de trois heures pour le latin, l'histoire et la géographie, dont les deux tiers seront consacrés à une version latine avec analyse; le nombre des points accordés à cette matière est de 250. Le nombre des points pour l'histoire et la géographie est de 80.

2o Une séance de deux heures et demie pour la littérature, la composition et la traduction du français en anglais ou *vice versa*. Le nombre des points pour la composition se-

ra de 50 ; pour la littérature, de 40 ; pour la traduction, de 30. Les matières qui font le sujet du travail de la seconde partie de la première séance et de toute la seconde, se partageront en deux groupes pour être tirés au sort :

a) Histoire ancienne et moderne, histoire du Canada, belles-lettres, rhétorique, composition et traduction :

b) Histoire de France et d'Angleterre, géographie, histoire de la littérature, composition et traduction.

Il sera accordé 100 points pour l'orthographe et la correction grammaticale dans toutes les matières de ces deux séances, dont 50 pour la version et 50 pour le reste.

3o L'autre séance sera consacrée aux sciences et durera quatre heures.

Le candidat choisira les matières de cette séance comme suit :

Philosophie. — 2 heures, 250 points.

1o { *a*) Arithmétique, géométrie, trigonométrie et physique. — 2 heures, 250 points.
b) Arithmétique, algèbre et chimie. — 2 heures, 250 points. }

ou

Mathématiques. — 2 heures, 250 points.

2o { *a*) Philosophie et physique. — 2 heures, 250 points.
b) Philosophie et chimie. — 2 heures, 250 points. }

Les groupes marqués *a* et *b* dans chacune des deux séries sont tirés au sort.

L'examen sera considéré comme nul, si le candidat ne peut obtenir les trois cinquièmes des points sur le latin, dans son ensemble, et le tiers sur chaque extrait et l'analyse grammaticale; la moitié sur la philosophie, si l'élève a choisi 1o, ou la moitié sur les mathématiques, s'il a choisi 2o, avec, en outre, dans chaque cas, la moitié sur chaque groupe tiré au sort et le tiers sur chacune des matiè-

res, séparément, de ces groupes pour les lettres ; le tiers sur chaque groupe tiré au sort, pour les sciences, et le sixième sur chacune des matières de ce groupe; enfin les trois quarts sur l'orthographe et la correction grammaticale.

Programme de l'examen préparatoire à l'étude du droit

LETTRES

I. Latin. — César, *De Bello Gallico.* Virgile, *Enéide, liv. I, II, IV.* Cicéron, *Oratio pro Milone* et les *Catilinaires.* Analyse du latin.

II. Histoire.—Histoire du Canada. Notions générales sur l'histoire de France, l'histoire d'Angleterre, l'histoire ancienne, grecque, romaine et moderne.

111. Belles Lettres et Rhétorique.—Principes et histoire de la littérature. Composition dans la langue maternelle du candidat sur un sujet donné. Traduction de l'anglais et du français.

SCIENCES

I. Philosophie. — Logique, métaphysique et morale.

II. Arithmétique.—Les quatre règles simples. Fractions ordinaires. Fractions décimales. Règles de trois simples. Règles de trois composées. Règles d'intérêt, d'escompte et de société.

III. Algèbre. — Jusqu'aux équations du second degré inclusivement.

IV. Géométrie.—Elémentaire et trigonométrie plane.

V. Physique et Chimie. — Notions élémentaires et générales.

Art. 4531, S. R. P. Q. — Nul ne peut être admis à l'exercice de la profession d'avocat, à moins d'être sujet britannique, d'avoir atteint l'âge de vingt-et-un ans révolus et d'avoir étudié régulièrement et sans interruption, durant les heures ordinaires du bureau, sous brevet par devant notaire comme clerc ou étudiant, chez un avocat pratiquant, pendant au moins quatre années consécutives et entières, à compter de l'enregistrement du certificat de l'admission à l'étude.

Toutefois, l'étudiant qui a suivi un cours régulier de droit dans une université ou dans un collège de cette province, pendant trois ans au moins, et y a pris un degré en droit, peut être admis après trois ans de cléricature.

Art. 4533, S. R. P. Q. —Les étudiants peuvent se présenter pour subir leur examen, lorsqu'ils ont obtenu un degré en droit dans une université ou un collège de cette Province, ou, s'ils ne sont pas porteurs d'un diplôme universitaire, à la session la plus rapprochée de la fin de leur cléricature; mais le diplôme qui leur confère le titre d'avocat, ne peut leur être accordé avant son expiration, ni avant qu'ils aient produit au secrétaire du Conseil général un certificat de leur patron qu'ils ont continué à suivre son bureau régulièrement, durant le temps voulu par la loi.

Art. 30 des Règlements. — Les candidats à la pratique devront produire, avec l'avis requis par la section 4524, tous les documents requis par la loi et les règlements, entre autres le certificat d'admission à l'étude, un extrait de baptême ou la meilleure preuve possible de l'âge du candidat, en cas d'absence de registres, une copie authentique du brevet, tout transport de brevet et un certificat de bonne conduite par le patron ou les patrons sous qui il a étudié, ou la preuve que le pa-

tron a refusé le certificat sans cause valable, ou qu'il a été impossible de l'obtenir du patron : dans ce cas, le candidat devra fournir une autre preuve équivalente de bonne conduite. Il pourra aussi être suppléé, dans le même cas, au défaut de certificat de cléricature que doit donner le patron, par une preuve jugée satisfaisante par les examinateurs.

ART. 20. — En donnant son avis le candidat paie au secrétaire de section un honoraire de $2.00 et dépose entre les mains du trésorier les sommes suivantes :

Etude.—Examen partiel.................	$70.00
" " entier ou pour admission à l'étude comme bachelier	125.00
Pratique	200.00

De chacune des sommes ainsi déposées, le trésorier de section transmet, au moins dix jours avant la date fixée pour les examens, au secrétaire-trésorier du Conseil général, $30.00 pour les dépenses des examens et du Conseil général.

Les sommes déposées sont affectées dans les proportions suivantes à l'enrégistrement des certificats d'admission à l'étude et des diplômes.

Etude.—Certificat partiel	$15.00
" " entier ou après admission comme bachelier	20.00
Pratique. — Diplôme	50.00

Si le candidat n'est pas admis à l'étude ou à la pratique, il perd les $30.00 transmis au secrétaire du Conseil général.

Sur réception par le trésorier de section de la liste des candidats admis à l'étude ou à la pratique, qui devra lui être transmise par le secrétaire général, aussitôt après les examens, il transmettra à ce dernier les sommes requises pour l'enrégistrement susdit.

ART. 23.—Les examens du Barreau, pour l'admission à

l'étude et à la pratique de la profession d'avocat se font semi-annuellement, le deuxième mardi de janvier, dans la cité de Montréal, et le premier mardi de juillet, dans la cité de Québec, ou le jour juridique suivant, quand ces jours ne le sont pas.

Art. 40. — Deux ou trois questions sont posées, et il est accordé le nombre de points et requis le minimum suivant sur chaque matière, savoir :

	Total des points	Minimum
1. Histoire du droit	20 à 25	$\frac{1}{3}$
2. Droit romain	20 à 30	$\frac{1}{3}$
3. Droit civil	50 à 60	$\frac{2}{3}$
4. Droit commercial et maritime . .	25 à 35	$\frac{2}{3}$
5. Procédure civile	25 à 35	$\frac{2}{3}$
6. Droit international, privé et public, et autres matières que les examinateurs jugeront à propos de choisir. .	15 à 20	$\frac{1}{3}$
7. Droit criminel et procédure criminelle	20 à 25	$\frac{1}{2}$
8. Droit administratif et constitutionnel	25 à 30	$\frac{1}{2}$



APPENDICE II

Extraits du Code du Notariat [1] et des Statuts et Règlements de la Chambre des Notaires, relatifs à l'admission à l'étude et à la pratique du Notariat

I — SESSIONS GÉNÉRALES

Les sessions générales de la Chambre des notaires s'ouvrent à dix heures de l'avant-midi, à Québec et à Montréal alternativement, le deuxième mardi du mois de juillet de chaque année. Si le jour ainsi fixé est non juridique, les sessions commencent le jour juridique suivant.

II — DE L'ADMISSION À L'ÉTUDE

ART. 4774.—Ne peuvent être admis à l'étude du notariat que les sujets britanniques du sexe masculin.

ART. 4775.—Pour pouvoir être admis à l'étude du notariat, l'aspirant doit avoir fait ou terminé un cours complet d'études classiques et scientifiques, en français ou en anglais, dans une institution légalement constituée, donnant un cours complet de telles études dans cette province ou en dehors.

ART. 4776.—La preuve que l'aspirant a fait un cours d'études exigé par l'article précédent se fait par la production devant la Chambre des notaires, d'un certificat du principal ou supérieur de l'institution où il a étudié.

ART. 4777.—Ce certificat doit énoncer toutes les matières classiques et scientifiques enseignées par l'institution et être revêtu de son cachet.

Si l'institution n'a pas de cachet, la signature du principal ou supérieur doit être authentiquée par un notaire.

ART. 4778.—L'aspirant possédant les qualités exigées par les quatre articles précédents doit en outre subir un exa-

(1) Titre 10 des Statuts refondus.

men public devant la Chambre, sur ses connaissances classiques et scientifiques et sur sa connaissance des langues française et anglaise.

Art. 4779.—Avant d'être admis à subir son examen, l'aspirant doit toutefois donner à l'un des secrétaires de la Chambre un avis par écrit à cet effet, quinze jours au moins avant l'ouverture de la session où il doit se présenter.

Art. 4780.—Cet avis doit énoncer les nom, prénoms, âge et résidence de l'aspirant à l'étude, les institutions et les endroits où il a fait son cours d'études; s'il a rempli un emploi ou exercé un état, un métier ou une industrie, un négoce ou une charge quelconque, il doit les mentionner en détail.

Art. 4781.—L'examen a lieu publiquement, à toute session ordinaire de la Chambre, par écrit et de vive voix, conformément aux règles et règlements de la Chambre ; mais pour être admis à l'examen oral, il faut que l'examen par écrit soit jugé satisfaisant.

Art. 4782.—Si l'examen oral est aussi satisfaisant, la Chambre octroie à l'aspirant un certificat d'admission à l'étude; mais la cléricature ne commence à courir que de l'exécution de son brevet par un acte notarié qui doit énoncer la date de son admission à l'étude.

Art. 4783.—Avant d'obtenir son certificat d'admission à l'étude, l'aspirant doit payer au trésorier un droit de vingt piastres, outre les honoraires des secrétaires.

N. B. — Les articles qui précèdent sont amendés par les dispositions de l'article 4775 des S. R. P. Q., qui se lit comme suit : " Tout candidat à l'admission à l'étude des professions légale. notariale et médicale, qui est titulaire du diplôme de bachelier ès arts, bachelier ès sciences ou bachelier ès lettres, à lui conféré par une université canadienne ou anglaise, est dispensé des examens exigés par la loi constituant les membres de ces professions en corporations ".

Sur preuve satisfaisante, faite par le candidat, qu'il est bien la personne nommée dans ce diplôme, il a droit, après

paiement des honoraires ordinaires, de recevoir un certificat l'autorisant à étudier celle des professions susdites à laquelle il désire être admis ".

Art. 163 des Règlements. — Le programme des examens pour l'admission à l'étude est le suivant :

SUJETS.	Nombre des questions.	Nombre des points.	Nombre des points à conserver.
1. Philosophie	2	18	9
2. Physique	2	10	5
3. Mathématiques :			
Géométrie	1	6	3
Algèbre et trigonométrie . . .	1	6	3
Arithmétique	3	15	8
4. Astronomie	1	5	3
5. Chimie	1	8	4
6. Histoire :			
Canada	2	12	6
France	1	6	3
Angleterre	1	6	3
Moderne et ancienne	1	8	4
7. Géographie	2	10	5
8. Littérature et histoire de la littérature	1	8	4
9. Composition française ou anglaise.	1	8	5
10. Traduction latine	1	10	5
11. Orthographe		4	2
Totaux . . .	21	140	72

Certificat d'études classiques et scientifiques de l'aspirant à l'étude (1)

Je, soussigné, principal ou supérieur de (*nom de l'institution*) constitué (*en vertu de quelle autorité et quand*) certifie que (*nom et prénoms de l'aspirant et sa résidence*) a fait (*ou terminé*) son cours complet d'études classiques et scientifiques dans cette institution, en français (*ou en anglais*).

Je certifie de plus que les matières classiques et scientifiques enseignées dans cette institution sont les suivantes :

(*énoncer toutes les matières, avec les noms d'auteurs*).

En foi de quoi, je donne le présent certificat à (*lieu et date*).
[L. S.]

---

(1) Les porteurs de diplômes ne sont pas tenus de présenter un certificat d'études, mais ils sont priés de mentionner, dans leur avis, s'ils ont l'intention de se présenter avec un diplôme de bachelier.

Avis de l'aspirant à l'étude

Canada
Province de Québec, (*Lieu et date.*)
District de

à M. N. P.
Secrétaire de la Chambre des notaires à

Monsieur,

Je, soussigné,
de ai l'honneur de vous informer que je me présenterai à la prochaine session de la Chambre des notaires pour subir mon examen pour l'admission à l'étude du notariat.

Je suis âgé de ; j'ai fait mes études classiques et scientifiques à (*nom de l'institution ou des institutions et de l'endroit où l'aspirant a étudié*) ; et jusqu'ici j'ai exercé l'emploi de (*indiquer en détail l'état, le métier, l'industrie, le négoce ou la charge.*)

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

....

N. B. — L'aspirant doit faire accompagner cet avis de la liste des documents transmis en même temps, et d'un dépôt de $3.00 d'après un règlement de juillet 1904.

(46 V., ch. 32, céd. No 12.)

III — DE L'ADMISSION À LA PRATIQUE

ART. 4784.—Après avoir obtenu son certificat d'admission à l'étude, l'aspirant à la pratique, doit passer un brevet d'engagement par acte authentique en minute avec un notaire pratiquant. Ce brevet peut être transporté par acte authentique en minute. Si le patron, sous lequel un clerc sert, meurt ou devient incapable d'agir, le clerc doit transporter, dans les soixante jours, son brevet à un autre notaire pratiquant, suivant le même mode.

Tous brevets de cléricature et transports de brevets doivent être enregistrés chez l'un des secrétaires de la Chambre, dans les trente jours de leur date, à peine de nullité.

ART. 4785.—La Chambre peut néanmoins permettre ou valider l'enregistrement de tout tel acte après ce délai, sur requête spéciale et paiement au trésorier d'un honoraire de dix piastres; mais cet enregistrement doit se faire au moins trois mois avant que l'aspirant puisse être admis à subir son examen.

ART. 4786.—Tout titulaire du diplôme de bachelier ès arts, bachelier ès sciences, ou bachelier ès lettres, à lui conféré par une université canadienne ou anglaise peut passer brevet et de cléricature avec un notaire, mais il doit se présenter à la session de la Chambre qui suit immédiatement la date de la passation de ce brevet, pour en obtenir un certificat l'autorisant à étudier la profession, et s'être conformé aux autres prescriptions de l'article 4775.

ART. 4787.—Les clercs de notaires admis doivent étudier pendant cinq années entières et consécutives.

ART. 4788.—Néanmoins l'étudiant qui a suivi pendant deux ans un cours régulier de droit dans une université de cette province peut être admis après quatre années consécutives de cléricature; et celui qui a suivi un cours complet

et régulier de droit pendant trois ans et obtenu un degré en droit dans cette université, peut être admis après trois ans de cléricature.

Art. 4789.—La Chambre peut, par règlement, soumettre les clercs de notaire à un ou à plusieurs examens, pendant leur cléricature.

Art. 4790.—Le mot " consécutives ", dans les articles 4787 et 4788, signifie que toutes les interruptions, réunies pendant les études de l'aspirant, ne doivent pas excéder une durée de trois mois.

Art. 4791.—La vacance du 30 juin au 1er septembre n'est pas une interruption.

Art. 4792.—Si les interruptions réunies excèdent trois mois, la Chambre peut, par règlement, couvrir cette irrégularité en, par l'aspirant, payant au trésorier de la Chambre une somme de vingt-cinq piastres, sans préjudice du paiement des autres sommes qu'il est tenu de payer pour obtenir sa commission.

Art. 4793.—L'aspirant à la pratique du notariat, qui désire subir son examen, doit donner à l'un des secrétaires de la Chambre un avis par écrit, à cet effet, au moins quinze jours avant l'ouverture de la session où il doit se présenter.

Art. 4794.—Cet avis doit énoncer les nom et prénoms de l'aspirant, tels qu'ils sont entrés dans son acte de naissance.

Il doit être accompagné d'une somme de sept piastres, pour couvrir les frais de publication, prescrite par l'Art. 4795, avec, en outre, ses brevets, transport de brevet, acte de naissance, ses certificats et autres documents requis par le présent chapitre.

Art. 4795.—Le secrétaire du lieu où la Chambre doit siéger, donne, pendant une semaine, un avis en langue française et en langue anglaise, par affiches dans les bureaux

des deux secrétaires, et par annonces dans les journaux, conformément aux règlements de la Chambre, du jour et de l'heure auxquels l'examen doit avoir lieu ainsi que des nom, prénoms et résidence de chaque aspirant.

ART. 4796.—Pour être admis à subir son examen pour l'admission à la pratique, l'aspirant doit prouver à la satisfaction de la Chambre des notaires :

1. Qu'il n'a pas perdu sa qualité de sujet britannique ;

2. Qu'il réside dans la province ;

3. Qu'il a tenu une bonne conduite pendant sa cléricature ;

4. Qu'il a servi de bonne foi, sous un notaire pratiquant, pendant le temps voulu par l'un ou l'autre des articles 4787 et 4788, suivant les études légales qu'il a faites.

ART. 4797.—L'aspirant qui laisse écouler douze mois après l'expiration de sa cléricature sans subir son examen ne peut être admis à prouver ce que l'article 4796 exige, qu'après avoir :

1. Obtenu de la Chambre un règlement qui lui permette de procéder à cette preuve ;

2. Payé au trésorier la somme de cent piastres.

ART. 4798.—La Chambre peut faire comparaître devant elle, par ordre sous les seing et sceau de son président ou de son vice-président, et le contreseing de l'un de ses secrétaires, toute personne que l'aspirant ou les opposants désirent faire entendre à l'encontre ou au soutien des allégations sur la vie et les qualités de l'aspirant.

Le serment est administré au témoin par le président de la séance.

ART. 4799.—Le clerc de notaire mineur peut subir son examen pour admission à la pratique, mais sa commission ne lui est octroyée que lorsqu'il a atteint sa majorité.

Art. 4800.—Le clerc de notaire peut subir son examen à la session la plus rapprochée de la fin de sa cléricature ; mais sa commission de notaire n'est octroyée qu'à l'expiration de sa cléricature.

Art. 4801.—L'examen a lieu publiquement à toute session ordinaire de la Chambre, par écrit et de vive voix, conformément aux règles et règlements de la Chambre ; mais, pour être admis à l'examen oral, il faut que l'examen par écrit soit jugé satisfaisant.

Art. 4802.—L'examen comprend la science du droit, la pratique du notariat et la rédaction des actes notariés.

Art. 4803.—Si l'examen oral aussi est satisfaisant, la Chambre octroie à l'aspirant sa commission de notaire sur paiement au trésorier d'une somme de cinquante piastres.

Art. 4804.—Avant de commencer à pratiquer, tout notaire doit prêter, devant un juge de la Cour Supérieure, les serments d'office et d'allégeance dont le certificat est inscrit sur sa commission.

Art. 4805.—La commission et les certificats de prestation des serments d'allégeance et d'office doivent être enregistrés à l'un des secrétariats de la Chambre des notaires et au bureau du registraire de la Province.

Art. 4806.—En faisant enregistrer sa commission à l'un des secrétariats de la Chambre, tout notaire doit aussi faire enregistrer la déclaration du lieu où il entend pratiquer, et faire le dépôt de la signature qu'il adopte pour signature officielle, et qu'il ne peut changer sans l'autorisation de la Chambre.

Art. 113 des Règlements. — Le programme des examens, pour l'admission à la pratique, est le suivant :

SUJETS	Nombre des questions.	Total des points sur chaque sujet.
1. Personnes et biens	2	10
2. Successions	3	15
3. Testaments	3	15
4. Donations	3	15
5. Substitutions	2	10
6. Obligations	3	15
7. Communauté	3	15
8. Vente et louage	2	10
9. Enregistrement	3	15
10. Prescription	2	10
11. Droit commercial. — Comptabilité. — Notions d'économie politique . . .	6	30
12. Procédure non contentieuse	2	10
13. Rédaction d'actes	1	5
Totaux . . .	35	175

Minimum à conserver : 120 points.



Avis de l'aspirant à la pratique

Canada,
Province de Québec, [*Lieu et date*].
District de

à M. N. P.

Secrétaire de la Chambre des notaires.

Monsieur,

Je, soussigné,

de , ai l'honneur de vous informer que je me présenterai à la prochaine session de la Chambre des notaires, pour subir mon examen pour l'admission à la pratique du notariat.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

....

N. B. — L'aspirant doit faire accompagner cet avis de la liste des documents transmis en même temps, avec dépôt de $7.00.

Il est désirable que l'aspirant mentionne s'il a obtenu un diplôme de bachelier, ou s'il a fait deux années de cours de droit dans une université.

APPENDICE III

REGLEMENTS SPECIAUX

CONCERNANT L'ADMISSION A L'ETUDE ET A LA PRATIQUE DE LA MEDECINE DANS LA PROVINCE DE QUEBEC

Extraits de la Loi Médicale de Québec.

(Statuts refondus de Québec, 1909)

ADMISSION À L'ÉTUDE

" 4924. 1. Nul ne peut être admis à l'étude de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique avant d'avoir obtenu un certificat de compétence du Bureau provincial de Médecine (1).

2. Ont droit à ce certificat :

a) Tous les détenteurs d'un diplôme de bachelier ès lettres, ès sciences ou ès arts à eux conférés par une université canadienne ou des îles britanniques ;

b) Ceux qui ont subi avec succès l'examen requis par le Bureau provincial de Médecine pour les aspirants à l'étude ;

c) Ceux qui ont subi avec succès un examen préliminaire, jugé équivalent par le Bureau provincial de Médecine,

(1) Le Bureau provincial de Médecine s'assemble : à Montréal, le deuxième mercredi de juillet ; à Québec, le dernier mercredi de septembre.

devant un collège ou un bureau autorisé par la loi à faire subir tel examen en dehors de la province.

" 4925. Les bacheliers doivent adresser au registraire, au moins dix jours avant la date de l'assemblée du Bureau provincial de Médecine, leurs diplômes ainsi que leur acte de naissance et le montant des honoraires fixés par règlement pour les aspirants à l'étude. Ils doivent de plus joindre aux documents ci-dessus une déclaration attestée sous serment devant un juge de paix ou un commissaire de la Cour Supérieure.

" 4926. Avant d'être admis à subir son examen devant le bureau d'examinateurs pour l'étude de la médecine, l'aspirant doit donner au registraire un avis par écrit à cet effet, quinze jours au moins avant la date fixée pour les examens. Cet avis doit énoncer les nom, prénoms, date, lieu de naissance et résidence de l'aspirant, les institutions et endroits où il a fait ses études, et être accompagné de l'acte de naissance de l'aspirant et du montant des honoraires fixés par le règlement du Bureau provincial de Médecine.

DE L'ADMISSION À L'EXERCICE DE LA MÉDECINE, DE LA CHIRURGIE ET DE L'OBSTÉTRIQUE.

" 4929. Tout étudiant en médecine, en chirurgie et en obstétrique admis à l'étude après le premier janvier 1910, doit suivre durant cinq ans des cours de médecine, de chirurgie et d'obstétrique dans une université de la Province.

" 4931. Pour faire subir des examens aux aspirants à l'exercice de la médecine, il est créé un bureau appelé " Bureau Médical d'Examinateurs " composé, pour les deux tiers, de professeurs de facultés de médecine des universités (Laval de Québec, Laval de Montréal, et McGill de Montréal), mentionnées à l'article 4897, et pour un tiers de représentants du Collège.

Les examinateurs de ce Bureau demeurent en office pendant quatre ans.

"4933. 1. L'aspirant à l'exercice de la médecine qui désire subir un examen devant le Bureau Médical d'Examinateurs doit, en sus des autres conditions fixées par règlement, donner au registraire du Collège un avis par écrit suivant la formule 5 ([1]), au moins quinze jours avant l'examen qu'il doit subir, et cet avis doit être accompagné de l'honoraire fixé par règlement.

2. Cet avis doit énoncer les nom et prénoms de l'aspirant tels qu'ils sont entrés dans son acte de naissance, et indiquer le nom de l'université où il doit subir son examen.

" 4935. Les rapports des examens ci-dessus faits suivant la formule 6 sont transmis au registraire du Collège. Le Bureau provincial de Médecine, suivant ces rapports et sur présentation d'un diplôme universitaire de docteur en médecine, accorde la licence. Les droits conférés par cette licence ne peuvent être exercés qu'à partir de la date de l'assermentation du licencié suivant la formule 12.

" 4936. Personne ne pourra, après avoir passé les examens à la pratique, commencer à pratiquer comme médecin avant qu'il se soit écoulé cinq années consécutives depuis la date de l'enregistrement, au Bureau du Collège, de son diplôme de bachelier ou de son brevet d'admission à l'étude.

" 4937. Aucune personne ne peut exercer la médecine, la chirurgie ou l'obstétrique dans la province, à moins d'avoir obtenu une licence du Bureau provincial de Médecine. Pour obtenir cette licence il faut avoir satisfait aux exigences de cette section et être porteur d'un diplôme de docteur en médecine décerné par l'une des universités mentionnées à l'article 4897 ou approuvé par le Bureau provincial de Médecine.

---

(1) Pour obtenir les formules mentionnées dans cette loi, l'élève doit s'adresser au secrétaire de la Faculté de Médecine.

Règlements spéciaux du Bureau provincial de Médecine

Examens préliminaires

Ceux qui ne sont pas bacheliers doivent subir, devant les examinateurs du Bureau, un examen satisfaisant sur les matières formant l'objet d'un cours classique.

Quinze jours avant la date de cet examen préalablement annoncé dans un journal quotidien des districts de Montréal, de Québec et de Saint-François, ainsi que dans une revue médicale française et anglaise, le candidat doit, en tous points, se conformer à l'article 4926 de la Loi Médicale de Québec précitée.

L'honoraire est de vingt-cinq piastres ($25.00).

Quand le registraire aura reçu du candidat à l'examen préliminaire l'avis requis, le certificat de naissance, le certificat d'étude et de moralité et l'honoraire, il transmettra au candidat une carte d'identité.

Les formules que contient cette carte d'identité doivent être exactement remplies par le directeur de l'institution où a étudié le candidat. La photographie devra être accolée à l'endroit indiqué.

Le candidat contresignera cette photographie en présence du registraire ou de l'un des examinateurs, le jour de l'examen.

Aucun candidat n'est admis à l'examen préliminaire, s'il n'a cette carte d'identité.

L'examen préliminaire est fait par les examinateurs nommés par le Bureau ou à son défaut, par le président, sous leur surveillance ainsi que sous celle du registraire.

Ces examens ont lieu deux fois par année, à Montréal (en juillet), et à Québec (en septembre), alternativement. Ils commencent ordinairement le mardi de la semaine précédant immédiatement l'assemblée semi-annuelle du Bureau provincial de Médecine.

L'examen est oral ou écrit.

Pourvu qu'ils demeurent d'accord avec la loi et les règlements du Bureau, les examinateurs sont libres de faire les arrangements qu'ils jugent convenables relativement à la régie de l'examen des candidats.

Les candidats devront conserver au moins la moitié des points affectés à chaque groupe (sciences et lettres), sinon, ils seront obligés de reprendre le groupe sur lequel ils auront échoués.

Le candidat qui, dans l'un quelconque des deux groupes n'aura pas conservé sur une matière le minimum des points exigé, tout en ayant conservé la moitié des points affectés au groupe, sera tenu de ne reprendre que cette matière. (Loi Médicale de Québec, 4928).

Le minimum des points pour chaque matière est d'un tiers.

Les examens durent deux jours. Le premier jour est consacré aux sciences, et le second aux lettres.

ORDRE DES MATIÈRES. — POINTS ASSIGNÉS À CHAQUE MATIÈRE

	Premier jour			(Sciences)	
Arithmétique......	9	h. à 10	h. a. m.	100	points.
Algèbre............	10	h. à 11	h. a. m.	60	"
Géométrie.........	11	h. à 12	h. a. m.	60	"
Chimie............	12	h. à 12.45	h. p. m.	100	"
Physique.........	2.30	h. à 4	h. p. m.	200	"
Philosophie........	4	h. à 5	h. p. m.	100	"
Botanique.........	5	h. à 5.45	h. p. m.	40	"
Zoologie..........	5.45	h. à 6.30	h. p. m.	40	"

Deuxième jour					(Lettres)	
Langue maternelle..	9	h. à	10.30	h. p. m.	200	points.
Latin............	10.30	h. à	12	h. a. m.	120	"
Langue étrangère..	2	h. à	3	h. p. m.	120	"
Histoire...........	3	h. à	4	h. p. m.	80	"
Géographie	4	h. à	5	h. p. m.	80	"
Littérature........	5	h. à	6	h. p. m.	120	"

Examen pour la licence

Les examens en médecine ont lieu deux fois l'an : à la fin et au commencement de l'année académique des Facultés de Médecine des Universités Laval et McGill.

Chacune des Facultés fixe pour elle-même le lieu et la date de l'examen. Le doyen en donne avis au président du Collège au moins quinze jours d'avance, et celui-ci transmet cet avis au registraire.

Le registraire adresse alors au secrétaire de chaque Faculté des blancs d'application pour les aspirants aux examens.

L'aspirant remplit un blanc et le transmet au registraire avec les certificats suivants :

La date de son inscription (brevet), assiduité aux cours, bonne conduite et stage hospitalier.

Le registraire, après vérification des titres, transmis par les aspirants, prépare trois listes, pour chaque matière d'examen, contenant les noms des candidats disposés par lettre alphabétique.

L'une de ces listes est transmise à l'examinateur nommé par le Collège, la seconde au secrétaire de la Faculté où les aspirants se présentent, et la troisième est gardée de record, au Bureau.

La signature du registraire apposée à la liste indique que les candidats inscrits ont droit de se présenter à l'examen. Aucun candidat à la licence ne peut être accepté à l'examen s'il n'est inscrit sur cette liste.

Les examens se poursuivent sans interruption de 9.30 heures à 12 heures a. m. et de 2 heures à 6 heures p. m. ou de 8 à 11 heures.

Les examinateurs font rapport au registraire.

Le registraire dresse une liste générale par ordre alphabétique, et la soumet au Comité des créances, à sa réunion régulière.

Chaque candidat à l'étude et à la pratique de la médecine a son dossier d'examen inscrit sur une carte adoptée à cette fin, et qui est conservée en filière.

Si un aspirant à l'examen néglige de se présenter, l'examinateur l'indique, par une croix rouge, en regard de son nom.

La licence

1o Les qualifications et les titres des candidats à l'exercice de la médecine seront examinés et jugés par le Comité des créances dont les décisions, prises conformément à la loi médicale, devront, pour être valides, être ratifiées par le Bureau de Médecine. (4911 S. R. Q.)

2o Tout candidat à la licence devra prouver qu'il a atteint l'âge de vingt et un ans. (4910 S. R. Q.)

3o Lorsque les titres et documents produits par un candidat seront en règle, ce candidat prêtera serment d'office le jour de la réunion du comité des créances et aura droit à sa licence après ratification par le Bureau des Gouverneurs. Dans le cas contraire, le comité fera rapport au Bureau des Gouverneurs des irrégularités qu'il aura constatées, et ces candidats devront attendre la réunion du Bureau avant de prêter serment d'office et de recevoir leur licence. La formule du serment d'office sera conforme à la formule 12 annexée à la loi médicale. (4910 S. R. Q.)

4o Les licences ne seront données que lors des assemblées semi-annuelles du Bureau. Cependant, le Bureau

pourra, par une résolution spéciale, autoriser le président, ou à son défaut, l'un des vice-présidents, à faire prêter serment à une autre époque, aux candidats qui ayant fait la demande de la licence à une assemblée semi-annuelle et l'ayant obtenue auraient été empêchés par des causes valables de venir la réclamer au temps convenu. (4910 S. R. Q.)

Honoraires

1o Les honoraires suivants seront payables au Collège : (4911 S. R. Q.)

Certificat d'admission à l'étude de la médecine ou "brevet", y inclus l'enregistrement....	$25.00
Licence ou diplôme permettant de pratiquer la médecine, y inclus l'enregistrement........	50.00
Contribution annuelle des membres (4002 U. S. R.)...........................	4.00
Tout certificat délivré par le régistraire.....	1.00
Contribution annuelle des sages-femmes.......	2.00
Enregistrement de titres et de degrés autres que ceux enregistrés lors de l'obtention de la licence..................................	2.00
Honoraires pour l'examen et l'enregistrement des sages-femmes........................	20.00

2o Tous les candidats à l'étude de la médecine ou à la licence devront déposer entre les mains du registraire, au moins dix jours d'avance, en même temps que leurs certificats, le montant des honoraires qui deviendraient dûs au Collège dans le cas d'un examen heureux. (4001 S. R. Q.)

3o Si le candidat à la licence est rejeté à sa première épreuve, le Collège lui retiendra la moitié de son honoraire et il en sera ainsi pour l'étudiant qui n'aura pas réussi dans son examen pour l'admission à l'étude; la balance des honoraires dans les deux cas sera remise au candidat malheureux. Si le candidat échoue subséquemment il ne lui sera fait aucune remise. (4910 S. R. Q.)

Addition aux règlements du Collège des Médecins et Chirurgiens de la province de Québec

---

Distribution des cours

Première et seconde année.

SUJET	Points à l'examen
Chimie générale	30
Anatomie descriptive	100
Anatomie topographique	100
Physiologie théorique et pratique	100
Histologie normale théorique et pratique	30
Chimie médicale (cours pratiques)	
Anatomie théorique	
Physiologie	

Examen sur toutes ces matières à la fin de la seconde année, sauf sur la pathologie générale.

Troisième année.

SUJET	Points à l'examen
Pathologie générale	100
Pathologie interne	
Pathologie externe	
Thérapeutique, matière médicale et pharmacologie	
Accouchements	
Bactériologie pratique	30
Médecine opératoire.	
Diagnostique médicale et chirurgicale à l'hôpital	

Examens sur la pathologie générale et la bactériologie seulement, à la fin de la troisième année.

Il y aura reprise pour les examens auxquels l'élève n'aura pas satisfait, après la seconde année, à la condition d'avoir satisfait sur l'ensemble.

Quatrième année.

SUJET	Points à l'examen
Pathologie interne	100
Pathologie externe	60
Thérapeutique, matière médicale et pharmaceutique	60
Accouchements	100
Anatomie pathologique	30
Médecine opératoire	30
Gynécologie	
Pédiatrie théorique et pratique	30
Médecine légale et toxicologie.............	30
Clinique interne	
Clinique externe	

Examens sur : 1o les deux pathologies; 2o la matière médicale ; 3o les accouchements ; 4o la médecine opératoire ; 5o l'anatomie pathologique ; 6o la pédiatrie ; 7o la médecine légale et 8o la toxicologie.

Cinquième année.

SUJET	Points à l'examen
Hygiène	60
Physiothérapie	
Cours cliniques des maladies des yeux, du nez et de la gorge....................	30
Gynécologie	30
Maladies nerveuses et mentales............	30
Syphilis et dermatologie	30

Histoire de la médecine et déontologie......	10
Clinique interne	100
Clinique externe	100
Clinique des enfants et maladies infectieuses	30
Clinique obstétricale	75

L'examen de pédiatrie sera facultatif, clinique ou théorique.

Examens de la 5ème année : hygiène, clinique interne, clinique externe, clinique obstétricale, ophtalmologie, pédiatrie, cours spéciaux.

Les élèves devront suivre l'hôpital pendant 3 années dont les deux dernières seront consacrées à faire le stage hospitalier.

Nul élève ne peut, après sa seconde année, commencer les cours de la troisième année, s'il n'a subi avec succès l'inscription précédente, c'est-à-dire, s'il n'a conservé la moitié des points affectés à l'ensemble des examens, à la fin de la deuxième année.

Chaque élève devra avoir assisté à pas moins de 20 accouchements.

L'élève doit conserver au moins 50 pour cent, sur l'ensemble des points — et 50 pour cent sur chaque matière en particulier. S'il conserve la moyenne sur l'ensemble, il peut reprendre toutes matières sur lesquelles il a échoué.

L'examen d'un élève énervé ou malade peut être remis à plus tard, si la majorité du comité y consent.

La note donnée est finale.

N. B. — Toute correspondance au sujet des affaires qui sont du ressort du Collège des Médecins et Chirurgiens, comme le brevet, la licence, etc., doit être adressée à **M. le registraire, 30, rue Saint-Jacques, Montréal, P. Q.**

APPENDICE IV

REGLEMENTS SPECIAUX

Pour l'admission à l'étude et à la pratique de la chirurgie dentaire dans la province de Québec

---

I — ADMISSION À L'ÉTUDE

1o — Les examens d'admission à l'étude ont lieu à Montréal deux fois par année, le premier mercredi d'avril et le deuxième mercredi de septembre.

2o — Les demandes d'inscription doivent être faites par le candidat en personne au secrétaire, à qui il remettra un reçu du trésorier, au moins dix jours avant l'examen.

3o — Le candidat aura à verser entre les mains du trésorier un honoraire de $20.00. En cas d'insuccès, il sera fait remise de la moitié de l'honoraire.

4o — Le candidat devra aussi présenter un certificat de bonne conduite.

5o — Le candidat peut subir l'examen sur un seul groupe d'abord et attendre à l'examen subséquent pour les matières du second groupe : il aura alors à verser un nouvel honoraire de $10.00. L'insuccès sur une matière entraîne l'insuccès pour tout le groupe contenant cette matière.

6o — Pour être admis, il faut avoir conservé 60 pour cent sur le latin, le français, l'anglais et l'arithmétique, et 50 pour cent sur les autres matières.

Programme de l'examen pour l'admission à l'étude

GROUPE A. — LETTRES

LATIN. — Commentaires de César, livres I, II, III; Enéide de Virgile, chants I, II. Questions sur la grammaire et la construction.

ANGLAIS. — Questions sur la grammaire et analyse. Traduction en français de quelques passages de " Vicar of Wakefield ", par O. Goldsmith. Traduction en anglais de quelques phrases françaises.

FRANÇAIS. — Questions sur la grammaire et analyse. Etude critique et grammaticale des " Femmes savantes", de Molière, pour 1912.

LITTERATURE. — Principes ; histoire de la littérature grecque et latine (auteurs classiques) ; histoire de la littérature française depuis le 17e siècle jusqu'à nos jours.

HISTOIRE. — Connaissances générales de l'histoire de la Grèce et de Rome. Connaissance plus approfondie des histoires de France, d'Angleterre et du Canada.

GEOGRAPHIE moderne, principalement de l'Empire Britannique et de la France, de leurs colonies et possessions, principalement du Canada.

GROUPES B. — SCIENCES

ARITHMETIQUE, jusqu'aux racines carrées inclusivement ; connaissance pratique du système métrique.

ALGEBRE, jusqu'aux équations à deux inconnues du premier degré inclusivement.

GEOMETRIE. — Euclide, livres I, II, III, et les vingt pre-

mières propositions du livre VI ; mesure de la surface et du volume des corps géométriquement réguliers. On peut remplacer Euclide par Esseyric, Chap. I, II, III, IV de la géométrie plane.

BOTANIQUE. — Eléments, d'après l'ouvrage de Gray : "How plants grow", ou celui de Moyen : "Cours élémentaire de botanique ".

CHIMIE.—Eléments, d'après Wurtz, Troost ou Remsen.

PHILOSOPHIE. — Logique, métaphysique, morale, d'après Jaffre, Jouin, Zigliara, ou la " Philosophie chrétienne ", des Frères, par L. Poissy.

PHYSIQUE. — Eléments d'après Ganot : Statique et dynamique des corps solides, liquides et gazeux ; chaleur.

II — ADMISSION À LA PRATIQUE

Pour obtenir une licence permettant de pratiquer comme chirurgien dentiste dans la province de Québec, il faut avoir rempli les conditions suivantes :

1o Avoir, avant de commencer l'étude de la chirurgie dentaire, passé le brevet exigé par le C. C. D. P. Q., ou être porteur d'un diplôme de bachelier. (Voir plus loin). Honoraire d'examen $20.00.

2o S'être inscrit chez le registraire du Collège. Honoraire, $5.00.

3o Avoir suivi un cours de quatre années dans une école dentaire reconnue par le C. C. D. P. Q., et y avoir passé avec succès tous les examens sur les matières suivantes devant un assesseur du dit Collège :

1o Anatomie générale, descriptive et pratique . . . . . . (deux années).
2o Physiologie générale . . . . "

3o	Chimie	(deux années)
4o	Histologie	"
5o	Technique opératoire	"
6o	Anatomie et physiologie dentaire. .	"
7o	Pathologie dentaire	"
8o	Chirurgie buccale	"
9o	Bactériologie	"
10o	Hygiène	"
11o	Dentisterie opératoire	"
12o	Couronnes et ponts	"
13o	Prothèse	"
14o	Métallurgie	"
15o	Matière médicale	"
16o	Orthodontie	"
17o	Anesthésie	"
18o	Jurisprudence dentaire . . .	"

4o Avoir, au moins un mois avant l'examen final, déposé chez le secrétaire du C. C. D. P. Q. : *a)* la somme de $60.00, honoraire de la licence, *b)* une demande écrite d'envoyer un assesseur, *c)* les cartes de cours certifiées tel que mentionné dans l'art. 3e, *d)* une carte du registraire certifiant qu'on est sous brevet et enregistré depuis quatre années.

5o Avant d'assister à l'examen d'un élève, l'assesseur inscrira dans un livre *ad hoc* ses nom et prénoms, et vérifiera s'il est qualifié pour être examiné pour la licence. Il notera ses observations, et si son rapport est favorable, le Collège des Chirurgiens Dentistes lui délivrera une licence sans autre examen.

6o Si le rapport est défavorable, l'élève aura droit à une remise de trente piastres, mais il devra de nouveau payer soixante piastres pour un examen subséquent.

APPENDICE V

REGLEMENTS de l'ASSOCIATION PHARMACEUTIQUE DE LA PROVINCE DE QUEBEC

Règlement concernant l'examen préliminaire d'admission à l'étude de la pharmacie, et les examens primaire et final pour l'obtention du certificat et de la licence de pharmacien

Les examens final et primaire ont lieu à Montréal, au mois d'avril ; et à Québec à l'automne.

Les examens préliminaires ont lieu à Montréal et à Québec, les premiers jeudis de janvier, avril, juillet et octobre de chaque année.

Les candidats doivent donner avis, par écrit, au régistraire, de leur intention de se présenter, au moins dix jours avant le jour fixé pour les examens. Toute demande présentée après la limite des dix jours ne peut être acceptée. Une formule de demande imprimée peut être obtenue du régistraire, et doit être signée par le candidat. Le diplôme de bachelier ès arts, bachelier ès sciences, bachelier ès lettres d'un collège affilié à une université canadienne tient lieu de l'examen préliminaire d'admission à l'étude.

Dans ce cas l'aspirant doit faire effectuer son enregistrement au secrétariat de l'association, en présentant personnellement son diplôme et les preuves de son identité.

Le porteur du diplôme de " bachelier en pharmacie " de

l'Université Laval est exempté de l'examen primaire. Les autres conditions fixées par les règlements étant remplies, le certificat de " commis certifié " lui est accordé sur présentation de ses titres.

Examen préliminaire pour l'admission à l'étude

Le candidat devra avoir une connaissance étendue des différentes parties de la langue française, écrire une composition, dix lignes de dictée et analyser une phrase correctement. S'il est anglais, le candidat ne sera pas obligé d'analyser ni requis d'avoir une connaissance très étendue des diverses parties de la langue française.

Le candidat devra avoir une connaissance étendue des différentes parties de la langue anglaise, écrire une composition, dix lignes de dictée et analyser une phrase correctement. S'il est français, le candidat ne sera pas obligé d'analyser ni requis d'avoir une connaissance très étendue des diverses parties de la langue anglaise.

Le candidat doit aussi : savoir les règles de la grammaire latine ; traduire dix lignes prises du premier livre de César ; avoir une connaissance théorique et pratique très étendue de l'arithmétique ; être versé dans la géographie du monde ; être bien au courant des principaux points de l'histoire du Canada, des Etats-Unis, d'Angleterre et de France.

Examen primaire pour " commis certifiés "

Le candidat devra pouvoir lire les prescriptions écrites, les traduire en anglais et en français, écrire au complet tous les mots abrégés, d'une écriture lisible et distincte, signaler les doses inusitées, préparer les médecines en présence de l'examinateur, les étiqueter et les adresser convenablement.

Reconnaître les préparations galéniques de la pharmacopée anglaise, tels qu'extraits, teintures, poudres simples et composées, donner la proportion des ingrédients actifs, leur

mode de préparation, ainsi que leurs doses ; donner la définition et l'explication des diverses opérations de laboratoire.

Reconnaître les échantillons de racines, écorces, feuilles, fruits, suc, etc., employés en médecine et nommer les préparations officinales dont elles font partie.

Connaître les lois des combinaisons chimiques ; la nature et la propriété des éléments chimiques et leurs composés ; reconnaître les acides, oxydes, sels et autres corps chimiques définis de la pharmacopée anglaise, et donner leurs doses.

Le candidat pour l'examen primaire devra aussi produire les preuves qu'il a servi comme apprenti pendant au moins trois ans, et qu'il a été dûment enregistré durant cette période.

Examen final pour " Licenciés en Pharmacie "

Le candidat sera requis de posséder une connaissance plus étendue de la matière médicale, de la pharmacie et de la chimie, qu'il ne faut pour l'examen mineur.

Il sera aussi requis de décrire le procédé par lequel sont produits les acides, oxydes, sels et autres composés chimiques définis de la pharmacopée anglaise ; d'expliquer les décompositions qui se produisent dans leur productions et mélanges, par des équations écrites et par des diagrammes ; et avoir une bonne connaissance des nouveaux produits synthétiques.

Il devra reconnaître les plantes médicinales les plus importantes ; connaître la forme et le caractère distinctif des racines, feuilles, fleurs, etc., en donner l'ordre naturel ; nommer les meilleurs antidotes à administrer d'urgence dans les cas d'empoisonnement par les toxiques ordinaires ; passer un examen satisfaisant sur la chimie analytique, y compris les analyses volumétriques et d'urines.

Le candidat sera de plus requis de produire les preuves qu'il a servi au moins durant quatre années sous un licencié

en pharmacie dûment enregistré, qu'il a suivi deux cours de matière médicale, deux cours de chimie et un cours de botanique, qu'il a passé l'examen primaire et atteint l'âge de 21 ans.

Le Conseil de l'association pharmaceutique ne peut accepter qu'un seul cours d'une même matière pour une même année scolaire ; des cours sur une même matière suivis dans des écoles différentes durant la même année scolaire ne peuvent être acceptés que pour un cours. Les cours privés ou d'académie ne sont point acceptés.

Les candidats pour les examens final et primaire devront obtenir dans l'examen écrit au moins 40 pour cent sur chaque sujet et 50 pour cent sur le tout pour leur permettre de se présenter à l'examen oral ; mais celui qui aura ainsi passé l'examen écrit ne sera pas tenu de le reprendre même s'il manque de passer l'examen oral subséquent. A l'examen oral ils devront obtenir au moins 40 pour cent sur chaque sujet; et pour être qualifiés à recevoir leur licence, ils devront obtenir au moins 60 pour cent des examens écrit et oral réunis. Tout candidat obtenant moins de 40 pour cent sur un sujet quelconque dans l'examen écrit ou oral, ayant conservé toutefois au moins 50 pour cent sur le total de l'examen écrit et 60 pour cent sur les examens oral et écrit réunis pourra se présenter de nouveau à l'examen suivant, pour être examiné sur ce sujet; et tout candidat manquant d'obtenir les 40 pour cent nécessaires sur deux sujets ou plus devra reprendre en entier le dit examen écrit ou oral. Tout candidat qui ne se présente pas à l'examen suivant pour reprendre le sujet manqué, ou, s'il se présente, faillit de nouveau, sera obligé de reprendre en entier l'examen écrit ou oral, suivant le cas.

Le candidat pour l'examen préliminaire devra obtenir au moins 50 pour cent sur tout sujet et au moins 60 pour cent sur le tout, pour pouvoir passer. S'il ne réussit pas à conserver 50 pour cent sur un sujet seulement, le candidat aura le privilège de le reprendre à l'examen suivant; mais s'il manque sur plus d'un sujet, il lui faudra reprendre l'exa-

men en entier. Tout candidat qui ne se présentera pas à l'examen suivant pour le sujet sur leqeul il a failli auparavant, ou qui, se présentant, échoue de nouveau, sera obligé de subir un nouvel examen sur tous les sujets.

On exigera de tout candidat à l'examen préliminaire une écriture convenable; toute écriture inintelligible subira une perte d'au moins 5 pour cent des points.

Aucun certificat d'examen ne sera accepté des autres associations pharmaceutiques ou collèges, à moins que tel certificat n'ait été accordé qu'après un service de quatre années dans une pharmacie, et un cours d'études qui, dans l'opinion du Conseil de l'association, est équivalent à celui qui est exigé par les articles 4024 et 4025, de la loi de pharmacie de Québec.

Les candidats qui se présentent pour l'examen final n'étant pas âgés de vingt et un ans peuvent être admis à l'examen; mais, dans le cas où ils passeraient avec succès, leur licence sera retenue jusqu'à ce qu'ils aient atteint leur majorité.

Les étudiants n'auront pas la permission de se présenter pour l'examen final à moins d'avoir passé précédemment le primaire, et avoir été dûment enregistrés comme apprentis certifiés ou commis certifiés respectivement.

Honoraires pour examens

Les honoraires à payer par les candidats, en plus de l'honoraire pour l'enregistrement annuel, avant de se présenter pour l'examen sont, pour l'examen préliminaire $5.00, pour l'examen primaire $10.00 et pour l'examen final $15.00. Ces dits honoraires doivent être payés d'avance au registraire.

Toute personne ayant fait enregistrer son nom pour l'examen et ne se présentant pas perdra tous les honoraires déposés.

En sus des honoraires des examens, il sera exigé une somme de $10.00 pour le diplôme des licenciés.

ADRESSES

A

ANTOINE OGER, Très Rév. Père.— La Trappe.
ARCHAMBAULT, abbé A.—165, chemin de la Côte-des-Neiges, Montréal.
ARCHAMBAULT, Dr G.—377, rue Saint-Denis, Montréal.
ARCHAMBEAULT, Mgr A.—Evêché, Joliette.
ARCHAMBEAULT, Hon.H.—275,avenue des Pins-Ouest, Montréal.
ARCHAMBEAULT, O.—320, rue Sherbrooke-Est, Montréal.
ASSELIN, Dr E.-G.—481, rue Saint-Antoine, Montréal.
ATHANASE, Rév. Père. — La Trappe.
AUBRY, Dr H.—249, avenue Laval, Montréal.
AUCLAIR, abbé E.—Archevêché, Montréal.

B

BADEAUX, Dr G.—325, rue Sherbrooke-Est, Montréal.
BARIL, Dr G.-H.—932, rue Saint-Denis, Montréal.
BEAUCHAMP, Dr A.—165, rue Saint-Denis, Montréal.
BEAUDRY, Dr J.-A.—367, rue Saint-Hubert, Montréal.
BEAUBIEN, Hon. L.—112, rue Saint-Jacques, Montréal.
BEAULNE, M. A.—Ecole Polytechnique, Montréal.
BEAUGRAND-CHAMPAGNE, A.—409, rue Durocher, Montréal.
BEAUPRE, E.—502, rue Saint-Hubert, Montréal.
BELANGER, E.—112, rue Crescent, Montréal.
BELLEFEUILLE, Dr G.-Lef. de.—Hôpital Saint-Jean-de-Dieu, Gamelin.
BENNATI, Mme L.— Montréal.
BENOIT, Dr E.-P.—71, rue Sainte-Famille, Montréal.
BENOIT, Dr D.—256, rue Saint-Denis, Montréal.
BERGER, abbé G., p. s. s.—857, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
BERNARD, Mgr A.-X.—Evêché, Saint-Hyacinthe.
BERNIER, Dr A.—2144, avenue du Parc, Montréal.
BIRON, C.-B.—196, rue Berri, Montréal.
BONNIN, A.—94, boulevard Raspail, Paris.
BOUCHER, Dr S.—412, rue Saint-Denis, Montréal.
BOULET, Dr R.—145, rue Sainte-Catherine-Ouest, Montréal.

BOURGEOIS, Dr B.—16, rue Sainte-Famille, Montréal.
BOURGOIN, Dr J.—1090, rue Rachel-Est, Montréal.
BOURQUE, Dr E.-J.—768, rue Sanguinet, Montréal.
BOUTIN, J. — Rigaud.
BOYER, A.—171, rue Saint-Jacques, Montréal.
BRUCHESI, Mgr P.—Archevêché, Montréal.
BRUNEAU, Dr T.—783, rue Saint-Denis, Montréal.

C

CAMIRAND, Dr J.-O.— Sherbrooke.
CHAGNON, Dr E.-P.—201, avenue Esplanade, Montréal.
CHARLEBOIS, H.—Ecole Polytechnique, Montréal.
CHARTON, P.—80, rue Saint-Denis, Montréal.
CHOPIN, Dr J.—97, rue Rachel-Est, Montréal.
CHARTIER, abbé E.—Séminaire, Saint-Hyacinthe.
CHOQUETTE, Mgr P.—Séminaire, Saint-Hyacinthe.
CLEROUX, Dr Vital.—739, rue Ontario-Est, Montréal.
CLEROUX, Dr J.-V.—502, rue Saint-Denis, Montréal.
CONTANT, J.—439, rue Berri, Montréal.
CORMIER, Dr I.—52, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
COTRET, Dr E.-R. de —414, rue Dorchester-Est, Montréal.
COURVILLE, H.-L.—708, rue Saint-Hubert, Montréal.
COUSINEAU, P., avocat.—76, rue Saint-Jacques, Montréal.
CUROTTE, abbé A.—72, rue Sherbrooke-Est, Montréal.

D

DAIGLE, Dr C.-A.—277, rue Saint-Denis, Montréal.
DAUBIGNY, Dr F.-T.—12, rue Saint-Denis, Montréal.
DAUTH, Dr J.-A. — Côteau-du-Lac.
DAUTH, chanoine G.—Archevêché, Montréal.
DECARIE, Dr J.-P.—87, rue Sainte-Famille, Montréal.
DECARY, A., avocat.—102, rue Saint-Marc, Montréal.
DELORME, Dr L.-N.—2355, rue Saint-Jacques, Notre-Dame-de-Grâces.
DEL VECCHIO, Dr P.—113, avenue Mont-Royal-Ouest, Montréal.
DEMERS, Dr A.—204, rue Dufresne, Montréal.
DEMERS, Hon. Juge L.-P.—2046, avenue du Parc, Montréal.
DEROME, Dr G.-W.—411, rue Demontigny-Est, Montréal.
DEROME, Dr W.-J. 270, rue Sherbrooke-Est, Montréal.
DESAULNIERS, E.—175, rue Beaudry, Montréal.

DESAULNIERS, V.—6, square Richmond, Montréal.
DESJARDINS, abbé J.-L.—Université Laval, Montréal.
DESJARDINS, Dr L.-E.—696, rue Saint-Hubert, Montréal.
DESPATIS, Dr R.—481, rue Bélanger, Montréal.
DESROSIERS, abbé L.-A.—Ecole Normale Jacques-Cartier, Montréal.
DOLLO, A.—Ecole Polytechnique, Montréal.
DUBE, Dr J.-E.—16, rue Sainte-Famille, Montréal.
DUBEAU, Dr E.—308, rue Sherbrooke-Est, Montréal.
DORVAUX, abbé E., p.s.s.—857, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
DUBUC, chanoine A.-P.—465, rue Lagauchetière-Est, Montréal.
DUFRESNE, Dr E.—238, rue Sherbrooke-Est, Montréal.
DUFRESNE, Dr G.-A.-H.—131, rue Roy, Montréal.
DUHAMEL, Dr A.—1031, rue Saint-Denis, Montréal.
DU JARDIN, Dr G.—366, rue Craig-Est, Montréal.
DULIEUX, E.—56, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
DUPUIS, abbé J.— Sault-au-Récollet.
DUPUY, Dr E.—834, rue Sainte-Catherine-Est, Montréal.
DUVAL, Dr S.—Ecole Normale, Montréal.
DYONNET, E.—9, rue de l'Université, Montréal.

E

EBRARD, M. — Paris.
EDOUARD, Rév. Père. — La Trappe.
EMARD, Mgr J.-M.—Evêché, Valleyfield.
ETHIER, Dr A.—232, rue Sherbrooke-Est, Montréal.

F

FERVAC-LAROSE, A.—437, rue Berri, Montréal.
FILIATRAULT, abbé H.—66, rue Notre-Dame-Ouest, Montréal.
FLAHAULT, J.—5046, avenue Western, Westmount.
FORGET, Sir R.—361, rue Sherbrooke-Est, Montréal.
FORTIER, Dr L.-E.—276, rue Saint-Denis, Montréal.
FOUCHER, abbé J.-A.—3415, rue Saint-Hubert, Villeray.

FOUCHER, Dr A.-A.—96, rue Saint-Denis, Montréal.
FOURNET, abbé P.-A., p.s.s.—841, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
FRANCHERE, Dr L.—144, rue Saint-Denis, Montréal.
FRANÇOIS, abbé L.-J., p.s.s.—857, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
FRIGON, C.—Ecole Polytechnique, Montréal.
FYEN, Alfred.—467, rue Berri, Montréal.

G

GAGNON, abbé A.-O.—Séminaire, Sherbrooke.
GAGNON, Dr E.—1715, avenue du Parc, Montréal.
GARNEAU, H.—178, rue de l'Université, Montréal.
GATTET, abbé B.-M., p.s.s.—857, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
GAUTHERON, R.— Montréal.
GAUTHIER, abbé H., p.s.s.—66, rue Notre-Dame-Ouest, Montréal.
GAUTHIER, abbé O.—4311, avenue Western, Westmount.
GAUTHIER, Dr J.-D.—271, rue Ontario-Est, Montréal.
GENDREAU, Dr J.-G.-A.—14, square Saint-Louis, Montréal.
GENEREUX, Dr D.—440, rue Amherst, Montréal.
GERIN-LAJOIE, Mme M.—33, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
GERVAIS, Hon. juge H.—4492, rue Sherbrooke, Westmount.
GODON, Dr C. — Paris.
GOUIN, abbé E.-M., p. s. s.—857, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
GOUIN, Sir L. — Québec.
GUERIN, Dr J.-J.—4, avenue Edgehill, Montréal.

H

HARWOOD, Dr F.-A.—108, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
HARWOOD, Dr L. de Lotbinière.—50, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
HAYNES, J.—237, avenue de l'Hôtel-de-Ville, Montréal.
HEBERT, abbé E.—Collège, L'Assomption.
HEBERT, Rév. Père J.-A., c. s. c.—Collège, Saint-Laurent.
HEBERT, Dr R.—356, rue Saint-Denis, Montréal.

HEBERT, Z.—348, rue Sherbrooke-Est, Montréal.
HERVIEUX, Dr H.—490, rue Saint-Denis, Montréal.
HINGSTON, Dr D.—460, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.

I

ISIDORE, Rév. Frère.— La Trappe.

J

JASMIN, abbé H.-L.—857, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
JASMIN, chanoine L.-A.—Séminaire, Sainte-Thérèse.
JEANNOTTE, Dr A.-F.—391, rue Visitation, Montréal.
JETTE, Sir Louis-Amable.— Québec.
JORON, S., notaire. — Valleyfield.

K

KENT, Dr G.-H.—926, rue Saint-Denis, Montréal.

L

LABELLE, Dr A.—479, rue Sanguinet, Montréal.
LABELLE, abbé R., p.s.s.—841, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
LABERGE, F.-C.—1090, rue Rachel-Est, Montréal.
LABROSSE, abbé E.-M., p.s.s.—857, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
LACHANCE, S.—461, rue Dorchester-Est, Montréal.
LACHAPELLE, Dr E.-PERSILLIER.—267, avenue Prince-Arthur-Ouest, Montréal.
LACHAPELLE, Dr S.—1860, rue Notre-Dame-Ouest, Montréal.
LACOSTE, Sir Alexandre.—71, rue Saint-Hubert, Montréal.
LACROIX, Raoul.—7, Place d'Armes, Montréal.
LAFONTAINE, Hon. Juge E.—862, rue Saint-Denis, Montréal.
LAGACE, J.-B.—162, rue Sainte-Elisabeth, Montréal.
LALIBERTE, abbé F., p.s.s.—841, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.

LALONDE, H.—180, rue Sainte-Catherine-Est, Montréal.
LAMARCHE, abbé C.— Sault-au-Récollet.
LANCTOT, H.—470, rue Saint-Denis, Montréal.
LANDRY, E.—185, rue Saint-Denis, Montréal.
LANGEVIN, Dr S.—128, rue Mont-Royal-Est, Montréal.
LAROCHE, Dr O.—560, rue Visitation, Montréal.
LAROCQUE, Mgr P.—Evêché, Sherbrooke.
LATREILLE, Dr E.—500, rue Saint-Denis, Montréal.
LAURENCE, A.-J.—315, rue Ontario-Est, Montréal.
LAURENT, Dr E.-E.—96, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
LEBEL, Dr H.—758, rue Saint-Denis, Montréal.
LEBLANC, Dr L.-J.-B.—329, rue Saint-Denis, Montréal.
LECOMPTE, Très Rév. Père E., s. j.—232, rue Bleury, Montréal.
LECOQ, chanoine C., p.s.s.—857, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
LECOURS, J.-E.-W.—310, rue Sainte-Catherine-Est, Montréal.
LEDUC, Dr J.-A.—69, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
LELANDAIS, abbé F., p. s. s.—857, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
LELUAU, C.—874, rue Saint-Denis, Montréal.
LEMIEUX, chanoine J.-A.—Séminaire, Marieville.
LEMIEUX, Dr L.-J.—31, square Saint-Louis, Montréal.
LEMIEUX, Hon. R.— Ottawa.
LEOPOLD, Rév. Père. — La Trappe.
LESAGE, Dr J.-A.—36, avenue Laval, Montréal.
LIGUORI, Rév. Frère. — La Trappe.
LORANGER, Hon. Juge L.-O.—230, rue Prince-Arthur-Ouest, Montréal.
LORIMIER, Hon. Juge C. Chamilly de.—54, rue Cherrier, Montréal.
LORPHELIN, abbé A.— La Trappe.
LORRAIN, Dr L.-P.-H.—1409, boulevard Saint-Laurent, Montréal.

M

MAILHOT, A.—Ecole Polytechnique, Montréal.
MANSEAU, C.—1265, rue Saint-Hubert, Montréal.
MANY, abbé V., p.s.s.—857, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.

MARCEAU, E.—10, rue Union, Montréal.
MARCHAND, J.—164, rue Saint-Jacques, Montréal.
MARIEN, Dr P.-A.—129, rue Sherbrooke-Est, Montréal.
MARSAN, J.-A.— La Trappe.
MARSOLAIS, Dr A.-R.—Chemin Sainte-Catherine, Montréal.
MARTIN, Chan. W.-C.—Archevêché, Montréal.
MASSON, A.-H.—13, rue Saint-Jacques, Montréal.
MASSON, Dr R.—127, rue Sherbrooke-Est, Montréal.
MATHIEU, Hon. Juge M.—185, rue Saint-Denis, Montréal.
MAUR, Rév. Père.— La Trappe.
McCRORY, abbé J.—Archevêché, Montréal.
MERCIER, Dr A.—105, rue Saint-Denis, Montréal.
MERCIER, Dr O.-F. 394, rue Sherbrooke-Est, Montréal.
MERCIER, P.-E.—5, Montée du Zouave, Montréal.
MIGNAULT, Dr G.-E.—212, rue Visitation, Montréal.
MIGNAULT, Dr L.-D.—54, rue Durocher, Montréal.
MONK, Hon. F.-D.— Ottawa.
MONTPETIT, E., avocat.—4924, rue Sherbrooke, Westmount.
MOREAU, Dr G.-T.—858, rue Saint-Denis, Montréal.
MORIN, L.-J.-S., avocat.—432, avenue Pie IX, Maisonneuve.
MORIN, V., notaire.—103, rue Saint-Urbain, Montréal.

N

NAGANT, H.— La Trappe.
NANTEL, chanoine A.—Séminaire, Sainte-Thérèse.
NEVEU, abbé R., p.s.s.—857, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
NOLIN, Dr J.—308, Sherbrooke-Est Montréal.

O

OBALSKI, J.—Edifice de la banque de Québec, Montréal.

P

PASQUIER, abbé A., p.s.s.—857, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
PAGNUELO, Hon. Juge S.—595, rue Saint-Denis, Montréal.

PARIZEAU, Dr T.—323, rue Sherbrooke-Est, Montréal.
PERODEAU, Hon. N., notaire.—781, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
PERRIER, abbé P.—595, rue Saint-Denis, Montréal.
PILON, H.—439, rue Mont-Royal-Est, Montréal.
POIVERT, J.—Ecole Polytechnique, Montréal.
PRUDHOMME, Dr L.—1315, rue Delorimier, Montréal.

Q

QUINTIN, A.-D.—760, rue Ontario-Est, Montréal.

R

RACICOT, Mgr Z.—Archevêché, Montréal.
REID, Dr J.-C.—Laboratoire de biologie, Ferme expérimentale, Ottawa.
REYNAUD, G.— La Trappe.
RHEAUME, Dr Z.—784, rue Saint-Denis, Montréal.
RICARD, Dr A.—473, rue Saint-Denis, Montréal.
RICHARD, Rév. Père A.-D., c.s.v.—Collège Bourget, Rigaud.
RIVET, Dr A.-N.—166, rue Rachel-Est, Montréal.
ROBERGE, Rév. Père M., c.s.v.—Collège, Joliette.
ROBICHON, Dr A.—335, rue Saint-Denis, Montréal.
ROLLAND, Hon. J.-D.—18, rue Saint-Denis, Montréal.
ROY, Mgr E.—Archevêché, Montréal.

S

SABOURIN, abbé A.-P.—Séminaire, Valleyfield.
SAINT-JACQUES, Dr E.—29, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
SAINT-PIERRE, Dr A.—703, rue Saint-Hubert, Montréal.
SAINT-PIERRE, Dr C.—486, rue Saint-Denis, Montréal.
SAINT-ANTOINE DE PADOUE, Soeur.—434, rue Lagauchetière-Ouest, Montréal.

SAINT-JAMES, Soeur.—1010, rue Sherbrooke, Montréal.
SAINTE-ALPHONSINE, Soeur.—1010, rue Sherbrooke, Montréal.
SAINTE-ANNE-MARIE, Soeur.—1010, rue Sherbrooke, Montréal.
SAINTE-CATHERINE DU ROSAIRE, Soeur.—1010, rue Sherbrooke, Montréal.
SAINT-FORTUNAT, Soeur.—1010, rue Sherbrooke, Montréal.
SAINTE-LOUISE DE SAVOIE, Soeur.—1010, rue Sherbrooke, Montréal.
SAINTE-LUDGARDE DU SACRE-COEUR, Soeur.—1010, rue Sherbrooke, Montréal.
SAINTE-MARIE DES LYS, Soeur.—1010, rue Sherbrooke, Montréal.
SAINTE-MARIE-ODILE, Soeur.—1010, rue Sherbrooke, Montréal.
SAINTE-MARIE-PIA, Soeur.—357, rue Saint-Antoine, Montréal.
SAINTE-OLIVINE, Soeur.—Villa-Maria, Montréal.
SAINTE-SOPHRONIE, Soeur.—326, rue Guy, Montréal.
SAINTE-THEOPHANIE, Soeur.—Villa-Maria, Montréal.
SAINTE-THEOTISTE, Soeur.—1010, rue Sherbrooke, Montréal.
SAINTE-ZENAIDE, Soeur.—1010, rue Sherbrooke, Montréal.
SAUVEZ, Dr E.— Paris.
SHAUGHNESSY, Sir Thomas.—905, rue Dorchester-Ouest, Montréal.
SYLVESTRE, chanoine A.—Archevêché, Montréal.

T

TAILLON, Hon. L.-O.—595, rue Saint-Denis, Montréal.
TARANTO, E.—661, rue Saint-Denis, Montréal.
TASCHEREAU, R., avocat.—11, avenue Oxenden, Montréal.
TELLIER, J.-M., avocat.— Joliette.
TELLIER, Hon. Juge L.—Palais de Justice, Montréal.
TESSIER, Dr A.-D.—2111, rue Shaw, Montréal.
TETREAULT, Dr A.—Hôpital Saint-Jean-de-Dieu, Gamelin.
THIBAUDEAU, Hon. A.-A.—59, rue Saint-Sulpice, Montréal.
TROIE, abbé N.-A., p. s. s.—66, rue Notre-Dame-Ouest, Montréal.
TRUDEAU, Dr R.—233, rue Sherbrooke-Est, Montréal.

V

VADBONCOEUR, E.—1682, rue Hutchison, Montréal.
VAILLANCOURT, H.—120, 3ème Avenue, Lachine.
VALIN, Dr C.-N.—525, rue Saint-Denis, Montréal.
VERNER, Dr L.—397, rue Drolet, Montréal.
VILLENEUVE, Dr G.—322, rue Saint-Denis, Montréal.
VILLENEUVE, chanoine V.—Collège, L'Assomption.
VIROLLE, Dr E.—116, rue Laprairie, Montréal.
VOLBART, abbé A., p. s. s.—165, chemin de la Côte-des-Neiges, Montréal.

W

WALCH, N.— La Trappe.
WEGER, Melle A.—34, rue Drummond, Montréal.
WIALLARD, P.— Paris.
WILFRID, Rév. Frère.— La Trappe.



TABLE DES MATIERES

APPENDICES



APPENDICES

Pages